

**THE EASTERN QUESTION AND THE REFORMS
OF ABDULHAMID II AS REFLECTED IN THE
L'ORIENT JOURNAL (1899- 1909).**

Thesis submitted to the
Institute of Social Sciences
in partial fulfillment of the requirements

for the degree of

Master of Arts

in

History

by

Moussa TRAORE

Fatih University

July 2014

© Moussa TRAORE

All Rights Reserved, 2014

DEDICATION

To my parents (Batrou Coulibaly, Niene Coulibaly and Boubou Traore) for their support

APPROVAL PAGE

Student : Moussa TRAORE
Institute : Institute of Social Sciences
Department : History
Thesis Subject : The Eastern Question and the Reforms of Abdulhamid II as Reflected in the L'Orient Journal (1899- 1909)
Thesis Date : July 2014

I certify that this thesis satisfies all the requirements as a thesis for the degree of Master of Arts.

Prof. Dr. Erdoğan KESKİNKILIÇ

Head of Department

This is to certify that I have read this thesis and that in my opinion it is fully adequate, in scope and quality, as a thesis for the degree of Master of Arts.

Prof. Dr. Erdoğan KESKİNKILIÇ

Supervisor

Examining Committee Members

Prof. Dr. Erdoğan KESKİNKILIÇ

Prof. Dr. Mehmet İPŞİRLİ

Assist. Prof. Dr. Ahmet ARABACI

It is approved that this thesis has been written in compliance with the formatting rules laid down by the Graduate Institute of Social Sciences.

Assoc. Prof. Dr. Mehmet KARAKUYU

Director

AUTHOR DECLARATIONS

1. The material included in this thesis has not been submitted wholly or in part for any academic award or qualification other than that for which it has now been submitted.
2. The program of advanced study, of which this thesis is part has consisted of:
 - i) Research Methods course during the undergraduate study
 - ii) Examination of several thesis guides of particular universities, both in Turkey and abroad as well as a professional book on this subject.

Moussa TRAORE

July 2014

ABSTRACT

Moussa TRAORE

July 2014

THE EASTERN QUESTION AND THE REFORMS OF ABDULHAMID II AS REFLECTED IN THE L'ORIENT JOURNAL (1899- 1909) (1899-1909)

This study covers the period between 1899 and 1909. Regarding the articles and brochures published in the *L'Orient* journal, it mainly concentrates on the economic, political, religious and administrative relationship between Abdulhamid II, Ottoman provinces and great European powers. After a brief description of Hamidian policy, I carry out a thematic study of those articles and brochures. Great European powers occupied Ottoman rich lands to meet their economic, religious and cultural needs. They used Ottoman Christian subjects and created schools, consulates, etc. Nationalistic idea emerged among the same subjects. The idea was to provide each of those subjects with an independent state, to use them against Hamidian rule and to replace the Ottoman Empire by an imperial organization more Christian than Islamic. This idea divided great European powers into different groups. However, each Ottoman Christian subject (Albania, Serbia, Salonika, Bulgaria, Greece, etc.) wanted to promote its culture with the support of great European powers and control its economic advantages. Religious, political, social and cultural disturbances emerged in Ottoman Balkans. These unrests mainly stemmed from the violations of the treaty of Berlin. The clauses of this treaty more determined relationship between Abdulhamid II and his provinces than Ottoman imperial decrees did. As a result, Nicolas Nicolaides considered that the presence of the European great powers in the Orient worsened the Eastern Question and impinged upon the position of the Ottoman Empire in this Question. Although the European great powers considered Hamidian rule weak, Abdulhamid II had various initiatives in different fields from military to education, which resulted in considerable changes in all spheres of life. This idea of great European powers about Hamidian regime resulted from the failure of putting European ideas of progress into effect and the lack or absence of representatives of the European great powers in different Ottoman institutions. However, this presence became gradually perceptible in Hamidian governance because of the treaty of Berlin. It curtailed the effects of Hamidian reforms; European ideas of progress contributed to collapse Ottoman rule. Nicolas Nicolaides believed that the survival of the Ottoman Empire was possible without the European ideas of progress. In fact, he rejected those ideas.

Keywords: Eastern Question, Reforms, Abdulhamid II, Journal *L'Orient*

KISA ÖZET

ŞARK MESELESİ VE L'ORIENT GAZETESİNDEKİ YANSIMALARINA GÖRE II. ABDULHAMİD'İN REFORMLARI (1899-1909)

Moussa TRAORE

Temmuz 2014

Bu çalışma 1899-1909 yılları arasındaki dönemi kapsar. Çalışma, L'Orient dergisinde II Abdülhamit dönemi Osmanlı Devleti ile Avrupa devletleri arasındaki ekonomik, siyasi, dini ve idari ilişkiler hakkında yayınlanan makale ve diğer yazılar ile ilgili konular üzerinde yoğunlaşmaktadır. Abdülhamid'in politikası kısaca anlatıldıktan sonra, adı geçen makale ve broşürlerin tematik bir çalışmasını yürüteceğim. Avrupa'nın büyük devletleri Osmanlı'nın zengin topraklarını kendi ekonomik, dini ve kültürel ihtiyaçlarını karşılamak için işgal ettiler. Osmanlı Hıristiyan tebaasını kullandılar, okullar ve konsolosluklar kurdular. Osmanlı Devleti'nin gayrimüslim tebaası arasındaki milliyetçi fikirler ortaya çıktı. Bu fikirler Avrupalı büyük devletleri farklı guruplara böldü. Ancak, her bir Osmanlı Hıristiyan tebaasının çoğunlukla yaşadığı yerler (Arnavutluk, Sırbistan, Selanik, Bulgaristan, Yunanistan, vs.) Avrupalı büyük devletlerin desteği ve onların ekonomik avantajlarıyla kültürlerini yükseltmek istediler. Osmanlı Balkanlarında dini, siyasi, sosyal ve kültürel huzursuzluklar ortaya çıktı. Bu huzursuzluklar başta Berlin antlaşmasının ihlallerinden kaynaklanmıştır. Bu antlaşmanın maddeleri, Osmanlı Devletinde özellikle II. Abdülhamit ve vilayetleri arasındaki ilişkiyi belirlemiştir. Sonuç olarak, Nicolas Nicolaidis Avrupalı büyük güçlerin doğudaki varlıklarının Şark Meselesini kötüleştirdiğini ve Osmanlı İmparatorluğu'nun bu meseledeki pozisyonunu etkilediğini düşünmektedir. II. Abdülhamid askeriyeden eğitim hayatına hemen her alanda önemli değişikliklerin yaşandığı farklı konularda çeşitli girişimlerde bulundu. Avrupalı büyük güçlerin Abdülhamit ile alakalı fikirleri, Avrupa'nın ilerleme (terakki) fikirlerinin başarısızlığına ve farklı Osmanlı kurumlarındaki Avrupalı büyük güçlerin temsilcilerinin yokluğu ya da eksikliğine neden oldu. Ancak, bu varlık Berlin Antlaşmasından dolayı Abdülhamit yönetiminde giderek hissedilir oldu. Bu, Abdülhamit reformlarının etkilerini kısıtladı; Avrupa'nın ilerleme (terakki) fikri Osmanlı yönetiminin düşüşüne katkı sağladı. Nicolas Nicolaidis Osmanlı İmparatorluğu'nun hayatta kalmasının Avrupa'nın ilerleme (terakki) fikri olmadan mümkün olduğuna inanır. Bundan dolayı, O bu fikirleri reddeder.

Anahtar Kelimeler: Şark Meselesi, Reformlar, II. Abdülhamit, L'Orient Gazetesi

LIST OF CONTENTS

DEDICATION	iii
APPROVAL PAGE	iv
AUTHOR DECLARATION	v
ABSTRACT	vi
KISA ÖZET	vii
LIST OF CONTENTS	viii
LIST OF ABBREVIATIONS	x
LIST OF APPENDICES	xi
ACKNOWLEDGEMENT	xii
INTRODUCTION	1
CHAPTER 1: THE GREAT EUROPEAN POWERS AND THE HAMIDIAN POLICY (1899-1909) ACCORDING TO L'ORIENT.....	14
1.1. TERRITORY OF OTTOMAN PROVINCES ENVIED BY GREAT EUROPEAN POWERS	14
1.1.1. GREAT EUROPEAN POWERS IN SEVERAL OTTOMAN PROVINCES	14
1.1.2. GREAT EUROPEAN POWERS IN OTTOMAN EMPIRE AND AUTONOMY IDEA IN BALKAN PROVINCES	23
1.2. THE GREAT EUROPEAN POWERS AND THE DECLINE OF OTTOMAN RULE (1899-1909).....	35
1.2.1. SOCIAL, RELIGIOUS AND POLITICAL AGITATIONS IN BALKAN PROVINCES	35
1.2.2. THE RULE OF ABDULHAMID II CONSIDERED “ <i>SICK</i> ”.....	49
CHAPTER 2: AN ANALYSIS OF HAMIDIAN REFORMS (1899-1909) ACCORDING TO L'ORIENT	56
2.1. ECONOMIC REFORMS UNDERTAKEN BY ABDULHAMID II.....	56
2.1.1. INVESTMENT IN ECONOMIC INFRASTRUCTURES.....	56

2.1.2. FINANCIAL REFORMS	77
2.2. REFORMS IN EDUCATION AND MILITARY	81
2.2.1. REFORMS IN EDUCATION	81
2.2.2 REFORMS IN MILITARY	91
CONCLUSION.....	99
LIST OF APPENDICES	106
BIBLIOGRAPHY	150

LIST OF ABBREVIATIONS

Bnf Fr	Bibliothèque Nationale de la France
Chap.	Chapter
doi	Identifier Digital Object
ibid	ibidem-in the same book or in the same articles
Km	kilometer
p. pp.	page, pages
S.M.I	Sa Majeste Imperiale
U.S.A	United States of America
Vol.	volume

LIST OF APPENDICES

List of Appendices	106
Appendix-1 Program of L'Orient	107
Appendix-2 L'Orient and Advertisements.....	128
Appendix-3 Nicolas Nicolaides, Abdulhamid II and great European powers	132

ACKNOWLEDGEMENT

I express my sincere gratitude to my supervisor, Prof. Dr. Erdoğan Keskinliç for his valuable assistance. I owe my special thanks to Dr. Asel Yıldız who has greatly contributed to the preparation of this thesis. I am extremely grateful to Prof. Dr. Mehmet İpişirli and Dr. Ebubekir Ceylan for their kind contributions to the completion of my two years' study in Fatih University.

I press many thanks to the Institute of Social Sciences of Fatih University for its important guidance. I am very grateful to the College Horizon, which has been my financial sponsor. I am particularly grateful to all the teachers of the College Horizon, special to its director Suleyman. I owe many thanks to all the teachers of Fatih University in the Department of History for their contributions.

I am also acknowledgeable to all my teachers of different universities in Mali, namely Mr. Moussa Toure, Dr. Idrissa Maiga and Dr. Soumaila Sanogo for having contributed to my graduation from University. I express my gratitude to all my classroom mates, particularly to Esmâ for their contributions and encouragements.

Here, I express a great gratitude to my Turkish and Malian brothers and friends for their support and encouragement.

I owe a profound gratitude to all my brothers and sisters for their indefective support and encouragement, namely Oumar Traore, Aminata Traore, Yacouba Traore, and Abdou Traore etc.

INTRODUCTION

An observer may be surprised to see, in the end of the 19th century and the beginning of the 20th century, a French journal, protecting the interests of the Ottoman Empire, at that period:

“We started our program of protecting the interests of Hamidian regime and the Ottoman Empire, when we were poor; we finished this first and long period of our Orient when we were poorer.”¹

In the *l'Orient* journal, Nicolas Nicolaïdes protected the interests of Hamidian reforms and the interests of the Ottoman Empire. While great European powers were depicting the decline of the Ottoman Empire, Nicolas Nicolaïdes and Abdulhamid II were trying to reconstruct this Empire.

Abdulhamid II was using the caliphate as an important element for his external and domestic policy. He considered himself as the spiritual guide of all Muslims. According to Abdulhamid II, the survival of the Ottoman Empire could stem from the re-establishment of the caliphate. He mentioned three conditions of the survival of this empire: the protection of Islam, the conservation of Ottoman dynasty and the protection of Mecca and Medina.² To achieve these conditions, the caliphate was an indispensable means. During his reign, Abdulhamid II founded Muslim schools, increased pensions, salaries, and other revenues paid to ulema; he supported the public celebration of Islamic holidays while the use of Western terms on public buildings was not supported; the use of Arabic as a language of culture also was

¹ Nicolas Nicolaïdes, “A Sa Majeste Abdulhamid Khan II Ancien Sultan des Ottomans” *L'Orient journal* 9, 10, 11, 12 (1909), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.9.

² *Ibid.* p.203.

encouraged.³ Furthermore, according to Selim Deringil, Hamidian Islamism was a reaction against the classical Ottoman Islam; it was a modernist movement used to motivate Ottoman people.⁴ Şükrü M. Hanioglu realized that Hamidian pan-Islamism aimed at putting Muslims of the Empire into a new core of identity by founding a multi-ethnic brotherhood of Muslims; Abdulhamid II also wielded his pan-Islamic campaign against European colonialism.⁵ In addition, S. Tufan Buzpinar mentioned three principles of the Hamidian caliphate (divine will, hereditary rights, political and military power).⁶

The Ottoman economy, in this period, was overwhelmingly agrarian and controlled by a command economy. The state regulated the import and the export of goods. There were three kinds of landholding: private property belonging to Muslims (*Öşr'i* land), private property belonging to non-Muslims (*haraci* land) and the state land (*miri*) under state control.⁷ Twenty percent of Ottoman agricultural land was pious foundations (*waqfs*). The establishment of the Ministry of Imperial pious Foundations in 1826 aimed at centralizing the management of those pious foundations.⁸ The *timar* system was in the center of Ottoman economy. In the 18th century and onwards, the above-mentioned system changed: *Miri* lands considered *timars* were private or transferred to *multezims*.⁹ The loss of Ottoman territory reduced drastically Ottoman economic resources. To compensate this economic loss, the Porte enacted several measures, such as adjusting trade imbalances, establishing

³ Stanford J. Shaw, *History Of The Ottoman Empire and Modern Turkey, Vol. II: Empire of the Gazis: Reform, Revolution, Republic, The Rise of Modern Turkey, 1808-1975*, New York, Cambridge University Press, 1977, p.259.

⁴Selim Deringil, *The Well-Protected Domains Ideology and the Legitimation of Power in the Ottoman Empire 1876-1909*, London, 2004, p.18 and p.66.

⁵ Şükrü M. Hanioglu, *A Brief History of The Late Ottoman Empire*, London, 2008, p.129.

⁶ S. Tufan Buzpinar, "Opposition to the Ottoman Caliphate in the Early Years of Abdulhamid II, 1877-1882", source: *Die Welt des Islams*, New Series, Vol.36, Issue 1 (Mars, 1996), pp.60-69.

⁷ *Ibid.*, p.19.

⁸ *Ibid.*, p.20.

⁹ *Tarih-i Cevdet*, 8, 2, pp.85, 317-24; and 5, pp.289-91., quoted in Şükrü M. Hanioglu, "A Brief History of The Late Ottoman Empire", London, 2008, p.20.

new internal customs duties, erasing major devaluation by preventing the circulation of European and North African coins.¹⁰

Western literature influenced Ottoman intellectual life in the 19th century, particularly during the reign of Abdulhamid II. The materialist ideas were prevailing under the rule of Abdulhamid II¹¹. Ideas related to German Vulgar-materialism, scientism, Social Darwinism, were main topics of several intellectual works; those ideas also appeared in popular scientific journals.¹² The following works were references in the evolution of Ottoman intellectual life: the “Kraft and Stoff of Ludwig Buchner,” the “Sis” (Fog, 1902), the “Ask-ı Memmu” (Forbidden love, 1900).¹³ Between 1876 and 1890, the number of scientific works outnumbered the religious ones. Two hundred of them were about religious issues while five hundred works were about scientific subjects; the rest of them were works of literature.¹⁴ The emergence of secularism and the New Literature (Edebiyat -ı Cedide) movement, from 1891 and on, was some indicators of this triumph. Thus, several ideological tendencies emerged among Ottoman elite. The evolution of “Alla Franca” (attitudes towards European manners and mores) gradually became particular under the rule of Abdulhamid II; Abdulhamid II strove to give Muslim aspect to Ottomanism; his acts of reforms (namely his press system) contributed to promote Ottoman protonationalism.¹⁵

In the same period, the Young Turks developed their ideas of reforms. In fact, a Young Turk intellectual, Yusuf Akcura affirmed that pan- Ottomanism, pan-Islamism and pan-Turkism were “three paths open to the Ottoman administration.”¹⁶

¹⁰ Şükrü M. Hanioglu, A Brief History of The Late Ottoman Empire, London, 2008, pp.23-24.

¹¹ Şükrü M. Hanioglu, A Brief History of The Late Ottoman Empire, London, 2008, p.138.

¹² *Ibid.* p.138.

¹³ *Ibid.* pp.140-141.

¹⁴ Sever R. Iskit, *Türkiyede Nesriyat Hareketleri Tarihine Bir Bakış* (Istanbul: Maarif Vekaleri, 1939), p. 102, quoted in Şükrü M. Hanioglu, “A Brief History of The Late Ottoman Empire”, London, 2008, p.138.

¹⁵ Şükrü M. Hanioglu, A Brief History of The Late Ottoman Empire, London, 2008, p.142.

¹⁶ *Ibid.* p.147.

Confrontation characterized the Hamidian press reform. However, the development of diplomatic international relations helped Abdulhamid II to carry out his reforms.

Abdulhamid II applied a strict censorship over the media and tried to control the Ottoman public opinion by suppressing criticism. Abdulhamid II's years of reign were "dark years" for "Turkish press."¹⁷ Osman Nuri noted that Tahsin Pacha, the chief secretary of the Sultan, gave some orders to publishers and dictated them what to write in their papers.¹⁸ Besides, Abdulhamid II banned some terms (used in different documents), including 'burun', 'Yildiz bocegi', first letters of his name, 'AH=O'.¹⁹ Cioeta Donald J. mentioned the rigorousness of Hamidian censorship as a factor of the migration of Syrian journalists in Egypt before 1889, such as Adib Ishaq, Jurji Zaydan, Salim Anhuri, Salim Faris al-Shidyaaq, Amin Shumayyil, Salim al-Naqqash.²⁰ However, Cioeta was thinking that Ottoman censorship regarding its context had not been 'particularly harsh'.²¹

Abdulhamid II used the press to counter the political campaign of his internal and external enemies. He carried out his reforms by using the media. For instance, in

¹⁷Hifzi Topuz, //Mahmut'tan Holdinglere Turk Basın Tarihi (Istanbul: Remzi Kitabevi, 2003), 53, in Ebru Boyar "the Press and the Palace, the Two-Way Relationship between Abdulhamid II and the Press, 1876-1908", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, Vol.69, 3 (2006), Accessed: 01/04/2014/07:45.", p.418.

¹⁸ Osman Nuri, Abdulhamid-i Sani ve Devr-i Saltanati, II, 581-2: Her seyden evvel afiyyet-i cihan kiymet-i Hazret-i Padişahi'ye, mahsulatin ahvaline, Memalik-i Sahane'de terakkiyat-i ticariyye ve sinaiyyeye dair havadis itasi', in Ebru Boyar "the Press and the Palace, the Two-Way Relationship between Abdulhamid II and the Press, 1876-1908", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, Vol.69, 3 (2006), Accessed: 01/04/2014/07:45.", p.418;

Ahmet Hamdi Tanpınar, Ondokuzuncu Asır Türk Edebiyatı Tarihi (Istanbul: Brhaneddin Matbaası, 1942), 132., in Ebru Boyar "the Press and the Palace, the Two-Way Relationship between Abdulhamid II and the Press, 1876-1908", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, Vol.69, 3 (2006), Accessed: 01/04/2014/07:45., p.420.

¹⁹ "This example apparently first appeared in Fesch, Constantinople aux derniers jours d'Abdul Hamid, 58 and was then copied by Osman Nuri in Abdulhamid-i Sani ve Devr-i Saltanati, II, 576 and survives until today; Topuz, 77. Mahmut'tan Holdinglere Turk Basın Tarihi, 56.", quoted in Ebru Boyar "the Press and the Palace, the Two-Way Relationship between Abdulhamid II and the Press, 1876-1908", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, Vol.69, 3 (2006), Accessed: 01/04/2014/07:45.,p. 420".

²⁰ Donald J. Cioeta, Ottoman Censorship in Lebanon and Syria, 1876-1908, *International Journal of Middle East Studies*, Vol.10, 2 (May, 1979), p.179.

²¹ *Ibid.*p.180.

1897, when the Ottoman army defeated Greek army, Abdulhamid II had articles written in the favor of his Empire.²²

To strengthen his control of the press, Abdulhamid II used influential campaigners including Annie de Lusignan, a French writer, Charles Roger. In 1887, Roger considered the Hamidian regime “kind, which profited peoples of the Empire and foreign people.”²³ In 1888, Abdulhamid II met Arminius Vambery, a Hungarian. Vambery paid several visits to Abdulhamid II in Istanbul. According to his notes, he acted as a bridge between Abdulhamid II and European public opinion. He also wrote some articles in the favor of the Ottoman Empire. In his article titled “The New Review in 1890”, he praised Abdulhamid II as follows:

“He was a very hard working person, he had courteous manners, an exceptional memory; he was pacific; he was not at all fanatic, etc.”²⁴

Between 1881 and 1883, Abdulhamid II founded an institution in order to control the foreign press; he also forbade a number of publications including journals, press reviews, brochures, books, etc.²⁵ All printed documents, levelling criticism to the Ottoman sultan’s power, misleading and misinforming Ottoman public opinion, were banned too.²⁶ Nonetheless, Abdulhamid II did not ban printed books written in his favor. On the contrary, he supported them. In 1908, there were “ninety-seven publishers,” working in Istanbul. Hamidian censorship was rather a necessary control of the media.²⁷

²² François Georgeon, Abdulhamid II, Le Sultan Calife, Paris, Librairie Artheme Fayard, 2003, p.27. and p.82.

²³ Annie de Lusignan, The Twelve Year’s Reign of H.I.M. Abdul Hamid II, Sultan of Turkey, Londres, 1889; Charles Roger, La Turquie sous le regne de S.M.I. Abdul-Ham id, Paris, 1887., quoted in Francois Georgeon, “Abdulhamid II, le sultan calife, Paris, Librairie Artheme Fayard”, 2003, p.279.

²⁴ Francois Georgeon, Abdulhamid II, Le Sultan Calife, Paris, Librairie Artheme Fayard, 2003, pp.279-280.

²⁵ Francois Georgeon, “Abdulhamid II, Le Sultan Calife, Paris, Librairie Artheme Fayard”, 2003, p.163.

²⁶ Palmia Brummett, Image and Imperialism in the Ottoman Revolutionary Press, 1908-1911, New York, 2000,pp.4-5.

²⁷ *Ibid.*p. 3.

The *l'Orient* journal appeared in this period. It was a French journal, which supported Hamidian policy rather than criticizing it. Therefore, the Sultan always supported it both financially and politically. Nicolas Nicolaides first published *l'Orient* in 1888 in Paris. Later on, its publication's headquarter moved to Belgium (1902-1908) and then to Italy in 1909; its format has changed. In Belgium, from the beginning of 1902 up to 1908, Nicolas Nicolaides continued to publish *l'Orient* journal weekly. Nevertheless, in late 1902, materials were published twice, or three times a month (on 5th, 15th, and 25th of each month). Besides, in 1909, Italy became a center of publication. In this period, there was no new publication. The format of *l'Orient* frequently changed; it was composed of various sections.

From 1899 to 1900, each number of publications had eight sections; each section had three pages. However, in 1902, the number of sections increased. Each number of publications had eleven or twelve sections; each section was composed of three pages. Furthermore, in 1903, the cover of the journal was re-designed. The number of sections reached up to nineteen, but the number of pages for each section did not change. The numbering of sections was sometimes illogical. Moreover, in 1909, there was no new publication. Some previous publications repeatedly were printed every two years. Nonetheless, the journal conserved its general format. In *l'Orient*, each section of publication was composed of four or six pages, which were not numbered. Those pages were reserved for commercial use. This section contained decorative and commercial illustrations. *L'Orient* was written in the French language. The advertisements published in *l'Orient* were not free of charge. The charge of subscription also changed over time. The cost and the charge of commercials varied from place to place.²⁸

²⁸ In France, commercial and industrial announcements cost three of Francs while other advertisements cost six of that money; for Bruxelles, they were respectively, two and four of Francs; in Italy commercial and industrial announcements cost three of Francs for one year while other Advertisements cost two of that money for six months. In France, they were thirty of Francs in Paris. Within this place of publication, foreign fees of subscription cost thirty-five of Francs. In Belgium, those fee subscriptions reached eight of Francs in this country. In this place of publication, other kinds of fee of subscriptions cost ten of the Francs. In 1909, free of subscriptions to "*L'Orient*" reached three of Francs a year; they were two of this money for six months.

The advertisements, published in *l'Orient* mostly protected the interests of Belgic, Ottoman, French, Italian companies, societies and enterprises.²⁹

The change of the charge of subscription to *l'Orient* and the public demand for publishing commercials in the journal proved how important the influence of *l'Orient* was in different places. They also showed that *l'Orient* contained various topics and issues. In fact, the main goals and objectives of the journal were set. Besides, the impact of the *l'Orient* journal gradually faded away in Europe. It was much more visible in France until 1902 whereas it was not the same in Belgium and Italy after 1902. Certainly, the repeated crises of the Ottoman Empire did not allow Abdulhamid II to meet his regular need of press control.

Nicolas Nicolaides himself was an Ottoman subject.³⁰ He was a member of the “Societe Osmanie” that *l'Orient* founded before 1902 in Paris. By 1902, due to various reasons, Nicolas Nicolaides exiled to Belgium. Nicolas Nicolaides was French. As the director, he specified the publishing policy of *l'Orient* to protect the interests of the Ottoman Empire under the rule of Abdulhamid II. He was very close to Abdulhamid II.

The articles and brochures published in the *l'Orient* journal from 1899 to 1909 depicted issues of the late Ottoman Empire under the rule of Abdulhamid II. They addressed the questions of what the aims of the great European powers were in

²⁹ Among the Belgic, Ottoman, French, and Italian companies, societies and, enterprises, the most notable ones are the following: “Societe Belge de Librairie, Oscar Schepens et Compagnie” (Belgic Society of Bookshop, Oscar Schepens and Company); “Societe Anonyme de Lithographie Artistique” (Anonymous Society of Artistic Lithography (in Belgium)); “Societe Anonyme des papeteries De Saventhem” (Anonymous Society of paper mill of Saventhem); Compagnie Internationale Des Wagons-Lits et Grands Express Europeens (Societe anonyme), (Internal company of sleeping cars and Great Express Europeans); Annuaire Oriental du Commerce De l'Industrie, De l'Administration et DE La Magistrature (Turkey, Russia, Greece, Roumania, Bulgaria, Egypt, etc), (Oriental Annual (yearbook) of Commerce, of Industry, Administration and Magistracy); Institut Medico-Electrique de Paris (Intitute of Medicine and Electricity of Paris); Societe Fonciere Lyonnaise (Land Society of Lyon, in France); Les Ateliers de Bruxelles (an anonymous Society), (The Workshops of Bruxelles); Ottoman Imperial Bank (anonymous Society); “Germania”; Compagnie anonyme d'assurances sur la vie a Stettin fondee en 1857, sous la surveillance du Gouvernement allemand; anonymous Company for protecting life in Sttin created in 1857 under the direction of german government; Compagnie de navigation Marocaine et Armenienne; Company of Moroccan and Armenian Navigation.

³⁰ Erdogan Keskinilic, Nicolas Nicolaides, *Bir Gazetecinin Gözüyle II. Abdulhamid*, Istanbul Yitik Hazine Yayınları, 2014, p.13.

the Ottoman provinces, particularly in the Ottoman Balkan provinces? What were the consequences of the decline of French influence in the Orient from 1899 to 1909? Why did the great European powers protect their Christian nationals under Ottoman rule? What were the impacts of that protection on Hamidian rule from 1899 to 1909? How did European idea of progress contribute to the decline of the Ottoman domestic affairs under the reign of Abdulhamid II? What were the effects of the violations of Berlin Treaty on the Ottoman domestic affairs from 1899 to 1909? Did the great European powers contribute to break out social, political and religious agitations in the Ottoman Balkan provinces? Was the Ottoman rule really “sick” under the reign of Abdulhamid II? How did the reforms of Abdulhamid II contribute to the survival of the Ottoman Empire? What were the economic, financial, educational and military effects of those reforms?

Especially issues from 1899 to 1907 concentrated on political and economic relationship of the Ottoman Empire with France. They depicted some impacts of the decline of French influence in the Orient and the disagreement between France and Ottoman Empire in 1901.³¹ From 1905 to 1907, *l'Orient* focused on the negative impacts of the capitulations, economic concessions granted to the European Great Powers, the economic and political interests of the Empire. From 1899 on, some articles and brochures published in *l'Orient* addressed the social, political, and economic situation of the Ottoman Balkans. From 1905 up to 1909, *l'Orient* focused on the reforms of Abdulhamid II. It sometimes compared Ottoman government to European governments. According to these articles, the great European powers

³¹ Nicolas Nicolaides, “La situation”, *Journal L'Orient* 7 (February 1900), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3; Athur Loth, “La fin du protectorat francais en orient”, *Journal L'Orient* 12 (June 1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2;

Rene D'Aral, “Echec de l'influence francaise en orient”, *Journal L'Orient* 12 (June 1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2;

Gerard de Noirval, *Le Conflit Franco-Turc: Ses origines, Sa marche, Ses consequences*, *Journal L'Orient* 13, 14, 15 (Paris, 1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.20, and see:CPierre Mareuilles, “La Decroissance de l'influence francaise en Turquie” *Journal L'Orient* 12 (March, 1905), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.4.

considered the Ottoman Empire “sick” State. *L’Orient* also described revolutions and disorders in Balkan provinces.³²

One of the most scientific qualities of documents published on the Ottoman Empire by *l’Orient* was that several authors could discuss one single issue with different points of view. Most of the authors were closely working with Ottomans. For example, *l’Orient* founded Ottoman national feasts in Paris at the time of Hamidian reign.³³ Through these feasts, it established “Societe Hamidie” (a French-Ottoman society) in Paris before 1902. Later on, the same “Societe” took the name “Societe Osmanie”. The “Societe Osmanie” dissolved in 1902. Its primary goal was to bring the writers, authors, artists, and other powerful people together, in order to support the Hamidian regime.³⁴ Articles and brochures published in *l’Orient* were important to follow European points of view about the Ottoman political, spatial, and domestic evolution from 1899 up to 1909.

Besides, they focused on particular issues regarding the Ottoman Empire from 1899 to 1909.

As far as reflecting in the journal, Abdulhamid II’s reforms consisted of holding friendly relationship with each great European power, in order to maintain the survival of the Ottoman Empire. In fact, the journal outlined the plans of the great European powers to intervene in the Ottoman domestic affairs. It also addressed the consequences of this intervention plans and the effects of Abdulhamid II’s reforms

³² Nicolas Nicolaïdes, S.M.I. le Sultan Abdulhamid Khan II l’Empire Ottoman et les Puissances Occidentales, *Journal L’Orient* 39, 41,42,43,45,46,47,50,51,52 (Paris, 1907), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.48;

Nicolas Nicolaïdes, S.M.I.le Sultan Abdulhamid Khan II l’Empire Ottoman et les Puissances Balkaniques *Journal L’Orient* 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 (Paris, 1908): 47, accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.47;

Nicolas Nicolaïdes, Sa Majeste Imperiale Abdul-Hamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur de l’Empire Ottoman *Journal L’Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 17, 18, 19, 20, 21(Paris, 1907), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.120.

³³ Nicolas Nicolaïdes, “A Sa Majeste Abdulhamid Khan II Ancien Sultan des Ottomans” *L’Orient journal* 9, 10, 11, 12 (1909), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.2-3.

³⁴ *Ibid.* pp.2-3.

between 1899 and 1909. By depicting the origins and the consequences of insurrections broken out in various Ottoman provinces, *L'Orient* demonstrated how Ottoman provinces gradually were against the imperial decrees of Abdulhamid II and how the clauses of different treaties have affected the reform policy of Abdulhamid II. Furthermore, the "Societe Osmanie" and several feasts founded in Paris before 1902, contributed to gather Ottomans and promote somehow Ottoman culture under the reign of Abdulhamid II. In addition, it seemed that Abdulhamid II had supported the journal to counterweight the opposition of Young Turks, who after moving to Europe, continued to write and criticize the Hamidian rule. For instance, in 1897, Mizancı Murad continued to publish the journal *Mizan* and Ahmed Riza published the journal *Mesveret*. By the same year, Abdullah Cevdet and Ishak Sukuti began to publish the journal *Osmanli*.³⁵

L'Orient also published brochures. It graciously distributed those brochures to different publishers and politicians of various countries. These brochures usually depicted specific issues of the Ottoman Empire.³⁶ The brochures affected the relationship between Abdulhamid II and his Balkan provinces, and consequently his Ottoman Greek subjects largely. In fact, it was one of the basic purposes of Nicolas Nicolaides, the director of the journal, to improve the relationship between the Greeks and the Porte.³⁷ For Nicolas Nicolaides, Abdulhamid II was the first sultan of the late Ottoman Empire to resist the undue influence of the great European powers

³⁵ *Ibid.* pp. 339-341.

³⁶ Among the issues depicted in the brochures the most important are the following: "L'Empire Ottoman et ses Sultans", "Les Arlequins de Stambul", "France et Turquie", "Integrite de l'Empire Ottoman", "La Femme Turque et la vie de famille chez les Turcs", "Le Conflit franco-Turc", "La Question Macedonienne et l'influence francaise en Orient", "Turquie et Bulgarie", "La Question des Balkans", "En Anatolie", "La politique des puissances et l'Empire Ottoman", "S.M.I. Le Sultan Abdulhamid Khan II, Sultan reformateur et reorganisateur de l'Empire Ottoman.", "S.M.I. Le Sultan Abdulhamid Khan II, l'Empire Ottoman et Les puissances Occidentales.", "S.M.I. Le Sultan Abdulhamid Khan II, L'Empire Ottoman et Les puissances balkaniques.", "S.M.I. Le Sultan Abdulhamid Khan II, ses plus glorieux ancetres et Les plus illustres Souverains Chretiens."; "*L'Orient*" also edited periodicals such as "Les Paillasses Orientaux", "L'Abeille du Bosphore",

³⁷ Nicolas Nicolaides, "A Sa Majeste Abdul-Hamid Khan II Ancien Sultan des Ottomans" *L'Orient journal* 9, 10, 11, 12 (1909), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.9.

and at the same time to establish the bases of progress of the Ottoman Empire. For him, the previous sultans contented themselves with only resisting the foreign influence on the Ottoman Empire. According to his mind, Abdulhamid II was intelligent and kind, competent in the governance of the Empire.³⁸ Those qualities, which helped this Ottoman sultan to regain the same charismatic political power that the previous Ottoman sultans gained, such as Orhan, Abdulmadjid and Abdulaziz, allowed Abdulhamid II to carry out his reforms. Nicolas Nicolaides compared Abdulhamid II to those Ottoman sultans.³⁹ He wrote that Abdulhamid II was a divine figure for the Ottoman Empire, and that God sent Abdulhamid II to save the Empire from the immediate collapse. For Nicolas Nicolaides, the effects of Hamidian reforms were more moral; they did not stem from the victory of Ottoman army, but from the spiritual and charismatic power of the Sultan. In fact, Abdulhamid II privileged the achievement of national interests of Ottomans; he dealt with his relationship with the great European powers in pacific ways.⁴⁰ In addition, Abdulhamid II has restored the justice in different Ottoman provinces and adopted a friendly attitude towards each of the great European powers. The reforms of Abdulhamid II sympathized with the poor people and showed great tolerance to the non-Muslim subjects, according to the director of *l'Orient*. Nicolas Nicolaides acknowledged that Abdulhamid II contributed to promote *l'Orient*. It seemed that Nicolas Nicolaides needed to assert that the aim of the publishing policy of *l'Orient* was not to become richer. According to Nicolas Nicolaides, *l'Orient* was not published with the only purpose of making money for its workers.⁴¹ Nonetheless, it was important for Nicolas Nicolaides to underline the money issue to strengthen his

³⁸ Nicolas Nicolaides, S.M.I.le Sultan Abdulhamid Khan II l'Empire Ottoman et les Puissances Balkaniques *Journal L'Orient* 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 (Paris, 1908), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2.

³⁹Nicolas Nicolaides, S.M.I. le Sultan Abdulhamid Khan II Ses Plus Glorious Ancetres et les plus Illustres Souverains Chretiens, *Journal L'Orient* 25, 27(Paris, 1908), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.5.

⁴⁰ *Ibid.*p.4.

⁴¹ Nicolas Nicolaides, "A Sa Majeste Abdulhamid Khan II Ancien Sultan des Ottomans" *L'Orient journal* 9, 10, 11, 12 (1909), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.8-9.

relationship with Abdulhamid II. This also showed the true nature of his praises for Abdulhamid II in *l'Orient*.

According to Nicolas Nicolaides, Abdulhamid II became sultan at a time, when many people lost their hopes for the survival of the Ottoman Empire. Thus, before having read *l'Orient* journal, one could make several remarks. Firstly, the European ideas of progress put into practice in the Ottoman domestic affairs contributed to the survival of the Ottoman Empire. Secondly, the treaties signed by the Sublime Porte and the European great powers helped the Ottoman Empire to survive rather than the reforms initiated by Abdulhamid II. Thirdly, the Ottoman domestic affairs under the reign of Abdulhamid II were “sick”; the European intervention in the Ottoman domestic affairs did not profit (not useful for) neither the European great powers nor the Ottoman Empire from 1899 to 1909.

This study will demonstrate that targets of Abdulhamid II's reforms consisted of holding friendly relationship with each great European power in order to maintain the survival of the Ottoman Empire. In fact, it outlines the plans of some great European powers to intervene in Ottoman domestic affairs. It also focuses on some consequences of that intervention and some effects of Abdulhamid II's reforms from 1899 to 1909.

The purpose of this study is to follow the Hamidian reforms and their contributions to the Ottoman Empire from the articles and brochures published in this journal. Another aim is to contribute to the debates on the Eastern Question from the information provided by the same journal. The topics published in *l'Orient* on the Ottoman Empire depict socio-economic, political issues of the same empire; they also depict the reforms in Ottoman education and military.

The dissertation includes two chapters; both of them include two sections. In the first chapter, I carry out an analysis about the Eastern Question. To this end, I describe the issues regarding the territory of the Ottoman Empire. In fact, I depict the territorial, economic, religious, cultural aims of France, Russia, England, Italy, Germany, Austria and their consequences on the life in some Balkan provinces, under the Ottoman rule. In this same chapter, I also demonstrate why great European

powers considered Ottoman domestic affairs “sick”, particularly from 1899 to 1909. I also identify the effects of such European ideas on the life in the Ottoman Balkan provinces. In the second chapter, I depict economic, financial, educational and military effects of Hamidian reforms from 1899 to 1909 and their contributions to the survival of the Ottoman Empire. I consider that the reforms of Abdulhamid II diminish the influence of foreign powers on the Ottoman Empire’s foreign and domestic affairs. Even though the Empire collapsed in 1923, Abdulhamid II initiated reforms in order to reduce the undue influences of great European powers on the Sublime Porte and re-established his rule.

CHAPTER 1

THE EUROPEAN GREAT POWERS AND THE HAMIDIAN POLICY (1899-1909) ACCORDING TO L'ORIENT

From 1899 to 1909, the issues regarding the disintegration of Ottoman territory were central to the Eastern Question. Russia, France, Germany, Italy, England and Austria competed with each other for the control of Ottoman provinces. The rural parts of Ottoman provinces gradually became threatened and Hamidian rule experienced the effects of great European powers' idea of progress.

1.1 Territory of Ottoman provinces envied by great European powers.

The great European powers were seeing the territorial resources of Ottoman provinces as raw materials that they could use for their industries. The great European powers highly envied some rich Ottoman provinces. The high rank officials from the Ottoman provinces were highly concerned about the risk of potential exploitation.

1.1.1 European great powers in several Ottoman provinces

For various reasons, the great European powers criticized the Ottoman domestic affairs during the reign of Abdulhamid II. The success of their great projects largely depended on economic control of Ottoman provinces. They considered the Ottoman Empire fragile. To this end, England, France, Russia, Germany and Italy had different strategies.

By 1899, the projects of Sir Cecil Rodes were incompatible with the completion of rail network of Anatolia. Before the completion of that rail network, riots took

place in western Armenia in Anatolia.⁴² England wanted to control the economic resources of Egypt. This control would be impossible if the railway network of Anatolia was completed earlier. England wanted to guarantee her economic advantages all across east African coast.

The will of controlling the Ottoman provinces polarised the great European powers. Those powers rejected the reconstruction of Ottoman army. In the plateau of Asia in Persia, Russia wanted to extend her railway network to farther regions while England wanted to take Bender, Bouchir, Bassora and Kuwait (gateway to the gulf).⁴³ However, by 1899, a period of peace started between Greece and the Ottoman Empire when M.M. Theotokis, Deli Georges, Carapanos were in power.⁴⁴ This political peace gave an advantage to the industrial European powers. Visits and exchange of gifts were some indicators of this political peace.

The attitude of Ottoman provinces in their regions helped the European great powers to fulfil various social and economic projects in the Ottoman Empire. In Macedonia, Albanians reclaimed some rights that they enjoyed in the past. They were in the majority in Macedonia under the Ottoman rule. Each Ottoman province wanted to found an independent state. In fact, they asked help from the governments of great European powers. Thus, these governments took advantage of the riots for independence in order to accuse the Ottoman government.

The great European powers were gradually concerned about Ottoman domestic and Ottoman foreign affairs.

Those riots deteriorated military and commercial relationship between the Ottoman Empire and France. A new era began in the relationship between the Sublime Porte and Germany. In 1873, the Sublime Porte accused M. Thiers of refusing to send French military officers to the Ottoman government in order to

⁴² Claude Daube, "Les Albanais", *Journal L'Orient* 9 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

⁴³ E. Levrault, "Au golfe persique", *Journal L'Orient* 10 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

⁴⁴ E. Levrault, "Au golfe persique", *Journal L'Orient* 10 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

reorganise the Ottoman army well.⁴⁵ The goods of French merchants were too expensive. French companies did not stop in Dedeagatch. Furthermore, French merchants did not send any goods to the Ottoman hinterland cities.⁴⁶ Those economic and military problems were factors of several Franco-Ottoman conflicts.

The Sublime Porte and Germany were promoting their relationship. In addition, the diplomatic relationship between France and Germany was fragile. As a result, social and economic connections between the great European powers and the Ottoman provinces have changed. They turned sour. A war broke out between the Sublime Porte and Serbia in 1876 due to the above-mentioned change. Another war broke out in 1877-78 between the Ottoman Empire and Russia.⁴⁷ Those two events were some indicators of this new situation. Since then, foreign powers gradually invested their capital in the Ottoman Empire. Germany obtained an important place in this investment. The Ottoman Empire asked help from the German officers to reorganise the Ottoman army well. The defeat of the Ottoman army led the great European powers to consider the Ottoman Empire a “sick man”, which would disappear very soon. Thus, the European great powers and their allies levelled several kinds of criticism against the Sublime Porte.

“We were again reproached, said Turcs, to buy all our military materials from Germany, to send our young officers to there, so that they complete their studies, to have German instructors for our army, to forget, in finish, our previous friends, our previous allies, who fought side by side with us and for us, on the same battlefields.”⁴⁸

⁴⁵Nicolas Nicolaïdes, “Turquie et France”, *Journal L'Orient* 7 (February 1900), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

⁴⁶ Henry Hauttecoeur, “Une page d'histoire diplomatique a propos de l'occupation de Mytilene par l'escade internationale”, *Journal L'Orient* 3 (January 1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.2-3.

⁴⁷ Nicolas Nicolaïdes, “La guerre Russo-japonaise et la Turquie”, *Journal L'Orient* 10 (March 1904), Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

⁴⁸ C. Chryssaphides, “Empereur et le Sultan”, *Journal L'Orient* 3 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.6.

Other great European powers, immediately, waited for the end of the Ottoman Empire. They wanted to get its remainders. Thus, they saw this German-Ottoman co-operation as an obstacle to the success of their economic co-operation with the Sublime Porte. The German-Ottoman co-operation would give political and economic supremacy to both Germany and Sublime Porte. In this sense, the industrial European powers would not greatly benefit from their economic co-operation with the Ottoman Empire. The visit of Guillaume II to Abdulhamid II was an important stage for the German-Ottoman co-operation. This co-operation threatened the interests of Italy and Austria (two allies of Germany). Austria's industry lost its foundations in the eastern markets.⁴⁹ The visit of Guillaume II had, in addition, religious effects: the protection of Catholic religion. After the French-German war, Germany consolidated its economic situation in the Ottoman Empire. There, it created agricultural colonies.⁵⁰ The good harmony between the Sublime Porte and Germany promoted the foundation of the same colonies. In the journal, "Le Gaulois", C. Chryssaphides wrote the following lines:

"German is the most certain ally for us and the most faithful, because it does not envy any part of our territory. We see that, in Europe or in Asia, such a power took a province away from us, such power else envied such a part of our Asian or European province. We cannot believe any of them. Contrary to others, Germany wanted to conserve the Ottoman Empire, to fortify, to consolidate it. From Berlin, no danger threatens us. We cannot say the same thing concerning other cities of Europe."⁵¹

For the Ottoman government, the presence of Germans on its territory profited to the Ottoman Empire. The presence of Germans could reduce the

⁴⁹ Nicolas Nicolaidis, "Le Choc des Ambitions et des Interets", *Journal L'Orient* 7 (February 1908), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

⁵⁰ Le Moniteur Oriental, "Le 16 CHaban", *Journal L'Orient* 3 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3.

⁵¹ C. Chryssaphides, "Empereur et le Sultan", *Journal L'Orient* 3 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.4.

economic interests of other great European powers. In this sense, the presence of the above-mentioned powers would not help the Sublime Porte to exploit its economic resources in the interest of the Ottoman Empire. The following lines were written in the same journal:

“German people to come in large number to Ottoman Empire: their presence gave great value to our lands, made easy the exploitation of the immense resources of our Asian provinces. These foreign people, who were colonies among our disparate populations, were a means of progress, of civilization, of tranquillity (quietness, calmness) and peace. First all, these settlers were hardly working people, inoffensive. Europe infinitely asked us to make reforms in our provinces. Well! The gradual settlement of Germans insensibly (without concern) brought without upheaval the reforms of the country.”⁵²

The Ottoman government believed the moral and intellectual quality of Germans. German presence profited to the Ottoman Empire since the relationship between the Ottomans and French people turned sour. In addition, Russo-Ottoman war was advantageous for the co-operation between Germany and the Ottoman Empire. Accordingly, Economic and military co-operation between the Ottoman Empire and Germany peaked in firm relationship. The economic initiatives of the great European powers extremely impinged on the life in the Ottoman provinces. The aforementioned initiatives created nationalistic ideas within the Ottoman Balkan provinces. The emergence of nationalistic ideas in the Ottoman Balkan provinces urged the great European powers to protect the Christian religious groups under the Ottoman rule.

Thus, in 1900, Russia, France, England, Italy, etc., were planning to occupy the lands of Ottoman Empire.

Russia was present in Persia and Asia. The construction of Zulfa-Tabriz-Hama's railway threatened the interests of England in Persia.

⁵² C. Chryssaphides, “Empereur et le Sultan”, *Journal L'Orient* 3 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.5-6.

The Journal Gazette of Turkestan depicted the targets of Russia in this region:

“At the same time, Russia will avoid establishing anything, from which Turkey might profit. In this sense, there will not be connections with Buschire, throughout any railway established over Tigris or Euphrates, but only with Bandar-Abbas and with political, industrial and strategic domain of the country.”⁵³

Russia wanted to control the Tigris and the Euphrates and prevent the Ottoman Empire from developing its commerce in this region. In fact, the great commercial road, which went to India and the Far East, became important. The Ottoman Empire gradually lost its markets in Persia and in Minor Asia. In addition, the Ottoman army was fragile. As a result, the repression of riots broken out in the Ottoman provinces was difficult or impossible. The same Journal wrote that:

“Then, an insurrection would be enough so that the Ottoman Empire, which had not any money, any soldier for its defence, ended.”⁵⁴

Briefly, Russia took advantage of the exhaustion in the Ottoman economic system and military in order to destroy the commerce of this empire. This exhaustion particularly stemmed from the visit of Guillaume II to the sultan. The same exhaustion was also a consequence of riots broken out in different Ottoman Balkan provinces.

The great European powers established diverse plans in order to deteriorate the Ottoman rule. They caused divorce between the Ottoman Empire and the Ottoman Greek subjects. Furthermore, the aforementioned plans consisted of deteriorating the Ottoman military power.⁵⁵

For various reasons, Italy envied Cyrenaica and Albania. Moreover, England controlled Egypt; Russia occupied the greatest part of the eastern *vilayets* in the

⁵³ Nicolas Nicolaidès, “La situation”, *Journal L'Orient* 7 (1900), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.2-3.

⁵⁴ *Ibid.*, p.3.

⁵⁵ Nicolas Nicolaidès, “Lettre ouverte a Mahmoud pacha”, *Journal L'Orient* 6 (1900), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.2-3.

Anatolian part of the Ottoman Empire. Besides, England set its control on the Ottoman submarine cables. According to the statistics, England controlled 70 % of Ottoman cables.⁵⁶ Therefore, in Asia and in Africa, France saw its interests threatened. Then, France allied with the Ottoman Empire. A new era started in the history of relationship between France and the Ottoman Empire.

The competition between the great European powers for controlling the Ottoman provinces endlessly gave rise to riots within the same provinces. The repression of those riots gradually weakened the Ottoman budget. In 1900, Russia occupied the Ottoman provinces of Minor Asia and Persia; the England set its sights on a part of Ottoman waters.⁵⁷ As a result, commercial relations came to a halt between the Ottoman Empire and its richest provinces. The industrial boost of great European powers could explain the European economic competition on Ottoman lands. Therefore, the great European powers needed new markets to sustain the development of their industry and economy. To meet this need, the great European powers discovered new rich lands that they tried to dominate. Thus, in the late 19th century and early 20th century, the great emphasis on education and positive sciences of great European powers influenced the entire world. The Sultan Abdulhamid II understood this trend of Europe and he adopted a specific attitude toward the great European powers.

Then, in 1902, a great commercial co-operation started between the Sublime Porte and the great European powers. England and Germany occupied an important place in this co-operation. The Ottoman Empire exported major part of its goods to England. The value of that export reached six million Turkish pounds a year,

⁵⁶ Nicolas Nicolaidis, “Les cables Anglais et la Turquie”, *Journal L’Orient* 1 (1900): pp.1-2., accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

⁵⁷ Nicolas Nicolaidis, “Les cables Anglais et la Turquie”, *Journal L’Orient* 1 (January 1900): 2p. accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

whereas the value of Ottoman export to other countries was fifteen million Turkish pounds a year.⁵⁸

The Sublime Porte exported wool, mohair, grain, gum, butter, cheese, eggs, etc. Bagdad railway network played a great role in the export of Ottoman goods. It linked the railways of Asia Minor and the remotest provinces of the Ottoman Empire.

After 1902, Germany was greatly engaged in the economic and military reconstruction of the Ottoman Empire. The construction of Bagdad railway was an indicator of this engagement.

Furthermore, the commercial co-operation between Italy and the Ottoman Empire boosted between 1891 and 1900. For Carmelo Melia, attaché of the commerce at the Italian embassy, the import of Ottoman goods from Italy, augmented from a minimum of 15.990.000 Francs, to a maximum of 31.599.000 Francs during the same period.⁵⁹

Nonetheless, in 1902 France lost its influence in the Orient (East). France felt that Constantinople, siege of Islamic culture influenced the French colonies significantly. In this sense, France thought that from the pilgrimage of Algerian Muslims, the Ottoman Empire profited more than France did. This French attitude contributed to diminish the splendour of the relationship between France and the Ottoman Empire. Accordingly, Germany consolidated its relationship between the Ottoman Empire.

Briefly, in 1902, the Ottoman authorities trusted in the German authorities more than they did in the French ones. They pursued their economic and military reconstruction with Germans while the other great industrial powers of Europe pursued their economic and territorial targets in the Ottoman provinces.

In 1903, there were a number of appointments of officers. For example, the sultan nominated S.A.Ferid to the grand *vezirate* (the office of the prime minister);

⁵⁸ Levant Herald, "L'exportation en Angleterre", *Journal L'Orient* 3 (1907), accessed on June 6, 2013 gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

⁵⁹L'Orient, "Echos et Nouvelles-Le trafic turco-italien", *Journal L'Orient* 11 (1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2 .

Edib Pacha succeeded Rechad Bey as the chief of governor to Kosovo, Mehmed Pacha went from Tripoli (of Africa) to Monastir.⁶⁰ Abdulhamid II considered this reform in Ottoman domestic affairs a means of reducing the foreign influence on the same domestic affairs. S.A.Ferid would have a hostile attitude towards this influence. Besides, the officials, appointed recently, were more effective.⁶¹

For Nicolas Nicolaides this administrative innovation took place at a moment when the great European powers had largely envied an important part of the Ottoman Empire. It was also a period where the Coran had a particular influence on natural sciences in the Ottoman Empire. England, Germany and Italy pounced on Venezuela. Austria, Russia and France financially supported Macedonia.⁶² The number of the sources of revenue declined drastically in the Ottoman Empire.

In 1904, economic and territorial issues concerning the Ottoman Empire were crucial. Russia had set its control on Constantinople, Austria on Salonika; England was present in Egypt; France captured Tunis and wanted to control Syria. Italy at the same time wanted to possess Tripoli and Albania.⁶³

The success of these plans would remove the important part of Ottoman lands.

In short, the economic and territorial politics of the great European powers in the Ottoman provinces consisted, through Alliances, of establishing a Hungarian-slave empire. The foundation of the Hungarian-slave Empire deprived Abdulhamid II of his commercial and industrial resources. In fact, an alliance between Germany, Hungary and Austria was a *sin qua non* condition for the foundation of this new empire. The empire would cover Bohemia, Poland, and Hungary in the north, and

⁶⁰Nicolas Nicolaides, "Les nouveaux Valis de la Roumelie", *Journal L'Orient* 4 (1903), accessed on June 6, 2013 gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

⁶¹*Ibid.* *Journal L'Orient* 4 (1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.2-3.

⁶²Jean Godin, "La question macedonienne ce qu'il y a derriere", *Journal L'Orient* 5 (1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3.

⁶³Pierre Mareuilles, L'Empire Ottoman les puissances et le progres, *Journal L'Orient* 20 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1904), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, p.3.

Serbia, Bulgaria, etc. in the south.⁶⁴ The empire was against the interests of Russia. The position of Greece was important in the foundation of this new empire.

Greece and Russia were therefore against the Sublime Porte. According to the roman journal, *Diritto*, the conquest of Salonika would be the end of the Ottoman Empire. Nicolas Nicolaides shared this point of view.⁶⁵

The Ottoman Empire was considered divided into different pieces of land. Thus, after 1904, religious, political and cultural issues took precedence over economic and territorial issues. They had diverse consequences. The religious, political and cultural issues resulted from the violation of the Berlin Treaty. The treaty of Berlin promised to restore the integrity of Ottoman territory.

1.1.2 Great European Powers in the Ottoman Empire and Autonomy idea in the Balkan provinces

The gradual emergence of the idea of autonomy in Ottoman Balkan provinces contributed to the success of various geostrategic projects undertaken by the great European powers in the Ottoman Empire. The protection of Ottoman non-Muslim subjects by the great European powers, the causes of Balkan states' foundation and the establishment of consulates and schools by the great European powers were central to those projects.

Several people considered the Macedonia the entire part of Ottoman European provinces.⁶⁶ In those provinces, the European great powers endlessly led religious, cultural and political re-construction. In fact, France was recognized as the

⁶⁴Gerard de Noirval, *La Question Des Balkans; Quinze annees d'Etudes Macedoniennes*, *Journal L'Orient* 13 (Paris:Bibliothèque nationale de France, 1903), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, p.1.

⁶⁵ Nicolas Nicolaides, "Un projet dangereux", *Journal L'Orient* n03 (January 1903): 3p. accessed on June 6, 2013, accessed June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

⁶⁶Intelligenti Pauca, "Lettre De Turquie", *Journal L'Orient* 6 (1899): accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

main protector of Ottoman non-Muslim subjects. Nonetheless, the decline of French moral authority on the above-mentioned subjects and the will of the aforementioned powers to gain large influence in the Orient changed the course events. After the conquest of Constantinople in 1453, the Sultan Mehmed II did not overrule the religious authority of Ottoman Christian subjects. In fact, there was a religious tolerance towards the same subjects. The religious tolerance continued during the reign of Abdulhamid II. In this sense, the Sublime Porte recognized numerous religious communities: Catholic Armenian (in 1831), Catholic Greeks or Melkites, Catholic Bulgarians, Maronites, etc. Later on, other foreign religious groups, such as Franciscans (around the beginning of 16th century), the Brothers of Christian doctrine and the Sisters of Charity (in 1840), settled in the Ottoman Empire.⁶⁷

Although the Ottoman Empire granted the great religious tolerance to its Christian communities, the great European powers pursued their religious conquest in this Empire. In fact, did the above-mentioned powers want to destroy the Ottoman rule and establish their former religious principles, by directly controlling the religious communities living under the authority of Abdulhamid II? In fact, the religious communities gradually became autonomous. Greek Church included four autocephalous centres: Constantinople, Alexandria, Antioch and Jerusalem. The Patriarch of Constantinople or the Ecumenical Patriarchate was not replaced as long as, he was alive.⁶⁸

The visit of Guillaume II and the decline of French moral authority in the Orient were the important phases of religious conquest of great European powers in the Ottoman Empire from 1899 to 1909. The East was a vast area, which extended from Libya to Black Sea, from Suez to Constantinople and from the Mediterranean

⁶⁷L'Orient, "Livre D'or De L'Orient", *Journal L'Orient* 2 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3.

⁶⁸ Nicolas Nicolaidis, "Les privileges du Patriarcat Oeucumenique" *Journal L'Orient* 47 (December 1890), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-7.

to the Euphrates. France spiritually influenced all Christian communities living in this imperial realm.⁶⁹ However, this French authority had declined.

The reasons for that decline were diverse. M. Thiers refused in 1873 to send French military officers to the Sublime Porte. The splendour of the relationship between France and the Ottoman Empire diminished. Obviously, the other great European powers, such as Germany, Italy, and Austria, were encouraged to pounce on the Ottoman domestic affairs, particularly on religious affairs. Each great European power privileged the control of its national groups living on the Ottoman lands.

Germany first rejected the decision of Ottoman court, which allowed the French consulate to participate in the trial of individuals brought before the courts. Those individuals were under the French protection. In addition, the law promulgated on religious congregation by France displeased the other great European powers.⁷⁰ In fact, the Ottoman Empire became an Empire, which had to be shared between the ethnic and religious groups of Russia, Italy, Austria, Germany, etc.

Since the relationship between Germany and the Ottoman Empire was consolidated, Germany rejected the French moral influence on Catholics in the Orient. As a result, Germany, in last incidents of the Holy-Sepulcher, defended its national communities.⁷¹ Russia, an ally of France did not hesitate to take its share of the cake. An imperial decision allowed Italy to protect its minorities directly.⁷²

⁶⁹Athur Loth, "La fin du protectorat francais en orient", *Journal L'Orient* 12 (1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

⁷⁰Athur Loth, "La fin du protectorat francais en orient" in *Journal L'Orient* 12 (1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2 and see Rene D'Aral, "Echec de l'influence francaise en orient", *Journal L'Orient* 12 (June 1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2; Pierre Mareuilles, "La Decroissance de l'influence francaise en Turquie" *Journal L'Orient* 12 (March 1905), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-4.

⁷¹ *Ibid.*, p.2.

⁷²Rene D'Aral, "Echec de l'influence francaise en orient", *Journal L'Orient* 12 (1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2.

Austria protected the religious groups settled in Albania and in Epirus. The Ottoman Empire and the aforementioned powers had close commercial and military co-operations. These co-operations could affect the sultan to allow each great European power to control its minorities.

One of the characteristics of the Ottoman rule was the practice of the system of “stick and carrot”. This system consisted, for the sultan, of taking draconian measures against the recalcitrant (stubborn) provinces and, of cherishing the provinces, which obeyed the sultan. By extension, the Ottomans could implement this system in their diverse relationship with their allies. In this sense, France, the protector of Ottoman Catholics over a long period, did not escape from the practice of the Ottoman system of “stick”.

One could wonder how France gained and lost this spiritual influence in the Ottoman Orient. For Nicolas Nicolaïdes, French government prohibited the entrance of Turkish and Arab newspapers in Algeria. Thus, the attitude of French government regarding the Turkish newspapers could be a factor of French authority’s decline in the Orient. However, in 1899, Ottomans were conscious of the acuteness of foreign intervention in their domestic affairs. For instance, the effects of French religious patronage over the Catholics gradually became perceptible in 1899. Nonetheless, each European great power tried to protect its religious communities. According to Nicolas Nicolaïdes, the *Moniteur Orient* wrote as follows:

“Since the moment that the thing is impossible, since the moment that we are condemned to experience the intervention of European great powers, again better, we want each sole power to protect its nationals [...]. At least, we will, in this case, only deal with a sole power, whereas actually, an Italian priest, for example, gains double protection: the one of France as a catholic and the one of Italy as an Italian subject [...].”⁷³

⁷³C. Chryssaphides, “Empereur et le Sultan”, *Journal L'Orient* 3 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3.

This attested that the French religious patronage over the Catholics under the Ottoman rule was visible in 1899. This French religious patronage over the Catholics probably stemmed from the contracts and the traditions, which linked the Ottoman Empire and France.

Pierre Mareuilles thought that the decline of French religious patronage over the Catholics in the Orient did not result from the fact that France did not participate in the events, which took place in Anatolia, Macedonia, and Crete. For Mareuilles, Austria wanted to re-construct the eastern empire.⁷⁴ Accordingly, through the riots in the Ottoman Empire, Austria wanted to destroy the French religious patronage over the Catholics by becoming the protector of Catholics (Greeks, Bulgarians, etc.). In addition, France would not correctly play its role of religious patronage over the Catholics in Orient. Moreover, the Ottoman Empire, which had trusted in France, would give that right of religious patronage to France, in order to control all the Ottoman Christian subjects well.⁷⁵

The end of French religious patronage in Orient had many consequences. France adopted a hostile attitude in its relationship with the Sublime Porte. Then, France and other great European powers acted to destroy the Ottoman culture and Ottoman governance. In fact, each of those great powers, which obtained the right to protect its religious minorities, consolidated its position by organising and fuelling campaigns. Schools, consulates and violation of treaties had played great roles in organising those campaigns. The campaigns also had many consequences. The religious affairs of minorities living on the Ottoman lands were connected with the political affairs of these minorities. The connection of religious affairs with the political affairs resulted from great Europe powers' violation of capitulations and treaties, in order to pursue their political intervention in the domestic affairs of the

⁷⁴ Pierre Mareuilles, "La Decroissance de l'influence française en Turquie", *Journal L'Orient* 12 (1905), accessed on June 6, 2013 gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

⁷⁵ *Ibid.*p.2.

Ottoman Empire. The Treaty of Paris of 1856 recognized the integrity of Ottoman territory. It also prohibited any foreign intervention in Ottoman domestic affairs⁷⁶.

Besides, the Treaty of Berlin of 1878 granted the right to each religious community to exercise its religious duties freely.⁷⁷ Nonetheless, each religious group thought that the period had come to establish an autonomous authority against the territorial integrity and the interests of the Ottoman Empire. In fact, the Treaty of Berlin gave the right to the great European powers to protect the Ottoman religious minorities. Later on, Christian minorities previously living in the Ottoman Empire performed that protection. Thus, with various external influences, the European way of life quickly was transferred within regions where the religious minorities lived. However, in the whole Ottoman Empire, the European way of life slowly was transferred. The Ottoman Empire conserved its principles, which required the conservation of each religious group. In other words, Ottomans avoided merging religious groups into the whole mechanism of their empire.

Those contrasts of spiritual development within the Ottoman Empire were factors of the violation of treaties of Berlin, Paris, etc. Thus, for the great European powers, the Treaty of Berlin, considered inefficient, did not equally profit to both Ottoman Muslims and Ottoman non-Muslim subjects.

After 1878, a law supplemented that treaty, in aid of Rumelia:

“That everyone be free to practice his religion (article 82). That the religious communities to conserve their former rights and privileges and their relationship, with their spiritual chiefs residing in the country, or elsewhere, (articles 28, 336). That the communities to not be prevented from conserving all their properties and those properties to not be expropriated except for being used for public service and according to the

⁷⁶ Nicolas Nicolaidis, “L’Europe et Ses Promesses a l’Empire Ottoman”, *Journal L’Orient* 15, (1908), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3.

⁷⁷ L’Orient, “Les Droits des Grecs en Bulgarie et en Roumelie Orientale”, *Journal L’Orient* 6 (1907), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.4.

dispositions related to the laws. (article341) [...]
]”⁷⁸

This law provided an important cultural liberty for Rumelia. Other Ottoman provinces obviously reacted. In addition, the capitulations were the confirmation of each national religious minority’s protection by a great European power. This protection was only in commercial and religious affairs. On Ottoman lands, the national merchants of Christian European countries were not subjected to the commercial tax payment and to other taxes.⁷⁹ However, the Ottoman merchants were supposed to pay this tax on their territory. Because of this economic policy, foreign people dominated the domestic commerce of the Ottoman Empire. The policy contributed to the decline of the imperial economy. The imperial economy should be used to repress possible riots, resulted from the violation of treaties. In this perspective, the great European powers encouraged their protected communities. The same powers did not regularly respect the clauses of treaties and capitulations. As a result, Ottoman Balkan provinces did not follow the requirements of treaties and capitulations. Since then, several acts of violation of treaties and capitulation had taken place. In 1908, the acts of violation of treaties gradually became visible. One of them was the fact that the Balkan provinces extremely were interested in the issues, which had nothing to do with their regions. For instance, this attitude transgressed the Treaty of Berlin. In fact, parliaments of Ottoman Balkan provinces asked for their rights in Macedonia or elsewhere.⁸⁰

In addition, the great European powers did not encourage Bulgaria, Greece, Serbia and Montenegro to pay a portion of their debts to the Ottoman government, as the Treaty of Berlin had mentioned it. This attitude of the above-mentioned powers of Europe was also a violation of the same treaty. For instance, Bulgaria, Greece,

⁷⁸*Ibid*, pp.4-5.

⁷⁹ Nicolas Nicolaidès, “Immunités Diplomatiques et Capitulations”, *Journal L’Orient* 13 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3.

⁸⁰ Nicolas Nicolaidès, S.M.I.le Sultan Abdulhamid Khan II: l’Empire Ottoman et les Puissances Balkaniques” *Journal L’Orient* 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1908), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, p.2.

Serbia and Montenegro were respectively supposed to pay annually, 108.885 Turkish pounds, 28.459 Turkish pounds, 23.182 Turkish pounds, 1.088 Turkish pounds to the Ottoman treasure.⁸¹ It was a contribution from each Ottoman province in order to pay back the Ottoman debt to Europe.

The Treaty of Berlin, which did not allow the Ottoman government to protect its Muslims living in the Christian countries of Europe, contributed to paralyze the functioning of the Ottoman Empire. Instead of helping this empire to pay its debts, the great European powers destroyed the finances of the same empire. The domestic trade of the Ottoman Empire declined. As a result, the Ottoman treasure was deteriorated.

As for the political issues, the violation of the Treaties signed between the Ottoman Empire and the European great powers separated the provincial Ottoman domestic affairs from the domestic affairs of Constantinople. This violation facilitated those provinces to become gradually autonomous; it enabled the great European powers to support the aforementioned provinces.

The European great powers and the Ottoman provinces established schools, which solely defended their aims. The great European powers and their protected peoples founded various autonomous structures on the Ottoman lands so as to lead efficiently their policy of Ottoman Empire's disintegration. In fact, they preached nationalistic ideas intended for disassembling the Ottoman Empire's structure. They opened schools all across the Empire. The religious issues and the violation of Treaty of Berlin put the Sublime Porte in the fragile position of repressing riots due to campaigns.

The campaigns accompanied the foundation of schools. In 1906, A. Rechid Safvet remarked the proliferation of foreign schools in the capital as well as in the provinces of the Ottoman Empire.⁸² He stated that the schools taught history and

⁸¹ *Ibid.*, pp.3-5.

⁸² Rechid A. Safvet, "Quelques mots sur les ecoles etrangeres en Turquie", *Journal L'Orient* 4 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

geography of some foreign countries (including France, Germany, England, etc.) to the Young Turk students. Therefore, they were used for re-shaping the mentality of Young Turk students. In fact, the curriculum of these schools was imposed. For instance, Russia thought that the teaching of its language and geography had to be compulsory in various schools opened in the Empire. The students in foreign schools were supposed to take seven- or eight-years study; they used to have almost ten hours daily.⁸³ When they finished their studies, they could become merchants, industrialists, or employees. Consequently, they could promote the economic advantages of great European powers against the Ottoman economic advantages. The European great powers, which were generally capitalist, were therefore going to teach the principles of capitalist production to the younger generations of the Ottoman Empire. This mode of economic production was against the interests of the Ottoman mode of economic production. The great European powers, according to their own vision, completely wanted to destroy the economic and spiritual originality of the Ottoman Empire. For instance, a Greco-French high school was famous because of its courses in French and Greek languages.⁸⁴

The Ottoman Balkan provinces were acting in line with their French, German, Russian protectors, etc. Medes and Persians first settled Macedonia. Later on, Greeks, Bulgarians, Serbians, Rumanians, Turks, Latins, Slaves and Semites settled Macedonia. The Ottoman Balkan provinces covered these communities. In fact, Macedonia included the *vilayets* (provinces) of Monastir, Uskub, Salonika and Adrianople.⁸⁵ In Macedonia, each *vilayet* tried to enlarge its domain. In this perspective, the above-mentioned *vilayets* were supported by the fact that the great European powers, all the time, wanted to use them in order to disintegrate the Ottoman Empire and gain its economic advantages, which the great European

⁸³*Ibid.*, pp.2-3.

⁸⁴Un Albanais, "La Langue Officielle", *Journal L'Orient* 8 (1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2.

⁸⁵Nicolas Nicolaidis, "La Question Macedonienne Et L'Influence Francaise en Orient", *Journal L'Orient* 13 (1903), accessed on June 6, 2013 gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1 .

powers constantly needed. In this sense, Rumanians, Serbians, Bulgarians, Ottoman Greek communities, etc. supported the campaigns, which harmed the Ottoman imperial organization.

There were a number of the acts of campaign and the schools in the Ottoman Balkan provinces in 1903. Rumanian schools gave particular emphasis on French and Turkish. The Rumanian nationalistic idea totally was not territorial. Contrary to the Rumanians, the Serbs reclaimed their territorial independence. They considered a part of their territory the domains (Montenegro, Croatia, Dalmatia, Bosnia, etc.), where the Serbo-Croatian language was spoken.⁸⁶ The campaign of Serbs was more visible in Macedonia. The Serbian schools in Salonika, Serres, etc., were used to re-shape and impose the Serbian mentality on the Macedonian lands. The Bulgarians combatted this nationalistic idea. They were more populous in Macedonia than the Serbs. Kosovo was the most influential area of Serbian campaigns. The education was free of charge in Serbian schools. This education and consulates largely supported the Serbian campaigns. In fact, consulates were established in Salonika, Monastir, and vice-consulates were opened in Prichtina, Uskub, Prizren, etc.⁸⁷ A Serbian high school was founded in Salonika. Besides, preachers and teachers sometimes were used as facilitators of the Bulgarian campaigns. Nonetheless, Bulgarians also resorted to the violence. Emissaries made the violence on the envied regions, such as Coumanovo, Perlepe, Keuprulu and other parts of Salonika; Monastir and Kosovo were very envied. In addition, Bulgaria enjoyed the strategic assistance from Russia.

Besides, the Ottoman Greek community had a privileged position. This community was one of the most important communities in the Ottoman Empire.⁸⁸ It greatly influenced the cities of different provinces thanks to its institutions. The “Syllogos” of Athena (an association of literature) was important in terms of

⁸⁶Nicolas Nicolaidis, “La Question Macedonienne Et L’Influence Francaise en Orient”, *Journal L’Orient* 13 (1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3 .

⁸⁷*Ibid.*, pp.3-4.

⁸⁸*Ibid.*, p.5.

promoting Greek language. It aimed to “collect the sums of money on the lands of the sovereign Georges, and distribute those sums to the teachers of Greek communities living in various Ottoman provinces.”⁸⁹ In fact, the consulates were established.

These campaigns certified that the Balkan provinces were disconnected from the Ottoman domestic affairs.

To sum up, the territorial politics of great European powers in the Ottoman Empire consisted of dividing the Ottoman lands among the great industrial European powers, which were endlessly in need of markets. To this end, it would be necessary to deteriorate the control of the Sublime Porte on its Balkan provinces. The Ottoman Empire faced with various events including the war against Russia in 1878, the visit of German king Guillaume II in the Ottoman Empire, etc. Consequently, the Sublime Porte was concerned about the modernisation of its army, finances, etc. However, this new success was not welcome by the great European powers. They felt that the above-mentioned modernisation could allow the Ottoman Empire to regain its previous authority and prestige. They intervened in the political, economic, social and cultural affairs of the Ottoman Empire, in order to act against this modernisation. One of these acts was the conclusion of the treaties, especially, the Treaty of Berlin (in 1878), which rather supported the economic capitalist production than the Ottoman economic production. As a result, the concluded Treaties between the Ottoman Empire and the European great powers weakened the financial system of the Empire. They consolidated the rapprochement of the aforementioned powers and the Ottoman Balkan provinces. The divorce of Ottoman domestic affairs in Constantinople and Ottoman provincial domestic affairs was visible. The Treaties also supported the emergence of nationalistic ideas in the Balkans. What had

⁸⁹Nicolas Nicolaidis, “La Question Macedonienne et l’Influence Francaise en Orient”, *Journal L’Orient* 13 (1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.10-11; L’Orient, “Les Droits des Grecs en Bulgarie et en Roumelie Orientale”, *L’Orient* 6 (February 1907), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.5-7.

Abdulhamid II hitherto done in order to prevent European undue intervention in Ottoman domestic affairs?

If great European powers had their relationship with the Ottoman Empire by using Treaties to earn economic advantages, the Ottoman Sultan, Abdulhamid II, established the relationship between the Ottoman Empire and the great European powers through international conferences concerning various scientific issues. Abdulhamid II sent some intellectual Ottomans to various European countries to attend international conferences concerning various scientific issues. They attended the events, which took place in Rome, Vienne, Dresden, Paris and Venice.⁹⁰ At that time, the teaching of Islamic topics to graduated students played a significant role in the re-construction of Ottoman morale.

When a danger emerged, Abdulhamid II took some necessary measures. Thus, he took several measures for the construction of a non-Muslim school and a foreign school in the Ottoman territory in 1906. Of these measures, we could list the following ones:

1. “The opening of a non-Muslim school should not cause local or political inconvenience,
2. The affluence of people, for whom the school was opened, had to be determined,
3. The location of the above-mentioned school (Muslim or non-Muslim region) should be identified,
4. People who paid fees for the construction of the school had to be reported,
5. The nature of land (mulk, vacouf or emirie) on which the school would be established had to be known,
6. The dimensions of the same school and the number of its rooms should be known.”⁹¹

⁹⁰Verrier, officier du Medjidie, “De l’influence du Coran sur le progress des sciences medicales”, *Journal L’Orient* 3, 4, 5 (1903), accessed on June 2013 gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2.

⁹¹L’Orient, “Les ecoles non-musulmanes et les etablissements scolaires etrangers en Turquie, *Journal L’Orient* 3 (1906), accessed on June 2013 gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

In addition, Abdulhamid II restructured the Ottoman domestic affairs by transferring his officials from one office to another. Despite those measures, foreign intervention in the Ottoman domestic affairs largely deteriorated the structures of the Sublime Porte.

Briefly, the authenticity of Ottoman domestic affairs was underestimated. The structure and the imperial idea of the Ottoman Empire were questioned. Then, the campaigns, which supported the establishment of schools, resulted in the social and political agitations and the foundation of Balkan states. The great European powers' idea of progress accompanied the campaigns. This idea contributed to the decline of Ottoman rule under the reign of Abdulhamid II.

1.2 The European great powers and the Decline of Ottoman Rule (1899-1909)

For the European great powers, Abdulhamid II had to put their idea of progress into practice in his Empire, where their Christian nationals were living. However, the Ottoman Empire did not put this idea into effect, completely or efficiently. In fact, they considered the Ottoman rule *sick*. Since the Ottoman domestic affairs and the domestic affairs of great European powers were different, protests accompanied the success of great European powers' idea of progress in Balkan provinces.

1.2.1 Social, religious and political agitations in Balkan provinces

Social and political upheavals took place in Balkan provinces due to the protection of religious minorities by each great European power in the Ottoman

Empire, the attitude of great European power towards the Treaty of Berlin, the violations of this treaty, etc.

Those provinces gradually became disappointed with the help of great European powers. Unsatisfied, they used religious issues in order to achieve their political aims.

The privileges granted to the Christian communities of the Empire by the Sultan Mehmed II after the conquest of Constantinople caused serious politico-religious problems in the Ottoman domestic affairs from 1899 to 1909.

There were various causes of these problems. The problems would stem from the management of revenues and privileges granted to the Patriarchate of Constantinople. After the conquest of Constantinople, Mehmed gave great power to the Patriarchate of Constantinople. It was Genadius Scholarius, who first received the “caftan” and the “baton.”⁹² He had a group of janissaries in his service. From a decision of Mehmed II, some religious services of the same patriarchate became permanent.

In the Ottoman Empire as in the Byzantine Empire, the testaments (inheritances) regarding Christian people were managed by almost the same principles. For instance, when courts recognized a testament confirmed by the patriarchate, this testament was valid (moveable or immoveable revenues). The Sublime Porte managed some particular testaments through the law of “*Evkaf*” (pious donations); the patriarchate recognized those testaments.⁹³ They were valid in each court of the Ottoman Empire. The patriarchate considered the protests, which would stem from the management of testaments.

⁹² Nicolas Nicolaïdes, S.M.I.le Sultan Abdulhamid Khan II: l'Empire Ottoman et les puissances Balkaniques, *Journal L'Orient* 11 (1908), (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1908), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, p.2.

⁹³ Edouard Drumont, “Les vilayets de la Roumelie”, *Journal L'Orient* 8 (February 1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2; Le Moniteur Oriental, “Le 16 CHaban”, *Journal L'Orient* 3 (January 1899), accessed June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

As for the Christian schools in the Ottoman Empire, the role played by the Ottoman state in the management of those schools was not so much different from the one played by the Byzantine state in the same management. In fact, the Christian religious chiefs were in charge of supervising and running the aforementioned schools. They were in charge of appointing the teachers and designing the curricula. The Ottoman government was controlling the curricula and the qualifications of teachers. The directors of public schools were doing it in *vilayets* where the government had not its inspectors. When a priest was guilty of an act, he was imprisoned in the patriarchate. When he was charged with a criminal act, he was put on trial before a court. Besides, the patriarch himself carried out the issues of marriages and divorces. The Ottoman judiciary authorities put the decisions of the patriarchate into practice.⁹⁴

Briefly, the Patriarchate of Constantinople got civil, religious and political powers. For the Ottoman Empire, those privileges could enable the Sublime Porte to connect its other subdivisions of Christianity with the Patriarchate of Constantinople, such as the religious subdivisions from Albania, Greece, Serbia, Walachia, Crimea, Bosnia, Moldavia, etc. As a result, the Greeks living in the Ottoman Empire conserved their culture.⁹⁵ The foundation of Bulgarian Exarchate in 1872, under the reign of Sultan Abdulaziz, was a significant turning point of the Orthodoxy in the Ottoman Empire.

⁹⁴Nicolas Nicolaidès, S.M.I. le Sultan Abdulhamid Khan II: l'Empire Ottoman et les puissances occidentales., *Journal L'Orient* 45 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 2013, Chap. III, p.3.

⁹⁵Nicolas Nicolaidès, S.M.I. le Sultan Abdulhamid Khan II: l'Empire Ottoman et les puissances Balkaniques, *Journal L'Orient* 11 (1908), (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1908), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, p.6; L'Orient, "Livre D'or De L'Orient", *Journal L'Orient* 2 (January 1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

This foundation could be a factor of religious contests in the Ottoman Empire under the reign of Abdulhamid II. In fact, under the reign of Abdulhamid II, Christian religious chiefs rejected the role of Ottoman state in the management of Christianity. They were not satisfied with the decisions taken by the sultan regarding testaments, schools, appointment of archbishops, etc. The Christian religious chiefs reproached the sultan for having required the donation of testaments during the lifetime of Christian people, who had to perform this donation. As for the schools, the patriarchate argued that the teachers refused Christian schools. Accordingly, the rigorous control of those schools by the Ottoman state would deteriorate the education of Christian Ottoman subjects. The patriarchate also reproached the Ottoman government for having been the supreme judge of the Orthodoxy. In addition, the Saint Synod of Constantinople certified that the Sublime Porte did not take into account its petitions. For the appointment of bishops, the Porte enacted “*berats*” (imperial letters of appointment). The patriarch could make the contracts of marriage, divorces, etc. His clergy were his representatives in the national trial court. The Sublime Porte was expected to respect the sentences of the patriarch.

Besides, the issues of “*berat*” for the appointment of Bulgarian archbishops caused a very serious patriarchal crisis under the reign of Abdulhamid II. This crisis gradually became serious from 1902 to 1909. The “*berats*” issued for the appointment of Bulgarian archbishops were exactly similar to those issued for the Patriarchate of Constantinople. This meant that the Bulgarian Church has become as important as the Patriarchate of Constantinople, in terms of hierarchy. Moreover, for Nicolas Nicolaides, the contests between the Patriarchate of Constantinople and the Sublime Porte inspired the religious crisis of “*berats*” under the reign of Abdulhamid II. According to him, there were some previous conventions, which had granted immunities to the Greeks of the Ottoman Empire in exchange for the similar immunities granted to the Muslims, subjects of Christian countries. Nicolas Nicolaides thought that the same immunities caused the above-mentioned contests.

Peoples living under the yoke of the Ottoman Empire tried to establish their autonomy and put their political ideas into practice through this religious crisis. In

Bulgaria, the riots aimed at establishing “The Great Bulgaria” by forcing other Ottoman provinces to accept Bulgarian idea. In fact, the Serbs, Bulgarians, Greeks imposed their political and religious concepts on each other.

Bulgarians used violence in their province. Bulgarians wanted to subject the districts, which carried out the Mass (Christian prayer services) in Bulgarian language. They attacked Denys V (Archbishop of Adrianople). Denys V tried to dismiss his office, but his dismissal was not accepted.

They imposed their culture on the Greeks. They wanted to alienate them from their religious chief. In fact, they urged Sophronius to abdicate. They attacked his home, and brought him to Rumanian border in 1903.⁹⁶ Greeks thought that Bulgaria transgressed the treaties, and they protested:

“But we are more numerous, more powerful than the Bulgarians, why you allow them to do everything against the treaties. However, you deny us the frontier line promised by the congress of Berlin, etc. Do we need to act in the same way as Bulgarians in order to deserve the sympathies of Europe that they deserve...?”⁹⁷

The Greeks demonstrated that the European great powers helped the Bulgarians to violate treaties especially the Treaty of Berlin. They also showed that the treaties like the Treaty of Berlin did not equally profit to the signatory countries. This denouncement once again proved that the great European powers abused treaties. Accordingly, Bulgarians were pursuing their riots.

They used diverse methods to provoke riots. They attacked Greek churches; they also attacked the Serbs. This new phase of Bulgarian riots was mostly political rather than religious. A document reported those methods used in 1903:

⁹⁶Gerard de Noirval, La Question Des Balkans; Quinze annees d’Etudes Macedoniennes, *Journal L’Orient* 20 (1903), (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1903), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, p.5; L’Orient, “Les Maitres d’Ecoles Bulgares en Macedoine”, *Journal L’Orient* 10 (March 1904), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

⁹⁷ *Ibid.*, p.5.

“There was in each village a committee and each village had monthly to give fifteen *piasters* to groups and had to help the imprisoned Bulgarians.... Local committees had to keep Albanians in getting arms by promising them great benefit. Each member of committees had to be in charge of producing munitions.... There was in each village one or two members of local committee ready to punish the betrayers and accomplish dangerous missions. Turks had to be charged with assassinations, and we needed to look for people who could certify this. Women and children had to go to foreign consulates in order to inform them about assassinations.”⁹⁸

According to this document, Bulgarians organized their riots. They wanted to make the relationship between the Sublime Porte and the foreign consulates sour. Therefore, they wanted to involve these consulates and other protected people in their contests, in order to organise a great movement that the Ottoman Empire could not control. These Bulgarian acts again justified that the conclusion of treaties between the Ottoman Empire and the European great powers led this empire into error. In addition, those acts demonstrated that the Balkan provinces and the European great powers were acting to deteriorate Ottoman culture. However, some European great powers denounced Bulgarian riots so as to protect their interests.

During a meeting, “Comitadjis” (Bulgarian Comitadj for provoking riots) decided to cause contests in diverse provinces. In fact, during several years, many groups of people from Somakoff, Dabniko and Kustendil temporarily lived in the mountains. From there, they went to Macedonia, where they took the revenues of people and brought those revenues to Bulgaria.⁹⁹ Later on, politicians used those groups of people in order to achieve their political goals. In this sense, the aforementioned groups seized the road of Bellova-Vakarel. Most of the Greek

⁹⁸Gerard de Noirval, *Turquie et Bulgarie: Etude sur les causes de l'agitation Macedonienne et ses consequences Journal L'Orient* 5 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1904), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, pp.4-5.

⁹⁹Nicolas Nicolaïdes, “Bulgarie et Macedoine”, *Journal L'Orient* 1 (1888), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2.

churches and monasteries were converted into Bulgarian churches and monasteries. Comitadjis also attacked the Serbs in Uskub, Comanovo, Keuprulu, etc. Furthermore, they attacked the imperial bank, the bank of Mitylene; they also attacked foreign institutions in Salonika.¹⁰⁰ France, Italy, and Austria sent their war ships to Salonika. According to a French journal, they wanted to protect their institutions, their minorities, and the victims from the Bulgarian contests.

In short, Bulgarian contests made worsened the patriarchal crisis from 1902 to 1909. The unsatisfactory attitude of the Patriarchate of Constantinople regarding the privileges, the foundation of the Bulgarian Exarchate in 1872, the *berats* issued by Abdulhamid II for the appointment of Bulgarian archbishops, the quarrel for consecrated donations, etc. were factors of the aforementioned crisis.¹⁰¹

Nonetheless, the search of economic revenues by the chiefs of Christianity from 16th century, and on, was one of the most important causes of Christian crises. In modern period of history, the attitudes of bishops, archbishops, pope were contrary to the real practices of their religion. They were more interested in extracting revenues for worldly life. Their culture and religious practices changed over time due to fiscal affairs. Money was used for individual interests in christening, religious marriages, and other religious ceremonies, etc. Bishops and archbishops failed to perform their religious duties regularly. They were sometimes absent from the churches. They moved to palaces where they put the pieces of art. In addition, those religious chiefs were interested in various political issues. Those attitudes regarding the practices of the Christianity continued in the contemporary period of

¹⁰⁰ Nicolas Nicolaides, "Leurs crimes continuent", *Journal L'Orient* 20 (1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

¹⁰¹ Nicolas Nicolaides, "Les privileges du Patriarcat Oeucumenique", *Journal L'Orient* 47 (1890), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.2-4; L'Orient, "Les Maitres D'Ecoles Bulgares En Macedoine", *Journal L'Orient* 10 (March 1904) accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

history throughout the world, particularly in Europe. Accordingly, the Christianity in the Ottoman Empire was affected by the fiscal affairs from 1899, and on. The number of churches increased. In fact, the same fiscal affairs affected the churches recently founded in the Ottoman Empire. The need for founding new autonomous churches was imposed on the Empire.

Therefore, new ideas emerged around the issues of privileges. Those new autonomous churches petitioned their part of privileges. Accordingly, some Ottoman sultans enacted decisions with regard to the privileges granted to the Patriarchate of Constantinople; they also enacted decisions concerning the status of some churches. The case of Bulgarian church was an example. However, the Patriarchate of Constantinople (the head of Orthodox churches) did not accept to share its status with other churches. Thus, the foundation of Bulgarian Exarchate was a principle against the Patriarchate of Constantinople. As a result, a crisis took place in the Ottoman Christianity. The success of various political targets worsened this crisis. The great European powers compared their Christian life to the Ottoman religious affairs. To this end, they disintegrated Ottoman Christian groups. In fact, those religious groups were against the Ottoman Christianity that they called persecution. Helped by some European great powers, they looked for the solution by themselves. This resulted in Christian contest in the Ottoman Empire. Besides, when Abdulhamid II became sultan, a serious financial crisis had deteriorated the Ottoman finances. Then, it was difficult for a new sultan to solve problems including the one of privileges. Later on, that financial crisis was a source of conflict between the Ottoman Empire and its creditors, and the occupation of Mitylene by international forces in late 1901.¹⁰²

At a given period, several bankers became creditors of the Sublime Porte, such as Lorando, Tubini, etc. In fact, the Ottoman Empire was in great debt. Levantine bankers residing in Galatia lent a large amount of money to the Ottomans.

¹⁰²Gerard de Noirval, *Le Conflit Franco-Turc: Ses origines, Sa marche, Ses consequences Journal L'Orient* 15 (1902), accessed on June 6, 2013 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1902), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, pp.4-5.

The Ottoman authorities condemned this activity. Thus, the foreign consulates protected the above-mentioned bankers in order to perform the aforementioned activity well.¹⁰³ Later on, the Sublime Porte was unable to pay back its debts to the aforementioned creditors. As a result, France was involved in this financial problem. Riots took place. Mitylene was seized. Those events displayed the financial influence of great European powers on Ottoman domestic affairs. They also showed the equity of the Sublime Porte in the Ottoman foreign economic issues.

Those riots had religious, political and social consequences.

The contests due to the issues of “*berats*” worsened the relationship between the Sublime Porte and the Saint Synod of Constantinople. In addition, Bulgarian Exarchate was separated from the Patriarchate of Constantinople. Churches were shut down; their religious duties were not performed. This affected Christian society. Moreover, “Comitadjis” played a significant political role for Bulgaria in Macedonia. They helped Bulgaria to impose its creeds on Greeks, Albanians, etc. Accordingly, Bulgaria became influential in the elections in Macedonia. Bulgarians wanted to found a great empire, which would cover Moesia, Macedonia, Serbia, a part of Albania, Montenegro, Ratzia, Pachalik of Novi-Bazar, etc.¹⁰⁴ The occupation of Mitylene, particularly by French forces, contributed to the decline of French patronage over Catholics in the Ottoman Empire.

¹⁰³Gerard de Noirval, *Le Conflit Franco-Turc: Ses origines, Sa marche, Ses consequences Journal L'Orient* 13 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1902), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, pp.1-2; E. Levrault, “Les ennemis de la Turquie”, *Journal L'Orient* 8 (February 1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

¹⁰⁴Gerard de Noirval, *Turquie et Bulgarie: Etude sur les causes de l'agitation Macedonienne et ses consequences, Journal L'Orient* 5 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1904), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, p.4; L'Orient, “Les Maitres D'Ecoles Bulgares En Macedoine”, *Journal L'Orient* 10 (March 1904), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3; Pierre Mareuilles, “La campagne contre l'entente turco-bulgare” *Journal L'Orient* 18 (May 1904), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

Religious and political contests gradually separated the Sublime Porte from its Balkan provinces. Unsatisfied and separated from their influential protectors of Europe, those provinces were isolated. Nonetheless, the European great powers sought their interests in the Ottoman Empire. The Ottoman society gradually became heterogeneous. A struggle for individual interests began. This struggle caused the problems of ruling between Abdulhamid II and his provincial officials of Balkan provinces. Therefore, the relationship between the Sublime Porte and the great European powers were deteriorated. Abdulhamid II endeavoured to secure the survival of the Ottoman Empire, while each of his Balkan provinces wanted to found its own independent State. At the same period, the European great powers wanted to make the Ottoman provinces their economic markets.

The great European powers endlessly pursued their politics of Ottoman Empire's destruction. They intervened in religious, economic, and social affairs of this Empire. Each European great power had a special view regarding social, religious and political contests that took place in the Ottoman Empire from 1902 to 1909. In fact, the occupation of Mitylene by French army in late 1901 caused great disturbance in foreign politics. The international forces had subjected Mitylene. France was no longer a good friend of the Sublime Porte. This Porte continued its relationship with other powers, such as Italy, Germany, etc. However, Germany was not greatly involved in the consecrated donations' crisis.

In 1908, the quarrel for consecrated donations ("la querelle des Biens Dedics") worried great European powers. The consecrated donations were the gifts that the Ottoman sultans gave to the religious communities from patriarchates of Constantinople, Jerusalem, Alexandria, Antioch, Mont Athos and Sinai. Thus, those communities could perform their religious acts of charity.¹⁰⁵ Some of these patriarchates lost those privileges (the consecrated donations), therefore a religious turbulence took place, and two different camps of idea emerged in Europe: those

¹⁰⁵Nicolas Nicolaides, S.M.I.le Sultan Abdulhamid Khan II: l'Empire Ottoman et les Puissances Balkaniques, *Journal L'Orient* 11 (1908), (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1908), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, p.7.

who directly supported the agitations of patriarchates, and those who indirectly protected their own advantages by using the aforementioned agitations. Russia, England, Austria supported the religious riots while France, Sardaigne and Rumania protected their interests.¹⁰⁶ The Sublime Porte acted as a bridge between the great European powers and the Ottoman Patriarchates. The great European powers and the Ottoman Patriarchates did not accept its advice. The Prince Couza decided to impound the consecrated donations, and enacted to put them as revenues in Rumanian State's treasury. Patriarchates rejected this idea of the prince, and considered it unfair. Consequently, the great European powers were conceptually, separated from their previous religious protected groups. From that period on, the same groups relied on themselves so as to put their ideas into effect.

The mediatory role of the Sublime Porte between its religious groups and great European powers was very significant. It explained the evolution of the influence of these powers on the Ottoman domestic affairs. The great European powers were always criticizing the attitude of the Sublime Porte towards the Ottoman Christian groups. In addition, the quarrel for the consecrated donations gave a new characteristic to the political struggles of Ottoman Balkan provinces. These three attitudes determined the course of events in the Ottoman Empire.

Russia explained the target of Bulgaria's riots:

“The groups of rioters aimed at disrupting, with egoist targets, affairs' orderliness of provinces in order to get a Bulgarian-Macedonian affairs' orderliness, by transgressing the rights and privileges of other Christian populations, whose interests were also very important”.¹⁰⁷

Russia was in a hostile position against the Bulgarian rioters; therefore, it was immediately against to any European great power, which would support those riots.

¹⁰⁶*Ibid.* p.7 and p.1.

¹⁰⁷Gerard de Noirval, *Turquie et Bulgarie: Etude sur les causes de l'agitation Macedonienne et ses consequences*, *Journal L'Orient* 13 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1904), doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, pp.3-4.

Thus, it supported other religious groups' ideas. This Russian attitude isolated Bulgarian religious group from the others.

Besides, the attitude of some European great powers would be a factor of the Armenian contests. For instance, England used Armenia and Bulgaria against Russia. However, Greece and Serbia supported Russia.

The great European powers divided their previous protected peoples among themselves. They used these peoples against each other. They also exploited them against the Ottoman government. One European great power could also use its protected people against another European great power. This situation reminded us of Cold War's events, in which two ideological blocks were struggling. U.S.A. led one block and Russia led another block. U.S.A and Russia were two great powers, which used various countries against each other. These countries tried to put their ideas into practice. To this end, they followed either U.S.A. or they followed Russia.

Abdulhamid II reacted against the riots aiming to weaken his rule and disintegrate the Ottoman Empire. The sultan ended the riots regarding the issues of "berats" by taking four decisions:

1. The Churches were in charge of all civil affairs related to marriage and divorce. 2. They also investigated protests due to the management of testaments. 3. They were responsible for the ordination of priests 4. The patriarchate and bishops would be in charge of the control and the supervision of religious schools.¹⁰⁸

Furthermore, in 1904, Abdulhamid II and Bulgaria signed a treaty to settle Bulgarian riots. In a clause of this Treaty, the following lines were written:

“The principality had to prevent the establishment of the revolutionary committees and armed groups on its territory, as well as, on the territory of the east of Rumelia; the principality also had to punish any act or conspiracy against the empire. The principality had to punish people who caused

¹⁰⁸Gerard de Noirval, *La Question Des Balkans; Quinze années d'Etudes Macedoniennes*, *Journal L'Orient* 3 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1903), doi: /12148/cb32830005c/, pp.2-3 .

condemnable acts and then took refuge in Bulgaria or in the east of Rumelia.”¹⁰⁹

This clause certified that Abdulhamid II always wanted to avoid disturbances by using passive methods. It also demonstrated that this Ottoman sultan did not encourage riots and unfair acts in his Empire. In fact, the Sublime Porte established a special court in order to punish the Bulgarian rioters. The head of the Court was Edib Pacha. In addition, Abdulhamid II made some changes in the provincial rule of Rumelia (Salonika, Monastir, Kosovo, Adrianople, Janin, etc.), in order to settle riots. Abdulhamid II nominated the chiefs of governors to supervise and control the officials, directors and commissaries of police in the aforementioned provinces. For the nomination of those chiefs, the sultan mainly relied on candidates who had good record. The candidates had to be reliable and fair. Hilmi Pacha was the chief inspector in Rumelia. An effective director supervised agriculture and education at elementary level.

Commissions were established. They nominated the police forces and magistrates. They were composed of Muslims and Christians.¹¹⁰ The chiefs of governors dealt with the political issues of *vilayets*. New courts were founded. Their workers almost equally included Muslims and Christians. The Ottoman Ministry of Domestic Affairs appointed each director after having recommendations or approval from the Minister of Foreign Affairs. The *vali* (a high-ranking Ottoman official) used people to implement the decisions under the control of a chief inspector. In case of failure, the inspector informed the *vali*, who subsequently informed the Sublime Porte. Then this one decided the punishment of officials who did not respect the implementation of regulations. A guilty official might be sent to another office; he might be dismissed or brought before court. There existed a high judiciary system for the officials directly appointed by imperial decisions.¹¹¹ The Sublime Porte established that high system in order to supervise the whole implementation of new

¹⁰⁹Nicolas Nicolaides, “Nouvelles garanties de paix”, *Journal L’Orient* 16 (1904), gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, accessed on June 6, 2013, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2 .

¹¹⁰Edouard Drumont, “Les vilayets de la Roumelie”, *Journal L’Orient* 8 (1903), accessed on June 6, 2013 gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

¹¹¹*Ibid.*, pp.1-2.

regulations. There were one president and three members in this system. Gendarmes, police officers and rural guards included Muslims and Christians.

Moreover, Abdulhamid II took some measures. For instance, the directors had to know the international rights and the content of treaties.¹¹² Military officers of Sweden and Belgium helped the Ottoman Empire to perform its domestic affairs' changes.

Social, political and religious riots took place in Ottoman domestic affairs after the conclusion of treaties, the decline of French influence in the orient, the foundation of various autonomous patriarchates. To settle those riots and secure the survival of the Ottoman Empire, Abdulhamid II appointed charismatic officials and asked help from Sweden and Belgium. Three phenomena were significant in this process: the appointment of officials with good record, free of criminal offence, the appointment of Christians in military posts, the intention of some European countries to support the Ottoman army. The appointment of officials with good record was one of the characteristics of Ottoman rule.

The appointment of Christians and Europeans in the Ottoman military service was the immediate effects of the aforementioned social, religious and political riots. The same appointment was a direct result of European intervention in the Ottoman domestic affairs. Later on, the above-mentioned appointment and the progressive intervention of great European powers in the crises of "berats" and the quarrel around consecrated revenues resulted in the nationalistic agitations and the foundation of Balkan states.

The European Great Powers' idea of progress consisted of providing each Ottoman Christian group with autonomy and independence later on. Since the great European powers considered the Ottoman rule *sick*, they had considered that the independence of Ottoman Christian groups was a real freedom for those groups.

¹¹² *Ibid.*, p.2.

With the promotion of Ottoman caliphate by Abdulhamid II, this *sickness* had become grave, according to the European great powers.

1.2.2 The rule of Abdulhamid II considered “*sick*”

The European great powers imposed their idea of progress on the Ottoman Empire. In fact, they considered the Hamidian rule *sick*.

Ottoman civilization and European civilization were different. Ottoman civilisation largely was Islamic whereas European civilization largely was Christian. This difference gradually became visible because of capitulations. The capitulations allowed the great European powers to found their missions in the Ottoman Empire. The missions founded monasteries and established schools.¹¹³ New idea of progress emerged from these institutions. The great European powers imposed this idea on the Ottoman Empire.

Each European great power founded its own mission where its language was taught. The mission gathered a large number of protected religious people. Those protected people gradually became charismatic groups. As a result, they gained greater freedom, which sometimes allowed them to break the Ottoman laws. In case of punishment, a great European power could be against the decision issued by the Sublime Porte.

That situation continued and changed over time.

According to the European great powers, their civilization had to be an example for the Ottoman Empire. The success of Ottoman public works required financial means. Given that, the Empire lacked such means, it had to borrow money. Ottoman

¹¹³Themis, “La politique des puissances et l’ Empire Ottoman”, *Journal L’Orient* 5 (1905), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2.

Christian groups gradually got great freedom since the Ottoman Empire financially was weak.

Another aspect of the situation consisted of providing protected people with autonomy in the name of the progress. Each movement for autonomy or independence gave rise to riots. The European great powers criticized the repression of these riots.

Since the Ottoman Empire did not accept their idea of progress, they considered it *sick*. Then they had to cure the Sublime Porte of its *sickness*. In fact, the European great powers put their medicines at the disposal of the Ottoman sultan, Abdulhamid II:

- Establishing an Ottoman parliament, in which European nations could dominate debates and claim unfair rights for themselves,
- Appointing judges who would acquit the charged people with unfair methods,
- Creating an army, in which, European Christian nationals could hold the highest ranks,
- Establishing a ruling class, which only included the representatives of peoples, etc.

If Abdulhamid II had put those European principles into practice, the Ottoman Empire would not have survived until 1923. Nevertheless, they gradually appeared in the Ottoman domestic affairs because of several events, such as the First World War, Balkan Wars, etc. These resulted in the foundation of Balkan States. Thus, the Ottoman Empire gradually became weak.

Besides, contrary to these European ideas, Themis and Nicolas Nicolaides thought that the Ottoman Empire was not *sick*, therefore, there was no need to change its domestic affairs. For Themis and Nicolas Nicolaides, a change in those affairs would instead deteriorate the same affairs. They also thought that the Ottoman rule was comparable with the rule of a European country. For instance, the Ottoman Empire with its 30 million people appointed three agents (Valis, caimacams, and mutessarifs) in its domestic affairs while France, with 40 million of people appointed the same number of agents (prefect, sub-prefect, chief of the district) in its domestic

affairs.¹¹⁴ While *valis* were the heads of Ottoman *vilayets*, prefects were the heads of the French provinces or departments. The sub-prefects were running the affairs of an *arrondissement* in France, and the *Caimacams* (in this hierarchy the *Caimacams* were considered the chief of Ottoman *sandjaks*, which were the second largest unit after *vilayets*) were ruling only one of districts in the Ottoman Empire. The last agent in France was the chief of district, whereas the Mutessarif (the Mutessarif followed the *Caimacams* in the same hierarchy of Ottoman agents) was the chief of last unit of Ottoman domestic affairs.

Moreover, in some European parliamentary regimes, a group of people run the state affairs, in order to get their individual interests, whereas in the Ottoman Empire, officials worked for national interests. The elections of representatives in parliamentary regimes sometimes did not allow identifying the good record of each candidate. In fact, the elections always cannot allow people to choose their best representatives. Contrary to these regimes, in the Ottoman Empire, officials were the representatives of the Sultan in various units of Ottoman domestic affairs. Regardless of their ranks, they completely obeyed the imperial decisions. The sultan could punish, appoint and dismiss his officials without any further appeal. He was the core of imperial power.

In addition, the Ottoman judiciary system (correctional matters, civil matters, court of appeal, and court of cassation) was as organized well as the judiciary system of a European country. French and German codes extremely influenced the Ottoman code, which dealt with the issues concerning all Ottomans. However, in the Ottoman Empire, the appeal to court of cassation was compulsory for any criminal case.¹¹⁵

¹¹⁴Nicolas Nicolaides, S.M.I. le Sultan Abdulhamid Khan II l'Empire Ottoman et les Puissances Occidentales, *Journal L'Orient* 45 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi: /12148/cb32830005hc/, accessed on June 6, 2013, Chap. IV., pp.1-2

¹¹⁵*Ibid.* Chap. VI., p.2.

Furthermore, the Ottoman army was well—known for its discipline, while the troops of some European countries were usually disobeying their military chief.

In terms of quality and modernity, Ottoman domestic affairs could be compared with those of the European great powers. They were also well organized. In fact, Ottoman rule challenged Europe for several centuries.

Nonetheless, the great European powers rejected the Ottoman rule. For instance, they could understand that the Ottoman Empire did not have judges who could hold parliamentary debates; the Ottoman army caused unrests throughout the Empire, because Ottoman Christian subjects were not working in this army. Nevertheless, the atmosphere of Ottoman rule did not help the great European powers to justify the criticisms they raised against the Sublime Porte. The Ottoman Empire had its particularities. With the conquest of Istanbul in 1453, it opened a new era in the universal history. This era, considered modern by some historians, justified the modernity of the Empire.

The Ottoman rule reflected the atmosphere of its establishment. The Ottoman Empire included various people. In the Ottoman Empire the domestic affairs for Muslims and non-Muslim subjects were various and different. After the conquest of Constantinople (the last core of Christianity), Ottoman sultans did not removed Christian institutions. They only reorganized those institutions and granted them more privileges. Contrary to the principles of great European powers' empires, each group of Ottoman subjects conserved his own nationality. Later on, each nationality gradually developed its own culture. Thus, one could not identify in an Ottoman province the same elements, which characterized this province. Each division of Ottoman domestic affairs dealt with different elements. People from different religions, Christians and Muslims from different nationalities used to live in the same administrative division.

This phenomenon in the Ottoman Empire, unseen in European empires, explained the presence of different and various elements for Ottoman domestic affairs, i.e. Ottoman judiciary system.

Although the Ottoman Empire was a part of Islamic civilization, the Sublime Porte had different judiciary systems. Christians and Muslims of the Empire had different judiciary authorities. Accordingly, the Muslim law addressed the Muslim affairs whereas the Christian law ruled the Christian community. In each category, the Ottoman authorities put the decisions of different trial courts into practice. In addition, a specific domain of law dealt with the issues of Ottoman public interests. This law was close to Napoleonic and German codes.

Certainly, Ottoman sultans paid particular attention to provide justice in their empire. The Ottoman army also displayed a significant system of military discipline. Those qualities of the Ottoman Empire could save the Sublime Porte from its *sickness*. However, some changes took place in the Ottoman domestic affairs during the late Ottoman Empire. Nicolas Nicolaides thought that the Ottoman rule protected the public interests of Ottomans. This quality of the Sublime Porte was more visible in the early Ottoman Empire. Some of co-authors showed the Ottoman rule in the late Ottoman Empire as it was in the early Ottoman Empire. However, in the late Ottoman Empire, the research of individual interests led to great changes in Ottoman domestic affairs. Thus, several changes took place in Ottoman domestic affairs particularly during the reign of Abdulhamid II.

Although great upheavals took place in the late Ottoman Empire, the imperial decrees of Ottoman sultans could restore the Empire. It was beyond dispute that the Ottoman Empire did not need any new civilization idea or modern idea for its progress. It was an empire, which opened a new modern historical period and established its own rule. In this sense, Nicolas Nicolaides thought that the great European powers' idea of progress could not help the Ottoman Empire to restore the Ottoman rule.¹¹⁶ In fact, according to Nicolas Nicolaides, several years ago, a large number of French people petitioned for the suppression of French sub-prefect, but the French government refused.

¹¹⁶*Ibid.* Chap. V-VI. pp.2-5.

In addition, a long “dark” period started in Europe when the simple principles of human life were not respected. The barbaric ideas were the main characteristics of this period called medieval period. Later on, a new era started when Europe developed its scientific wealth. Then, Europe initiated a new method of conquest, which consisted of imposing its idea of progress on people considered scientifically less developed than the European great powers. This method of great European powers continued during the contemporary period of history, but it was more visible at the end of the 19th and the beginning of 20th centuries, when the European great powers imposed it on the Sublime Porte. The European great powers directly or indirectly were supporting the riots that took place in the Ottoman Balkan provinces.

The attitude of great European powers could not help Abdulhamid II to overcome the weaknesses of his empire. Besides, for Nicolas Nicolaides, P. Mareuilles and Themis, this attitude extremely contributed to deteriorate Ottoman rule under the reign of Abdulhamid II.¹¹⁷

The European great powers tried to curb the progress made in the Ottoman Empire. The Ottoman revenues gradually reduced. The capitulations unevenly profited to the signatory countries. While they contributed to reduce Ottoman wealth, they enabled the great European powers to use the Ottoman Balkan provinces against the Sublime Porte.

The restoration of the Ottoman Empire could prevent the success of European projects in this Empire, the foundation and the expansion of the Balkan States. However, the Ottoman imperial decrees could settle the problems of the

¹¹⁷Pierre Mareuilles, “L’Empire Ottoman a toujours tort” *Journal L’Orient* 3 (January 1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2, and see Nicolas Nicolaides, “Turcophobiana” *Journal L’Orient* 5 (February 1900), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3; Pierre Mareuilles, “Toujours les memes mensonges” *Journal L’Orient* 4 (January 1904), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

Sublime Porte and reorganize the Empire. Even though the Empire collapsed in 1923, Abdulhamid II initiated reforms in order to reduce the influence of the European great powers on the Sublime Porte and establish his rule.

CHAPTER 2

AN ANALYSIS OF HAMIDIAN REFORMS (1899 -1909) ACCORDING TO L'ORIENT

The will of Russian expansion, the wars Russo-Ottoman (1877-1878) and Franco-Ottoman (1901), the treaties of Berlin and San Stefano (1878), the contests regarding Ottoman lands deteriorated the Ottoman rule in its provinces, particularly in its Balkan provinces. The violations of those treaties and the riots of Balkan provinces led Abdulhamid II to redefine Ottoman rule by making reforms in Ottoman economy, finances, education and military.

2.1 Economic Reforms undertaken by Abdulhamid II

The intervention of great European powers in Ottoman domestic affairs reduced Ottoman revenues generating properties. At the beginning of Hamidian reign, the Ottoman Empire faced an economic crisis. Later on, the need of repressing riots in diverse provinces, the need of promoting the Ottoman culture led Abdulhamid II to invest in agricultural, commercial and industrial infrastructures. In addition, he invested in transportation infrastructures. To carry out such works, it was necessary to establish the sources of revenues and reorganize Ottoman finances. It was also necessary to reestablish regulations related to Ottoman economy.

2.1.1 Investment in Economic Infrastructures

Abdulhamid II faced up to agricultural, industrial, commercial crises; he also felt the need of investing in transportation infrastructures. In fact, the shortage of commercial outlets, the inability to obtain important profits from their work, the lack

of the rapid and the easier means of transportation, the ignorance of new modes of production reduced the revenues of Ottoman farmers. Two major factors explained this situation: the intervention of European usurers in Ottoman commerce, the opening of this commerce to the European great powers due to the treaties. The agricultural, industrial, commercial resources of the Ottoman Empire decreased. As a result, the Ottoman export of goods diminished. Accordingly, the import of the Ottoman Empire increased. Besides, the financial efforts of repressing the repeated insurrections in the Balkan provinces worsened the Ottoman economic crisis and put the Ottoman Empire in judiciary chaos.

Thus, Abdulhamid II tried to expel the consequences of Balkan insurrections and European economic ambitions by reorganizing the Ottoman judiciary system including regulations regarding commerce, forests, minerals, etc.

In the Ottoman Empire, Abdulhamid II used a specific code to deal with the judiciary issues of public interests. For Nicolas Nicolaïdes, this sultan was the first Ottoman sultan to initiate the study and the publication of that code; it was also Abdulhamid II, who made the complete reform of Ottoman judiciary affairs and Ottoman trial courts.¹¹⁸ In *kaza* (a division of Ottoman domestic affairs), only one trial court was dealing with the civil and the penal matters. In 1902, Abdulhamid II divided this trial court into two different rooms and reorganized the domestic affairs of vilayets. *Naib* (*naib* in this case was a judge; he had also an important religious power in Ottoman Empire) continued being the head of the civil room; the ministry of justice nominated the president of penal room.¹¹⁹ The Sublime Porte nominated a substitute and a magistrate. *Naibs* having studied the “*medjelle*” (a particular subject of the civil law) were knowledgeable about the civil code. The decisions of trial courts became more independent. The same Porte forbade foreign interference in those decisions. The chiefs of governors controlled the aforementioned trial courts.

¹¹⁸ Nicolas Nicolaïdes, “Relachements Administratifs”, *Journal L’Orient* 10 (March 1900), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-5.

¹¹⁹ Nicolas Nicolaïdes “Les nouveaux Valis de la Roumelie”, *Journal L’Orient* 4 (January 1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

A commission was established and Hussein Hilmy pacha performed the tasks of chief inspector (the chief of the governors of Yemen). The commission carried out the whole inspection of *vilayets*. Ferid Pacha became the president of this commission. Medjeddine bey (a member of the commission) nominated officials. Emine bey (member of the commission) was a counselor at the court of cassation. The commission held firm relationship with *vilayets* (Ottoman provinces) and made reports. The commission nominated a sub-governor in each county town of each *vilayet*. The chiefs of governors completed political affairs. One director was in charge of political matters and the interior ministry nominated one drogman for each province; the ministry of the foreign affairs and the chiefs of governors approved that nomination; another commission could nominate other governors, the assistants of *valis*, the *mektoubdjis*, the sub-governors and other officials.¹²⁰

Those great judiciary changes were factors of economic stability in Ottoman domestic affairs, particularly in Ottoman Balkan provinces. Thus, Abdulhamid II enacted regulations of commerce, minerals and forests.

The sultan paid a great attention to provide his subjects with good health. In this sense, he established laws for controlling merchandises used in Ottoman commerce. For instance, he put under sanitary control the following categories of merchandise: chemicals, pharmaceutical products; butters, oils, flours; coffee, tea and other drinks.¹²¹

He established a very well system to complete this control of merchandises. In fact, he founded a laboratory in Istanbul, where he nominated a chief of chemists, three other chemists and one bacteriologist. In Galatia at the customs' office of foreign merchandises, this laboratory had a branch where three chemists worked. In addition, a chemist was at the customs in Smyrna, Salonika, Trebizond, Scutari (in

¹²⁰ *Ibid.*, pp.2-3.

¹²¹ Rene D'Aral, "Echec de l'influence française en orient", *Journal L'Orient* 12 (June 1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2; L'Orient, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 18 (May 1906): 5p. accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-5; L'Orient, "Le Sultan Chez Lui", *Journal L'Orient* 7 (February 1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-4.

Albania), Beyrouth, Alexandretta, Bassorah and Tripoli (in Africa). Moreover, in Istanbul, chemists worked for the General Administration of Indirect Contributions, whereas in *vilayets* they worked for the Direction of the customs. Within the regions where there was not any chemist, the local doctor was in charge of the sanitary control.¹²²

Besides, the chemists should be Ottoman subjects and should have the qualification of chemist. After having taken an examination, they were nominated by the General Administration of Indirect Contributions. They took this examination in the presence of an official of the above-mentioned Administration and a jury composed of a chemist of customs and two professors of chemistry sent by the imperial school of medicine. The import of chemicals (chlorate of potassium, nitrate of potassium, chlorate of soda, nitrate of soda, piece-rate, nitroglycerine, etc.), which could be used to produce an explosion was forbidden. The Sublime Porte prohibited the import of liqueurs and alcoholic drinks. Abdulhamid II considered liqueurs and alcoholic drinks harmful for the health of his subjects. The Administration of Indirect Contributions put those regulations into effect¹²³.

Abdulhamid II enacted these commercial regulations at a moment, when the great European powers were almost controlling the domestic commerce of Ottoman Empire, therefore; the revenues of Ottoman domestic commerce decreased. Accordingly, the Ottoman export of goods decreased. Contrarily, the import of the Sublime Porte increased therefore, any kind of merchandise, which could threaten the welfare of Ottomans and put the Ottoman Empire in the economic instability, could be imported. Consequently, the aforementioned decisions were necessary in order to keep under control this situation. They were also factors of diminishing the consequences of insurrections in Ottoman Balkan provinces. In addition, they

¹²² L'Orient, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 11 (March 1905): 2p. accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2; L'Orient, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 6 (February 1905), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-5.

¹²³ L'Orient, "Nouvelle loi sur les analyses en douanes promulguees le 29 Rebi-UI-Ewel 1223 (20 Mai 1905 V.S.)" *L'Orient journal* 7 (February 1907), accessed on June 6, 2013 gallica Bnf, pp.1-6.

contributed to establish a stable economic situation in Ottoman provinces. Changes in the mode of tax payment were some indicators of the same situation. The regulations were also a step for Ottomans to control their commerce by themselves. The fact that the chemists, who were in charge of the control of merchandise, could be only Ottoman subjects was, in this sense, significant.

Abdulhamid II was also concerned about safeguarding the Ottoman natural resources. In fact, he decreed some regulations related to the Ottoman minerals and forests. In 1906, he enacted new regulations pertaining to the research of minerals. If an owner of a land wanted to do some researches on his land, he should first get an *ilmihaber* (a kind of permit deliberated by the officials of *vilayets* or *sandjaks* in order to allow individuals to exploit Ottoman minerals). However, if the land was ownerless, the researcher should get permission before starting any exploration of minerals.¹²⁴ The officials of *vilayets* or *sandjaks*, who informed the ministry of agriculture, minerals and forests, gave the permissions and the *ilmihabers*. Within four months, this ministry should give its approval. When disturbances happened, the ministry should inform the Sublime Porte in a limited period. In the capital and its outskirts, the sultan promulgated a decision for obtaining a permit or an *ilmihaber*. The pieces of information related to the date and the contents of applications for the permit and the *ilmihaber* were mentioned in a register, which was sent to the provincial authorities by the ministry of minerals. Abdulhamid II prohibited the exploration of minerals in bazaars, gardens or public areas (the spaces where the edifices of government were erected, spaces where cultural or military edifices were built, etc.).¹²⁵ In this context, the researcher could not get the permit or the *ilmihaber* of research. In each application for research, names, surnames, home address and the nationality of researcher were mentioned. In addition, the location of spaces, where

¹²⁴ L'Orient, "Le Reglement des Mines: les articles modifies" *Journal L'Orient* 07 (February 1906), Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, pp.3-4; L'Orient, "Le Reglement des forets", *Journal L'Orient* 2 (February 1907), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

¹²⁵ L'Orient, "Le Reglement des Mines: les articles modifies" *Journal L'Orient* 07 (February 1906), Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, p.4.

the research of minerals should take place, had to be determined. Furthermore, the nature of the mine and the spaces were determined. The surface of domain for mineral exploration should be determined. The bearer of the *ilmihaber* paid three or five pounds; the bearer of the permit paid five, ten, or fifteen pounds according to the surface of space used for the research of minerals.¹²⁶ The duration of validity of a permit was one year. An individual or a company, bearers of permit, could transfer the permit to another individual, with respectively the consent of the administrative council of *vilayet* or *sandjank*, the ministry of minerals and the Sublime Porte. The Sublime Porte did not allow an individual who had not a permit to do a research about Ottoman minerals.

Besides, the value of Ottoman ore was determined according to the value of ore of some European countries. None official, neither Ottoman nor foreigner, could not sell any mine located in his region.¹²⁷

These regulations concerning the Ottoman minerals consisted of safeguarding the exploitation of Ottoman natural resources in order to reinforce Ottoman finances. As a result, Ottoman economy could be competitive in various markets of great European powers. The aforementioned regulations prevented the Ottoman economy from being ruined. After several disturbances due to insurrections and treaties, the control of Ottoman economic affairs gradually returned to the Sublime Porte. The investment of great European powers' capitals in the Ottoman Empire diminished the financial participation of Ottoman Balkan provinces in the development of Ottoman economy. In fact, the nomination of European representatives in Ottoman domestic affairs worsened this situation. Those representatives and people protected by great European powers, living under Ottoman rule acted together and established an economic system in which the Sublime Porte was not well present. When great European powers urged the Sublime Porte to protect the commerce of European

¹²⁶ *Ibid.*, pp.2-3.

¹²⁷ L'Orient, "Le Reglement des Mines: les articles modifies" *Journal L'Orient* 07 (February 1906), Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, /12148/cb32830005c/, pp.1-4.

nationalities under its rule, Ottoman Balkan provinces asked for the financial and political help of these powers in order to get their autonomy against the Ottoman Empire. The representatives of the above-mentioned powers were Europeans, who were working in the Ottoman domestic affairs. They supported Ottoman Balkan provinces to break Ottoman laws and violate treaties therefore; these provinces did not pay regularly their taxes, which were the sources of Ottoman revenues. However, through treaties, these provinces were source of revenues for great European powers.

Thus, the role of Sublime Porte was limited to repress riots and insurrections and to arbitrate between France, Austria, Russia, Italy, etc. and its Balkan provinces. The sultan could forget any initiative of economic reforms because of the repeated disturbances. For this reason, Nicolas Nicolaidis was thinking that Abdulhamid II was one of the sultans of the late Ottoman Empire to cope with different insurrections and threats and to establish bases of progress of the Ottoman Empire. Besides, when a foreign individual, working in Ottoman domestic affairs, obtained a high rank, he could help great European powers. This phenomenon sometimes led Abdulhamid II to specify the position of Ottomans and Ottoman subjects in the Ottoman domestic affairs and take measures when he opened his economic reforms, which could settle this situation. The last part of the regulations concerning minerals was some indicators. It consisted of preventing officials, particularly foreigners to sell the mines located in their respective regions.

Those two categories of regulations regarding Ottoman minerals and commerce contributed to connect the control of Ottoman provinces with the control of Ottoman capital and its outskirts. Nonetheless, the significant presence of great European powers in Ottoman domestic affairs remained a challenge for Abdulhamid II. The protection of forests was also necessary.

Abdulhamid II modified the regulation of forests. Changes emerged in articles 33, 36 and 52. One who cut down trees in the imperial domain was punished with the following fines: according to the sizes of trees, he could pay 8 bechliks (a

particular quantity of Ottoman pounds), 15 *bechliks*, and 20 *bechliks*.¹²⁸ According to the quantity of woods, he could pay respectively, two and four *bechliks*. If he cut down oaks, he could pay the double of these fines. In addition, the trees cut down would be confiscated by the Ottoman State. If they were used, the guilty would pay some specific amount of money. The Sublime Porte also confiscated the axes and other instruments, used to cut down the trees. If the guilty was not able to pay the fines, each two *bechliks* of fines were replaced by an incarceration of one day. The duration of incarceration would spread over 91 days.¹²⁹

Those regulations safeguarded the imperial domain and its natural resources. As a result, the sultan could settle local quarrels regarding forests and restrain the will of the expansion of Ottoman Balkan provinces. The great European powers greatly envied Ottoman Balkan provinces, which were the richest Ottoman provinces, in terms of natural resources. Therefore, they could use trees, minerals, etc. and made for themselves prosperity, by using Ottoman Balkan provinces. Abdulhamid II enacted the aforementioned regulations for Ottomans and for Ottoman subjects as well as for foreign people working in Ottoman domestic affairs in order to prevent them from destroying and misusing revenues made from Ottoman forests. By the same actions, the Sublime Porte wanted to establish its own control onto its forests threatened by great European powers and Ottoman Balkan provinces, which gradually became autonomous.

¹²⁸ L'Orient, "Le Reglement des forets" L'Orient *Journal* 2 (February 1907: p.1 accessed on June 6, 2013, source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, /12148/cb32830005c/, p.1.

¹²⁹ L'Orient, "Le Reglement des forets" L'Orient *Journal* 2 (February 1907, accessed on June 6, 2013, source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, /12148/cb32830005c/,p.1; Le Temps, "Echos et Nouvelles", *January L'Orient* 7 (February 1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-6; Intelligenti Pauca, "Lettre De Turquie", *Journal L'Orient* 6 (February 1899): 3p. accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

The aforementioned regulations concerning Ottoman commerce, minerals and forests demonstrated once again that the Ottoman Empire was a modern empire. Accordingly, it had already all modern modes of life when those powers had threatened its survival. They also showed that the Ottoman Empire, even though *sick*, could reestablish its imperial structure with its own efforts. For instance, the aforementioned regulations were some imperial efforts of Abdulhamid II. This kind of effort characterized Ottoman domestic affairs since the beginning of the Empire. Ottoman subjects continued obeying the Ottoman imperial authority until the time, when great European powers were largely interested in Ottoman domestic affairs. In that period, changes emerged in the obedience of Ottoman imperial authority. Abdulhamid II decreed imperial decisions, but his provinces did not regularly respect them. The great European powers replaced Ottoman imperial decisions by different clauses of the treaties of Berlin and San Stefano. Therefore, they caused problems in Ottoman domestic affairs, in general. In fact, Nicolas Nicolaidis thought that the great European powers' attitude in Ottoman domestic affairs prevented the Ottoman Empire from making its progress.

Nevertheless, the above-mentioned regulations provided a quiet economic prosperity in various Ottoman provinces. In addition, they contributed to found great infrastructures in various sections of Ottoman economy.

In this sense, the witnesses provided by several personalities and journals depicted the causes and the effects of Hamidian reforms.

Dr. Hans Barth, a German, talked about the Hamidian reforms in 1899; he attributed the reestablishment of the Ottoman Empire to the leadership and the personality of Abdulhamid II:

“Even though Turkey seemed to succumb to the great influence of Russia in 1878, today, it is forever stronger thanks to its sultan Abdulhamid II. Become sultan at the period of great slump for the Ottoman Empire, this sovereign, having self-control, perspicacious, cautious, governed in order to safeguard what remained from the Ottoman prestige, although the military disasters that the Empire had already known. Furthermore,

because of his opiniatrey for the labor, his tenacity and the surprising rightness of his judgment (imperial decisions and decisions of Ottoman trial courts), the effects of his reforms appeared as a miracle for Europe. In fact, it was a miracle to see Turkish army and all the system of security entirely re-constructed with solid and modern bases, and within the short space of time about fifteen years.”¹³⁰

After several crucial defeats of Ottoman army, great European powers had the impression that the Ottoman Empire could not regain a well-reorganized structure. Each important reform was a miracle for those powers; they even could not believe the imperial decisions of the Sublime Porte. For these reasons, the personality and the imperial decisions of Abdulhamid II in the difficult period of the late Ottoman Empire were a miracle for great European powers (France, Russia, Autrichia, Germany, Italy, etc.). However, several personalities and several journals, to an extent, continued to recognize the reorganization of Ottoman domestic affairs.

In 1906, according to some journals of Salonika, Hussein Hilmi Pacha, the chief of inspector of Rumelian provinces testified that the reorganization of the judiciary system was a factor in the development of the Ottoman Empire. In addition, according to “Le Moniteur Oriental”, in 1907, the Journal Zevra depicted in details the importance of the Euphrates and the Hindie for the cities of Kerbela and Nassie, which were experiencing the shortage of water during the low tide of these two rivers. In fact, the cleaning of those rivers provided Kerbela and Nassie with much water. It provided also the *sandjak* of Divanie and its outskirts with fertilized domains. One hundred and twenty nine thousands Turkish pounds were invested in this cleaning.¹³¹ The cleaning of rivers increased the agricultural revenues of the aforementioned regions and allowed the transportation of commercial products of these provinces. The Ottoman Empire completed a similar work on Soutari of

¹³⁰ L’Orient, “Le Sultan Chez Lui” *L’Orient journal* 7 (February, 1899), Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, pp.1-2.

¹³¹L’Orient, “Echos et Nouvelles”, *Journal L’Orient* 1 (1907), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, /12148/cb32830005c/, p.2.

Albania. The journal “*Ikdam*” remarked in 1905 that the Ottoman Empire was completing a real progress and felt that this empire needed the division of tasks. At the same period, some journals certified that the Ottoman Empire was the unique country in Europe, which had been capable to reduce its debts to 100 million francs.¹³²

A commission conducted a study in Tigris and Euphrates, in 1906. This study permitted to irrigate the plains of Mossoul, Bagdad, and Bassorah by using the water of those rivers.¹³³ By the same year, wireless telegraphy started working between Kelemich, over the coast of Anatolia, and Derna, over the coast of Africa. Furthermore, the Administration of the Indirect Contributions decided to diminish the fees of merchandises’ transportation in each office of Ottoman customs of merchants. From a permission of the imperial government, the administration of posts and telegraphy decreased the taxation of telegraphy from 40 centimes to 28 centimes in 1905; consequently, revenues of that administration increased; they were 10,000 pounds in 1905.¹³⁴ The revenues of various services of Ottoman customs increased in 1906. In their reports in 1906, one could read the following: the service of customs of Sirkedji enhanced to 864,408 piasters, these revenues were upper than those (32,628 piasters) mentioned in a previous report. In the service of the customs of fruits, the revenues were 4,358,778 piasters.¹³⁵ The Ottoman Empire constructed a hotel with 70 beds in Ma’an near the railway of Hedjaz.

Besides, the Sublime Porte established commissions in order to put some initiatives of reforms into practice. A commission established in the ministry of agriculture, minerals and forests was particularly in charge of the spinning of cotton

¹³² Nicolas Nicolaides, *Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l’Empire Ottoman*, *Journal L’Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.II, pp.23-24.

¹³³L’Orient, “Echos et Nouvelles”, *Journal L’Orient* 13 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, /12148/cb32830005c/, p.4.

¹³⁴L’Orient, “Echos et Nouvelles”, *Journal L’Orient* 12 (1905), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi:/12148/cb32830005c/, p.2 .

¹³⁵L’Orient, “La Nouvelle Année financiere” *Journal L’Orient* 12 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2 .

in Adana. In addition, financial counselors played an important role in the development of Ottoman *vilayets*. The payment of tax income improved, Hilmi Pacha worked on suppressing the misuse of tax incomes. This act quiet pacified the *vilayets*.¹³⁶ The Sublime Porte and the principality of Bulgaria signed an agreement regarding the commerce and the customs to tranquillize Bulgarian regions. In 1907, the construction of the bridge of Karakeuy was important as a means of transportation. It cost 200,000 Turkish pounds. A commission presided by Ahmed pacha completed the canalization of the sources of water in Keathane in 1902.

Moreover, the nomination of new charismatic officials played a significant role in the pacification of Ottoman provinces. When Abdulhamid II dismissed S. A. Said Pacha in 1903, S.A. Ferid pacha became grand vizir thanks to his competence in various affairs. Edib Pacha replaced Rechad bey as chief of governors in Kosovo; Hafiz Mehmed Pacha moved from Tripoli of Africa for Monastir. These appointments aimed at decreasing the foreign influence in the related provinces. The new nominated officials were knowledgeable about European cultures. For instance, according to Nicolas Nicolaides, S.A. Ferid pacha was knowledgeable about several European languages.

Briefly, after several disturbances, quiet pacification emerged in the Ottoman Balkan provincial affairs from late 1902 to 1908. As a result, some new sporadic investments in various sections of Ottoman economy were visible in different provinces. In fact, the personality and the leadership of Abdulhamid II and his new officials largely contributed to establish this pacification. The establishment of especial commissions in the Ottoman domestic affairs and the role played by foreign officials in the same affairs were also important. The prosperity made in Ottoman domestic affairs promoted the credibility already existed between the Sublime Porte and Ottoman provinces. Nicolas Nicolaides was thinking that some Ottoman provinces, considered autonomous by the Treaty of Berlin, continued to obey

¹³⁶Pierre Mareuilles, "Les Conseillers Financiers", *Journal L'Orient* 2 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2 .

Abdulhamid II. The same prosperity was a miracle for great European powers. However, in a letter sent to S. A. Ferid pacha, an Albanian denounced the need of journals in various *vilayets*. He claimed the foundation of a popular journal in each Ottoman province.¹³⁷

The aforementioned regulations, the reorganization of Ottoman domestic affairs and the quiet prosperity thereof, supported the foundation of important infrastructures in various sections of Ottoman economy under the reign of Abdulhamid II.

Concerning the agriculture, Ottoman new domestic affairs provided Ottoman farmers with new agricultural technics and institutions. In fact, Abdulhamid II founded the Ottoman Agricultural Bank. The sultan established the capital of this bank through taxation. The bank earned six percent of its profit from its loans; the duration of its loans was at least three months.¹³⁸

The affairs of the Ottoman Agricultural Bank were well organized. The central affairs of this bank were in Istanbul. Its branches were founded in county towns of *vilayets*, its agencies in county towns of *sandjaks* and some of its financial offices were planted in the county towns of districts. Additionally, Ottoman farmers had at their disposal the machines of agriculture and other agricultural materials. They also got free of charge the chemical fertilizers; some officials were in charge of teaching new methods of sowing seeds to the Ottoman agrarian populations as well as the judicious usage of fertilizers and new agricultural materials.¹³⁹ In fact, Abdulhamid II founded infrastructures for the production of seeds as well as schools

¹³⁷Un Albanais, "Lettre ouverte a S.EX. Ferid Pacha" (president de la Commission des reformes pour la Macedoine, a Stamboul)", *Journal L'Orient* 4 (1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3.

¹³⁸Nicolas Nicolaidès, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.V, p.71.

¹³⁹ *Ibid.* p.69.

of arts and other manual works. Those schools were in charge of training engineers, who were particularly knowledgeable about assembling agricultural machines.

The imperial efforts aimed at delivering Ottoman farmers from the restraints of European usurers. In fact, European intervention in the Ottoman commercial system founded a new particular commercial system on Ottoman territory. Given that the Ottoman workers of various sections of economy were lacking in significant means of production, this new commercial system of great European powers consisted of lending money to Ottomans. This money could allow them to produce, but in return, Ottoman producers were obliged to pay back the amount of money loaned and another extra amount of money. European banks working on Ottoman territory performed this commerce. Each section of Ottoman economy experienced the negative effects of the same commerce. Ottoman farmers particularly were suffering from that commerce aiming only to provide European great powers with much money. When an Ottoman or an Ottoman subject was unable to pay back his debt with much profit, it was the Sublime Porte, which should pay this debt.

Therefore, any time when the Ottoman Empire started developing its economy, it faced with paying much debt. Consequently, the aforementioned commerce aimed to put Ottoman farmers in a less developed state, and wait for the immediate end of the Ottoman Empire. Some of our sources talked about European projects against the progress of the Ottoman Empire. Certainly, the foundation of infrastructures for the production of seeds and the foundation of the schools of arts and manual works including the schools of Salonika, were real imperial efforts consisted of diminishing the effects of this serious situation. From these institutions, Ottoman farmers could easily get what they needed; Ottoman economic revenues could increase, accordingly. Thus, to make his farmers more competitive and to meet the need of transportation of their products, Abdulhamid II achieved great reforms of roads, railways, waterways, etc. The construction of railways endlessly increased under the reign of Abdulhamid II.

According to Mr. Alexis Rey, the director of French companies of Ottoman railways, Abdulhamid II founded in 1876 the following railway lines in Ottoman

European provinces: in Constantinople-Adrianople, 319 kilometers were constructed; 112 kilometers in Kouleli-Dedeagatch; 243 kilometers in Salonika-Uskub; 120 kilometers of railways were constructed in Uskub-Mitrovitza. For Mr. Alexis Rey, the following railway lines were constructed in Ottoman Asia in 1876: in Smyrna-Aidin, 231 kilometers were founded; 43 kilometers in Scutari-Ismidt, the length of these railway lines was 1,068 kilometers.¹⁴⁰

The railways were the means of transportation of agricultural products. They also connected some Ottoman regions with others. The railway Uskub-Sebeftche served to connect Salonika with the central Europe, its length was 60 km; the railway Salonika-Constantinople was used to carry agrarian products, the products of forests, the minerals of Eastern Rumelia, Albania to the market of Salonika; it was 500km long, in addition, the railway of Salonika-Monastir was constructed; it was 219km long.¹⁴¹

Those railways were very important for the economic development of Ottoman European provinces. The exchange of diverse products between various markets of those provinces was a significant process of Ottoman development.

Besides, at the beginning of the reign of Abdulhamid II, the railways of Asian provinces were less developed. The railways in this part of the Empire were hardly 275 km long. However, later on, the number of railway gradually increased in this region. The railway of Ismidt-Angora was constructed. It was 480 km long. It connected Bagdad, Bassorah with Persian Gulf. Later on, the Society of railway of Anatolia constructed some railways. The construction of railways (Jaffa-Jerusalem, Saint-Jean, Acre-Damascus, Bayreuth-Damascus-Hauran, Damascus-Biredjick, etc.) supplemented the aforementioned network of railway. Ottoman engineers entirely constructed the railway of Hedjaz. This railway particularly promoted the contact of Muslim people.

¹⁴⁰*Ibid.*, p.90.

¹⁴¹*Ibid.*, pp.91-93.

From 1902 on, these railways largely were promoted. In 1902, the journal “Levant-Herald” confirmed that the railway of Bagdad consisted of connecting the Bosphorus with Indian Ocean. In 1905, the journal “Hazaret” mentioned the railway of Hedjaz among the most grandiose works of Abdulhamid II. By 1905, the high commission of Hedjaz’s railway decided to construct an embranchment of this railway, which connected the station of Maan with Akibe. Furthermore, between 1903 and 1904, Abdulhamid II constructed three new categories of railway in Salonika: Strumnitza-Behtchovo, Demir-Hissar-Djoumai-Bala-Tcharevo; Drama-Nevrokop, Doiran-Rabrovo, Radovichta-Mitrovitza, Serres-Voroudi, Radovichta-Mitrovitza, Serres-Voroudi, Nevrokop-Razlyk, Menlik-Petrovich-Djoumai-Bala, Ghida-Caterine; Salonika-Cassandra, Salonika-Kiretchkeuy, Salonika-Hortatz, Doiran-Station, Endjahte-Zihne.¹⁴² In addition to these means of transportation, the railway of Hama-Alep was constructed between 1906 and 1907. It was 180km long.

From 1902 to 1906, the Ottoman railways provided the Sublime Porte with much profit. For M.A. Rey, they made a great amount of money due to their traffic. He asserted that the traffic of railways created significant takings in 1903. The takings made from railways were 43,817,000 Francs while they were 789,000 francs in 1902.¹⁴³ According to Rey, the following railway lines contributed to make such revenues, the railway lines of Salonika-Constantinople, Salonika-Monastir, the railways of Cassaba, Aidin, Damascus-Hamah and their embranchments, the railways of Jaffa-Jerusalem, Mersin-Adana and Moudania-Brousse. The revenues made by Ottoman railways, particularly increased from 1905 to 1906. They reached 51,838,000 francs in 1906 whereas they were 185,000 francs in 1905.¹⁴⁴ From 1902 to 1906, the total profit made by the railway of Hedjaz reached 7,526,000 Francs. In 1906, the Sublime Porte invested 2,245 Turkish pounds (51,022 francs) in the

¹⁴²L’Orient, “Echos et Nouvelles”, *Journal L’Orient* 8 (1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

¹⁴³ L’Orient, “Les Chemins de fer de Turquie” *Journal L’Orient* 5 (1905), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

¹⁴⁴ Stamboul, “Les chemins de fer de l’Empire Ottoman” *L’Orient Journal* 7 (February 1908), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2.

construction of railways. Consequently, the length of the network of Ottoman railways enhanced. They enhanced since 5,627km to 6,236km. With respectively 466km and 143 km, the railways of Hamidie and Hedjaz occupied a significant position in this enhancement. Some railway lines were completed in 1906: the railway, which went from Bain-el-Goul to Ma' an, with a length of 523km, the railway, which went from Bain-el-Goul to Kalat-ul-Medawa, with a length of 45km, etc.¹⁴⁵

Beyond those railways, Abdulhamid II improved and enlarged the seaways and the roads over land. The canalization of Vardar, Maeander and Hermus was completed; the canalization of Boyana and Drin in Albania was improved. The flow of the Euphrates was regularized entirely. The part of the river including Hindich and Sanunarwa was re-constructed. The roads over land were not numerous.

Those economic infrastructures established new economic and cultural relationship between Ottoman subjects and caused the achievement of great public works. In fact, the coasts (seashores) of the Ottoman Empire were transformed. A great system of materials was providing the Ottoman coasts with much light. This system secured them from dangers. The ports of coastal cities, such as Constantinople, Salonika, Smyrna, Bayreuth (Beirut), were enlarged. The lantern substituted for the gas and the gas substituted for the electricity, in various parts of the empire. The tramways were transporting people in the center of great cities including Constantinople, Salonika, Smyrna, Damascus, etc. The sultan established a great deal number of posts of wireless telegraph. These posts were improved and used in order to finish the negative effects of the foreign telegraphs and posts on the Ottoman Empire. The post offices were established in the remotest regions of the Empire, so as to provide rapid information in the entire empire.¹⁴⁶

¹⁴⁵ Stamboul, "Les chemins de fer de l'Empire Ottoman" *L'Orient Journal* 7 (February 1908, accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3; *L'Orient*, "Les Chemins de fer de Turquie" *Journal L'Orient* 5 (February 1905) accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

¹⁴⁶ Nicolas Nicolaides, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20,

Besides, in 1908, great improvements emerged in the foundation of Ottoman economic infrastructures. An important number of bridges (965 big and small bridges) were constructed.¹⁴⁷ This number included the large bridges of Bain-el-Goul. The sultan provided the empire with thirty locomotives of different dimensions, ten carriages (railroad cars), 347 wagons.¹⁴⁸ The Sublime Porte took new measures, aiming at enhancing the Ottoman economic productions. These measures consisted of exploiting in a good way the Ottoman forests. In fact, they condemned illegal cutting down of trees in Ottoman forests. They prevented the sale of the arranged domains to an individual, who wanted to erect constructions on these domains. They supported the principles of purifying the waterways including the waterways of Seihan and Djeihan in *vilayet* of Adana.

Moreover, Abdulhamid II completed great works for promoting the Ottoman society. He built lazarets, crèches and orphanages, etc. The lazaret erected in Camaran in 1905 and the orphanage erected in Proti in 1906, were some examples of those works. This lazaret was used as a dwelling of Muslim pilgrims and the orphanage was giving the first family education to the motherless and fatherless orphans.¹⁴⁹

Contributions of Ottoman civil society and taxation allowed the Sublime Porte to achieve the aforementioned economic infrastructures in various provinces of the empire. Let pointing out that the European great powers also contributed to complete the aforementioned infrastructures.

The networks of railway were particularly developed during the period in question. Some reasons could explain such a state of fact. After the decline of French

21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.VII, p.86.

¹⁴⁷Stamboul, “Les chemins de fer de l’Empire Ottoman”, *Journal L’Orient* 7 (1908), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.2-3.

¹⁴⁸ *Ibi.*, pp.2-3.

¹⁴⁹Le Temps, “Echos et Nouvelles”, *Journal L’Orient* 7 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.5.

influence in the East, the Ottoman Empire faced with local riots in its provinces; Berlin treaty especially supported this situation, the control of transportation's means became difficult. Abdulhamid II understood this and he developed Ottoman railways, which could be easily secured. Another reason was the fact that the railways could transport a great deal amount of goods and they were more rapid than other kinds of transportation's means. Once again, the great European powers largely envied the Ottoman seas. That situation could make difficult the control and the development of Ottoman seaways. In addition, the Ottoman financial means would be very weak in order to evenly (equally) develop diverse kinds of transportation's means. Nonetheless, the Ottoman means of transportation contributed to secure Ottoman economy by establishing reliable economic relationship between Ottoman provinces. The railways gathered people and goods in the markets of various provinces. They contributed to develop the sale of Ottoman cash crops on Ottoman territory. The Ottoman salespersons of cash crops and Ottoman farmers were tributary to the usurers of great European powers. In addition, the construction and the development of railways, seaways, roads over land, helped to secure Ottoman Muslim pilgrims, therefore they developed this Muslim practice.

Briefly, the construction of infrastructures of seeds' production, the reduction of taxes and the new modes of taxes' payment largely delivered Ottoman merchants and farmers from the influence of European usurers. As a result, Ottoman economic revenues increased. Besides, the establishment of wireless telegraphs and the post telegraphs was very significant. They helped to diminish the influence of the European system of communication founded on Ottoman territory. This system permitted great European powers to reduce the control of the Sublime Porte on its provinces, particularly its Balkan provinces. Ottoman wireless telegraphs and post telegraphs planted throughout the empire certainly permitted the sultan to master his system of communication and gradually diminish the European influence on his provinces.

This means of communication, the development of railways, seaways, roads over land, the construction of new ones and the canalization of waters developed the Ottoman commerce and industry.

The improvement of Ottoman commerce accompanied the Ottoman construction of industrial infrastructures.

Under the reign of Abdulhamid II, the Sublime Porte founded important commercial and industrial infrastructures. By 1891, the sultan ended the taxes collected on the goods transported from a *vilayet* to another *vilayet*. Later on, he reduced the taxes collected on merchandises, belonging to the Ottoman indigenous, transported from a port to another port of the Empire.

Those measures facilitated the commercial activity in the Empire of lands and seas (the Ottoman Empire). In 1884, Abdulhamid II constructed the Chamber for Ottoman Commerce of Constantinople. There were a number of similar chambers in various county towns of *vilayets* and *sandjaks*. The Chamber for the Ottoman Commerce of Constantinople played a significant intermediary role between the Ottoman merchants and Ottoman authorities. These consulted the same chamber before taking any decision regarding Ottoman commerce. Furthermore, Abdulhamid II signed treaties with different countries. They ruled and promoted Ottoman export and import. Some products, much imported, were produced in the empire, therefore, their import gradually diminished. This situation increased the export of Ottoman products. Thus, Abdulhamid II founded the imperial manufactories of woolen cloths, carpets, porcelains, etc. They were prospering according to Nicolas Nicolaides.

Besides, for Nicolas Nicolaides individuals and companies founded various kinds of industrial infrastructures, such as factories of glasses, papers, spinning factories, the factories of carpets, candles, factories of match, etc. In addition, the Ottoman Empire had several mines, such as the coalfield of Heraclee, the mines of copper in Argana, the argentiferous mines of fuse and the auriferous mines in Bulgardagh, the mines of boracite in Sultan-Tchair, the mines of chromium in outskirts of Smyrna. There were also the mines of manganese of Marmara Sea and

black sea, the mines of copper and argentiferous fuse in the *vilayet* of Trebizond, etc.¹⁵⁰

Moreover, the products of Ottoman soil were safeguarded in the commercial museum of Constantinople; this museum played an important role in the sale of these products. The imperial museum much supported this sale. In this sense, Abdulhamid II enacted new regulations. They consisted of preventing each individual from selling any Ottoman antique object without informing the imperial museum, which had to buy it. None archeological dig was not opened within the Ottoman Empire, without a special permission. The columns and the edifices discovered by the archeology had to be safeguarded in their initial state. Those measures aimed to forbid the export of Ottoman antique objects of great value; they also helped to re-shape Ottoman culture. The principles of Ottoman minerals' usage could cause problems. In this sense, the sultan completely revised regulations pertaining to those minerals. He also facilitated the access and the exploitation of lands.

Although Abdulhamid II completed those commercial and industrial reforms, the development of communication and transportation's means was more visible than the development of Ottoman industry. Two main reasons could explain this Ottoman contrast of development. Firstly, Ottoman capitals were not much creative. Secondly, they were not much invested in Ottoman industry. However, the decrease of Ottoman goods' import, the development of Ottoman goods' export and the safeguard of Ottoman antique objects contributed to diminish the European mercantile effects on Ottoman economy.

To meet the Ottoman contrast of development and to maintain the effects of reforms already opened, Abdulhamid II initiated important financial reforms.

¹⁵⁰Nicolas Nicolaides, *Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman*, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.VI., p.79.

2.1.2 Financial Reforms

The repression of insurrections, the wars and the treaties of Berlin and San Stefano had put the Sublime Porte in a precarious financial situation. The previous benefits of Ottoman bank loans would not be paid in 1875. This phenomenon worsened the Ottoman financial crisis. Thus, in 1907, the Ottoman debt reached 254,000,000 (about 254 million pound sterling); the Ottoman Empire was also suffering from wars' indemnities, especially the indemnities of war paid for Russia, which were about 125 million Francs; the same empire was experiencing the bankers of Galatia, who lent about 9 million Turkish pounds to the Sublime Porte.¹⁵¹ In fact, an agreement signed between these bankers and the Ottoman Empire on September 1879 for guarantying this sum of money, gave the revenues gained on the sale of Ottoman salt, tobacco, stamp, silk, etc. to the above-mentioned bankers. As a result, the treasury of the Ottoman Empire was almost empty. Accordingly, most of Ottoman farmers gave up their farms; the means of communication and transportation, particularly for Ottoman army were in a precarious state. Artistic works, bridges were destroyed, but they were not repaired. To meet this precarious financial situation, Abdulhamid II initiated financial reforms.

Abdulhamid II began his financial reforms with opening negotiations regarding financial issues. He and his creditors, especially the bankers of Galatia opened those negotiations. The creditors of the Ottoman Empire sent their delegates to the Sublime Porte. They were negotiating. The negotiations resulted in the convention of December 20, 1881.¹⁵² Later on, the decree of Mouharrem recognized

¹⁵¹Nicolas Nicolaidès, Sa Majesté Impériale Abdulhamid Khan II Sultan Réformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.II, p.22; Nicolas Nicolaidès, "L'Exposition Universelle De 1900 ET LaTurquie", *Journal L'Orient* 5 (February 1900), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2

¹⁵²*Ibid.* Chap. II., pp.22-23

this convention as a law. Then, Abdulhamid II founded the Ottoman Public Affairs of Debt and reorganized the financial service.¹⁵³

The decree of *Mouharrem* reorganized the Ottoman financial service. The sultan enacted a special regulation concerning the reports of tax collectors. This regulation was related to the principles of taxes' sending to the *Malie* (an Ottoman financial institution); it was also related to the principles of tax collection. In case where the sending of tax was late, the sultan decreed dismissals. The *defterdars* were the core in this new system of tax collection. Some officials were in charge of tax preservation in villages, *sandjaks*. The *moukhtars* of districts and villages in charge of tax collection were under the control of *defterdars*, *mouhassebedjis* and *malmudiri*. They acted according to the hierarchy of officials.

Nonetheless, the sultan could enact punishments against those financial officials in case where they did not correctly and regularly performed their tasks. For instance, if *defterdars*, *mouhassebedjis* and *mal-mudiri* (if their different ranks, *defterdars*, *mouhassabedjis* and *mal-mudiri* were some Ottoman financial officials) did not send the taxes of fisc to the *Malie* within the period determined by the law, the sultan could immediately dismissed or replaced them. In addition, if they did not send the sum of money that the ministry urged them to send to the *Malie*, Abdulhamid II could also dismissed or replaced them according to the above-mentioned decree. Besides, if the sending of taxes was late because of *mutessarif*s or, *caimakams*, Abdulhamid II could dismiss the guilty officials; if the sending of taxes was late due to an instruction of *Vali*, *mutessarif*, *caimakam* or, *defterdar*, the imperial government could apply the same punishments after investigations.¹⁵⁴

¹⁵³ Erdoğan Keskinilic, *Osmanlı Düyun-I Umumiye İdaresinin Kuruluşu, Gelişimi ve Osmanlı Devletine Ethileri*, Unprinted PhD thesis, 1997. Ankara.

¹⁵⁴ L'Orient, "Le Service Financier", *Journal L'Orient* 9 (1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1 ; Nicolas Nicolaïdes, "En pays Balkanique", *Journal L'Orient* 3 (January 1900), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2; Servet, "Nouvelles du Palais", *Journal L'Orient* 2 (January 1899), Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

This decree compelled officials in charge of Ottoman finances to follow regularly and strictly the Ottoman imperial decisions concerning particularly the tax collection and the tax payment. The same decree prevented those officials from malversations. In the late Ottoman Empire, particularly under the reign of Abdulhamid II, some Ottoman officials were guilty of searching their own interests. This attitude could be an obstacle for the Sublime Porte to get the necessary amount of money in order to meet its financial need, therefore an obstacle for the Sublime Porte to pursue its development. In fact, the new attitude of some Ottoman officials depended on the great presence of foreign people including Europeans, in various Ottoman domestic affairs. Those people certainly were the representatives of great European powers, which endlessly were waiting for the immediate end of the Ottoman Empire. Those powers sent to the Sublime Porte financial counselors in 1906. Abdulhamid II urged that these counselors should be only financial counselors for the Ottoman Empire, but they should not be financial controllers for this empire.

Accordingly, the new foreign officials working in Ottoman domestic affairs influenced the whole functioning of the Ottoman Empire. In fact, Abdulhamid II needed to enact such imperial decisions so as to reduce this foreign influence on the development of Ottoman finances and pursue the development of the Ottoman Empire. For Pierre Mareuilles, one of the most significant effects of this imperial decree was the introduction of new mode of tax collection in Macedonia in 1905 by Hilmi Pacha.¹⁵⁵ Hilmi Pacha gradually suppressed corrupt practices in the tax collection in this region. Other effects of the aforementioned decree were visible.

From this reorganization of Ottoman financial affairs, the Ottoman finances and the Ottoman bank credit were gradually developed. As a result, the Ottoman bank made several bank loans. According to Nicolas Nicolaides, several journals, dealing with the financial issues, remarked that the Ottoman Empire was the unique country, which could successfully diminish in thirty years its debt to 100 million

¹⁵⁵Pierre Mareuilles, "Les Conseillers Financiers", *Journal L'Orient* 2 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1.

Francs.¹⁵⁶ In 1907, the public funds of the Ottoman Empire could be seen as real sources of revenues. This new financial situation, in the days following the Congress of Berlin, was surprising for a great deal number of people. Furthermore, the repartition of tax provided the Sublime Porte with great revenues.

The Ottoman national financial institutions gradually influenced the foreign financial institutions established in the Ottoman Empire. The Ottoman imperial bank particularly developed under the reign of Abdulhamid II. In addition, the Ottoman public debt and the State-controlled company of tobacco also prospered.

To sum up, the financial reforms of Abdulhamid II consisted of promoting the sources of Ottoman revenues by enacting decrees regarding Ottoman finances, which aimed to change gradually the behaviors of financial officials.

The suppression of foreign telegraph posts was an act of reform, therefore, an important act of protecting Ottoman interests. The Ottoman telegraphs posts were open to a crucial competition of foreign telegraph posts established in the Ottoman Empire. When this suppression was completed, Ottoman merchants would be free from the negative effects of competition of foreign merchants, the Ottoman fiscal revenues increased, accordingly.

According to some of our sources, the decrease of those revenues did not only depend on the financial officials' attitude; it also depended on two phenomena. The first one was the rivalry, in which Christian sects of the Ottoman Empire were each against other. The problems caused by the privileges granted to these sects were especially central to this rivalry. The second one was the attitude of great European powers, which consisted, for those powers, of granting similar rights that the Ottomans had to their nationals living in the Ottoman Empire.

¹⁵⁶Nicolas Nicolaides, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap. II., p.24.

Those phenomena and their consequences were reducing Ottoman sources of revenues; the same phenomena caused the need of re-shaping Ottoman culture. To perform such imperial tasks, reforms in education and military were necessary.

Educational and military reforms were possible thanks to the aforementioned financial reforms.

2.2 Reforms in Education and Military

The educational reforms largely accompanied the Ottoman military reforms under the reign of Abdulhamid II.

2.2.1 Reforms in Education

The influence of European schools in the Ottoman Empire was increasing on Ottoman thoughts. The willingness of some Ottoman provinces to get their autonomy urged these provinces to establish autonomous institutions including schools. The management of those schools sometimes caused problems between Ottoman government and the aforementioned provinces. In addition, the control of Ottomans' thoughts and Ottoman subjects' thoughts was particularly a concern for the sultans of late Ottoman Empire. In fact, Abdulhamid II tried to re-shape the mentality of Ottomans by opening various educational reforms. Before the enthronement of Abdulhamid II as an Ottoman sultan, Ottoman public education had already faced with several difficulties: children from rich families were going to foreign schools, therefore they could not get their own culture (Ottoman culture), and the popular education and the public education for Muslims were less developed.¹⁵⁷

¹⁵⁷Nicolas Nicolaidis, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap. IV., p.49.

The great positive educational changes initiated by Abdulhamid II were various in different categories of Ottoman education. Abdulhamid II was the first Ottoman sultan to make compulsory the Ottoman education for all Ottomans.¹⁵⁸ Both Ottoman boys and girls were subjected to the education. The Christian communities had their own schools, where only the Christian children received their education. Ottoman authorities protected the courses and controlled the books of those schools. Over a long period, Christian communities were not subjected to a compulsory education. This phenomenon supported the foundation of foreign schools in the Ottoman Empire therefore, the emergence of European ideas of domestic affairs among the same communities extremely influenced quickly Christian communities. Thus, making compulsory education for the whole Ottoman Empire was necessary to reverse this situation. Furthermore, enacting the new educative regulations was also indispensable.

Abdulhamid II enacted an educational law regarding the Ottoman public education. The law divided Ottoman schools into two categories: public schools and private schools. The Ottoman state controlled and managed the public schools and only supervised the private schools. Among the private schools, there were schools founded and directly managed by communities or by individuals. In addition, the public education fell into three grades: primary, secondary and superior grades.

With its three grades, the primary education was organized well. It included three levels: *Mukiatibi Sibian* (a kind of crèches or spaces for protecting children), *Ibdadies* (primary schools) and *Ruschdiyeks* (superior level of primary schools).¹⁵⁹ For Nicolas Nicolaidès, the Ottoman primary education was compulsory and free of charge for Muslims.

¹⁵⁸ *Ibid.* Chap. IV. pp.47-48.

¹⁵⁹ Nicolas Nicolaidès, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.IV., p.50; Rechid A. Safvet, "Quelques mots sur les ecoles etrangeres en Turquie", *Journal L'Orient* 4 (January 1906), accessed June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

The curricula of Ottoman primary education fell into two categories in 1907. Boys and girls sometimes had different curricula in this education. When they were six years old, their names were mentioned in the registers of *Mukiatibi Sibian* or *Ibdadies*. In *Ibdadies*, a student spent four years and studied the following subjects: the Turkish syllabary, verses of the Coran, the reading in Turkish language, Turkish grammar, numeration, arithmetic, calligraphy, geography, history.¹⁶⁰ When they were about ten or eleven years old, they could make their registration in *Ruschdiyeh*. There, they also spent four years and studied Arabian grammar and syntax, Turkish and Persian grammar and syntax, the musical composition, the style, the Ottoman history, the orthography, the universal history, geography, arithmetic, the basic elements of geometry, the linear drawings, the language of one of non-Muslim communities from the locality, in which the school was established. The female students had their own curricula in *Ruschdiyeh*; they were studying the religious education, the Turkish grammar, the elementary notions of Arabian and Persian grammar, notions of literature, the history, the geography, the arithmetic, the domestic economy, the sewing, the drawings and the music.¹⁶¹ This superior level of Ottoman primary education was free of charge, but it was not compulsory. A school *Ruschdiyeh* was constructed in each agglomeration of 500 Muslim families.

In the *Ibdadies* and in the *Ruschdiyeth*, the presence of Turkish grammar and Turkish literature in various curricula was much visible; the reading of Coran was important in those curricula. The same curricula displayed the will of Abdulhamid II to re-shape the thoughts of Ottomans. This attitude allowed Ottomans to maintain their culture and resist the influence of foreign cultures. Given that, the

¹⁶⁰*Ibid.* Chap. IV., p.51.

¹⁶¹ Nicolas Nicolaïdes, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013,Chap.IV., pp.51-52; Nicolas Nicolaïdes, "La Turquie aux Turcs", *Journal L'Orient* 10 (May 1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-6.

Ottoman culture was a section of Islamic civilization and Persian culture, the teaching of Coran and the Persian grammar could greatly provide Ottoman students with several means of differentiating these cultures, therefore, they could identify the Ottoman culture. Furthermore, the imperial act of differentiating the curricula of female students from the curricula of male students showed once again that each category of Ottoman society had a specific task to perform in the reconstruction of the Ottoman Empire.

This first phase of highlighting Ottoman culture also prepared Ottoman students to cope with different challenges regarding the general development of sciences. For instance, the gradual teaching of arithmetic, sewing, drawings, mathematics, geometry, etc. could meet the challenge of specialization in various domains of sciences. History, music, geography and economy could much contribute to this specialization. However, the specialization, considered a means of solving educative problems, should be continually in the different categories of Ottoman public education. Thence, Ottoman secondary public education was established.

That secondary education included two categories: the *Idadies* or preparatory schools and the *Sultanies* or high schools.

In the cities, which had an agglomeration of 1000 families, a school *Idadie* was constructed. The schools *Idadies* received both Muslim and non-Muslim children having followed the curricula of schools *Ruschdiyehs* and having successfully passed the final examinations of the year of their graduation. In those schools, the duration of studies was three years. The curricula included the Ottoman literature, the style, the rhetoric, the elementary notions of political economy, the Ottoman history, the universal history, the French language, the arithmetic, the algebra, the geometry, the physics, the chemistry, the natural history, etc.¹⁶²

As for the high schools, they had to be constructed in the county town of each province to the extent that the budgetary resources allowed their construction. They fell into two divisions. The first division had a program similar to the program of

¹⁶²*Ibid.* Chap.IV., pp.52-53.

Idadie schools. The second division also included two sections: studies related to the letters and studies related to the sciences. According to Nicolas Nicolaïdes, the prototype of these educative establishments was the imperial high school of Galata-Serai (Mekteb-Sultanie). Among teachers of this school, there were European professors. The language of teaching was French.

The program of studies included the Turkish language and the Arabian language, the Turkish and French languages, literatures, philosophies and calligraphies, the Turkish literature and the translation of Turkish language into French language and the translation of French language into Turkish language. The same program included the Ottoman history of Islam, the elementary notions of Latin language for the study of pharmacy, medicine and law. It also included the political, administrative, commercial, agricultural and industrial geography of some countries, especially the geography of the Ottoman Empire; the mathematics, the financial accounts, the linear drawings; the Greek, Armenian, German, English and Italian languages, etc.¹⁶³ Another example of those secondary schools was the *Mekteb-Mulki-i-Chahane* or civil imperial school in Istanbul. Nicolas Nicolaïdes was thinking that Abdulhamid II built this school at his expense. In this school, students were studying the following courses: religious law, commercial law, civil legislations, general history, political economy, redaction, financial accounts, geography, French language, natural history, chemistry. The students, who successfully passed the final examinations of their graduation, worked in the administration of the same school. The international Ottoman school for young girls constructed in 1880 by Abdulhamid II was also a secondary school in Istanbul. There, students were studying Turkish, Armenian, and Greek languages, French, English, German and Russian languages, geography, natural history, piano, music

¹⁶³Nicolas Nicolaïdes, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.IV., p.53.

and sewing.¹⁶⁴ In addition, the education law of 1884 established in each vilayet two offices: one in the direction of education and another one for the inspection of education.

Within those secondary schools, curricula were much various. They changed according to each educational structure. This resulted from the motivations for which, such or such secondary schools were constructed. The existence of a school for young girls displayed once again the will of Abdulhamid II to re-shape two complementary thoughts of Ottomans: one for Ottoman young girls and one for Ottoman young boys. The various courses of foreign languages, such as European languages were significant. They prepared students of secondary schools to a far specialization. They also helped them to understand the evolution of new scientific domains, established in various countries of Europe. Several languages of European countries, considered well scientifically developed, were taught to Ottoman students. However, they were not main courses. The creation of job opportunities followed the specialization in various scientific fields of research.

The appearance of new subjects, such as the sciences related to the religious law, the sciences regarding the administrative affairs, the pharmacy, the financial accounts, etc., urged the subjects of Abdulhamid II to be more creative and it prepared them to the superior category of Ottoman public education.

Abdulhamid II enlarged the Ottoman university and created special superior schools. The Ottoman university included three faculties: faculties of law or the school of law, faculties of letters or the school of high humanities, faculties of sciences or the school of highways department. Abdulhamid II founded the school of law at the beginning of his reign. The foundation of this school stemmed from the

¹⁶⁴*Ibid.* Chap.IV, p.54; Ferdinand Claireville, "Reformateur", *Journal L'Orient* 2 (February 1902), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

transformation of elementary courses of law and political economy existing in the curricula of high school of Galata-Serail into the public courses of law. By 1882, the school of law was reorganized completely. Students from the above-mentioned school were studying the Ottoman law, the Muslim law, the Roman law, the Roman institutions, the Ottoman commercial law, the civil and commercial proceedings, the penal law and the criminal instruction, the administrative law, the political economy.

In the school of high humanities, students took the following courses, the Arab literature, the Greek and Latin literatures, the logic, the philosophy, the archeology, the universal history, the philosophy of history.¹⁶⁵ Until the first year of the reign of Abdulhamid II, the school of highways' department was annexed with the high school of Galata-Serai, it was known under the name of the school of civil engineers. The duration of studies in the school of high humanities reached four years. Those three great schools were the core of Ottoman Empire's university under the reign of Abdulhamid II. In addition to the aforementioned schools, Abdulhamid II founded several special schools. Some of them, controlled by the ministry of the public instruction, constituted with the university, the Ottoman superior education. Other special schools were controlled by different other ministries.

The special schools controlled by the ministry of public instruction fell into the following categories: the civil schools of medicine, from which the graduated students became the consulting physicians, the normal schools for the training of teachers of primary schools, teachers of superior primary school, the normal schools for the training of young girls destined for doing the professorate.

In addition, Abdulhamid II constructed the school of languages in 1883, which was reserved for training the Sublime Porte's officials and the ministry of foreign affairs' officials, who were exactly 25 years old or less than this age. The courses of this school were free of charge for officials of ministries and public affairs. As for foreign students from the same school, they were paying 25 Turkish

¹⁶⁵*Ibid.* Chap. IV., p.57; Dr.Verrier, officier du Medjidie, "De l'influence du Coran sur le progres des sciences medicales" *Journal L'Orient* 3, 4, 5 (January 1903), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-10

pounds a year. There, studies spread over five years. Its curricula included the grammar, the French redaction, and the translation of Turkish language into French language and vice versa, the Turkish, Arab and French languages were compulsory courses while the Greek, Armenian, English, German and Russian languages were optional.¹⁶⁶ Furthermore, the sultan founded the school of fine arts in 1883. This school was composed of four educational sections: the painting, the sculpture, the gravure and the architecture.

Furthermore, there were schools under the control of the ministries of commerce, public works, agriculture and the ministry of finances. Among those schools, there were the following: the trade schools of arts and crafts, the vocational schools, the schools of agriculture, the schools of mines and forests, and the school of telegraph.

Abdulhamid II completed these educational reforms, according to the economic needs of the Ottoman Empire. Courses regarding commerce and agriculture consisted of meeting Ottoman economic crisis and launching the foundation of new economic infrastructures, in order to provide Ottomans with the products of their own efforts. Let remarking that the efforts of Ottomans for the progress of their Empire were scattered by different events. The clauses of different treaties replaced the effects of Ottoman imperial decisions, therefore these clauses separated Ottoman sultan from his subjects. The great presence of courses of Turkish language aimed to reverse this tendency. The courses of Ottoman law, the courses of Muslim law, and the courses regarding Ottoman domestic affairs aimed to reestablish the firm justice in various Ottoman economic sections. The courses in pharmacy, medicine, music, etc., allowed the Ottomans to cope with different new challenges of sciences' development.

The results of educational reforms gradually became visible in various regions of the Ottoman Empire from 1905 to 1907. By 1906, the number of

¹⁶⁶ *Ibid.* Chap.IV., pp.58-59.

scholarship holders reached 400 students in *Dar-ul-Chefakat*.¹⁶⁷ Children from various poor families were generally those scholarship holders. Changes emerged in the curricula of this school permitted students to be knowledgeable about agriculture, commerce and industry. The Sublime Porte established a special commission in order to put those imperial decisions into practice. The commission was composed of LL. EE. Abdul Rahman bey, director of the imperial high school, Redjai bey, director of the university, Nail bey, director of Idadie schools and Said bey, director of Ruchdie schools. Furthermore, the military imperial school of medicine provided each year Ottoman army with great number of consulting physicians while the civil imperial school of medicine sent its students to the provinces; a school of medicine was founded in Damascus in Syria, another school of medicine would be founded in Salonika.¹⁶⁸

Abdulhamid II founded the institutes of research for eradicating diseases due to rabies in the remotest provinces of the Empire. In addition, the veterinary sciences made great progress. They were very important for the progress of agriculture. Besides, the bacteriologic institute would create enough quantity of serum for every region of the Ottoman Empire, in order to stop the bovine pest.

On the recommendation of Dr. Ali Dervich bey, the chief of the house of refuge for poor people, a crèche and an orphanage were founded in 1905. They were largely helpful for the poor people. In 1905, 40 children, whom were less than four years old, were living in the crèche.¹⁶⁹ The orphanage was a detached house located near the crèche. In the ground floor, there were a room for studying, a refectory and some bathrooms. Several languages were taught to the children under the supervision of a female institutor. When they reached their fourth year, children from the crèche

¹⁶⁷L'Orient, "Echos et Nouvelles" *Journal L'Orient* 3 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1; Le Moniteur Oriental, "Le 16 CHaban", *Journal L'Orient* 3 (January 1899), accessed June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

¹⁶⁸L'Orient, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 18 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3.

¹⁶⁹L'Orient, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 6 (1905), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2.

were moving for the orphanage where they were staying until they were seven years old. Then they started learning the following jobs in various workshops according to their ability: the repair of shoes, the woodworking, the tapestry, etc.¹⁷⁰ Personnel of the orphanage were composed of four housekeepers and a female inspector. When a child became sick, he was treated in the hospital of the house of refuge.

The schools of the law and the commerce made great progress. Moreover, a school for blind people and deaf-mutes was founded in Salonika in 1905. In 1907, 37 students graduated from the school of law, 19 other students graduated from the school of commerce during the three last years.¹⁷¹

Those achievements in the social development of Ottoman Empire certainly displayed the progress in various fields of sciences due to the educational reforms initiated by Abdulhamid II. The sultan had to train his subjects in various domains of sciences in order to reduce the great presence of foreign agents in various Ottoman domestic affairs. This presence explained the need of the Sublime Porte of foreign officials in its domestic affairs. Abdulhamid II made great efforts and tried to meet this need.

One could wonder from where the Sublime Porte got the financial means in order to found such enormous schools. When the Sublime Porte saw its financial sources threatened, it tried to reorganize the Ottoman financial affairs. Such an imperial act increased the tax revenues in various economic sections. Abdulhamid II also reorganized the civil list. Accordingly, the contributions from civil list and the contributions from diverse communities of the Ottoman Empire helped the sultan to complete great educational reforms in various levels of Ottoman public education.

With those educational reforms, Nicolas Nicolaidis did not much talk about the status of the teachers of various educational levels. The presence of foreign

¹⁷⁰*Ibid.*, p.2.

¹⁷¹L'Orient, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 11 (1905), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.1 .

languages in diverse curricula could be a paradox for people who did not know the targets of these Ottoman educational reforms. Abdulhamid II always established scientific relationship between him and great European powers. In fact, the above-mentioned languages made easier this relationship. Briefly, by establishing scientific relationship between the Ottoman Empire and great European powers through foreign languages, Ottoman educational reforms permitted to reduce the effects of foreign education on the late Ottoman Empire. However, the Hamidian educational reforms reflected the European educational structure. It could be said that the effects of European diverse scientific fields on Ottoman culture urged Abdulhamid II to complete his educational reforms by patterning after the educational model of great European powers.

In 1907, Nicolas Nicolaidis somehow compared some Ottoman schools to the European schools, in general. In this sense, he asserted that the Ottoman Empire founded an educational system, similar to the European educational system, under the reign of Abdulhamid II. Certainly, the existence of foreign languages in Ottoman diverse educational curricula under the reign of Abdulhamid II could be efficient for Ottoman educational development. Unfortunately, in 1908, various ideas regarding the great changes of Ottoman governance emerged and took shape later on. In fact, the military reforms were necessary in order to avoid or diminish the effects of possible insurrections, which would be fatal for the survival of the Ottoman Empire.

2.2.2 Reforms in Military

The Hamidian reforms in military were necessary for the Ottoman Empire's survival after the Russo-Turkish war of 1877-78. The treaty of Berlin and this war had threatened the control of the Sublime Porte on its provinces and led the European great powers to envy the economic advantages of the Ottoman Empire.

For Nicolas Nicolaidis, Abdulhamid II promulgated a new Ottoman military system. Ottoman military service was compulsory for each Muslim. As for non-Muslims, they were subjected to the payment of an exoneration tax. When an Ottoman Muslim

subject was 21 years old, his military fate was determined; the duration of the military service was 20 years and the yearly national service conscripts of the Ottoman Empire were about 65,000 people.¹⁷²

Abdulhamid II quite reorganized well the Ottoman army. In 1899, the Ottoman military hierarchy included Muchir (marshal), Ferik (general of division), Lava (general of brigade), Miralai (colonel), Caimakam (lieutenant colonel), Binbachi (commandant or chief of squadron), col aghassi, Youzbachi (captain), Mulazim-evel (lieutenant), Mulazim-sani (lieutenant junior grade), Bach-tchaouche (chief of sergeant), Tchaouche (sergeant). It also included Onbachi (lance-corporal), Asker or Nefer (soldier), Serdar Ekrem (generalissimos), Askeri Tabibi (military consulting physicians), Edzadji (pharmacists), Baitars (veterinarians), Alai Emini and Tabour Kiatibi (military intendants).¹⁷³

Besides, Ottoman army fell into three main groups under the reign of Abdulhamid II. These groups were composed of *Mouasaf* or active army, Redif or reserve of active army and *Muntafiz* or Territorial Army. The active army included two categories: the *Nizam* in which, the soldiers spent four years of service, the *Ichtidt* in which they spent two years of service. The duration of the service in the Ottoman active army was six years; it was 6 years in the Ottoman Territorial Army and eight years in Ottoman military reserve. This army was also composed of two categories. Ottoman army was composed of more than one million people. Its military equipment for artillery comprised about 2,000 materials.¹⁷⁴

Abdulhamid II made this Ottoman military reorganization thanks to several imperial efforts. The Ottoman army could be a means of Ottoman Empire's survival.

¹⁷²Nicolas Nicolaides, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.III., p.31.

¹⁷³L'Orient, "Hierarchies", *Journal L'Orient* 4 (1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.2.

¹⁷⁴ Nicolas Nicolaides, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.III., p.32.

In fact, in 1897, during the war Greco-Ottoman, the army displayed its following qualities: the rapidity of its mobilization and its concentration, the quality of its careful tactic march, the firm decisions of its chiefs, etc. Nicolas Nicolaides was thinking that an Ottoman army with these military qualities defeated Hellenic army on several battlefields, such as Elassonna, Tournavos, Larissa, Pharsale and Domokos, etc. The military tactics of Ottoman army were admired very well. On April 24, 1897, the journal the Times mentioned the following witness:

“On Thursday, the Turks continued to move on, without haste, Edhem Pacha pursued a careful march. None mistake was made.”¹⁷⁵

The Times depicted the rapid movement of Ottoman army on various battlefields under the control of Edhem Pacha. This military chief was commanding 200,000 Ottoman soldiers. In addition, the journal “Le Temps” described the greatest and the intensity of Ottoman military movement:

“A great movement was made over the quays (wharfs) towards us, because the first troop entered into the port some weeks ago.”¹⁷⁶

The rapidity of Ottoman military movement and the good organization of Ottoman troops were therefore beyond dispute. However, the Sublime Porte needed to maintain these military advantages in order to cope with the challenges of Ottoman Empire’s survival. In this sense, the military schools played a significant role. They trained soldiers for each military division.

The development of Ottoman military schools was largely visible under the reign of Abdulhamid II. The military school of *Coumharhane* trained military officers for Ottoman artillery and Ottoman military genius.¹⁷⁷ Students entered into this school, when they were fifteen years old. There, they spent seven years of studies. Students, who reached their 6th years of study, could graduate to the status of

¹⁷⁵*Ibid.* Chap.III., p.33.

¹⁷⁶*Ibid.* Chap.III., p.33.

¹⁷⁷*Ibid.* Chap.III., p.35.

sub-lieutenant. Students, who reached their 7th years of study, could graduate to the status of lieutenant. The military school of Pancaldi trained military officers for Ottoman cavalry, infantry and major.¹⁷⁸ The duration of training was three years. From there, students graduated to the status of sub-lieutenant. The successful students could spend three years more, then they graduated to the status of captain and they worked in the rank of Major. In addition to those superior military schools, there were military preparatory schools in Adrianople, Bagdad, Brousse, Damascus, Erzurum, Koubeli, Monastir, etc. Students entered into these schools, when they were twelve years. There, they spent three years of studies.

In addition, Abdulhamid II reorganized the irregular Ottoman army. Asian tribes provided the Sublime Porte with this army if there was a need. In fact, the Sultan decided the training of the regiments of Hamidie cavalry. The sultan recruited these regiments from Kurdistan and Arab tribes. The enrollment into the aforementioned regiments was voluntary. The sultan nominated the military managers of the same regiments. Most of them were nominated from the regular army. The regiments in question were associated with the parts of regular army working in the regions of the tribes, from which the regiments were recruited. Those regiments played a significant role in securing Ottoman coasts.

Furthermore, Abdulhamid II reconstructed the Ottoman military fleet. Among the Ottoman military fleet, there were cruisers of great quality, such as Hamidie, Fethi-Belend, Assari-Tevfik, Hibet-Numa, Abd-Ul-Medjid, Erthogroul, and Loufti-Houmayoun. In addition, there were the well-constructed Ottoman torpedoes.

¹⁷⁸ *Ibid.* Chap. III., p.36; C. Chryssaphides, "Empereur et le Sultan", *Journal L'Orient* 3 (January 1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/Bibliotheque_nationale_de_France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-6.

The duration of military service in the Ottoman military fleet was twelve years: five active years, three years of active military reserve and four years for military reserve.¹⁷⁹

The construction of naval military schools played an important role in the reform of Ottoman military fleet. The naval military school trained military officers of great qualification for the Ottoman Marine Corps. Besides, the sultan founded a naval school of commerce in 1890; it trained the captains for small and great cabotages, etc.¹⁸⁰ Abdulhamid II also privileged the fortification of the Dardanelles and Bosphorus. They were therefore safe from several dangers.

The foundation of military school for diverse Ottoman military bodies accompanied Ottoman military reforms. This phenomenon displayed the will of Abdulhamid II to maintain the control of his army on the territory of Ottoman Empire. In 1904, new battleships reinforced Ottoman fleet. Among them, there were the following cruisers: the Messoudie, the Abdul-Medjid, the Abdulhamid, and the Assari-Tevfik. For Nicolas Nicolaides, some European journals admired the new reorganization of Ottoman fleet. The combination of Ottoman diverse military bodies was efficient to the extent that the Ottoman Empire's survival after the reign of Abdulhamid II could be certain thereof. The duration of military training in various military schools was almost the same. This certainly strengthened and facilitated the significant combination of Ottoman armies. The fact that the irregular regiments worked in their own regions among their own tribes was important. In fact, the civil

¹⁷⁹ Nicolas Nicolaides, *Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur De l'Empire Ottoman*, *Journal L'Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17,18, 19, 20, 21 (Paris: Bibliothèque nationale de France, 1907), doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013, Chap.III., p.39; Nicolas Nicolaides, "La gendarmerie en Macedoine", *Journal L'Orient* 5 (January 1904), Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

¹⁸⁰ *Ibid.*, Chap.III., pp.40-41.; L'Orient, "Livre D'or De L'Orient", *Journal L'Orient* 2 (January 1899), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-3.

forces could be associated with the armed forces for the protection of Ottoman territory. One of the targets of “*l’Orient*” was to urge all Ottomans to defend the integrity of Ottoman territory. The decisions enacted by the sultan and the decisions enacted by the Ottoman military managers were factors of Ottoman military combination. Furthermore, Ottoman military disciplines were important for the completion of this combination. However, Nicolas Nicolaïdes did not much talk about those disciplines; he did not talk about the curricula taught in the Ottoman military schools. Such pieces of information could help us to understand the kind of training to which each Ottoman military body was subjected.

Abdulhamid II also founded several charitable institutions for Ottoman militaries. In this sense, a military hospital was constructed in Maan in 1906; it was composed of several rooms; it had 120 beds.¹⁸¹ An ambulance was also accessible in the region at the same period.

Moreover, Abdulhamid II reorganized Ottoman police and gendarmerie, in order to make certain the interior security of the Empire. The sultan enacted a new law of Ottoman police. The police should provide each traveler with the following facilities: find for him an accommodation or bring him to his house when he missed the trains or ships or when he stayed in the city because the trains or ships were late, etc. The police should bring a person fallen down because of an accident or a sickness on the public road in his house or to a hospital. Ottoman police also had to bring the mental cases to the hospital. In fact, it should collect information about these mental cases. Moreover, the Ottoman police should take necessary measures by informing the municipal authorities when there were rubbishes or materials or a well on the public road.¹⁸²

¹⁸¹ *L’Orient*, “Echos et Nouvelles”, *Journal L’Orient* 3 (1906), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, p.3.

¹⁸² *L’Orient*, “La nouvelle loi sure la police”, *Journal L’Orient* 7 (1908), accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.; Nicolas Nicolaïdes, “Le Trone et la Nation” *Journal L’Orient* 3 (January 1903) accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, pp.1-2.

As for Ottoman gendarmerie, it was composed of Muslims and Christians. The reputation of those people should be safe from any criminal act and any immoral act. Regarding the new law, officers of gendarmerie and commissaries of police should be able to read and write Turkish language. The competent departments nominated, dismissed, or displaced them with the consent of the chiefs of governors. Furthermore, the gendarmeries in various regions of the Empire were reorganized. In this sense, Abdulhamid II enacted several imperial decisions. A commission was established in order to reorganize the gendarmerie of Adrianople in 1905. Chevket pacha was the head of this commission. He was a chief officer of artillery. The gendarmerie and the police of Mont-Liban were also re-constructed. The gendarmerie of Rumelia was re-constructed. Officers in Belgium and officers of Sweden played a significant role in this military reform of Rumelia.

Certainly, the reforms of Ottoman gendarmes and Ottoman polices contributed to make certain the security of the whole Empire. However, the great presence of foreign officers in diverse Ottoman military divisions, the scientific co-operation between the Sublime Porte and the European great powers established new ideas of governance, which were more visible in 1908 and in 1909. The clauses of the treaty of Berlin supported this situation and Ottoman provinces to be against Ottoman imperial decisions. Thus, the respect of those clauses replaced the effects of Ottoman imperial decisions. As a result, riots took place in Istanbul from 1908 to 1909; they resulted in the deposition of Abdulhamid II.

Several factors explained those riots. In fact, the research of one's interests by using national interests of the Empire gradually became perceptible in the last times of Abdulhamid II's reign. This aroused a feeling of animosity between Ottoman officials. According to Nicolas Nicolaides, the minister of justice and some officers (Hassan Fehmi, Mohamed Arslan and Nazim bey) were assassinated, the ministry of Hussein Hilmi Pacha was destroyed and Tewfik Pacha became grand vizier; he founded a new ministry. For Nicolas Nicolaides, the above-mentioned riots stemmed

from the quarrels, which took place because of Ottoman officials' personalities. Let mentioning that the European idea of progress all the time was accompanied by the ideas of European democracy, which consisted of establishing this democracy in a country by deteriorating the political regime of the same country. The means of the development of this democracy were the rapid development of European various scientific fields. In this sense, European idea of progress and European scientific cooperation with the Sublime Porte certainly contributed to break out the riots, which took place in Istanbul under the reign of Abdulhamid II; therefore, they were factors of Ottoman rule's deterioration under the same reign.

CONCLUSION

Abdulhamid II contributed to promote the *l'Orient* journal in order to protect the interests of his regime and prevent the Ottoman Empire from immediate dismantlement. In fact, there were several reasons for the publishing policy of "*l'Orient*":

- Reinforcing relationship between Ottoman Greeks and Abdulhamid II,
- Countering abuses of Turkish and European public opinions,
- Promoting ideas of caliphate inside and outside of the Ottoman Empire,
- Considering that, the attitude of great European powers impinged upon the progress of the Ottoman Empire, etc.

To reach its goals, *l'Orient* used diverse and different means, such as the establishment of Ottoman national feasts, the foundation of "Societe Osmanie" (a kind of association). The Ottoman feasts and the "Societe Osmanie" aimed at gathering Ottomans, foreign artists, journalists, ministers, authors, and other charismatic personalities, particularly politicians, in order to support the Hamidian regime. In this sense, there were journalists who were working for *l'Orient*. Most of these journalists were members of "Societe Osmanie". They reacted to the European criticism of the Ottoman Empire and Hamidian policy by writing articles in "*l'Orient*".

In addition, Nicolas Nicolaides was thinking that the attitude of the European great powers in orient largely impinged upon the process of Hamidian reforms and the whole progress of the Ottoman Empire. For him, this attitude (more economic than religious, political, and cultural) was one of the most significant aspects of the Eastern Question during the reign of Abdulhamid II, singularly from 1899 to 1909. With respect to this understanding of the Eastern Question, Nicolas depicted economic, political, cultural and religious aims of Russia, France, Italy, Austria, England, Germany, in the Ottoman Empire. These powers methodically acted to occupy Ottoman lands.

Russia was present in Persia and Asia; it constructed Zulfa-Tebriz-Hama's railway. Russia wanted to control Ottoman commercial interests in the regions of Buschire, Bandar-Abbas, Tigris, Euphrates, etc. It controlled the roads, which went to India and Far East. Accordingly, the Ottoman Empire would be separated from its richest provinces of Persia, Minor-Asia, etc.

Furthermore, Italy had set its sights on Cyrenaica, Albania, Scutari, and Janin. England was present in Egypt; it had set its control on Ottoman under-water cables; 70% of these Ottoman cables were under the control of England. France envied Tunisia and Syria.

Reasons of this European territorial occupation were more commercial. This territorial control of the Ottoman Empire founded two things: fierce competition between the European great powers and commercial rupture between the Ottoman Empire and its richest provinces.

Ideas of establishing a Hungarian-slave empire sometimes supported this territorial conquest of the Ottoman Empire. In fact, great European powers established alliances. The empire would cover Bohemia, Poland, Hungary, Serbia, and Bulgaria. The same conquest would curtail Russian interests and Russia would be against Greece.

From 1902 to 1904, religious, political and cultural issues aroused within Ottoman peoples; they impinged upon Ottoman domestic affairs.

Crises around consecrated donations, crises around *berats*, construction of Bulgarian Exarchate were the most important religious unrests from 1902 to 1908. These crises divided the European great powers into two different ideological groups.

From the end of 1901 and onwards, the French patronage over Catholics declined in Ottoman Orient. This decline caused disturbances in the diplomatic relationship of the European great powers on one hand and in Ottoman provincial domestic affairs on the other hand.

Consequences of this decline of French religious authority were various: rapprochement of Germany and the Ottoman Empire, promotion of commercial co-

operation between the Ottoman Empire and other great European powers, protection by each great European power of its national minorities living under Ottoman rule. From this protection, Ottoman Christian minorities gradually became autonomous, influential and ready to claim unfair rights and disobey Hamidian imperial decrees.

As a result, the above-mentioned minorities violated the treaty of Berlin. For instance, they refused to pay their share-out of debt to the sublime Porte. In addition, each national Christian minority tried to expand its region and tried, with the help of Europe, to found its independent state. This attitude transformed the Ottoman Empire into different potential independent states, which gradually became ambitious due to the imperialist economic development of great European powers.

The attitude of these powers regarding the treaty of Berlin worsened this situation. Accordingly, Ottoman provinces did not regularly follow Hamidian imperial decrees regarding Ottoman religious, political, economic affairs therefore; these decrees were not very efficient: attacks led by Bulgarian comitadjis in Macedonia, belatedness of the process of Hamidian reforms were some indicators of this disobedience.

Furthermore, Ottoman domestic trade declined, the Ottoman provincial affairs including the provincial affairs of the Balkans really were not connected with the political system of Yildiz (an imperial palace founded by Abdulhamid II; it was the center of Hamidian policy).

The European great powers and their protected Ottoman Christian minorities levelled campaigns; they founded schools and consulates. From these schools and consulates, nationalistic ideas emerged within Ottoman provinces, particularly Ottoman Balkan provinces. Schools and consulates were also structures of information between the European great powers and their protected Christian minorities. In fact, the intervention of each European great power could worsen any religious, political and cultural unrest in the Ottoman Empire.

Each minority imposed its culture to other minorities. For instance, Bulgaria imposed its culture on Greeks. Each power used its protected minorities against other powers. Accordingly, the European great powers directly or indirectly contributed to break

out and worsen religious, political and cultural agitations in Ottoman provinces, particularly in Ottoman Balkan provinces.

The achievement of religious, political and cultural projects of the European great powers in the Ottoman Empire consisted of:

- Promoting religious practices of their protected Ottoman Christian minorities,
- Promoting each culture of the aforementioned minorities,
- Establishing and reinforcing nationalistic ideas among the same minorities,
- Briefly, the European great powers wanted to replace the Ottoman culture by the Christian culture, which they called “civilization.”

Administrative relationship between Abdulhamid II and non-Muslim schools became sour. Then the sultan gradually lost his control on these schools and the presence of Europeans gradually became perceptible in Ottoman domestic affairs: the Patriarchate of Constantinople got great civil, religious and political powers while Bulgarian church became as important as the Patriarchate of Constantinople.

European ideas, according to which, the Ottoman Empire was *sick*, basic elements of this religious, cultural and political conquest. For great European powers, some reasons of this sickness of the Ottoman Empire were the absence of parliaments in Ottoman governance and the need or the absence of European representatives in Ottoman domestic affairs, etc. However, Nicolas Nicolaides was thinking that these reasons were not valid to consider the Ottoman Empire *sick* under the reign of Abdulhamid II; Nicolas Nicolaides pointed out that European parliaments did not prevent European governances from the same kind of administrative difficulties from which, the Ottoman Empire was suffering, especially under Abdulhamid II. In this sense, according to Nicolas Nicolaides, the Sublime Porte was *sick* from its officials (governors, secretaries, princes, etc.), its Ottoman Greeks (who had separatist ideas), its Ottoman Balkans (which wanted to expand their territories, etc.). The same Porte also was *sick* from its artists and intellectuals, who brought European ideas of progress in Ottoman domestic affairs (the opposition of Young Turks to Hamidian rule was an indicator). These ideas contributed to separate Ottoman officials and make them unable to follow Hamidian decrees.

Nicolas Nicolaidis considered that it was a matter of gathering these separatist groups in a same group, which regularly obeyed the imperial decrees of Abdulhamid II.

For Nicolas Nicolaidis, if those groups had regularly supported Hamidian process of reforms, these reforms would be very efficient.

Firstly, Abdulhamid II was sending some Ottoman intellectuals to various European countries so as to attend scientific international conferences. This could provide new orientation with his regime. In fact, the teaching of Islamic moral to the new graduated students from various schools, at a given period, played a significant role in the re-establishment of Ottoman morale.

Secondly, Abdulhamid II enacted necessary measures when he felt the existence of a danger in his domestic affairs. For instance, in 1906, he took some measures concerning the construction of a non-Muslim school or a foreign school on Ottoman territory. He transferred, if need be, his officials from one office to another; this could balance foreign influence on those officials. Furthermore, by enacting four main decisions, Abdulhamid II settled riots due to *berats*. In 1904, Abdulhamid II signed a treaty with Bulgaria in order to settle Bulgarian riots.

Those measures were not efficient to curtail foreign influence on Hamidian domestic affairs; there was need of initiating great reforms.

Abdulhamid II reorganized Ottoman judiciary system. He established commissions and nominated chiefs of directors. They played a key role in Hamidian domestic affairs. That judiciary change was the factor of economic stability in the domestic affairs of the Ottoman Empire. Besides, in 1906, the sultan enacted regulations regarding Ottoman commerce, minerals and forests. These regulations contributed to support relationship between Ottoman provinces.

The foundation of agricultural and commercial structures helped Ottoman farmers to be free of European bankers' usury; the development of export of Ottoman goods, the reduction of Ottoman import of foreign goods and the safeguard of Ottoman antique objects contributed to curtail European mercantile effects on Ottoman economy.

With respect to finances, Abdulhamid II opened negotiations with his creditors. He reorganized Ottoman tax payment. In fact, he enacted the decree of Mouhareem, which mainly consisted of improving the behaviors of Ottoman financial officials. Ottoman imperial bank and Ottoman public debt were developed, thereof.

With respect to education, Ottoman educational reforms were very similar to the European educational principles. This stemmed from the fact that Abdulhamid II was following the international scientific development through conferences, which gathered various specialists. As a result, the Ottoman Empire greatly was open to great European powers and foreign languages greatly were present in diverse curricula of Ottoman schools.

Regarding the Ottoman army, Abdulhamid II improved Ottoman fleet; he reorganized Ottoman police and gendarmery. It is beyond dispute that Ottoman police, gendarmerie; military body helped Abdulhamid II to maintain a quiet stability within the Ottoman Empire. Nonetheless, Ottoman army did not allow the Sublime Porte to regain its previous military advantages.

The aforementioned reforms of Abdulhamid II contributed to the survival of the Ottoman Empire. In this sense, new regulations enacted in diverse Ottoman institutions were justly applied to both Ottoman nationals and European representatives in the Ottoman domestic affairs. Ottoman Christians gradually became present, in diverse Ottoman domestic affairs, in the same proportion of Ottoman Muslims.

Besides, according to Nicolas Nicolaidis, Abdulhamid II mainly contributed to the survival of the Ottoman Empire through four things:

- The quality of his personality,
- His ability to gathering Ottoman subjects,
- His kindness towards poor people inside and outside of the Ottoman Empire,
- His religious tolerance,

l'Orient journal was important to follow the regime of Abdulhamid II, the relationship between Abdulhamid II and his provinces, the point of view of great

European powers about Ottoman domestic affairs, and the difference between these domestic affairs and European governances. Furthermore, *l'Orient* contributed to establishing Turkish modern nationalism. *L'Orient* was also an answer of European criticism of Hamidian rule.

However, because of Hamidian contribution to *l'Orient*, witnesses provided by this journal regarding Hamidian regime somehow contained exaggerations. From the Hamidian autocracy could workers of *l'Orient* escape. Contrary to some authors, these writers did not consider Abdulhamid II “Terrible Turk” or “Red Sultan”. Certainly, the real contribution to the survival of the Ottoman Empire was the promotion of the caliphate that Abdulhamid II initiated. However, when Abdulhamid II was promoting Ottoman caliphate, Ottoman provinces were rejecting his imperial decrees. This was contrary to the ideas of caliphate.

Let's pointing out that clauses of the treaties of Stefano and Berlin (1878) reduced effects of Hamidian imperial decrees on Ottoman central and provincial affairs; therefore the same clauses replaced Ottoman imperial decrees in Ottoman domestic affairs' management.

Finally, because of his autocracy a searcher could wonder if Abdulhamid II wanted to maintain himself as long as possible on Ottoman throne or redo perfectly the Ottoman Empire with its real previous values. After his deposition in 1909, Ottoman Empire gradually finished.

LIST OF APPENDICES

Appendix-1 Program of L'Orient

BRUXELLES, JANVIER 1902	L'ORIENT ET L'AGENCE OTTOMANE	5
<h3 data-bbox="293 696 564 730">NOTRE PROGRAMME</h3> <p data-bbox="252 757 609 896">Pendant tout le temps de sa publication en France — et il a paru assez longtemps pour affirmer ses principes avec vigueur — le but de <i>L'Orient</i> a été de défendre les intérêts de S. M. I. le Sultan et de l'Empire, en même temps qu'il travaillait à resserrer les liens d'amitié existant entre la France et la Turquie.</p> <p data-bbox="252 896 609 1055">Cette amitié a pris naissance, il y a des siècles, sous le règne d'un des plus glorieux Sultans de la Dynastie d'Osman; elle a été cimentée sur des champs de bataille, où les forces des deux pays combattirent côte à côte. C'était l'amitié traditionnelle, que se transmettaient les générations Ottomanes avec l'enseignement de l'histoire et qui formait une des belles pages des annales de la Turquie.</p> <p data-bbox="252 1055 609 1077">Cette amitié dura jusqu'en 1901.</p> <p data-bbox="252 1077 609 1214">En effet, M. Loubet étant Président de la République, Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, Delcassé, Ministre des Affaires Étrangères et Constans, Ambassadeur à Constantinople, la France, inconsciemment, a mis fin au chapitre relatant dans l'histoire les belles pages de Soliman-le-Magnifique et de François I^{er}.</p> <p data-bbox="252 1214 609 1406">Foulant aux pieds ce passé merveilleux, au mépris de toutes les traditions et de toutes les amitiés, dans une affaire où l'amour-propre national n'était nullement engagé, pour défendre deux Levantins dont la nationalité, pour devenir française, dut avoir recours à mille ingéniosités, la France, brisant tous les liens qui l'attachaient à la Turquie, a consenti, de gaité de cœur, à porter un coup meurtrier au prestige français en Orient.</p> <p data-bbox="252 1406 609 1496">La France était considérée chez nous, jusqu'à ces temps derniers, comme la nation amie, dont les intérêts se confondaient souvent avec les nôtres et dont les conseils étaient écoutés avec déférence.</p> <p data-bbox="252 1496 609 1585">L'incident franco-turc et l'acharnement qu'y ont mis les gouvernants français, a fait perdre à la Turquie toutes ses illusions. Les Ottomans ont dû se rendre à l'évidence : <i>la France n'était plus l'amie</i>.</p> <p data-bbox="252 1585 609 1653">En maintenant toutes les lignes de son programme d'antan, <i>L'Orient</i> risque donc de desservir les intérêts de son pays, qui priment tout à ses yeux.</p> <p data-bbox="252 1653 609 1704">C'est vers une politique nationale, celle qui fait passer les intérêts du pays avant toute autre considéra-</p>	<p data-bbox="635 667 975 696">tion, que nous devons tendre tous nos efforts.</p> <p data-bbox="635 696 975 757">À vrai dire, cette politique n'est pas nouvelle. C'est celle que S. M. I. le Sultan a toujours suivie depuis Son Avènement au Trône.</p> <p data-bbox="635 757 975 994">Entretenir des relations amicales avec toutes les Puissances, ne s'engager envers aucune d'elle et garder toute sa liberté d'action pour l'administration de Son vaste Empire, dans la voie du progrès, pour le grand bien des populations, telle est la politique que le Souverain éclairé a adoptée, dès les débuts de Son règne, politique à laquelle Il consacre toute Sa sollicitude et qui a donné tant de merveilleux résultats. Tous, musulmans et chrétiens, enfants d'une même patrie, groupons-nous autour du Trône, sauvegarde du pays!</p> <p data-bbox="635 994 975 1084">Entourons de toute notre vénération le Souverain, qui seul peut incarner la politique nationale, qui fera notre force et en imposera à tous, la politique de : LA TURQUIE AUX TURCS.</p> <p data-bbox="635 1084 975 1272">Il est grand temps que les Ottomans se décident à veiller sur leurs propres intérêts. Nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Comme on l'a vu récemment, les meilleures amitiés s'effondrent, lorsque l'intérêt se met de la partie. Nous avons assez longtemps fait le jeu de ceux, qui, en venant s'installer chez nous, n'avaient en vue que leurs intérêts particuliers tout en protestant de leur amitié et de leur désintéressement.</p> <p data-bbox="635 1272 975 1375">Il arrive un moment où les masques tombent et il ne nous reste alors que des regrets pour notre franchise et nos bons procédés, vis-à-vis des étrangers que nous croyions des amis et qui ne travaillaient que pour leur intérêt.</p> <p data-bbox="635 1375 975 1509">En ce qui me concerne, j'aurai pu continuer à séjourner en France, tout en modifiant ma ligne de conduite; la décision prise par le Gouvernement français à mon égard me force à m'expatrier — car je puis bien l'appeler une seconde patrie, cette terre de France où j'ai vécu toute une existence.</p> <p data-bbox="635 1509 975 1704">La modification que subit notre programme n'est nullement lié au traitement qui m'a été appliqué. C'est sans haine que j'ai quitté le sol français. Je n'ai aucun ressentiment contre la France. Celle-ci n'est pas du reste solidaire des fautes de ses gouvernants. Le Gouvernement Français a montré aux Ottomans que Père de l'amitié traditionnelle était close et que la politique française ballottait au gré des intérêts particuliers.</p>	<p data-bbox="1000 667 1358 770">La Turquie ne peut plus compter sur la conseillère d'antan. Et c'est pour cela que tous les Ottomans doivent se serrer, compacts et enthousiastes, autour du Souverain pour l'acclamer dans Son œuvre de politique nationale.</p> <p data-bbox="1000 770 1358 846">Nous y contribuerons, dans la mesure de nos faibles moyens, par la voie du journal, dans ce pays où il est permis d'exprimer librement sa pensée.</p> <p data-bbox="1000 846 1358 994">On parle de la liberté de la presse en France. Oui, liberté dans le sens de la calomnie. Dans aucun pays, notre Souverain, Son Gouvernement, les institutions de l'Empire n'ont été en butte aux attaques les plus odieuses autant qu'en France durant ces mois derniers. Et tout cela, sous l'œil indifférent ou bienveillant du Gouvernement.</p> <p data-bbox="1000 994 1358 1115">On nous expulse pour notre loyalisme et on laisse un écrivassier — qui, faute d'un journal français, dépose sa prose dans une feuille anti-ottomane — on le laisse, disons-nous, proclamer que c'est lui qui a exigé et obtenu du Gouvernement mon expulsion!</p> <p data-bbox="1000 1115 1358 1218">Ce qui rend particulièrement odieuse cette déclaration — qui n'a reçu aucun démenti — c'est que le triste sire est fonctionnaire du gouvernement et qu'il est apparenté à un chef ou sous-chef de cabinet d'un ministre de la République.</p> <p data-bbox="1000 1218 1358 1263">Du reste, toutes ces choses ne peuvent plus nous atteindre.</p> <p data-bbox="1000 1263 1358 1294">Elle nous laissent indifférent.</p> <p data-bbox="1000 1294 1358 1317">C'est à notre pays que nous pensons.</p> <p data-bbox="1000 1317 1358 1368">C'est son avenir que nous considérons, avenir qui nous paraît plein de promesses puisqu'il est entre les mains du Monarque éclairé de la Turquie.</p> <p data-bbox="1000 1368 1358 1458">Et qui, mieux que le Souverain, connaît les réformes qui peuvent convenir au pays? Les Iradés Impériaux n'ont-ils pas ouvert la libre voie à maintes améliorations dans tous les services administratifs?</p> <p data-bbox="1000 1458 1358 1576">Lorsque le Souverain prit les rênes de l'Empire, tout était désolation dans le pays! Une guerre inévitable, la pénurie du Trésor, des engagements solennellement contractés et qu'il fallait tenir, tout contribuait à rendre la situation plus difficile.</p> <p data-bbox="1000 1576 1358 1688">Le Padischach a remédié à toutes les défaillances. Il a soutenu deux guerres, fait face à plusieurs insurrections, réorganisé sur des bases admirables l'armée, sauvegarde de la frontière, rendu à la Turquie son crédit, ouvert largement toutes les voies au progrès.</p> <p data-bbox="1000 1688 1358 1704">Si le plan de réformes n'a pas</p>

L'Orient defines its program of protecting the interests of Ottoman Empire in 1902, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi:/12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

L'ORIENT

Journal de défense des Intérêts de l'Empire Ottoman

Directeur-Fondateur : N. NICOLAIDÈS

NUMÉRO SPÉCIAL



19/31 Août 1876



19 Août, 1^{er} Septembre 1905

XXIX^e FÊTE OTTOMANE

donnée par " L'ORIENT "

(LE 31 AOÛT 1905, AU KURSAAL ET AU THÉÂTRE ROYAL D'OSTENDE)

A l'occasion de l'Anniversaire de l'Avènement au Trône

de Sa Majesté Impériale

LE SULTAN ABD-UL-HAMID KHAN II



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

The 29th Ottoman national feast celebrated by L'Orient in 1905 for the anniversary of Abdulhamid II's enthronement, source: gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.



XXIX^e FÊTE NATIONALE OTTOMANE

donnée par L'ORIENT

avec le concours de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER D'OSTENDE :

A L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DE L'AVÈNEMENT AU TRÔNE

DE

S. M. I. le Sultan GHAZI ABD-UL-HAMID KHAN II

au KURSAAL et au THÉÂTRE ROYAL d'Ostende

PROGRAMME

A 2 h¹² heures, AU KURSAAL, **CONCERT**

avec le concours du célèbre **Jan KUBELIN** et de M^{lle} **ROSENBOOM** cantatrice

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1. Marche turque MOZART. | 4. Fantaisie sur Aïda VERDI. |
| 2. Overture d'Haydn. AUBER. | 5. Chant. |
| 3. Chant. | 6. Patrouille turque MICHAELIS. |

Chef d'orchestre. **Pietri LANCIANI**

A 4 heures, **BAL D'ENFANTS**, dans la salle de Bal du Kursaal.

Des Souvenirs et des Cadeaux divers seront distribués aux enfants

A 8 heures, AU THÉÂTRE ROYAL :

REPRÉSENTATION DE GALA

MIGNON

Opéra comique en 4 actes. — Musique d'AMBROISE THOMAS

Wilhelm Meister MM. CAMPAGNOLA	Mignon M ^{lle} SYRIANE
Lothario LAFONT	Philine MILCAMP
Laerte DEVAUX	Frédéric DE MARCY
Jarno BERNARD	Une Bohémienne DESENFANTS
Antonio. VALDO	Aloysius M. MAUVILLE

Bourgeois, Bourgeoises, Bohémiens, Bohémiennes, Comédiens, Comédiennes, Seigneurs.

Au premier acte,

DIVERTISSEMENT

Régé par M^{me} VIOLA

Dansé par M^{me} CÉRÉZA et les Dames du Corps de Ballet.

L'orchestre sera dirigé par M. Brumagne.

Au Concert de l'après-midi et à la Représentation de Gala, l'Orchestre exécutera

1 Hymne National Ottoman et la Brabançonne

Anniversaire de l'Avènement au Trône de S. M. I. le Sultan ABD-UL-HAMID KHAN II
XXIX^e FÊTE NATIONALE OTTOMANE

donnée le 31 août 1905, par "l'Orient", avec le concours de la Société des Bains de Mer d'Ostende
 au Kursaal et au Théâtre Royal d'Ostende.



LE KURSAAL. — Façade principale : Le drapeau Ottoman.



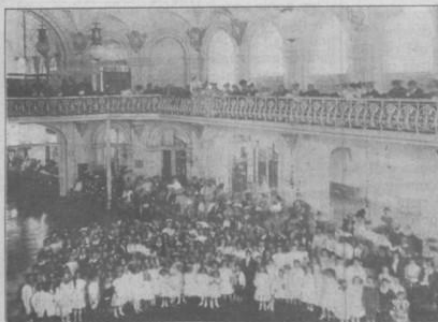
AVENUE LÉOPOLD II. — Le Kursaal.



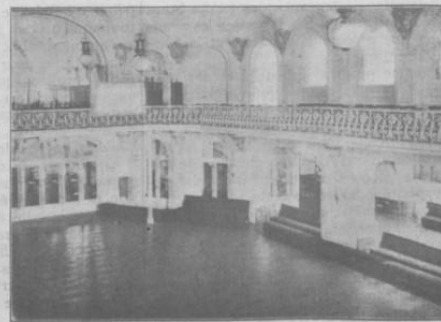
ENTRÉE DU KURSAAL. — Le Programme des fêtes.



LA SALLE DE CONCERT DU KURSAAL. — Un entr'acte.



Le Bal d'enfants.



La Salle de bal avant le bal.

Movements of people in different landmarks of Istanbul during the anniversary of the enthronement of Abdulhamid II in 1905, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.



LE KURSAAL. — Après le Concert.



Vue générale du Kursaal et dépendances.



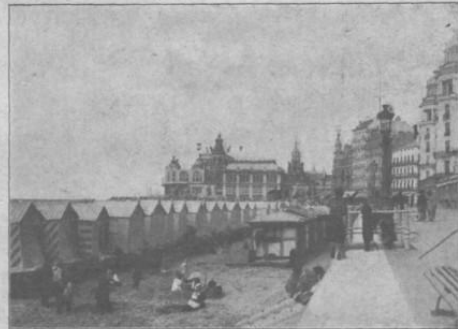
SUR LA DIGUE DE MER. — La promenade.



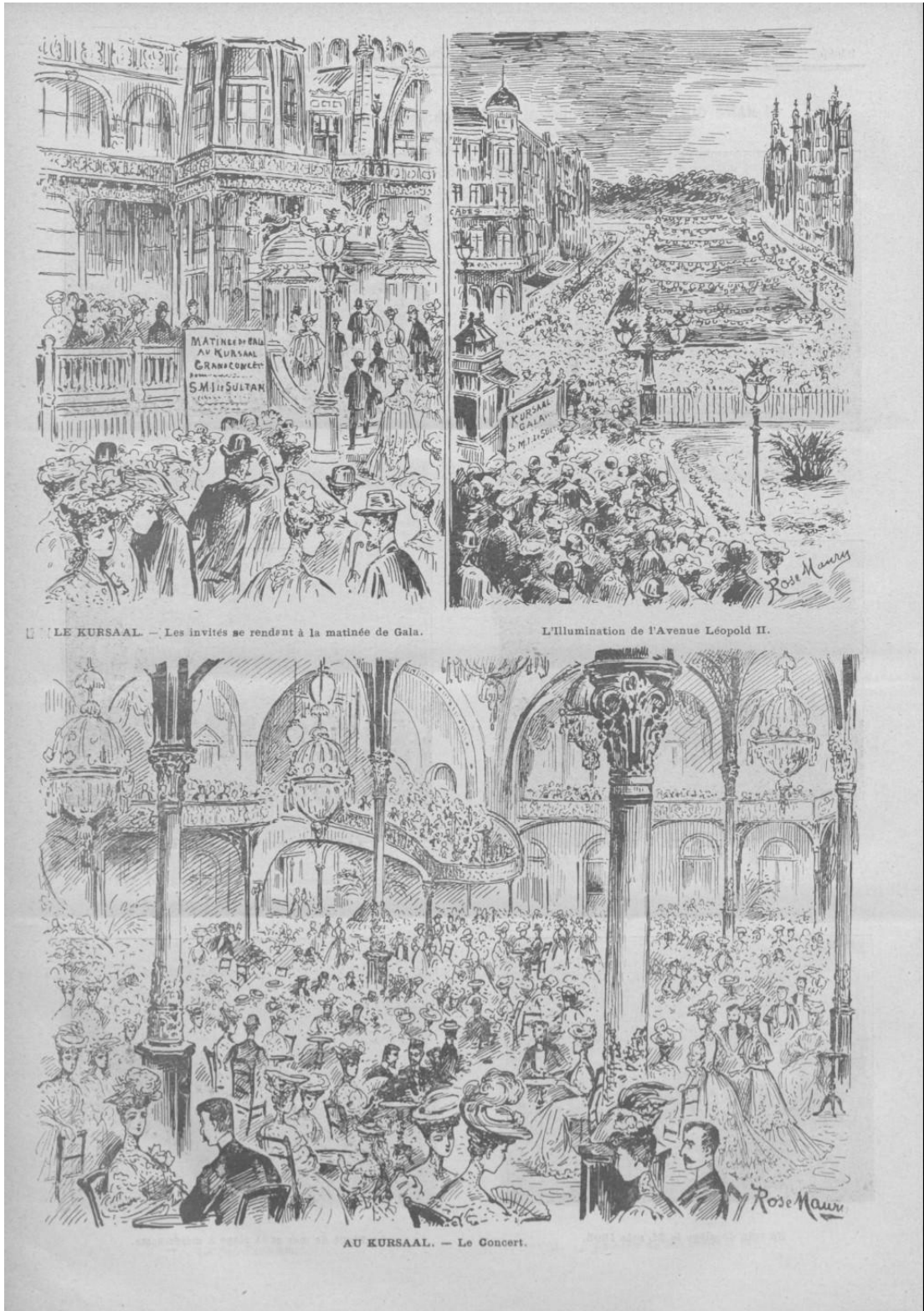
La Digue de mer devant le Kursaal.



Un coin de plage le 31 août 1905.



La Digue de mer et la plage à marée-basse.



LE KURSAAL. — Les invités se rendent à la matinée de Gala.

L'illumination de l'Avenue Léopold II.

AU KURSAAL. — Le Concert.

Ibid. p.110

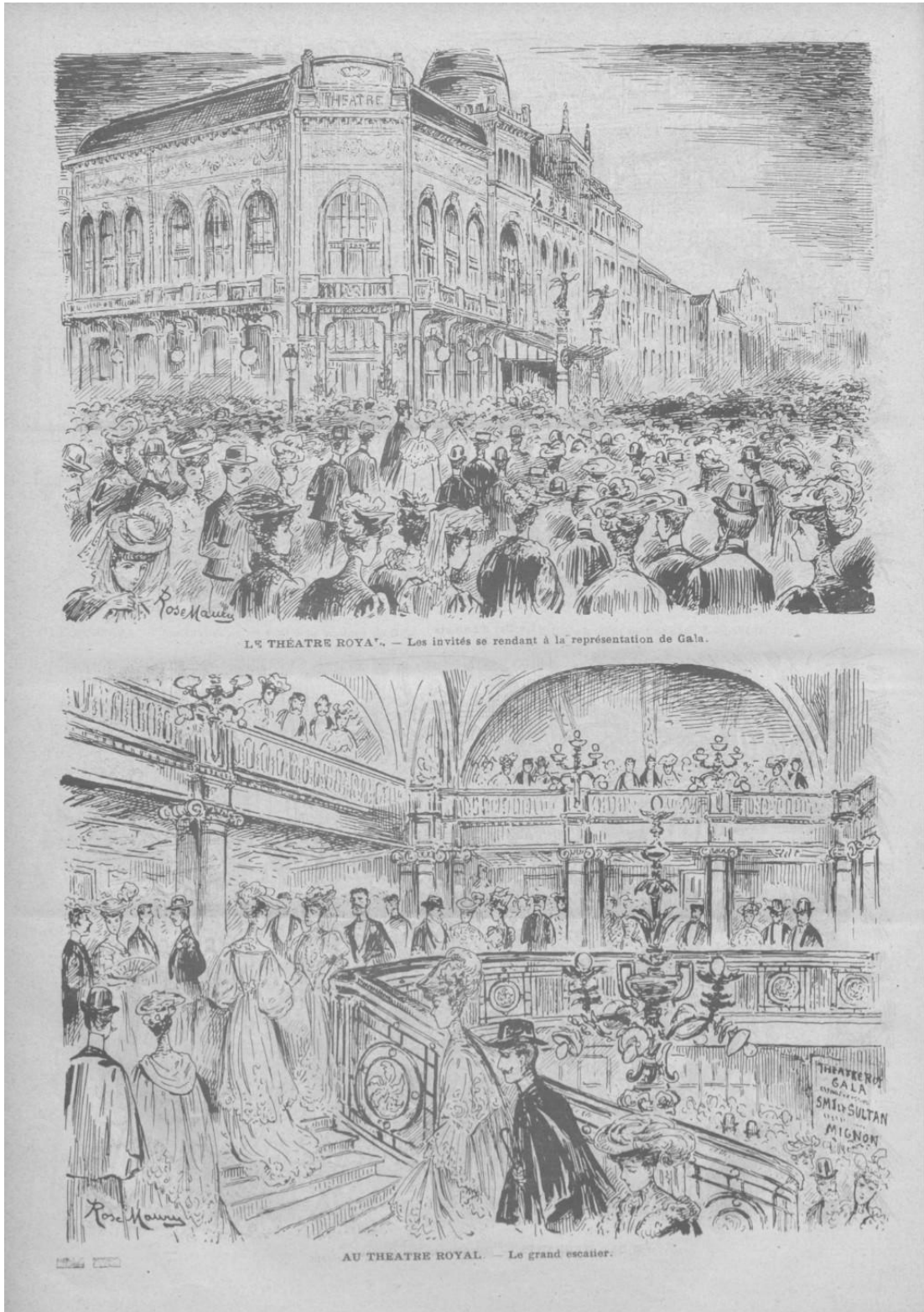


Le Bal d'Enfants



LE BAL D'ENFANTS. — Distribution des souvenirs.

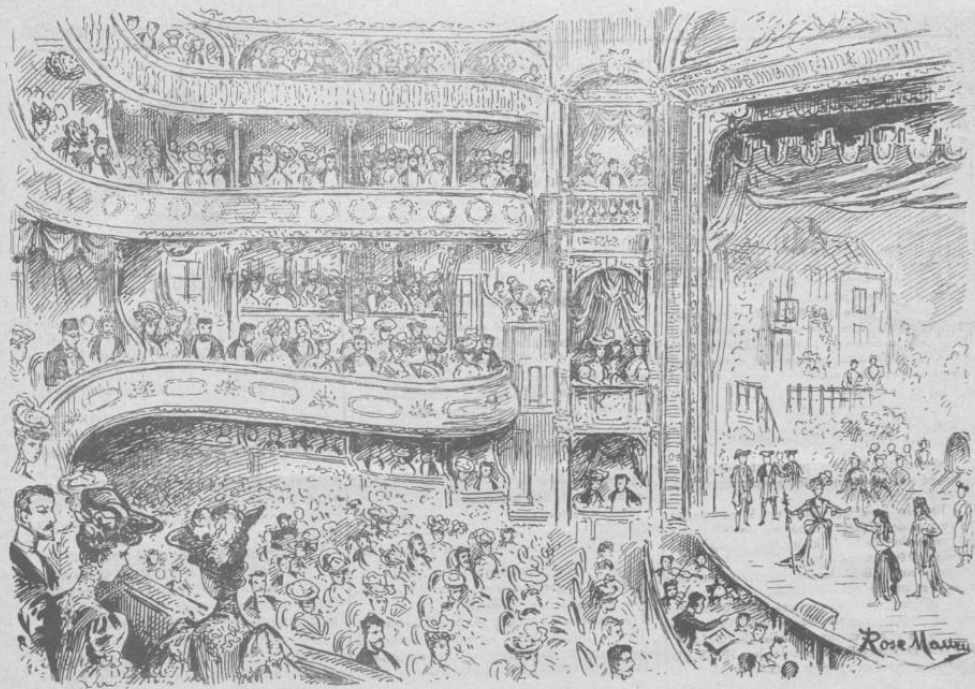
Dance of children during the anniversary of Abdulhamid II's entronement (1905), source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013



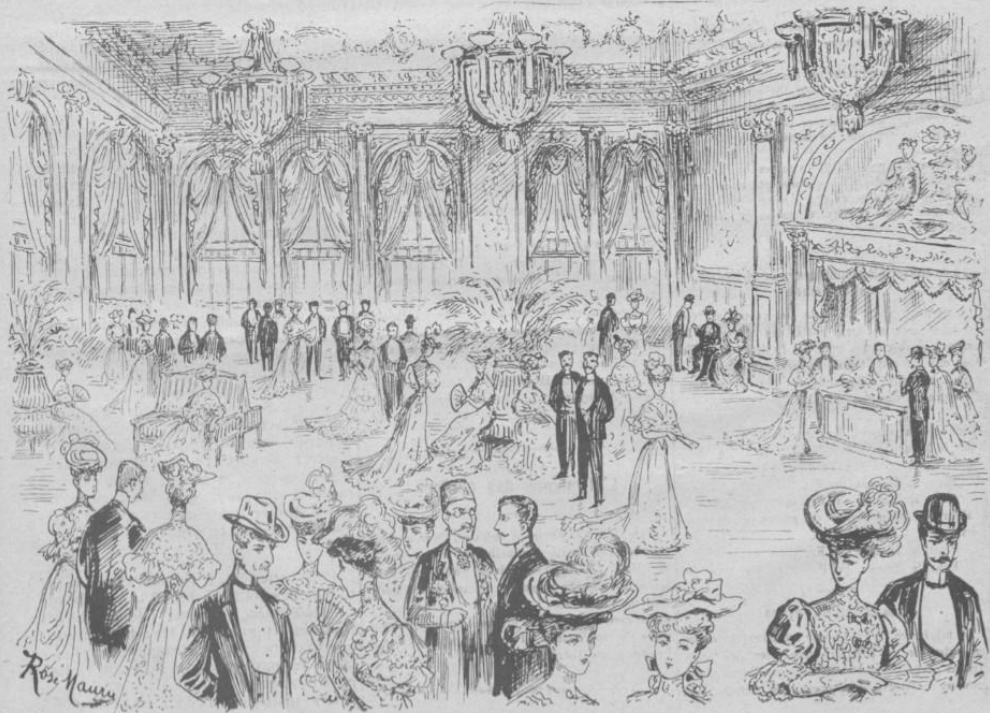
LE THÉÂTRE ROYAL. — Les invités se rendant à la représentation de Gala.

AU THÉÂTRE ROYAL. — Le grand escalier.

The invites in the imperial theatre in 1905 celebrated the anniversary of imperial enthronement, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.



La Représentation de Gala au Théâtre Royal « Mignon » 1^{er} acte.



AU THÉÂTRE ROYAL. — Le Foyer. — Pendant un entr'acte.

Ibid. p.114

NOUVELLES DU PALAIS

Constantinople, 21 Mars.

Vendredi, S. M. I. le Sultan s'est rendu à la mosquée Hamidié pour faire ses prières du vendredi. A l'issue de la cérémonie, Sa Majesté est rentrée directement au palais de Yildiz.

S. M. I. le Sultan a bien voulu faire transmettre, par Son chambellan S. E. Emin bey, Ses salutations impériales à quelques-uns des personnages présents.

Vendredi, après la cérémonie du Sélamlik Son Excellence Monsieur le Marquis de Camposagrado, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi d'Espagne, a eu l'honneur d'être reçu par Sa Majesté Impériale en audience privée.

Le colonel Heintze Von Kranski, officier de l'armée Impériale allemande, chargé de remettre à Sa Majesté Impériale le canon dernier système, nouvellement inventé et très artistiquement fabriqué, dont Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne lui a fait cadeau, a eu l'honneur d'être reçu en audience par Sa Majesté Impériale le Sultan, dimanche, en compagnie de Son Excellence Monsieur le Baron Marschall Von Bieberstein, ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, et de faire la remise dudit canon.

Sa Majesté a exprimé à l'ambassadeur et à M. le colonel Heintze son contentement et a chargé M. le baron de Marschall de transmettre à son souverain l'expression de sa satisfaction et ses remerciements.

S. M. I. le Sultan a conféré au colonel le grand cordon du *Medjidie* et au lieutenant Siourdja la cravate du commandeur du même ordre.

S. M. I. le Sultan a bien voulu, au Sélamlik, décorer de la 2^e classe du *Medjidie* M. San Marin, chef du cabinet du Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères de Roumanie.

Sa Majesté a bien voulu accorder 3000 livres turques (60.000 francs) à la population du Van éprouvée par les mauvaises récoltes.

Sont nommés :

Membre de la section civile du Conseil d'Etat : S. E. Musurus Stephanaki bey, Prince de Samos.

Prince de Samos : Costaki effendi Vayani, président de la section commerciale de la cour d'appel.

Sont décorés :

De la 2^e classe de l'*Osmanié* : Melimed Ali bey, 1^{er} *muniz* du bureau de la correspondance étrangère au Hardjié, et Djomal-bey, directeur des archives.

De la Troisième classe du *Medjidie* : M. Ippen, consul d'Autriche-Hongrie à Scutari d'Albanie, et M. Lesceovitch, consul de Monténégro dans la même ville.

De la médaille de l'*Intiaz* en argent : M. Stecherbine, consul de Turquie à Scodra. De la troisième classe du *Chefakat* : Mme Atric, femme du Consul de France à

Scutari d'Albanie et Mme France, femme du Chancelier du Consulat de France à Belgrade.

L'Empereur de Russie a conféré à Lefoulon effendi, conseiller du ministère de la police, la croix de grand officier de l'ordre de St-Stanislas.

SOCIÉTÉ FRANCO-OTTOMANE « OSMANIÉ »

Les membres de la Société *Osmanié* se sont réunis, le 11 mars dernier, chez M. Nicolaidès, Directeur-Fondateur, sous la présidence de M. Guillemet, Questeur à la Chambre des Députés, député de la Vendée. A sa droite avaient pris place, M. le Baron Textor de Havisi, président du Comité de propagande, ancien gouverneur de l'Inde-française, et à sa gauche M. Sénéchal de la Grange, Vice-président.

M. le Président, après quelques paroles émus à la mémoire du regretté Fernand Xau, Directeur du *Journal*, Vice-président de l'*Osmanié*, propose de pourvoir à l'élection de son successeur. Le choix de l'Assemblée se rallie sur M. Henrique, député, directeur de la *Politique Coloniale* qui est élu à l'unanimité.

M. René Ponthière, homme de lettres, est également élu à l'unanimité secrétaire et prend immédiatement place au bureau.

De nouveaux membres du Conseil sont proposés au vote des membres présents qui accueillent, en cette qualité MM. le Colonel Aronsohn, Président de l'Association Fraternelle des Criméens; Charles Soller, l'explorateur bien connu; le Dr Verrier; Claireville et Mme Schott.

MM. Gairaud et Gombault sont élus membres de la Société.

L'ordre du jour mentionnant aussi l'élection d'une Vice-Présidente au Comité de Propagande des Dames, c'est Mme Jane de la Vaudère, la romancière distinguée, qui recueille tous les suffrages; et Mmes Ch. Soller et Gérard sont enfin nommées membres du même Comité.

M. Nicolaidès, dans l'heureuse pensée de continuer le *Livre d'or de l'Orient* émet le projet de provoquer la publication d'un livre sur l'histoire de la Turquie et de le répandre dans l'enseignement.

Cette question sera mise à l'étude.

Devant l'opportunité pour l'*Osmanié* d'avoir son drapeau, M. Guillemet soumet le projet à l'avis des membres présents. M. le Baron Textor de Havisi propose le drapeau séparé diagonalement aux couleurs françaises et turques. M. le colonel Aronsohn, se ralliant au drapeau des « tirailleurs », émet le vœu de l'étendard musulman et français à la fois, portant cravate française et pavillon turc. Cette question, qui comporte une étude assez minutieuse, conduit à proposer de confier à des dessinateurs l'étude des modèles à soumettre à la prochaine réunion.

Enfin, un prix est proposé pour être décerné à M. Joubert, d'Angers, auteur d'un remarquable ouvrage touchant à l'Orient : *Du Caire aux embouchures du Nil*. M. J. Oppert, membre de l'Institut, le savant orientaliste, appuie cette proposition et il est décidé que la médaille de l'*Osmanié* sera offerte à M. Joubert.

Un lunch des mieux servis a suivi la séance; M. le colonel Aronsohn, d'une manière aussi spontanée que délicate, a porté le toast aux couleurs franco-ottomanes et, dans quelques mots enthousiastes, salué l'œuvre salutaire de la Société *Osmanié* qui ne peut, dit-il, que contribuer

à l'échange de l'amitié de deux peuples qui ont, plus qu'ils ne le pensent, peut-être, des liens d'ardente sympathie. Un peu de musique a terminé cette cordiale réunion.

L'ISLAM

On a dit que l'islam était la communauté de religion des musulmans. Non c'est la communauté de souffrance pour la même religion. L'islam et l'idée panslamique viennent de ce fait que les peuples musulmans souffrent et sont traités en parias par leurs dominateurs européens. Parce qu'ils sont musulmans tout est bon pour les détruire, la balte et la famine organisée. Et l'on voudrait que ces êtres, qui ont droit à la vie, acceptent avec résignation leur déchéance. Non le temps est passé; sous les affronts, l'islam a relevé la tête. Et l'étoile brillante de Stamboul a brillé pour les musulmans, comme l'étoile de l'espérance. Il s'est trouvé à Yldiz un homme, digne, par sa justice et sa gloire, de faire triompher la grande idée. Et des archipels lointains, des plateaux de l'Asie, des rives du Gange, de l'Indus et du Nil, des déserts de sable et des forêts équatoriales, s'est élevée vers le trône du Padischah cette humble prière : « O toi qui es notre maître, le successeur de Mahomet; toi qui es bon et juste; toi qui a la puissance et la colonie, exauce nos prières et soutiens notre foi. »

Et pourquoi en effet le Sultan n'aurait-il pas le protectorat des musulmans, puisqu'il est leur *Chef*, puisque pour lui on fait la prière de l'Atlantique à Java. Contre les musulmans l'Europe a commis toutes les iniquités, toutes les spoliations; ils furent partagés, comme des troupeaux, livrés aux spéculateurs. L'Europe a de plus attaqué *Celui* qui est leur maître aimé, leur *Kalife*. Et maintenant, Européens, vous voudriez que les musulmans vous aiment, ne gardent pas dans leur cœur une haine profonde. Et donc, les musulmans sont des hommes. Vous l'avez voulu; en face du Panislamisme et du *Rule Britannia*, s'éleva, par la force des choses, une autre puissance; l'islam, qui balayera vos dominations pétries dans le sang.

E. LEVBAULT.

LA SITUATION

Il suffit qu'un officier général de l'Empire, tant soit peu connu, soit chargé d'une mission temporaire, ou d'un commandement en province, pour que tout aussitôt, ce déplacement, dicté, le plus souvent, par les nécessités du service, prenne, aux yeux des pessimistes, le caractère d'une disgrâce. On nous a parlé ainsi, tour à tour, de la disgrâce du maréchal Djévad Pacha, de celle d'Edhem Pacha, le généralissime de la dernière guerre et de bien d'autres. Et cependant S. A. Djévad Pacha, a quitté la Crète pour prendre le commandement suprême du 5^e corps d'armée, un des plus importants de l'Empire. Le séjour de Damas vaut bien cependant celui de la Canée! Quant à Edhem Pacha, il n'a

L'Orient describes the reception of guests in Hamidian imperial palace, in 1905, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

L'ORIENT

Organe spécial des Intérêts de l'Empire Ottoman

ADMINISTRATION
91, Avenue de Malakoff, 91
PARIS

PARAISANT LE SAMEDI

Directeur-Propriétaire : N. NICOLAIDÈS

RÉDACTION
91, Avenue de Malakoff, 91
PARIS1315 de l'année Financière Ottomane :
18 KIANOUN-I-EWEL

18 DÉCEMBRE 1899 (V.S.)

1317 de l'année de l'Hégire
27 CHABAN

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE S.M.I. LE SULTAN ABD-UL-HAMID KHAN II

16 Chaban 1258 (22 septembre 1842)

(1899 Décembre 19) 1317 Chaban 16

SIRE,

On raconte qu'autrefois, lorsque la nécessité obligeait les peuples pasteurs à quitter les montagnes où avaient vécu leurs ancêtres, ils emportaient un peu de la terre des lieux dont ils s'éloignaient à regret, et pensaient ainsi avoir conservé avec eux le sol de la Patrie. Sur la terre hospitalière de France, l'*Orient* a emporté bien mieux que de la poussière, il s'est abrité sous le drapeau de la Patrie ottomane et c'est en agitant ses plis qu'il fête l'anniversaire de la naissance de Votre Auguste Majesté.

Ce Drapeau, nous tous les fidèles sujets de Votre Majesté, nous en sommes fiers, car non seulement Votre Majesté a su lui conserver le lustre de gloire du passé, mais Elle en a fait un symbole d'union entre les races; il les enveloppe, il est l'abri protecteur d'un seul peuple que Votre Majesté aime et couvre de son égide tutélaire.

C'est ainsi, Sire, que Votre Majesté, s'est acquise des droits éternels à la reconnaissance de toutes les races confondues dans Son vaste Empire. L'histoire impartiale dira que nul souverain n'a eu à lutter contre plus de difficultés; que nul, sachant les

vaincre avec une habileté patiente, n'a plus fait d'œuvres utiles à tous Ses sujets, sans distinction d'origine ou de religion; que nul n'a mieux compris la liberté laissée à la croyance et ce grand mot de *charité* qui, dans tout homme qui souffre, oblige à ne voir qu'un frère à secourir.

Voilà pourquoi, Sire, Votre naissance a été pour Votre Empire, un bienfait de la Providence: voilà pourquoi Vos fidèles sujets la fêtent avec bonheur en demandant au Dieu Tout-Puissant, qu'il leur accorde comme faveur insigne de la fêter pendant bien longtemps.

Si parfois quelques insensés ont affligé le cœur de Père de Votre Majesté, qu'Elle s'en console à la pensée que le génie du mal, ce tyran de la terre, est toujours l'ennemi de tout ce qui est bien, beau et grand, et que sa méchanceté même ne fait que rehausser Votre gloire.

Cette gloire, l'Empire ottoman l'admire et s'en réjouit, et tout entier il s'écrie comme en une ardente prière :

Bonheur et longue vie au Sultan Abd-ul-Hamid Khan II !

L'ORIENT.

A special document prepared by L'Orient in 1899 for celebrating the birthday of Abdulhamid II, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

A LA COUR IMPÉRIALE

Constantinople, 26 avril

positivement réduits dans l'impossibilité de faire la moindre sottise. Depuis l'arrivée, en effet, de cet homme éminent, tous les services ont été inspectés et mis sur un pied d'activité tel, que rien, absolument rien, n'est défectueux.

Fonctionnaires et employés se sont mis avec zèle à leur tâche, entraînés par l'influence bienfaisante et imposante de leur chef éclairé et prévoyant. Les pauvres malheureux qui s'étaient laissés prendre aux artificieux miroitements de promesses chimeriques sont revenus à la saine méditation de la réalité des choses, ils ont compris leurs devoirs, ils ont vu de quel côté sont leurs véritables ennemis et voquent tranquillement à leurs affaires, sans plus se préoccuper des fallacieux discours du comité de Sophia.

Les quelques bandes qui se cachent encore dans la région ne tarderont pas à se dissoudre ou à tomber entre les mains de la justice. Et, avec le sérieux service de sécurité et de surveillance, inauguré sur l'instigation de Son Excellence Hassan Felmi pacha, il est bien peu probable que leur séjour puisse se prolonger encore longtemps dans la province.

G. FRANC.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

AVIS

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs qu'à partir de 5 mai prochain, elle mettra en service, à titre d'essai, des appareils garde-places, système « Boucher », dans ses trains rapides de jour, entre Paris et Marseille (Train n°1) partant de Paris, à 9 h. 30 du matin, et train n°3 partant de Marseille, à 9 h. 30 du matin.

L'emploi de ces appareils permettra à MM. les voyageurs de s'assurer la possession indiscuète de la place qu'ils auront choisie dans le train. A cet effet, il leur sera remis gratuitement, au moment du départ, un ticket spécial qui leur suffira d'introduire dans l'appareil placé au-dessus de la place de leur choix. En vertu d'une décision de M. le Ministre des travaux publics, les places dans l'appareil desquelles aura été introduit un ticket seront seules considérées comme régulièrement retenues; aucun autre mode de marquer les places ne sera donc admis dans les voitures des trains 1 et 2 munies des appareils garde-places.

MM. les voyageurs auront également la faculté de se faire réserver à l'avance une place de leur choix, au départ des gares de Paris et de Marseille, moyennant le paiement d'une taxe de location de 1 franc par place retenue d'avance.

EVIAN-LES-BAINS

Crise de ténors

Il y a, paraît-il, crise de ténors en ce moment un peu partout et particulièrement à l'Opéra de Paris.

Cette crise est moins douloureuse que celle que nous procurent certains maux d'estomac. Mais elles sont vite soulagées par l'emploi de l'eau de la célèbre Source Cachat. Dépôt: 18, rue Favart, Paris.

Exiger le nom de la Source Cachat en rouge sur l'étiquette. Ch.-A. Besson, directeur.

* LE COQUET

LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX DE MODES

et Métalliques d'après l'Exposition de 1900

Texte illustré. — Gravures colorées et

Parures coupés dans tous les genres

Parait en six éditions hebdomadaires et

mensuelles. — Prix de 12 à 62 fr. par an.

Demander spécimens et Conditions d'Abonnements à

la Direction M. A. ALBERT, 4, rue Favart, Paris, 2^e Arr.



riale Son Altesse le Duc de Trachenberg, prince de Harzfeldt, gouverneur général de la province de Silésie, de passage à Constantinople.

Ensuite Son Altesse Erta-ud-devlé, Djénabe Echreff, le Prince Mirza Riza Khan, ambassadeur de Sa Majesté le Schah de Perse, a eu également l'honneur d'être reçu par Sa Majesté Impériale le Sultan en audience privée.

S. M. le roi Victor-Emmanuel a remercié, par télégramme, S. M. I. le Sultan pour l'envoi de reproductions en plâtre de quelques antiquités conservées dans le Musée Impérial.

A l'occasion du 50e anniversaire de l'avènement de S. A. R. le grand-duc Frédéric Guillaume de Bade, oncle par alliance de S. M. l'empereur Guillaume, S. M. I. le Sultan a conféré à Son Altesse Royale l'Intiaz en brillants.

Une mission spéciale est partie pour Carlsruhe afin de remettre les insignes au grand-duc.

Un iradé impérial ordonne au malé de verser 75,000 piastres au patriarcat œcuménien et 25,000 piastres au patriarcat arménien catholique pour les fêtes de Pâques.

Le service financier. — Règlement spécial concernant les rapports des receveurs avec les fonctionnaires du service financier décidé en conseil des ministres et mis en vigueur par iradé impérial.

Art. I. — Dans les vilayets, les sandjaks et les cazas, les receveurs et, en ce qui concerne les recouvrements d'impôts, les moukhtars des quartiers et des villages sont sous les ordres des defterdars, des mouhassébédjis et des mal-mudiri. Ils agissent d'après les ordres des fonctionnaires du service financier, ces ordres devant se baser sur les lois en vigueur.

Art. II. — Si les defterdars, les mouhassébédjis et les mal-mudiri ajournent, sans motif valable, les mesures qui leur incombent de par leurs fonctions, pour la rentrée aux dates fixées des impôts du fisc, ou si les defterdars ne prennent pas dans les sandjaks et les cazas et n'envoient pas au Malé, aux dates fixées, les sommes d'argent que le ministère des finances leur a prescrit de tenir prêtes, ils seront immédiatement destitués et remplacés.

Art. III. — Si le retard dans l'envoi des sommes qui devaient être tenues prêtes au compte du Malé est dû à l'intervention des mutessarifis ou des caïmakams, le mutessarif ou le caïmakam qui en sont la cause seront destitués.

Si le retard de l'envoi de l'argent est dû à un ordre du vali ou mutessarif, au caïmakam ou au defterdar, le gouvernement recherchera les causes et s'il ne trouve pas des causes admissibles, les dispositions qui seront arrêtées seront prises à l'égard du vali qui a donné l'ordre.

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

Le 12 Mouharrem 1320 (7 avril 1918).

The reception of guests in Hamidian Palace and some brief news about Ottoman finances and railways, in 1902, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005/, accessed on June 6, 2013.

BRUXELLES, 47 MAI 1902

La Turquie aux Turcs

Au sujet de notre article intitulé: *Notre Programme* (1), la *Gazette de Liège* consacre à l'Orient, et à quelques affirmations très nettes de son programme, de copieuses colonnes d'où se dégagent quelques points intéressants et qui méritent vraiment une réponse.

Nous laissons de côté, cela va de soi, toutes les assertions ayant un caractère personnel, choses inoffensives, tant de fois rabachées par nos adversaires et qui n'ont plus le mérite de l'originalité. Toutes ces petites perfidies nous indiffèrent complètement. A plus forte raison n'intéresseront-elles pas le lecteur.

Tout au plus, dans cet ordre d'idées, relèverons-nous une insinuation — parce qu'elle est vraiment inédite — de l'étude de la *Gazette de Liège* ou, à propos de notre *Nationalisme Ottoman*, le journal écrit :

« Pussions-nous au moins avoir four-ni l'occasion, à quelque savant docteur es-question orientale, de nous dire si vraiment nous en sommes arrivés à un « tournant » de son histoire, ou si les Nicolaidès écrivent sous l'influence du hatchich, de l'opium ou d'autre poison oriental, inspirateur de propos sans conséquences ».

Apprenons d'abord à notre confrère, — et cela peut le servir pour des études futures — que le hatchich et l'opium sont inconnus en Orient. Nous avons entendu dire qu'ils servent à augmenter la bestialité humaine dans certaines contrées de l'Extrême Orient. Nous devons ajouter que, depuis un quart de siècle que nous habitons l'Occident, si nous lui avons emprunté, pour façonner notre vie, quelques côtés souriants de sa civilisation, nous avons toujours refusé de faire connaissance avec ses poisons nationaux. C'est dire, et notre confrère voudra bien croire à la franchise de notre déclaration, qu'en écrivant notre article, nous n'avons été poussés par aucune influence dont nous ayons à rougir.

Que pour nous récompenser de cette profession de foi, notre confrère n'aille pas surtout demander notre inscription d'office au tableau d'honneur de quelque société de tempérance, ces honneurs inoffensifs nous ont été déjà conférés et ce sont les seules *ivresses* que nous ayons jamais connues.

Et maintenant, sommes-nous arrivés à un « tournant » de l'histoire de la Turquie? comme l'écrit la *Gazette de Liège*, qui dit encore :

« Qu'y a-t-il là-dessous et pour quelle raison ce programme de nationalisme Ottoman coïncide-t-il avec les agitations qui se produisent en différents pays de l'Europe? Nous l'ignorons, mais il faut assurément que quelqu'un éprouve le besoin d'agiter, avant de s'en servir, la question d'Orient pour que des porte-voix du Sultan osent

faire entendre un langage plein de menaces. »

En écrivant ce que nous avons écrit, nous n'avons été le porte-voix de personne, nous n'avons menacé personne et il était d'autant moins dans nos intentions de faire un parallèle avec les agitations qui se produisent en différents pays de l'Europe, que ces agitations n'ont absolument aucun écho chez nous.

Que disions-nous, en somme, qui a tant bouleversé notre confrère? Voici la conclusion de notre article :

« C'est en nous voyant unis autour de son trône et prêts à faire face à l'ennemi que le Souverain, sentant son peuple derrière lui, pourra, avec la confiance que lui donne le droit, entreprendre l'assaut des vieilles citadelles moyen-âgeuses — capitulations, privilèges des communautés, etc., qui sont les principales entraves à tout essor et à tout progrès. — *La Turquie aux Turcs*, par la grâce de Dieu et la volonté d'Abdul-Hamid Khan II. Telle doit être la devise de tous les patriotes ottomans. »

Nous n'avons pas à changer une virgule à ce qui précède. Notre honorable contradicteur laisse de côté la question des privilèges des Communautés religieuses, — et nous ne voyons pas, en effet, qu'un étranger ait assez de compétence pour la traiter à fond, — pour ne s'attacher qu'aux capitulations.

Mais que de bizarre façon il disserte sur ce dernier chapitre! Notre confrère insère une clause du traité conclu en 1535 entre François I^{er} et Soliman-le-Magnifique, clause qui ne concerne que les litiges entre Français. Cette stipulation est toujours respectée. Mais, combien d'autres qui ne subsistent plus, balayées par le temps, l'expérience, et la justice même!

La *Gazette de Liège* écrit, par exemple, que : « la France a perdu en Orient, notamment en Turquie, une grande partie de son influence et que le nombre de ses protégés est devenu moins grand. » Ce journal ignore-t-il donc qu'il y a longtemps, très longtemps, que les puissances n'ont plus le droit de se créer des protégés en Turquie? Le temps est passé, grâce à Dieu, où un sujet français pouvait choisir, dans son entourage, deux indigènes et en faire ses protégés pour les soustraire aux lois du pays. Aujourd'hui, ces sujets ont assez de mal pour prouver l'authenticité de leur propre nationalité. On l'a bien vu au cours des débats soulevés à la Chambre française, par les affaires Lorando et Tubini!

Etait-il moral, ce traité qui intervenait — on sait à quelles honteuses conditions — entre un étranger et les deux indigènes, lesquels, en devenant ses protégés, échappaient à toutes les obligations que continuaient à remplir leurs concitoyens envers la patrie!

Un traité est-il intervenu pour mettre fin à cet état de choses? Nullement. Mais les puissances ont dû se rendre compte de ce qu'il y avait d'effrayant, — suivant le terme même de la *Gazette de Liège*, — dans ce régime et elles ont abandonné, peu à peu, toutes les stipu-

lations jurant avec les idées modernes d'égalité et de justice!

Les clauses des capitulations subsistent encore; ont-elles leur raison d'être? Nullement, et elles devront disparaître, tôt ou tard, devant le simple bon sens et la raison.

Un Consul prenant à son service un ou deux *cavass* — domestiques de parade — les exotère de plein droit de l'obligation du service militaire et les affranchit aussi, croyons-nous, du paiement de certaines taxes.

En quoi, je vous prie, ces privilèges augmentent-ils le prestige du Consul, du vice-Consul ou de l'Agent Consulaire? Et un Consul serait-il moins respecté si, au lieu de prendre à son service un jeune homme qui n'a pas payé sa dette à la patrie, et de le soustraire à tous ses devoirs de citoyen, il faisait choix d'un indigène ayant accompli son service militaire?

Ne fera-t-il pas un meilleur serviteur celui qui a commencé d'abord par s'acquitter de tous ses devoirs envers son pays?

Nous avons connu un Consul de France qui, avant d'engager un *cavass*, lui demandait s'il était en règle avec l'autorité militaire du pays.

Nous avons connu, par contre, aussi, un autre Consul qui changeait fréquemment de *arogman* et de *cavass*, chaque nouvel engagement lui apportant des avantages pécuniaires. C'est ça le prestige? Et de pareils scandales ne sont-ils pas de nature à hâter l'abrogation de ce qui reste encore des clauses des capitulations?

Les étrangers ignorent toutes ces choses et ils parlent des Capitulations comme si tout subsistait des stipulations primitives et comme si, de la disparition de ce qui reste, il devait résulter quelque catastrophe.

Voyez comme les étrangers sont peu au courant de ce qui se passe encore aujourd'hui en Orient, en matière de capitulations. Ainsi, la *Gazette de Liège* avance que la France a le Protectorat des divers ordres et Eglises de rite latin en Turquie. Or, ceci est absolument faux. A Constantinople même, il y a un ordre Catholique qui a son Eglise, la plus importante de la capitale, qui se recommande de la protection de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie.

D'un autre côté, les ordres religieux établis en Albanie et en Epire sont sous la protection de l'Autriche.

La *Gazette de Liège* dit encore que la France a sous sa protection, dans quelques échelles du Levant, certains étrangers et notamment les Suisses. C'est encore faux et tout le monde sait que les citoyens Suisses résidant en Orient peuvent choisir, librement, entre la protection de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Et cela, parce qu'il n'y a pas à Constantinople une légation de la Confédération Helvétique.

Ce qui corrobore notre dire, c'est qu'à Constantinople la Colonie Suisse se réclamant de l'Ambassade d'Allemagne forme une écrasante majorité lorsqu'on lui compare le petit noyau de Suisses

(1) Voir l'Orient, n° 1, janvier 1902.

L'Orient with the slogan "La Turquie aux Turcs" encourages Ottomans to support Hamidian regime in 1902, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

français. Au tableau des notables affiché au Consulat de France à Constantinople, il ne figure qu'un seul Suisse : M. Huguenin, le très distingué Directeur Général de la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie. C'est le cas où jamais de dire que la qualité supplée à la quantité.

Inscrivons-nous nous sommes borné à résumer la thèse de la *Gazette de Liège* qui s'appuie surtout sur les on dit, lorsqu'elle ne fait pas appel à des textes de traités vieillots et caducs. Mais, par exemple, nous opposons le démenti le plus catégorique à notre confrère lorsqu'il affirme — et ce dire est assez étrange de la part d'un journal belge — que les Belges s'adressent plus volontiers, en certains cas, à la légation de France qu'à celle de Belgique et cela parce que la « Fille aînée de l'Eglise » continue à jouir d'une supériorité sur les petites nations telles que la Belgique.

La Belgique compte à Constantinople une petite colonie des plus honorables et il n'est jamais venu à aucun de ses membres de s'adresser, pour la sauvegarde de ses intérêts, à une ambassade étrangère au mépris de la représentation officielle de son pays.

Du reste, un Belge s'adresserait-il à l'Ambassade de France à Constantinople, qu'il lui serait donné comme réponse d'avoir recours aux représentants réguliers de son pays.

Il faut ajouter que les autorités Ottomanes, lorsqu'un litige conduit devant elles un étranger, n'ont à examiner et n'examinent que ses droits, sans se préoccuper s'il a derrière lui une ambassade extraordinaire, une simple ambassade ou une légation.

Nous nous sommes étendus sur ce qui précède pour répondre à la *Gazette de Liège* et pour montrer, encore une fois, combien, avec les meilleures intentions du monde, les étrangers dénaturent les moindres faits de notre vie nationale.

Nous demandons maintenant quelles menaces y a-t-il dans ce fait que nous demandons l'abolition de tous ces privilèges consentis jadis, par magnanimité, et qui n'ont plus leur raison d'être par ces temps d'égalité et de justice.

La *Gazette de Liège* ne parle que des Capitulations. Nous lui avons donné notre façon de penser sur ce point. Nous ajouterons que nous sommes contre tous les privilèges quels qu'ils soient et quels qu'en soient les bénéficiaires : étrangers ou indigènes.

Est-ce clair ?

Et ceci nous conduit tout naturellement à parler de notre programme nationaliste Ottoman, pour nous servir des termes de notre confrère. A l'encontre de ce qui se passe en France nous ne voulons, en nous déclarant nationaliste, exclure aucune race, aucune confession.

Tous les Ottomans, à quelque Communauté et à quelque religion qu'ils appartiennent, font œuvre de patriotes, lorsqu'ils travaillent par des voies pacifiques à l'essor du pays. Ils sont encore avec nous lorsqu'ils travaillent à arrêter l'envahissement de notre pays par l'élément étranger.

Nous demandons l'abolition de tous

les privilèges, disions-nous. Oui, nous ne voulons plus que des étrangers, qui ont de la peine à vivre chez eux, viennent s'établir en maîtres chez nous.

Nous ne voulons plus que les Administrations, officielles ou officieuses, ouvrent toutes grandes leurs portes et livrent les plus hautes fonctions à des inconnus dont le seul titre consiste dans leur qualité d'étrangers.

Que les ministères Ottomans cessent, une fois pour toutes, de faire appel à de prétendus spécialistes : Conseillers légistes, Ingénieurs, Agronomes, etc., truits secs des Universités étrangères et qu'ils fassent meilleur accueil à nos nationaux tout aussi capables si non plus capables que leurs concurrents étrangers.

Nous avons connu un jeune ingénieur Arménien qui, après de très sérieuses études faites en France, est rentré à Constantinople avec la ferme volonté de servir son pays. Il a, pendant de longs mois, inutilement frappé à toutes les portes du Ministère des travaux publics. Pendant que les conducteurs et ingénieurs étrangers remplissaient par douzaines toutes les sinécures, tandis qu'il suffisait de la recommandation d'une Ambassade ou de quelque grande belle dame du high-life Pérote, pour caser en bonne place une nullité exotique, notre compatriote n'a pu obtenir le plus modeste emploi. Il s'est rendu en Bulgarie où le Gouvernement princier a accepté avec empressement ses offres de services.

Ce sont ces scandales que nous ne voulons plus tolérer. Nous en avons assez d'être exploités par les étrangers.

La Régie des Tabacs, la Dette Publique Ottomane, les Compagnies des Chemins de fer et tant d'autres Administrations, qui se prétendent officieuses, rogergent d'étrangers. De là vient ce mouvement d'iniquité et de malaise qui se manifeste au sein de notre jeunesse. Nos jeunes diplômés cherchent en vain, au sein de nos écoles supérieures, la situation à laquelle leur donne droit leurs études : ils vont grossir le camp des mécontents.

Il en est de même de nos jeunes avocats, médecins, etc. Toutes les professions libérales sont prises d'assaut. Les étrangers ont tout accaparé.

En Europe, on met un frein à l'envahissement de l'élément exotique.

Dans certains pays, l'exercice de la médecine est interdit aux étrangers, l'emploi des ouvriers du dehors est limité, etc. Autant de mesures tendant à favoriser l'élément indigène.

Nous voulons qu'il en soit de même chez nous et qu'il ne soit pas dit qu'il suffit d'être étranger pour arriver en Turquie à toutes les situations.

Tel est, en ce qui concerne les étrangers, notre programme de la *Turquie aux Turcs*. Il n'a rien d'agressif. Il emprunte ses grandes lignes aux mesures édictées dans la plupart des pays d'Europe en faveur des indigènes.

Il est un autre ordre de privilèges que nous voulons également abolir. Nous voulons parler de certaines prérogatives dont jouissent quelques Communautés,

prérogatives dont l'inutilité est démontrée, qui paralysent l'essor de ces Communautés, et sont cause d'innombrables divisions, et portent atteinte à l'autorité des pouvoirs publics.

Il ne faut pas non plus que certaines contrées — qu'elles soient peuplées par des Albanais, des Kurdes ou des Arabes — jouissent de privilèges dont sont exempts les habitants des provinces voisines.

Plus de faveurs, plus de privilèges et plus d'injustices.

Egalité devant l'impôt, égalité vis-à-vis du recrutement militaire, partout la loi également appliquée à tous les citoyens de l'Empire.

Pourquoi le paisible enfant de l'Anatolie paie-t-il docilement l'impôt, accomplit son service militaire, rempli, en un mot, tous ses devoirs envers son Souverain et son pays, lorsque le fougueux Albanais se soustrait à beaucoup d'obligations ?

Et qu'a gagné le gouvernement à maintenir, jusqu'à ce jour, les privilèges dont jouissent quelques-uns ?

Rien, sinon que ce sont ceux-là même qui bénéficient de ce régime de faveur, qui lui occasionnent le plus souvent des tracasseries. Témoins : l'Albanie, le pays des Druzes, etc., etc.

Il faut que cette anomalie cesse.

La loi égale pour tous, sous l'égide protectrice du Souverain respecté, voilà ce que nous voulons.

L'avenir de notre pays dépend de la direction qui sera donnée aux affaires publiques.

Nous voulons l'unité dans l'administration, les fonctions publiques données aux plus dignes, par voie de concours, l'égalité des charges et des obligations, à chacun sa responsabilité suivant les devoirs qui lui incombent.

Assez de fautes ont été commises.

Nous sommes vraiment arrivés à un tournant de l'histoire de notre pays et il n'est que temps que tous les patriotes Ottomans s'unissent de cœur avec le magnanime Padiachah pour l'accomplissement des brillantes destinées auxquelles notre pays a tous les droits.

N. NICOLAÏDES.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

AVIS

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs qu'à partir du 5 mai prochain, elle mettra en service, à titre d'essai, des appareils garde-places, système « Boucher », dans ses trains rapides de jour, entre Paris et Marseille ; (Train n° 1 partant de Paris, à 9 h. 30 du matin, et train n° 3 partant de Marseille, à 9 h. 30 du matin).

L'emploi de ces appareils permettra à MM. les voyageurs de s'assurer la possession indisputée de la place qu'ils auront choisie dans le train. A cet effet, il leur sera remis gratuitement, au moment du départ, un ticket spécial qui leur servira d'introduire dans l'appareil placé au-dessus de la place de leur choix. En vertu d'une décision de M. le Ministre des travaux publics, les places dans l'appareil desquelles aura été introduit un ticket seront seules considérées comme régulièrement retenues ; aucun autre mode de marquer les places ne sera donc admis dans les voitures des trains 1 et 2 munies des appareils garde-places.

MM. les voyageurs auront également la faculté de se faire réserver à l'avance une place de leur choix, au départ des gares de Paris et de Marseille, moyennant le paiement d'une taxe de location de 1 franc par place retenue d'avance.

A LA COUR IMPÉRIALE

Constantinople, 29 juin 1902.

Dans la soirée du mardi, Son Excellence Monsieur le baron Marshall von Bieberstein, ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, a été invité au Palais Impérial, où il a dîné.

Après le repas, Son Excellence a eu l'honneur d'être reçue par Sa Majesté Impériale le Sultan en audience privée.

Avant-hier, vendredi, après la cérémonie du Séamlük, Son Excellence Monsieur Constans, ambassadeur de France, et Son Altesse Erfa ud Devlé, Djénabe Eschref, le prince Mirza Riza Khân, ambassadeur de Sa Majesté le Chah de Perse, ont eu l'honneur d'être reçus successivement par Sa Majesté Impériale le Sultan en audience privée.

Afin de présenter ses hommages à Sa Majesté Impériale le Sultan, Son Altesse Abbas Hilmi pacha, Khédive d'Égypte, est arrivé à Constantinople, hier, samedi, et s'est rendu directement au Palais Impérial, où il a déjeuné.

Ensuite, il a été reçu en audience par Sa Majesté Impériale le Sultan et s'est vu l'objet de la bienveillance Souveraine.

Après quoi, sur l'autorisation de Sa Majesté Impériale, Son Altesse s'est rendue à sa résidence de Tchiboukli.

Le yacht khédivial *Mahroussa* ayant à bord S. A. le Khédive, est entré dans le port hier matin, à 10 heures, et a mouillé devant Dolma-Bagitché.

S. E. le général de brigade Husni pacha, aide de camp de S. M. I. le Sultan, accompagné de l'adjudant-major Vassif bey et du capitaine Kerim Fuad bey, est allé à bord de la mouche *Rehber*, apporter à Son Altesse les souhaits de bienvenue de la part de S. M. I. le Sultan.

S. A. le Khédive a pris place sur le *Rehber* et a débarqué à Dolma-Bagitché d'où il s'est rendu directement au Palais Impérial pour présenter ses hommages au Souverain. Il est allé ensuite à son conak de Bébek.

Le *Mahroussa* est allé ensuite mouiller à Bébek.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Entre Souverains. — La reine de Saxe a adressé à S. M. I. le Sultan une dépêche de remerciements pour le télégramme de condoléances que lui a envoyé S. M. I. le Sultan.

Les écoles et églises roumaines en Turquie. — Le *Moniteur officiel* roumain publie le budget des subventions accordées aux écoles et églises roumaines en Turquie pour l'exercice 1902-1903.

Le budget s'élève à 335,000 francs, répartis comme suit :

Personnel des écoles primaires de la circonscription de Salonique : 29,830 francs; idem de Monastir; 33,455 francs, idem du

vilayet de Janina; 16,800 francs, idem du vilayet de Cossovo 8,640 francs.

Prêtres, chantres et pensionnaires de ces 4 circonscriptions : 19,455 francs.

École secondaire de filles de Monastir, personnel 11,050 francs, matériel 6,528; lycée de Monastir, personnel 31,581 francs, matériel 19,200 francs; école de commerce de Salonique, personnel 23,400 francs, matériel 10,400 francs; idem de Janina, personnel 14,110 francs, matériel 10,092 francs; école de garçons et de filles de Sofia, personnel et matériel 11,140 francs, école mixte de Turtukaïn, personnel et matériel 4,328 francs; loyer des écoles primaires et secondaires 30,741 francs; reviseurs scolaires et pension pour l'ancien inspecteur 11,700 francs; bourses dans le pays 7,307, à Constantinople 2,430 francs, à Galata-Seraï 2,932 francs; commission de la Banque 3,000 francs.

A ajouter en outre 18,711 francs comme fonds pour ouverture de crédits extraordinaires.

École minière. — D'ordre impérial, une école minière sera créée à Constantinople.

Le ministère des mines et forêts s'occupe des détails de la question.

Réponse aux élucubrations arménophiles du « Temps »

Constantinople, 27 juin 1902.

L'article que le *Temps* a consacré ces jours derniers aux Arméniens du Sandjak de Mouch, n'est qu'un faux réquisitoire de plus ajouté à tous ceux qui s'étaient depuis quelques mois dans les colonnes de la feuille parisienne à propos de la Turquie. Ce factum n'est pas nouveau; on y reconnaît l'inspiration de l'association subversive arménienne à laquelle se flatte d'appartenir le rédacteur principal du *Temps*.

Voilà longtemps que l'on parle des percepteurs ottomans d'impôts; depuis des années ils dépouillent le pauvre paysan arménien de tout ce qu'il possède, ne lui laissant que les yeux pour pleurer. Et, cependant, ô miracle! il y a toujours quelque chose à saisir chez lui lorsque les percepteurs veulent le forcer à payer ses contributions. On disait (avant 1877) la même chose des Bulgares. Et quand les étrangers virent le pays, ils furent surpris de trouver le paysan chrétien beaucoup plus riche qu'ils ne se l'étaient imaginé.

Ceci prouve combien sont fausses les accusations à l'aide desquelles l'on s'efforce constamment de noircir l'administration ottomane. Tous ces griefs ne tiennent pas devant la comptabilité générale de l'Empire qui accuse des millions et des millions de livres turques d'arriérés d'impôts. Jamais la literie et les objets de première nécessité ne sont enlevés aux paysans en paiement de leurs dettes envers le fisc. Les prescriptions du Coran s'y opposent formellement. Le supplice de l'eau employé aux Philippines comme moyen de contrainte est totalement inconnu dans le Sandjak de Mouch, ainsi que les emprisonnements rigoureux dont parle le *Temps*.

Quant aux volontaires turcs qui pilleraient et tueraient les Arméniens, ils n'existent que dans l'imagination du reporter de la feuille parisienne. Où a-t-on vu ces volontaires? Comment

pourraient-ils exister là où les troupes régulières suffisent parfaitement au maintien de l'ordre? Le simple bon sens fait justice de ces prétendus griefs. Le *Temps* est décidément en train de fournir de la copie à toute la presse turcophone européenne.

Déplacements princiers

Le prince de Bulgarie a rendu récemment visite, à Saint-Pétersbourg, à l'Empereur de toutes les Russies.

Dans quelque temps, c'est le couple royal de Serbie qui sera l'hôte de S. M. Nicolas II.

Les Ottomans n'envisagent pas avec indifférence ces déplacements princiers; mais dans cette attention, il n'entre aucune inquiétude, car si, en dehors de déclarations d'ordre purement sentimental, on a parlé et on compte parler affaires à Saint-Pétersbourg, de ces entretiens politiques, il ne peut se dégager que des conseils salutaires pour les Chefs des Etats Balkaniques.

A propos du voyage du Prince Ferdinand, on a cherché à déterrer un vieux projet qui tendrait à changer l'état des choses existant dans la Principauté.

Un publiciste français, qui n'aime pas notre pays, mais qui ne peut pourtant se défendre d'être parfois impartial, écrit à ce sujet :

« Rien ne semble plus absurde que l'hypothèse d'un pareil changement dans les Balkans. La politique russe ne conseille pas de ces coups de tête, et même elle s'en accomode malaisément. Qu'on se souvienne de ses réserves lors du mouvement qui éclata en Roumélie-Orientale. On n'en fut rien moins qu'enthousiaste à Saint-Pétersbourg et cela très sincèrement. C'est assez dire ce qu'on y penserait d'un changement du *Statut bulgare* ou bien encore des vellétés d'action en Macédoine. Cela, le Prince Ferdinand est le premier à le savoir, et il n'est pas l'homme des entreprises irréfléchies. »

Nous croyons aussi que la sagesse politique du Prince Ferdinand et de ses conseillers immédiats prévaudra contre le mouvement que cherchent à provoquer certains milieux chauvins de la Principauté.

D'un autre côté, peut-on prêter quelque créance à la version d'un accord militaire entre la Russie et la Bulgarie? Nous n'y croyons pas pour notre part. La Russie, dont les sympathies pour la Bulgarie sont évidentes, entretient de bonnes relations avec les autres Etats Balkaniques. Il est douteux que, pour plaire à la Principauté, elle rompe avec la Serbie ou avec la Roumanie.

On l'a bien vu, du reste, lorsque l'Ambassade de Russie à Constantinople prit dans l'affaire Firmilian une attitude qui déplut à Sofia. On a donc toutes les raisons de

L'Orient narrates the reception of imperial guests and the displacement of princes in 1902, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

croire que rien de mystérieux n'a été conclu à Saint-Petersbourg lors de la visite du Prince Ferdinand et que ce sont surtout des conseils de sagesse et de paix que ce dernier rapporte à Sofia.

La Principauté n'a pas, que nous sachions, à se plaindre de l'attitude dont procède à son égard, en toutes occasions, le Gouvernement de S. M. I. le Sultan.

La Sublime-Porte apporté beaucoup de conciliation dans ses rapports avec le Gouvernement princier et c'est grâce à ce bon vouloir que des incidents de frontière, qui ne manquaient pas parfois de gravité, ont pu être toujours aplanis.

Ce serait un jeu facile pour la Turquie que de susciter des difficultés intestines aux Etats Balkaniques. Il lui suffirait pour cela de travailler tant soit peu les populations musulmanes, si nombreuses et qui tiennent une grande place dans la vie sociale de ces Etats.

La Turquie n'a jamais usé de son ascendant sur les musulmans de Bulgarie, de Serbie ou du Monténégro, que pour leur prodiguer des conseils de patience, de concorde et d'ordre. Et cela, parce que l'idée maîtresse de la politique de S. M. I. le Sultan est le maintien de la paix.

On annonce que le roi et la reine de Serbie passeront par Constantinople, pour rendre visite au Padischah, à l'aller ou au retour du voyage de Russie.

Ils y seront les bienvenus. Et S. M. le roi Alexandre I^{er} pourra encore une fois recueillir de la bouche de notre Auguste Souverain, ces paroles de sympathie et de paix qui lui gagnent le cœur de tous ceux qui, princes ou simples particuliers, ont l'honneur d'être accueillis à Yildiz-Kiosque.

LETTRES DE TURQUIE

Constantinople, 27 juin 1902.

La dernière Lettre d'Orient, publiée par le Sémaphore, de Marseille, contient, au sujet du Yémen et de l'Arabie, en général, des informations et appréciations qui ne cadrent guère avec la réalité des faits.

Et d'abord, la situation militaire des Osmanlis est bien loin d'être compromise, comme semble le croire le correspondant constantinopolitain du dit journal.

Les incidents qui ont lieu au Yémen, quoique regrettables, n'ont point l'importance qu'on leur accorde. L'Agence Havas prétendait, il y a quelques jours, que Sanaa, (quartier général du 7^e corps d'armée ottoman), était prise, et que c'en était fait de la domination ottomane en Arabie. Le Sémaphore, lui, se contente de tenir cette ville étroitement bloquée. Ces deux informations sont aussi fausses l'une que l'autre, et il est non moins faux que le Vali du Yémen, Hussein Hilmi Pacha, ait voulu pressurer les tribus Arabes restées fidèles à la Turquie. Il n'y a que la malveillance qui puisse inspirer de pareils illogismes.

Ce que le Sémaphore dit au sujet de Faik Pacha et de son fils Mouhieddin Bey, est tout simplement ridicule.

Rien dans la composition et dans les instructions de la mission pacificatrice envoyée au Yémen n'est de nature à froisser les Arabes. Quant aux résultats que pourrait obtenir cette mission, il est pour le moins prématuré d'en parler, et c'est se montrer systématiquement hostile que d'émettre à ce propos des jugements pessimistes comme ceux que formule le correspondant de la feuille marseillaise.

— La nouvelle du bannissement d'un Prince Impérial, publiée par la Patrie, de Paris, est une pure invention.

— Il n'y a pas un mot de vrai dans les imputations dont la Politische Correspondenz, de Vienne, a cru pouvoir charger les soldats ottomans, sur la foi de ses informations de Constantinople.

La discipline exemplaire de l'armée Impériale fait justice de cette accusation gratuite.

— Les prétendues nouvelles inquiétantes qui, d'après certaines agences télégraphiques, auraient été reçues de Tripoli d'Afrique, ne subsistent que dans l'imagination de leurs correspondants.

La situation de cette province est parfaitement normale.

— Quant au télégramme lancé par la Liberté, de Paris, annonçant que des troubles auraient éclaté à Scutari d'Albanie, qu'une guerre religieuse se trouverait engagée, et que des arrestations en masse s'en seraient suivies, c'est là une nouvelle inventée de toutes pièces.

— La nouvelle de Vienne, publiée par le Daily Mail, touchant le prétendu massacre d'une caravane de cinq cents personnes allant de Bassorah aux Indes, se réduit à l'attaque d'un convoi de marchandises par quelques brigands persans venus en barque de la côte persane et à l'assassinat de deux hommes.

Des mesures ont été immédiatement prises pour la poursuite et la punition des coupables.

— Les pirates du Chatt-el-Arab, dont parle la Liberté, de Paris, viennent de la côte en face et ne sont pas des sujets ottomans. Les remontrances nécessaires ont été faites à qui de droit.

La Frankfurter Zeitung a prétendu dernièrement que le village de Martinzi, près d'Uskub, aurait été mis au sac par les troupes ottomanes lancées à la poursuite d'une bande bulgare; que des habitants chrétiens de ce village auraient été amenés enchaînés à Uskub, après avoir subi toute espèce de mauvais traitements et qu'enfin, le maître d'école bulgare Peter Mikhoff, qui a été trouvé en prison, serait un homme inoffensif.

Ces nouvelles sont démenties par des informations authentiques provenant d'Uskub. Rien ne reste debout de la version du journal frankfortois, nullement confirmée par quelque rapport consulaire. Il est visible que la Frankfurter Zeitung s'est inspirée des assertions d'une feuille subversive par excellence dont le témoignage est pour le moins douteux. C'est pourtant ce même témoignage qu'on invoque, ce qui suffit à enlever toute valeur au récit dont il s'agit. Je comprendrais, à la rigueur, qu'un journal qui cherche à justifier son titre s'efforçât à noircir par des accusations calomnieuses l'Armée Impériale dans laquelle il voit le principal obstacle aux menées coupables qu'il patronne; mais qu'une feuille allemande qui se respecte veuille accueillir sans contrôle ces accusations dont la discipline exemplaire du soldat ottoman fait justice, et offrir l'aurole de martyr à un homme arrêté pour avoir conspiré contre la sûreté de l'Etat, c'est ce qu'il m'est difficile de m'expliquer.

— La nouvelle lancée par l'Agence Paris-Nouvelles, concernant l'arrestation à Constantinople d'un Prince de la Famille Impériale, n'est que la reproduction, avec une légère variante, d'une publication, déjà formellement démentie, de la Patrie.

Il n'y a rien à ajouter à ce démenti, si ce n'est qu'il s'agit encore d'une invention ridicule.

La même observation s'applique au télégramme de Constantinople publié par le XIX^e Siècle et le Rappel relativement à un autre Prince de la Famille Impériale. Ce télégramme ne contient pas non plus un mot de vrai.

— L'Aurore, le Morning Leader, la Gazette de Lausanne et d'autres journaux du même acabit font de sinistres pronostics touchant Sassoun.

Il n'y a pas un mot de vrai dans ces prédictions intéressées, l'ordre et la tranquillité publique se trouvant parfaitement garantis à Sassoun, comme ailleurs, grâce à la vigilance des Autorités Impériales.

— La nouvelle de Vienne publiée par le Daily Mail et reproduite par l'Echo de Paris, touchant la prétendue interdiction de toute publication de livres en Turquie est une invention aussi ridicule que malveillante.

— Et de même, il n'y a pas non plus un mot de vrai dans le télégramme de Belgrade publié par le Pester Lloyd et suivant laquelle les Autorités Ottomanes auraient arrêté à la frontière le caïm du Consulat de Russie à Uskub chargé de lettres destinées à la Serbie.

Plusieurs versions fausses ont paru dans la presse sur la mort de Péter Mikhoff, professeur à l'école bulgare de Keuprulu. La vérité est que cet individu, arrêté comme détenteur de papiers prouvant son affiliation à des associations révolutionnaires, s'est suicidé, en prison, au moyen d'un revolver qu'il avait caché dans son matelas. Il avait probablement consigné par écrit sa résolution de mettre fin à ses jours. Le suicide a été, d'ailleurs, dûment établi par l'expertise médicale.

— L'incident de Serrès, dont certaines agences télégraphiques ont donné des versions si exagérées, se réduit à la défense faite à un individu sans caractère officiel d'exercer les fonctions d'agent commercial de Bulgarie qui ne lui étaient point reconnues.

Les Chemins de fer Orientaux

La 22^e assemblée générale ordinaire de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer Orientaux a été tenue, samedi 21 juin, à Vienne, sous la présidence du vice-président M. Karl Schrader.

Dans son discours, M. Schrader a parlé très éloquemment de feu Georges von Siemens, qui a été, pendant onze ans, membre du Conseil d'administration et qui, par son activité, son énergie et sa sagacité, a rendu des services signalés à l'entreprise de la Société. M. Schrader a annoncé que le Conseil d'administration a nommé à la place du défunt M. Arthur Gwinner, directeur de la Deutsche Bank.

D'après le compte rendu du Conseil d'administration, l'exercice 1901 ressemble à celui de 1900, d'autant plus que le commerce s'est ressenti de l'apparition de la peste. Pendant 102 jours, soit pendant plus du quart de l'année,

14^e FÊTE NATIONALE OTTOMANE

La XIV^e fête nationale Ottomane, donnée par le journal *L'Orient* à l'occasion de l'Anniversaire de la Naissance de Sa Majesté Impériale le Sultan, aura lieu le dimanche 9 janvier prochain à 9 heures dans les Salons Turcs du Restaurant Bonvalet, sous le Haut Patronage de l'Ambassade Impériale de Turquie. Elle consistera en : Concert, Dîner et Bal.

Les membres de la Société *Osmanli* qui désiraient assister à cette fête, sont priés de vouloir bien en informer le directeur de *L'Orient* afin qu'il leur fasse préparer une *Carte d'entrée* qu'ils auront l'obligeance de faire retirer au bureau du Journal après le 2 janvier 1898.

Indépendamment de la fête du soir, le directeur de *L'Orient* et Mme Nicolaidès offriront dans les Salons Turcs une

MATINÉE ENFANTINE

PROGRAMME : à 2 heures, arbre de Noël (jouets); à 2 h. 1/2 : Bal; à 4 heures : Tombola; à 4 h. 1/2 : Gouter.

La veille, un Dîner sera donné aux pauvres des asiles.

NOUVELLES DU PALAIS

Constantinople, 25 Décembre.

Hier, S. M. I. le Sultan s'est rendu à la mosquée Hamidié pour faire ses prières du vendredi. A l'issue de la cérémonie, Sa Majesté est rentrée directement au palais de Yıldiz.

S. M. I. le Sultan a bien voulu faire transmettre par son chambellan S. E. Emin bey, Ses salutations Impériales à quelques-uns des personnages présents.

S. M. I. le Sultan a daigné autoriser l'admission dans l'école militaire des jeunes Monténégrins qui voudraient y recevoir leur instruction militaire.

Cette faveur souveraine a été accueillie avec une grande satisfaction par la population du Monténégro.

S. A. le prince Nikita a fait exprimer ses remerciements par l'entremise de la légation du Monténégro à Constantinople.

S. M. I. le Sultan a bien voulu conférer les décorations suivantes aux fonctionnaires allemands ci-après :

Le grand cordon de l'*Osmanli* au D^r von Bartisch, directeur de l'Office des cultes; un baron de Kommeringer, grand maître des cérémonies du grand duc de Bade; au D^r Skramka, conseiller de l'Office de santé.

Le grand cordon du *Medjidie* au D^r Althof, de l'Office des cultes et au D^r Köhler, conseiller supérieur à l'Office de santé.

La 3^e classe de l'*Osmanli* au colonel Kirchner; et la 3^e classe du *Medjidie* au D^r Köller et au D^r Bueh.

La médaille du Liakkat en or a été conférée à Nedjib Melhamé effendi, conseiller de l'ambassade de Turquie à Paris.

Djemal bey, deuxième adjoint au directeur du bureau des archives du ministère des affaires étrangères, a été nommé directeur de ce bureau.

Atif bey, chef du bureau des archives du ministère des affaires étrangères, est nommé troisième directeur adjoint de ce bureau et remplacé par Raouf effendi.

S. E. Rifaa bey, ex-ministre de Turquie à

Washington, est désigné pour le poste de ministre de Turquie à Athènes.

Mundji bey, ex-consul de Turquie à Chalcis, a été nommé consul à New-York.

Ahmed Effendi est nommé consul de Turquie à Kara-Mesjid (Russie). Ce poste est nouvellement créé.

Margarite effendi, a été nommé adjoint au sous-gouverneur de Galymnos.

Le Grand-Vézirat a notifié à tous les départements de l'Etat, aux vilayets, à H. A. le Khédive d'Egypte et le Chérif de la Mecque ainsi qu'au commissariat impérial en Bulgarie, la reprise des relations avec la Grèce.

LE TRAITÉ DE PAIX

ECHANGE DES RATIFICATIONS

Le bateau spécial hellène *Thessalia*, à bord duquel se trouvait le porteur du traité de paix ratifié par Sa Majesté le roi Georges, est arrivé dans la nuit de samedi à dimanche devant Sars-Stefano, et lundi de bonne heure, ce bateau entra dans le port et allait jeter l'ancre devant Tophané.

Vers 11 h., S. E. le prince Mavrocordato, accompagné de M. Alexandre Naoum, secrétaire des plénipotentiaires hellènes, se rendit au consk de S. E. Tefik pacha pour lui annoncer l'arrivée du traité de paix ratifié par le roi Georges et procéder aux formalités nécessaires pour l'échange des ratifications. Après accord intervenu au sujet de la rédaction du procès-verbal, il fut convenu que la réunion des plénipotentiaires aurait lieu dans l'après-midi à 4 heures à la Sublime Porte, au Ministère des Affaires Etrangères.

A l'heure indiquée, la réunion eut lieu dans le cabinet du ministre. Etaient présents : S. E. Tefik pacha, premier plénipotentiaire ottoman; S. E. Hassan Fehmi pacha, deuxième plénipotentiaire ottoman; S. E. Nouri bey, adjoint à ses plénipotentiaires; S. E. le prince Mavrocordato, premier plénipotentiaire hellène; M. Alexandre Naoum, secrétaire des plénipotentiaires hellènes.

Après collation du Traité, lecture a été donnée du procès-verbal dont deux copies avaient été préparées. Ce procès-verbal a été signé par S. E. Tefik pacha, S. E. Hassan Fehmi pacha, S. E. Nouri bey, S. E. le prince Mavrocordato, M. Stelmon, Youssef bey Francis et M. Alexandre Naoum.

Ensuite eut lieu l'échange des ratifications. Le Traité ratifié par S. M. I. le Sultan est écrit en turc et en français avec de l'encre dorée. La calligraphie est de tout premier ordre. Le Traité est renfermé dans un portefeuille de velours rouge divisé en deux compartiments et qui est lui-même contenu dans une boîte de couleur rouge de 50 centimètres de longueur environ sur 40 centimètres de largeur. Il porte en tête le Toigra impérial également écrit avec de l'encre dorée. La signature est renfermée dans un étui en argent doré avec couvercle et de forme ovale et se rattachant au parchemin sur lequel est écrit le Traité par des rubans d'or et de soie avec frange en soie. A côté du cachet de S. M. I. le Sultan imprimé dans la cire sont également imprimées les armes impériales. Le tout forme un objet d'art d'un fini achevé.

Le Traité ratifié par S. M. I. le roi de Grèce est aussi très artistiquement fait. Il est écrit en grec et en français; il est renfermé dans une boîte de velours bleu.

Après l'échange des ratifications, S. E. le prince Mavrocordato a prononcé une courte allocution remerciant les plénipotentiaires ottomans, pour leur courtoisie et leurs manières conciliantes pendant les négociations, et exprimant le ferme espoir que maintenant une paix durable régnera entre les deux Etats.

S. E. Tefik pacha a notifié l'échange des ratifications aux représentants ottomans à l'étranger.

Le départ des prisonniers hellènes, au nombre de 213, a eu lieu mardi, au milieu de manifestations de sympathie de la part des officiers ottomans et d'expression de reconnaissance des Hellènes. Ceux-ci ont unanimement témoigné leurs sentiments de gratitude envers S. M. I. le Sultan qui a bien voulu cons-

tamment s'intéresser à leur sort et leur a fait distribuer des vêtements neufs, du linge et des gratifications en argent.

LE TRAITÉ DÉFINITIF DE PAIX conclu entre la Grèce et la Turquie

Art. 1. — La frontière turco-hellénique est rectifiée, conformément au tracé indiqué sur la carte accompagnée d'une description détaillée annexée aux préliminaires de paix, ainsi qu'il suit :

La nouvelle frontière part du golfe de Salonique à l'embouchure du fleuve Potamou; elle suit ce fleuve jusqu'à Pappapouli, ensuite elle se dirige vers le Nord-Ouest sur l'ancienne frontière qu'elle rejoint au sommet de Karagatsia (côte 1.063 p.); en laissant Kalyvia et Agamotika à la Grèce. Elle se dirige ensuite vers Krania et Rapsani en laissant ces deux villages à la Grèce. Elle contourne par le Sud les sommets d'Analipsis-Rasaniotikos (côte 3.293 p.) et de Sopoto (4.072 p.); à partir du sommet de Sopoto elle se dirige sur Nézeros en suivant à peu près la ligne des pentes à l'Est du lac de Nézeros et rejoint l'ancien tracé au couvent d'Athanasios au nord du village de Nézeros.

Du couvent d'Athanasios, elle redescend dans la direction du Sud en suivant le bas des pentes à l'Ouest du lac de Nézeros, jusqu'à ce qu'elle rencontre le cours d'eau Kodrisioliko; à partir de là, elle se dirige sur les pentes de Kokkinopetra au Sud-Est de Godaman. De Kokkinopetra elle prend la direction de l'Ouest, traverse la vallée d'Argyropoli et atteint le contrefort à l'Est de Veletsiko (3.074 p.); à une distance d'environ deux kilomètres de ce sommet. De ce point elle suit une ligne à peu près parallèle à l'ancienne frontière et distante d'environ deux kilomètres en longeant le sommet de Menexé et le col de Melouna jusqu'au Nord du village de Ligaria.

A un kilomètre environ à l'Ouest de Ligaria, elle se dirige vers le Sud sur une longueur d'environ trois kilomètres, puis reprend la direction de l'Ouest et rejoint l'ancienne frontière au nord de Kourtsiovali (côte 1.900 p.). De là elle contourne le village de Kourtsiovali à l'Ouest et reprend au Sud de ce village la direction de l'Est en passant au nord du sommet. A Georgios (2.066 p.); elle contourne ensuite le massif de Lestaki en suivant le bas des pentes de ce massif à l'Est et laissant à la Grèce la route de Tyrnovo à Melouna; elle rejoint l'ancienne frontière au sommet (1.200 p.) à trois kilomètres environ au Nord-Ouest de Tyrnovo.

Elle se sépare de nouveau de l'ancienne frontière à Bey-Beyirmeni au bord de la rivière Xirias, contourne à l'Est le massif de Sideropolonki (1.694 p.) et atteint le fleuve Salamvrias à un kilomètre à l'Ouest de Gontze; de là elle se dirige vers le Sud et change de direction vers l'Ouest au Nord-Est de Kouzo-Kabro en passant à un kilomètre environ au Nord de ce village. Elle traverse de nouveau le Salamvrias et suit le bas des pentes de la rive gauche du fleuve en se dirigeant vers l'Ouest jusqu'au sommet de Babou (2.147 p.) qu'elle contourne par le Sud; elle remonte ensuite vers le Nord en suivant la ligne des hauteurs à pic, laisse à l'Est le sommet de Babou et continue dans la direction du Nord jusqu'à un kilomètre au Sud-Ouest du sommet (1.600 p.); elle prend ensuite la direction de l'Ouest en suivant une ligne distante d'environ deux kilomètres de l'ancienne frontière qu'elle rejoint à l'angle formé par celle-ci au Nord de Gritzanon.

La nouvelle ligne coupe à l'Ouest d'Elevthé-rokhorion l'angle dont le sommet est sur la hauteur (1.742 p.).

La frontière suit l'ancien tracé jusqu'au sommet de Gorza (3.136 p.); de là elle se dirige vers le Nord sur le point trigonométrique de Babéri où elle rejoint l'ancienne frontière. Elle la suit jusqu'à Pihnada; elle se dirige ensuite sur le sommet de Mitritza (1.418 p.).

De Mitritza elle suit l'ancien tracé jusqu'au sommet de Nassaliko, situé au Nord-Ouest du village de Kérassia-Siron; de Nassaliko elle se dirige vers l'Ouest sur le sommet de Kutuzou (1.916 p.) où elle rejoint l'ancien tracé en passant à égale distance du village de Kritsoedés et du sommet (2.535 p.) qu'elle laisse à la Turquie. Du sommet de Kutuzou elle suit l'ancien tracé

BRUXELLES, 16 JUILLET 1902.

LETTRE OUVERTE

Bruxelles, 16 juillet

A Messieurs les Membres

du Congrès Armenophile

MESSIEURS,

Permettez à un Ottoman de vous saluer au moment de l'inauguration du Congrès Armenophile aux travaux duquel vous allez participer.

Je ne viens ni en ami ni en ennemi.

Publiciste Ottoman, établi depuis un quart de siècle en Europe, en même temps que je défends dans ma publication les intérêts de mon pays, je cherche à rapprocher — en les faisant connaître et apprécier — les populations de l'Empire de celles de l'Occident.

Le journal que je dirige n'est pas ennemi des réformes. Il l'a prouvé non seulement en défendant toutes les idées généreuses qui peuvent profiter au bon renom de l'Empire, mais encore en attaquant les abus, partout où ils peuvent exister dans l'Administration Ottomane.

Tout réformation ne touchant pas aux institutions de l'Empire a eu et aura toujours notre concours.

Je ne suis pas musulman : je suis Grec Phanariote. J'appartiens à une Communauté qui depuis des siècles vit côte à côte et en parfaite harmonie avec la Communauté Arménienne et qui, avec elle, a toujours partagé la bonne ou la mauvaise fortune de l'Empire. Aussi est-ce en toute indépendance que je viens vous dire :

— Si vous voulez faire une œuvre qui puisse avoir quelque lendemain, avant de franchir le seuil du Congrès, bannissez loin de vous toutes les chimères dont meurent les pensées les plus généreuses et remisez de même toute hostilité envers ceux que vous croyez être systématiquement opposés à vos vues.

Un patriarche arménien envoyait naguère aux autorités ecclésiastiques provinciales une circulaire pour les engager à réagir contre les excitations de l'étranger.

Donnez, disait-il, donnez des conseils à la classe ignorante et naïve de vos ouailles, afin qu'elle ne tombe pas dans les pièges des fauteurs; quant aux récalcitrants, excusez-les auprès du gouvernement en votre qualité de défenseurs de la fidélité nationale.

Depuis que ces paroles ont été adressées aux Arméniens de l'Anatolie, une tourmente a passé, que

tous, musulmans et chrétiens de la Turquie, ont déploré.

Aujourd'hui, la tranquillité, quoi qu'on puisse dire, est revenue dans le pays, le calme est rentré dans tous les esprits.

Vous allez longuement discuter, vous prononcerez des discours plus ou moins violents, vous voterez des résolutions.

Que de vos votes il se dégage des conseils salutaires, soit que ces conseils s'adressent aux Arméniens, soit qu'ils s'adressent aux pouvoirs publics.

N'allez pas faire renaître les haines apaisées. Au moment où la fraternité reprend ses droits en Anatolie, n'allez pas, par des sommations violentes, creuser le fossé que le temps est en train de combler.

Un organe de votre parti dit, en parlant de la composition du Congrès, « qu'on y verra réunis les hommes venus des points les plus divers de l'horizon politique... »

Tous les partis pourront s'y couder.

Il y a cependant un parti qui n'y aura aucun représentant. Nous voulons parler des Arméniens, les vrais, les seuls qui comptent, ceux qui tiennent une si grande place dans la vie nationale de notre pays et à l'intention desquels vous comptez discourir.

Sans doute, il y aura parmi vous quelques Arméniens, mais ceux-là ont rompu depuis longtemps avec notre pays et leurs coreligionnaires; ils ne peuvent représenter les Arméniens Ottomans et, du reste, les moyens qu'ils préconisent ne peuvent avoir votre agrément.

Vous ont-ils chargés de quelque mandat, les Arméniens de Turquie, ceux qui vivent de la vie des autres populations de l'Empire ?

Non, car aucun péril ne les menace et le seul péril qui les puisse menacer — ils en ont eu la triste expérience dans le passé — ne peut venir que de l'intervention des étrangers.

Les seules réformes que demandent nos concitoyens arméniens sont celles que leur donneront leur labeur, leur loyalisme et la sollicitude du Souverain.

Donc les Communautés Arméniennes ne seront pas représentées au sein du Congrès. C'est une raison de plus pour que vos résolutions, prises en dehors de ces Communautés et sans leur assentiment, soient des conseils de calme, de prudence et de fraternité.

Un journal parisien, qui a fait campagne en faveur du Congrès et dont la rédaction a adhéré en masse, traçait récemment un tableau vio-

lemment noirci de la situation en Anatolie et de l'état de ses populations.

Le même journal conseillait aux Arméniens de mettre à l'abri femmes et enfants et de prendre les armes contre leurs concitoyens musulmans.

Allez-vous accueillir ces violences? Est-ce par des résolutions haineuses que vous allez résumer vos travaux ?

Vous voulez, a-t-on dit, l'établissement d'une coopération purement humain et sans caractère politique entre toutes les nations civilisées en faveur des Arméniens.

Mais comment les protestants, qui ont tant travaillé, par leurs missionnaires, à faire naître ces troubles — dont l'Angleterre devait tirer profit par ailleurs — comment les protestants peuvent-ils marcher d'accord avec les catholiques qu'ils cherchent à déposséder de leur situation en Orient ?

Comment, d'un autre côté, les Russes, qui ont adhéré à votre Congrès, pourront-ils s'occuper sérieusement des réformes à accorder aux populations de l'Anatolie lorsqu'on sait que la Russie nourrit peu de tendresse à l'endroit de l'émancipation de l'élément arménien et surtout lorsqu'on voit le sort lamentable fait aux Arméniens Ottomans qui ont émigré en Russie, dans le Caucase principalement ?

Deux choses essentielles manquent pour que vos travaux aient quelque utilité, présentent un résultat pratique et puissent bénéficier à ceux qu'ils visent. Ces deux grandes lacunes qui frappent de stérilité tout ce que vous ferez sont :

1° L'absence de l'élément intéressé qui eût pu dire que, s'il a eu parfois des déceptions, il tient du moins une place des plus honorables — et dont personne ne cherche à le déloger — dans les Conseils de l'Empire ;

2° L'impossibilité de toute entente pour aboutir à des résultats pratiques, entre les éléments qui composeront votre Congrès.

Un publiciste catholique termine ainsi sa lettre d'adhésion au Congrès :

Je crois fermement à une Turquie pacifiée, où il n'y aura ni oppresseurs ni opprimés, mais seulement des compatriotes fraternellement unis, dans la jouissance des libertés légitimes et ne formant plus qu'un grand peuple, dont les vertus mieux connues, mieux appréciées, imposeront à l'Europe l'estime et la sympathie, dans sa marche en avant dans la voie de la civilisation et du progrès.

Que vos votes s'inspirent de ces sentiments si noblement exprimés.

N. Nicolaidis explains the aims of the journal L'Orient in this opened letter, in 1902, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

Qu'il n'y ait plus en Turquie que des concitoyens fraternellement unis, tel est le vœu de tous les Ottomans. Tel est le désir du Souverain, maintes fois exprimé par des Iradés Impériaux et renouvelé par circulaire Grand-Véziriel à l'arrivée au pouvoir de S. A. Saïd Pacha.

Tels seront, nous l'espérons également, les vœux du congrès.

Encore une fois, ce que nous attendons de vous, Messieurs les membres du Congrès, ce sont des paroles de paix qui aideront à cimenter définitivement l'union fraternelle de toutes les populations de l'Anatolie, qui marquera une nouvelle étape dans la voie du progrès ou marche résolument l'Empire.

N. NICOLAÏDÈS,
Directeur de L'Orient.

La presse belge et la Turquie

L'hostilité du monde officiel et de l'opinion publique en France, contre tout ce qui est Ottoman, tient à plusieurs raisons dont la principale est celle-ci :

Constantinople est le siège du Kalifat, et c'est vers le Kalife que sont constamment tournés les regards des Musulmans d'Algérie et de toutes les colonies françaises. Les Arabes, soumis à l'autorité française, restent fidèles à l'histoire et se rendent nombreux en pèlerinage à la Mecque, où leurs prières se mêlent à celles des autres fidèles musulmans, pour la prospérité du Souverain-Kalife et de l'Empire.

Cette attitude des Arabes du Nord de l'Afrique, et quelques incidents de caractère religieux constatés ces temps derniers en Algérie, ont ému l'opinion publique en France. Le gouvernement français a interdit l'entrée en Algérie de journaux turcs et arabes et certains chefs religieux influents sont, paraît-il, l'objet de quelque surveillance.

Bref, il y a, en Algérie, une question musulmane et de nouvelles aspirations que la France combat. C'est son droit et ainsi s'explique la mauvaise humeur de la presse française contre notre pays d'où, croit-elle, est venu l'esprit nouveau.

Mais si nous comprenons l'hostilité de la France, par contre, nous avons beau chercher, nous ne trouvons aucune cause à l'esprit de dénigrement dont la presse belge fait preuve vis-à-vis de la Turquie.

S'il y a cependant deux pays faits pour s'entendre, c'est bien la Belgique et la Turquie et aucun pays

tion politique ne met en antagonisme.

La presse de ce pays ne manque cependant aucune occasion pour dire pis que pendre de notre pays. Pourquoi? Eh mon Dieu! parce que la presse belge, au lieu de n'avoir en vue que les intérêts belges, se met à la remorque de la presse française et plaide en faveur des intérêts français en Orient comme s'ils pouvaient se confondre avec ceux de ce pays-ci.

Nous retrouvons par exemple dans les journaux catholiques belges les mêmes arguments dont se servent, de temps immémorial, leurs confrères français — arguments qui ne tiennent pas debout — sur l'intolérance religieuse, le fanatisme musulman et autres balivernes.

La campagne que les *Croix* de France faisaient contre notre pays nous a toujours attristés. Elle nous étonnait aussi, car les RR. PP. Assomptionnistes, qui dirigeaient ces journaux, avaient en Turquie des établissements qui prospéraient sous l'égide des lois du pays et grâce à la large tolérance des musulmans.

Nous eûmes même à ce sujet un très courtois échange de vues avec le R. P. Bailly dont, tout en déplorant l'attitude, nous admirions le talent et la tenacité.

Puis vinrent les mauvais jours. L'ordre dut se disperser. Les journaux passèrent en d'autres mains. Et le Directeur Général des Assomptionnistes, que chassait de son pays l'intolérance religieuse, alla chercher un refuge sur à Constantinople.

Quel éclatant hommage le distingué prélat rendit ce jour-là à la tolérance musulmane! Nous ne sachons pas que depuis, le R. P. Bailly ait parlé d'intolérance des Turcs!

Nous voyons bien le préjudice que la campagne turcophobe de la presse catholique belge peut porter à ses nombreux coreligionnaires qui servent dans divers ordres en Orient. Nous ne voyons pas par contre le bénéfice que peut retirer de cette campagne la Belgique.

La presse socialiste se fait remarquer, elle aussi, par ses attaques de parti-pris contre la Turquie.

A quels sentiments obéit le Parti Ouvrier Belge? Qui inspire les organes de cette presse?

Ignore-t-on, dans le monde socialiste Belge, qu'il se trouve dans les chantiers Ottomans et parmi le personnel des Compagnies officieuses, Chemins de fer, Compagnies des ports, etc., de nombreux ouvriers Belges que le Gouvernement Impérial tolère, malgré le préjudice que leur présence porte aux travailleurs indigènes?

Ignorant-ils, les socialistes, que

dans le personnel ouvrier de la plupart des entreprises de travaux publics, l'élément Belge tient une grande part?

Les docks de l'amirauté, les ateliers de la Grande Maîtrise de l'Artillerie comptent de nombreux Belges dont quelques-uns occupent une belle situation.

Est-ce l'émigration de l'élément ouvrier qui indispose le Parti Socialiste? Mais alors, que ne s'en prend-il pas à la France où se rendent des centaines de milliers d'ouvriers Belges?

Est-ce au contraire le fait que des ouvriers Belges vont chercher de hauts salaires en Turquie qui met de mauvaise humeur les organes du parti socialiste? Nous croyons que l'émancipation de l'ouvrier par l'ouvrier lui-même, qui est dans les règles du socialisme, n'exclut pas l'émigration, de même qu'il ne met pas à l'index certains pays. *Ubi bene ibi patria*. Le Parti ouvrier Belge se met-il à redresser des frontières que le socialisme international cherche par ailleurs à abattre?

De toutes façons, la tactique des journaux socialistes Belges est maladroite. En attaquant injustement la Turquie et ses institutions, ils attaquent par là même le prolétariat Ottoman qui est essentiellement patriote.

C'est dire assez clairement que ces attaques ne peuvent qu'indisposer les pouvoirs publics et les ouvriers indigènes contre les ouvriers Belges et rendre partout plus difficile la situation de ces derniers.

Tandis que les intérêts Ottomans sont nuls ou à peu près en Belgique, par contre le commerce et l'industrie belges prennent en Turquie une place de jour en jour plus grande parmi tous les concurrents étrangers qui se disputent les faveurs des marchés Ottomans.

Nous ne cesserons, pour notre part, de répéter aux Belges que la Turquie ouvre un vaste champ à leur merveilleuse activité, de même que nous recommanderons toujours à nos compatriotes de faire bon accueil à tout ce qui venant de Belgique, peut aider au progrès de notre pays.

Ce programme n'est-il pas du goût de la presse de ce pays?

Nous voulons encore douter que nos confrères font fi des intérêts de leur pays pour plaire à la presse française qui, elle, fait bon marché des intérêts des autres pays lorsque ceux de la France sont en cause sur un point quelconque du globe.

Et nous espérons que, s'émancipant de cette tutelle, nos confrères belges, qu'ils soient catholiques, libéraux ou socialistes, se rendant à

l'évidence, éviteront tout ce qui peut froisser les susceptibilités des Ottomans et travailleront avec nous au rapprochement des deux pays.

Une circonstance s'offre à la presse belge pour servir les intérêts belges en Turquie.

Nous voulons parler de l'inauguration imminente des travaux du Congrès des Arménophiles.

Les journaux de ce pays ont là une excellente occasion pour affirmer que, tout en maintenant intactes les lois de l'hospitalité, ils savent observer et faire observer les égards dus à une puissance amie.

N. NICOLAÏDÈS.

Directeur de l'«Orient».

ECHOS ET NOUVELLES

Constantinople, 12 juillet.

Etudiants persans à l'École de Médecine. — En vertu d'un iradé impérial, quatre jeunes gens persans ont été admis à l'École impériale de médecine. Ce sont : Mirza Réfi, Mirza Aka, Mirza Abul-Cassim-khan et Ibrahim bey.

Le tremblement de terre de Salonique. — Le professeur Belar, directeur de la station sismoscopique de Laybach prétend que le centre du tremblement de terre de Salonique doit être sous-marin et que la ville de Salonique est située sur le terrain sismique secondaire. Il évalue, d'après les courbes tracées par les appareils de Laybach, que le centre des secousses est à 1,000 kilomètres juste de cette ville.

Cependant d'après les constatations officielles faites à Salonique, le centre du tremblement était le village de Guvezané, situé à une distance de trois heures de Salonique. Une source chaude a jailli dans ce village.

Il est à remarquer que M. Nouvak, météorologue autrichien, avait prédit pour 1902 des phénomènes sismiques ou volcaniques entre Janina et Philippopol. Cette prévision avait été communiquée au commencement de l'année à l'ambassade de Turquie à Vienne.

La fabrique de faïences de Kutahia.

Un de nos correspondants de Constantinople nous écrit qu'à la suite d'une entente intervenue entre la direction du Musée des Janissaires, à Constantinople, et Hafiz Mohammed Emin effendi, directeur de la manufacture de faïences de Kutahia, les produits de cette manufacture seront désormais exposés et vendus à l'entrée du Musée. — La manufacture de Kutahia existe depuis des siècles. Elle a un passé célèbre. Ses faïences, très renommées en Orient, ont servi à la décoration de plusieurs grandes mosquées de Brousse et de Constantinople. Mais vers le commencement du siècle dernier, la manufacture fut négligée; par suite, elle perdit de son importance et les produits ne répondirent plus aux exigences de l'art.

Un moment même vint où l'on craignit de voir disparaître complètement cet établissement national plusieurs fois séculaire. Fort heureusement pour l'art, un fonctionnaire intelligent et actif, Hafiz Mohammed Emin effendi, assumait la direction de la manufac-

ture. Il réorganisa cet établissement et, guidé par le souci des intérêts de l'art ottoman et par le désir de faire revivre son ancienne splendeur, il donna aux travaux une force et une fructueuse impulsion. Ses efforts n'ont pas été vains et il a obtenu d'excellents résultats que chacun, d'ailleurs, pourra constater en faisant une visite au Musée des Janissaires où les produits de la manufacture sont exposés, à l'entrée, dans des vitrines spéciales. Il y a, parmi ces produits, des panneaux qui sont réellement très artistiques, de grands vases d'un style très pur qui peuvent facilement être confondus avec des vases de Chine ou du Japon, des carafes, des cruches de forme originale, des plats, des assiettes, des condriers, sur lesquels on lit de très belles inscriptions, etc. — Le Musée des Janissaires était tout indiqué pour cette intéressante exposition. Situé en face des obélisques, à l'extrémité de l'histoire Hippodrome, et constituant lui-même une des curiosités de la capitale ottomane, il attire journellement un nombre considérable de visiteurs indigènes et étrangers.

Communications officielles

Administration sanitaire de l'Empire Ottoman

N° 89 (Circulaire).

Par décision du Conseil Supérieur de Santé, les marchandises et objets énumérés ci-dessous provenant de ports contaminés de peste, ne seront pas acceptés dans l'Empire ottoman :

1° Le linge de corps, les vêtements portés (effets à usage et les hardes; la literie ayant servi, le mobilier usé (effets d'installation); les paquets laissés par des soldats ou matelots à être renvoyés dans leur patrie.

Exception est faite des effets personnels (linge de corps et vêtements) que le voyageur porte avec lui comme bagage et qui sont soumis à la désinfection par l'étuve à vapeur;

2° Les chiffons et les drilles, sans en excepter les chiffons comprimés par la force hydraulique et qui sont transportés comme marchandises en ballots;

3° Les sacs usés, les zombils usés, les nattes usées, les tapis usés, les peaux garnies de laine ou de poils et servant de tapis ou matelas, les hoderies ayant servi;

4° Les peaux fraîches qui n'ont subi aucune préparation chimique ainsi que les débris frais d'animaux: onglons, sabots, crins, poils, soies et laines brutes.

5° Les cheveux;

6° Les colis postaux contenant des articles ci-dessus mentionnés et les échantillons des mêmes articles;

7° Toutes les marchandises qui sont soit emballées soit confondues avec les matières de même nature que les articles prohibés.

Toutefois, les chiffons ou vieux papiers employés dans l'emballage, dans l'intérieur des caisses, de la verrerie et des ustensiles en porcelaine ou en faïence, seront incinérés par les soins de l'autorité sanitaire et remplacés par du coton ou papier neufs pour que les dites marchandises puissent être acceptées.

Cons/plé, 29 11 juin 1902.

L'Inspecteur Général,

(Signé) Dr Cozzonis.

N. B. Les dispositions ci-dessus seront applicables à partir du 1/14 août 1902.

LETTRES DE TURQUIE

Constantinople, 8 juillet 1902.

Les bourdes de l'«Aurore»

Les réflexions émises par le journal l'«Aurore», de Paris, sur Husni pacha, Vali (gouverneur général) de Bilibis, et Faik pachia, Vali de Diarbékir, ne dépassent guère la valeur ordinaire des assertions que M. Pierre Quillard, directeur de *Pro Armenia*, répand depuis quelques années dans toute la presse turcophobe de France et de l'étranger.

Voilà des mois que M. Quillard parle de l'imminence d'un massacre d'Arméniens en Anatolie, et cependant rien ne s'est produit. Aujourd'hui l'on nous représente les gouverneurs généraux de Bilibis et de Diarbékir comme préparant ce massacre. La prophétie est élastique et à l'avantage d'ouvrir un vaste champ aux détracteurs systématiques de la Turquie. Désormais, en ménageant un peu l'avenir, l'on pourra, à défaut de faits, signaler maintes velléités tout aussi horribles.

L'on ne peut que déplorer ces manœuvres dont le mensonge et l'invention malveillante font invariablement tous les frais.

Pas un mot de ce que M. Quillard dit des Kurdes dans le vilayet de Bilibis, du prétendu firman du Sultan et du fetva du multi de Ségherd n'est vrai. Ses assertions touchant Faik pachia, les incidents de Diarbékir, etc., pèchent par le même côté.

Quant aux insinuations et accusations que l'auteur turcophobe se permet à ce propos, l'Auguste Personne qu'il met en cause est au-dessus de pareilles injures, et ce serait faire trop d'honneur à M. Quillard que de s'attarder à les discuter.

La malveillance de la «Mittags Zeitung» de Vienne

Les commentaires malveillants de la *Mittags Zeitung* sur la mort du lieutenant Bay du *Sout* sont entièrement mis à néant par l'enquête médicale qui a établi péremptoirement que le dit officier de marine s'était empoisonné par une forte injection de morphine. Ceci se trouve admis aujourd'hui par tout le monde, voire même les journaux de Londres. On ne peut donc mettre les appréciations de la *Mittags Zeitung* que sur le compte de la malveillance. En s'inscrivant contre les faits, ce journal a donné la preuve d'un tempérament qui rend désormais suspects toutes ses informations sur la Turquie.

La sentence rendue par la Cour martiale appelée à juger Fuad pachia a éveillé une foule d'idées sangrennes dans le cerveau de certains correspondants de journaux et provoqué les commentaires les plus malveillants de leur part. On y cherche toutes sortes de combinaisons machiavéliques.

Le Gouvernement Impérial a fait d'avance justice de ces commentaires, en annonçant, peu après l'arrestation de Fuad, qu'une enquête judiciaire était ouverte, et que la sentence à laquelle elle aboutirait serait aussitôt rendue publique. C'est bien cette sentence qui a paru dans les journaux.

Je ne vois pas en quoi ce procédé offrirait le caractère d'un acte soudain, inattendu. Le correspondant constantinopolitain d'un journal berlinois, qui représente l'affaire sous cette forme, obéit évidemment à la pensée de rendre intéressant un homme qui, par son action inqualifiable, a perdu tout droit à l'intérêt public. Cela est tellement vrai que ledit correspondant ne croit mieux faire que de répéter le bruit, formellement démenti et

AVIS

Nos lecteurs ont dû être surpris de voir notre *Orient* subir une légère interruption de sa publication. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser cette dérogation à nos habitudes. La cause de cette interruption se trouve dans le transfert, de Bruxelles à Rome, du siège de notre organe, opération qui a été troublée par une grave maladie de notre Directeur.

A peu près rétabli, M. N. Nicolaïdès n'a pas voulu rester plus longtemps éloigné de la lutte à laquelle il prend part depuis un quart de siècle presque, et c'est à sa volonté énergique que nos lecteurs doivent de n'avoir pas vu durer plus longtemps l'interruption de la publication de *L'Orient*.

La Rédaction

Ce ne serait qu'une trêve !

Nous ne pouvons croire que, sérieusement, dans les Chancelleries on puisse croire à la bonne foi et surtout à la bonne volonté de la Bulgarie pour arriver à règlement complet et définitif de son, ou plutôt, de ses différends avec l'Empire Ottoman.

Tout démontre que ce pays entend profiter des incidents divers, on en faire surgir, lorsqu'il ne s'en produit pas, pour tirer de la situation orientale, tous les avantages possibles, dont, bien entendu, l'Empire Ottoman devrait faire les frais.

La dernière dangereuse fantaisie de la Bulgarie, cette mobilisation de son 8^{ème} corps aurait dû, il nous semble, ouvrir les yeux à l'Europe entière.

Il n'apparaît point qu'il en ait été ainsi. L'Europe ne paraît pas avoir aperçu les tendances bulgares, à moins qu'elle n'ait point voulu paraître les apercevoir, et cela dans un but encore difficile à déterminer, mais qui, certainement, ne peut être sympathique à notre pays.

S'il en était autrement, au lieu de s'assembler et de venir déclarer à l'Empire Ottoman, qu'il doit accepter telle *cote mal taillée*, qu'elle, Europe, aura établie, elle aurait fait entendre à Sofia des avertissements suffisamment énergiques, pour ôter au Gouvernement bulgare l'envie de se livrer à de nouvelles incartades, dangereuses pour la tranquillité de tous.

Mais, compter que l'Europe adoptera jamais une attitude semblable, serait se bercer

d'illusions, serait poursuivre une chimère.

Pas plus l'Europe n'interviendra à l'heure présente, dans un sens *complètement favorable à l'Empire Ottoman*, qui faciliterait le règlement définitif de la Question d'Orient, qu'elle n'intervenait, hier, sous l'ancien régime, pour faire savoir à Sofia, que, continuer à organiser des bandes insurrectionnelles, pour porter le trouble et la désolation en Mécédoine, exposerait la Principauté à voir prendre contre elle des mesures coercitives.

Quoiqu'elle en dise l'Europe ne tient pas à ce que la Question d'Orient soit définitivement réglée; il lui faut toujours la possibilité de s'immiscer dans les affaires de l'Orient Européen, et surtout de s'intéresser à l'Empire Ottoman.

Notre pays est considéré, depuis quelque deux siècles, par quelques Puissances, comme un gâteau agréable à partager, or, de la gourmandise de ces Puissances, qui est facilement percevable, est née la gourmandise latente des autres Puissances. Ces dernières ont jugé que, si les premières croyaient devoir toucher au gâteau ottoman, elles seraient bien sottes de se tenir à l'écart du festin projeté.

Notre pays n'a dû jusqu'à présent de ne pas sentir plus profondément les dents de certains des convives, qu'à la crainte qu'ont en les autres de voir les premiers se faire de trop belles parts. Les seconds ont protesté bien moins par sympathie pour nous, que par crainte de voir disparaître les meilleurs morceaux.

Croire donc que l'Europe veuille renoncer jamais à s'immiscer dans les affaires d'Orient, serait s'illusionner.

**

Au lendemain du rétablissement de la Constitution, il n'est pas de félicitations que l'on ne nous ait adressées. Il en est venu de toutes parts.

Or, précisément, c'est au moment même où nous nous trouvions en plein travail d'organisation du nouveau régime, alors que nous étions en droit de nous fier aux paroles bienveillantes qui nous étaient venues, que, d'une part l'Autriche et d'autre part la Bulgarie ont accompli leurs actes de politique de grands chemins.

On sait ce qu'a fait l'Europe, nous n'insistons donc pas, les attitudes des uns et des autres portant en elles-mêmes leurs jugements!

Avec l'Autriche, on sait comment les choses s'arrangent plus ou moins bien.

Mais, la dernière incartade de la Bulgarie ne peut être regardée autrement que, comme une tentative d'intimidation, un véritable chantage international, et c'est comme tel qu'elle devait être traitée.

L'attitude digne, bien que précautionneuse, de l'Empire Ottoman, était la seule qui pouvait être adoptée. Si l'Europe ne voulait point intervenir à Sofia et nous avons dit tout à l'heure pourquoi elle ne voulait et ne pouvait intervenir, — dans le sens d'un rappel à l'ordre énergique, elle devait s'abstenir en guidant son attitude sur celle de l'Empire Ottoman.

Au lieu de cela, on en est venu à une *cote mal taillée*, lésant les intérêts de l'Empire Ottoman et qu'on veut lui imposer.

Oh! tous les arguments sont bons pour essayer de le conduire à son acceptation depuis ceux qui empruntent à l'énergie, jusqu'à ceux qui veulent, en apparence, s'appuyer sur la seule persuasion.

C'est ainsi qu'on a prétendu, et nous n'avons pas connaissance qu'un démenti quelconque ait été donné à cette affirmation, que le Souverain d'une Grande Puissance aurait dit: « La Porte devra s'entendre avec la Bulgarie et accepter la somme offerte. Une guerre pourrait amener une perturbation dans les Balkans et la Turquie en serait responsable. »

Ceci, c'est la note énergique, avec la menace en sous-entendu: *la Turquie en serait responsable* c'est-à-dire que c'est elle qui paierait les pots cassés. C'est tout à fait charmant; et, quand on songe que ces paroles sont attribuées au Souverain d'un pays qui prétend avoir beaucoup de sympathies pour l'Empire Ottoman, on se prend à se demander ce que notre pays peut bien attendre de ceux qui n'ont pas de sympathie pour lui.

Quant à la note persuasive, elle est dans le goût de ceci. « Voyons, vous réclamez 140 millions à la Bulgarie pour le chemin de fer qu'elle vous a pris, elle vous en offre 80, elle est bien gentille, car elle s'impose un lourd sacrifice, 80 millions, pour elle, c'est autant qu'un milliard pour la France. Certes nous reconnaissons, que ce n'est pas la valeur de ce qu'elle vous a pris, valeur qui est plus grande encore que ce que vous réclamez; mais, que voulez vous, elle fait ce qu'elle peut. Tenez compte de sa bonne volonté, acceptez ce qu'elle vous offre! »

C'est tout aussi charmant que les paroles du Souverain que nous avons citées.

Mais, enfin, que diable! Si la Bulgarie n'est pas plus riche, que n'a-t-elle laissé tranquille la voie ferrée des chemins de fer orientaux. Qui est-ce qui l'obligeait à s'en emparer? L'utilité publique? Ses besoins personnels? Mais quand on fait ainsi de l'expropriation, on doit en envisager les conséquences et s'assurer qu'on est suffisamment riche pour désintéresser l'exproprié. Ce n'est pas à ce dernier à pousser la

L'Orient informs its readers about the interruption of publication in 1909, source: gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

Appendix-2 L'Orient and Advertisements

DIX-HUITIEME ANNEE. N° 1 Le Numéro : 15 centimes 6 JANVIER 1906.

L'ORIENT

Journal de défense des Intérêts de l'Empire Ottoman
PARAISANT LE SAMEDI

Directeur-Propriétaire : N. NICOLAÏDÈS
Direction et Administration :
54, RUE DU CARDINAL, 54
(Square Marie-Louise)
BRUXELLES

ABONNEMENTS :
Belgique 10 fr.
Union postale 10 fr.

Tarif pour la vente des numéros anciens d'une semaine .50 cent.; de deux semaines, 1 fr.; de trois semaines et au delà, 2 francs.

ANNONCES :
Insertions commerciales et industr. 2 fr.
Réclames et corps de journal. . . . 4 fr.
Pour les annonces de longue durée, on traite de gré à gré.

L'ORIENT se réserve trois mois de vacances dans l'année.

Lanoline Crème de Toilette **Lanoline**

de la fabrique de Lanoline à Martinstadt.

Souveraine contre les rougeurs, éruptions, boutons, etc., etc.

Souveraine pour adoucir la peau et conserver le teint et contre les excoriations des enfants.

Se trouve en tubes à 50 c., en boîtes à 25 et 15 c. dans la plupart des pharmacies et drogueries.
Dépôt général pour la Belgique: Th. Van Digghecheut, Bruxelles 170 rue des Vaincreurs.

LE SALON DE LA MODE

TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élegant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION * SECONDE ÉDITION
AVEC GRAVURES NOIRES * AVEC 50 GRAVURES COLORIÉES

Un An, 12 fr.; Six Mois, 7 fr. 50; Trois Mois, 4 fr. * Un An, 12 fr.; Six Mois, 7 fr. 50; Trois Mois, 4 fr.

Ajouter UN franc par trimestre pour recevoir 28 grands patrons découpés par an

SPÉCIMENS GRATIS

Adressez les demandes à M. Henry PETIT, directeur, 5, Rue des Filles-Saint-Thomas, Paris

FABRIQUE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
N. & J. BLOCH
Établ. à vapour à TORBLAIN, près NANCY.

DÉPÔT
PARIS

PERLES BLOCH

NOUVEAU POTAGE

*le plus fin, le plus délicat, le plus exquis,
préférés généralement pour les grands
dîners, bals et soirées.*

Préparation — Pour Voyages: Jeter directement dans le bouillon en pleins ébullition, sans culinaire à la cuche de Perles Bloch par personne; faire cuire une heure, ajouter une liaison avec un jaune d'œuf au moment de servir, et l'on en est régalé.

* Demander ce produit dans les principales épiceries.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame S. A. ALLEN



pour rendre aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égal. Son parfum est riche et exquis.

"UNE SEULE BOUTEILLE MA SUFFIT" c'est à l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont recouvré leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après en avoir fait usage d'une bouteille. Ce n'est pas une toilette.

Fabrique: 89 Boulevard Sébastopol, Paris; à Londres et New York. Se trouve chez les Coiffeurs, Parfumeurs et Pharmaciens Anglais.

Le Souvenir

JOURNAL LITTÉRAIRE
Directeur-Fondateur: XAVIER CASIER
Organe des VOYAGES CASIER
Agence d'excursions économiques en tous pays
85, Boulevard d'Anspach, 85, BRUXELLES (Bourse)
— Téléphone 4550 —

Voyages de Noires
Excursions à Forinix
indépendantes et accompagnées pour familles
et Sociétés
BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES
"de chemin" de fer et de navigation
à prix réduits.
pour toutes destinations et un départ de toutes
gares de Belgique, délivrés du jour au lendemain.
Projets, devis et renseignements gratuits.
Prise et remise des bagages à domicile.

BAINS TURCO-ROMAINS et RUSSES

31, 25 rue Maissa.
21, 25 rue Maissa.

LE BALNEUM

BUFFET
Salon de Coiffure
et Pédicure
CARRÉ TELEPHONE
18^{me} Rue Cadot
HYDROTHERAPIE

PILULES VÉGÉTALES D'INIST
Formulées par un médecin spécialiste des hôpitaux
* 12 autres de succès. *
Grandes boîtes, 8 fr.
Petites - 2 fr.

Pur ATIP - DÉPURATIF - ANTI-LAÏQUEUX
Remplissent les intestins sans régulariser le balancement interne du corps et suppriment les éléments de la peste.
DÉPÔT GÉNÉRAL: Les Égéries Srs, 18, Boulevard-Saint-Michel, PARIS
UNIQUE FRANCO CONTRE MANDAT

Fruit laxatif rafraîchissant
très agréable à prendre
contre
**TAMAR
INDIEN
GRILLON**

H. GRILLON
39, Rue des Archives
PARIS

* LE COQUET *

LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX DE MODES
(3 Foliotes Argent à l'Exp. Univ. de 1889)
Texte illustré. — Gravures colorées et
Parures coupées dans tous les numéros
Parait en sept éditions hebdomadaires et
bi-mensuelles. Tirage de 100 000 fr. par an.

Demander Spécimens et Conditions d'Abonnements à
la Rédaction 104 A. ALBERT 4, r. Favart, Paris. 17^{me}

DENTS émaillées, aurifées et posées ré-
ment sans la moindre souffrance,
par le **SOMNOL**, système perfectionné breveté
S. G. D. G. — Garantie: plusieurs années. —
Prix: meilleur marché que partout. Facilités de
paiement. Consultations gratuites.
Institut dentaire, rue Richer (Angle du
faubourg Poissonnière). Téléphone: 125-80 —
Envoi franco du tarif.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Some institutions for which L'Orient was producing advertisements in 1906, source: gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

L'ORIENT

Journal de défense des Intérêts de l'Empire Ottoman

PARAISANT LE SAMEDI

ABONNEMENTS :
Belgique 8 fr.
Union postale 10 fr.

Tarif pour la vente des numéros anciens
d'une semaine 50 cent. ; de deux semaines,
1 fr. ; de trois semaines et au delà, 2 francs.

Directeur-Propriétaire : **N. NICOLAÏDÈS**

Direction et Administration :

84, RUE DU CARDINAL, 84
(Square Marie-Louise)
BRUXELLES

ANNONCES :
Insertions commerciales et industr. 20 fr.
Réclamations et corps de journal. 40 fr.
Pour les annonces de longue durée, en
traité de gré à gré.

L'ORIENT se réserve trois mois
de vacances dans l'année.

Société anonyme de Lithographie artistique
ANCIENNE MAISON

OBPACHER FRÈRES

Munich
Londres — Berlin — Paris — New-York

Spécialité : Placards, cartes de fantaisie et pour le jour de l'an, calendriers
menus, découpages, papiers à lettre
chromos en feuille, images religieuses, souvenirs de 1^{re} Communion
articles de réclame, etc., etc.

Représentée par **M. S. GHEDALIA**
PARIS, Rue Bleue, 17

AVIS A NOS LECTEURS

Nous tenons à la disposition de nos
lecteurs aux prix suivants les collections
reliées de « L'Orient » depuis l'apparition de
son premier numéro.

Années 1906, 1905 et 1904, chaque année	12 fr.
" 1903, 1902, 1901, 1900, chaque année	15 fr.
" 1899, 98, 97, 96, 95, 94, 93, chaque année	20 fr.
" 1889/1892, réunies en un seul volume.	30 fr.
Année 1888/1889	30 fr.

Les frais de poste ou de colis-postal sont
en sus des prix indiqués ci-avant.

DENTIFRICES
ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR, PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de Soulac

A. SEGUIN, BORDEAUX
**MEMBRE DU JURY
HORS CONCOURS**

Exposition Universelle Paris 1900



MODELE de FLACON

MAREIL=EN=FRANCE

(SEINE-ET-OISE)

à 25 km. de Paris (ligne de Chantilly)
(29 trains par jour)

DANS UN

VASTE PARC

ADMIRABLEMENT DESSINÉ

JOLIES VILLAS

entièrement isolées les unes des autres
construites avec tout le confort moderne
Chaque villa se trouve entourée d'un grand jardin
ombragé et clos de murs

A LOUER

Meublées ou non, à la saison ou à l'année

Air remarquablement pur et très oxygéné
(168 mètres d'altitude)

Poste et télégraphe dans le village
Téléphone dans le Parc

Omnibus public et voitures particulières

Salles de récréations, de gymnastique

Lawn Tennis

Ecuries et remises

Pour plus amples renseignements, plans et pho-
tographies, s'adresser à **M. E. CHALOHUB**,
propriétaire, 61, boulevard Malesherbes à Paris.

TÉLÉPHONE 553-81

LE SALON DE LA MODE

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élegant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION	→	SECONDE ÉDITION
AVEC GRAVURES NOIRES	→	AVEC 50 GRAVURES COLORIÉES
Un An, 12 fr. ; Six Mois, 7 fr. 50 ; Trois Mois, 4 fr.	→	Un An, 22 fr. ; Six Mois, 12 fr. 50 ; Trois Mois, 6 fr.

Ajouter UN franc par trimestre pour recevoir 28 grands patrons découpés par an

SPÉCIMENS GRATIS

Adresser les demandes à **M. Henry PETIT**, Directeur, 5, Rue des Filles-Saint-Thomas, Paris

L'ORIENT

Journal de défense des Intérêts de l'Empire Ottoman

Directeur-Propriétaire : N. NICOLAÏDÈS

ABONNEMENTS :
Belgique 4 fr.
Union postale 5 fr.
L'ORIENT se réserve trois mois de vacances dans l'année.

Direction et Administration :

54, RUE DU CARDINAL, 54
(Square Marie-Louise)
BRUXELLES

ANNONCES :
Insertions commerciales et industr. 2 fr.
Réclames et corps du journal : 4 fr.
Pour les annonces de longue durée, on traite de gré à gré.

ÉDITION DE BRUXELLES

Paraissant deux fois par mois

EXTRAIT VÉGÉTAL

BIOS

SUPÉRIEUR A TOUS LES EXTRAITS DE VIANDE.
EXTRAITS PURS - LIQUIDES - VINS RECONFORTANTS
En vente dans toutes les boîtes Epicerie
S^{rs} AM^s ABIOS, 335 CHANDELIERE-Bruxelles
TÉLÉPHONE 3963

Fleur d'Avoine Knorr

meilleure nourriture pour enfants. Guérit les maladies d'estomac. En vente partout.
Vente en gros R. Kleist Bruxelles.

BAINS
TURCO-ROMAINS et RUSSES

31, 25 av. Marnoy.
21, 25 av. Marnoy.

LE BALNEUM

BUFFET
Maison de Wellfare et Pédicure
DARRAGE
TELEPHONE
16^{me} Rue Cadot
HYDROTHERAPIE

Société anonyme de Lithographie artistique
ANCIENNE MAISON

OBPACHER FRÈRES

Munich
Londres — Berlin — Paris — New-York

Spécialité : Placards, cartes de fantaisie et pour le jour de l'an, calendriers menus, découpures, papiers à lettre chromos en feuille, images religieuses, souvenirs de 1^{re} Communion articles de réclame, etc., etc.

Représentée par M. S. GHEDALIA
PARIS, Rue Bleue, 17

CONSTANTINOPLE-PALACE-HOTEL

Grand Rue de Péra — CONSTANTINOPLE

Propriétaire : DEMOSTHENES A. HALLAS

L'Hôtel Constantinople-Palace est situé dans le centre de Péra. — Toutes les pièces sont grandes, bien aérées et jouissent d'une très belle vue.

AMEUBLEMENT TRÈS ÉLEGANT ET DE LA PLUS HAUTE FANTAISIE.

INSTALLATIONS DES PLUS CONFORTABLES

VUE SUR LE BOSPHORE ET LES ILES DES PRINCES

Table d'hôte -- Cuisine française et anglaise

CHAMBRES AVEC ET SANS PENSION

BAINS — DOUCHES — TÉLÉPHONE — POSTE

ON PARLE PLUSIEURS LANGUES

RESTAURANT BONVALET

et Café Turc

29 et 31, BOULEVARD DU TEMPLE
(Entrée de voitures, 85, rue Charlot)

Grands Salons pour Noces et Soirées

BEAU JARDIN D'ÉTÉ

DENTS Amalées, aurifères et posées réellement sans la moindre souffrance par le *Sonnet*, système perfectionné breveté S. G. D. G. — Garantie : plusieurs années. — Prix : meilleur marché que partout. Facilités de paiement. Consultations gratuites.

Institut dentaire, 2, rue Richer (Angle du faubourg Poissonnière), Téléphone : 155-93 — Envoi franco du tarif.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Some institutions for which L'Orient produced advertisements (1902), source: gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

L'ORIENT

Journal de défense des Intérêts de l'Empire Ottoman

PARAISANT LE SAMEDI

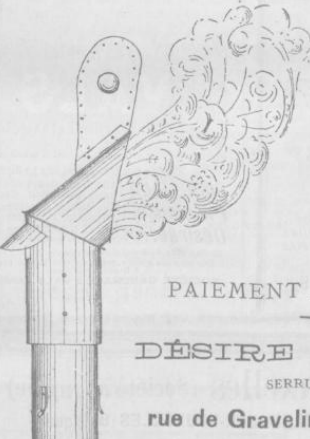
ABONNEMENTS :
Belgique 8 fr.
Union postale 10 fr.
Tarif pour la vente des numéros anciens
d'une semaine, 50 cent.; de deux semaines,
1 fr.; de trois semaines et au delà, 2 francs.

Directeur-Propriétaire : **N. NICOLAÏDÈS**
Direction et Administration :
34, RUE DU CARDINAL, 34
(Square Marie-Louise)
BRUXELLES

ANNONCES :
Insertions commerciales et industrie, 2 fr.
Réclames et corps de journal, . . . 4 fr.
Pour les annonces de longue durée, on
traite de gré à gré.
L'ORIENT se réserve trois mois
de vacances dans l'année.

Société anonyme de Lithographie artistique
ANCIENNE MAISON
OBPACHER FRÈRES
Munich
Londres — Berlin — Paris — New-York
Spécialité : Placards, cartes de fantaisie et pour le jour de l'an, calendriers
menus, découpures, papiers à lettre
chromos en feuille, images religieuses, souvenirs de 1^{re} Communion
articles de réclame, etc., etc.
Représentée par **M. S. GHEDALIA**
PARIS, Rue Bleue, 17

Le chapeau de cheminée et ventilateur
"JOHN"
Plus de 215,000 déjà
vendus.
Le plus solide et le
plus répandu.
La machine à lessiver "Voldampf", de John
se fournit avec
ou sans foyer.
Le plus parfaite
dans son genre.
Très d'économie
de temps, savon
et combustible.
PAS DE
DÉTRIMENT
DU LINGE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS
J. A. JOHN, ILVERSBERGHOFFEN, 154, près Erfurt.



Évitez la Fumée
DANS VOS APPARTEMENTS ET
ASSUREZ LE TIRAGE DE VOS
CHEMINÉES PAR L'EMPLOI DU
FUMIVORE
DE MEYER
garanti jusqu'à usure
PAIEMENT APRÈS RÉUSSITE
DÉSIRE DE MEYER
SERRURIER-POÉLIER
rue de Gravelines, 8, BRUXELLES

MAREIL-en-FRANCE
(SEINE-ET-OISE)
à 25 km. de Paris (ligne de Chantilly)
(29 trains par jour)
DANS UN
VASTE PARC
ADMIRABLEMENT DÉSSINÉ
JOLIES VILLAS
entièrement isolées les unes des autres
construites avec tout le confort moderne
Chaque villa se trouve entourée d'un grand jardin
ombragé et clos de murs
A LOUER
Meublées ou non, à la saison ou à l'année
Air remarquablement pur et très oxygéné
(168 mètres d'altitude)

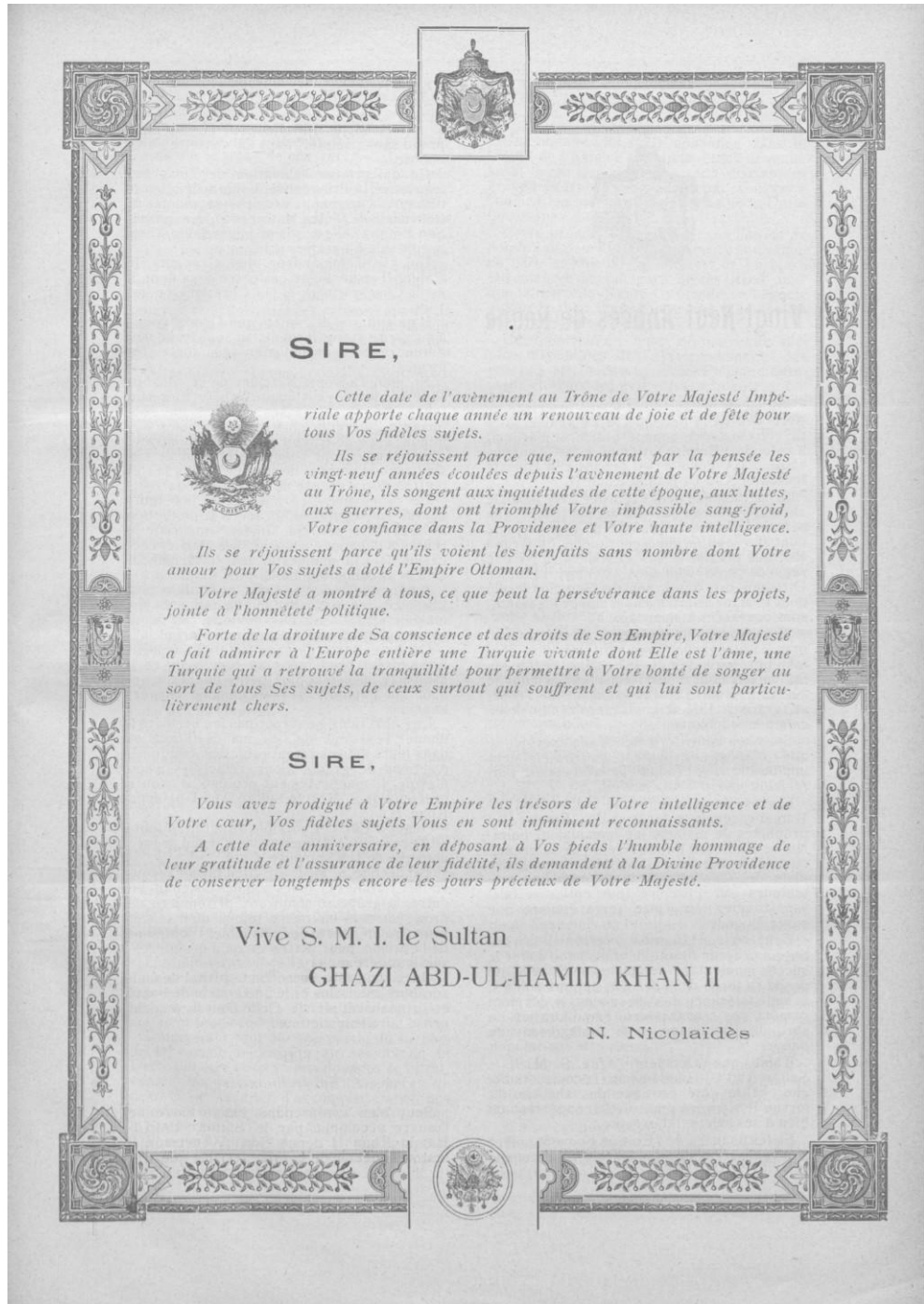
LE SALON DE LA MODE
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élegant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION + SECONDE ÉDITION
AVEC GRAVURES NOIRES + AVEC 62 GRAVURES COLORIÉES
Un An, 14 fr.; Six Mois, 7 fr. 50; Trois Mois, 4 fr. + Un An, 22 fr.; Six Mois, 11 fr. 50; Trois Mois, 6 fr.
Ajouter UN franc par trimestre pour recevoir 28 grands patrons découpés par an
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à **M. Henry PETIT, Directeur, 5, Rue des Filles-Saint-Thomas, Paris**

Poste et télégraphe dans le village
Téléphone dans le Parc
Omnibus public et voitures particulières
Salles de récréations, de gymnastique
Lawn Tennis
Ecuries et remises
Pour plus amples renseignements, plans et pho-
tographies, s'adresser à **M. E. CHALHOUB,**
propriétaire, 61, boulevard Malesherbes à Paris.
TÉLÉPHONE 555-81

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Some institutions for which L'Orient produced advertisements (1907), source: gallica.bnf.fr/
Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

Appendix-3 Nicolas Nicolaïdes, Abdulhamid II and European Great Powers



N. Nicolaïdes congratulated Abdulhamid II in 1905 for his imperial efforts of re-establishing Ottoman Empire, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.



Vingt-Neuf Années de Règne

I

Au même instant où le temps inscrivaient au livre d'or de la Belgique le 75^e anniversaire de son existence comme nation, il marquait à celui de l'Empire Ottoman le 29^e Anniversaire de l'Avènement au Trône de Sa Majesté le Sultan Abd-Ul-Hamid Khan II.

Si la Belgique peut regarder avec fierté le chemin parcouru par elle depuis 1830, si elle peut se montrer satisfaite de la prospérité dont elle jouit, si elle s'enorgueillit du Grand Roi qui préside à ses destinées et si elle regarde avec confiance l'avenir, l'Empire Ottoman est, aussi, fier de Son Souverain dont tous les instants, en un labeur incessant, sont consacrés à sa prospérité.

Tout comme la Belgique, l'Empire Ottoman peut regarder avec satisfaction le chemin parcouru depuis 1870 sous l'égide du Souverain dont nous fêtons aujourd'hui le 29^e Anniversaire de l'Avènement au Trône, et, grâce à Lui, il envisage l'avenir avec calme et confiance.

Sous son autorité, grâce à son énergie, ce que d'aucuns croyaient ou prétendaient impossible s'est produit : *le relèvement matériel et moral d'une nation.*

Certes, lorsque le jeune Sultan Abd-Ul-Hamid recevait le fardeau de l'Empire, les prophètes de malheur ne manquaient point. Nul ne supposait que le rejeton de la grande race d'Osman deviendrait bientôt un arbre plein de sève, étendant ses rameaux protecteurs sur l'Empire tout entier et laissant tomber sur cette terre épuisée une rosée féconde.

Grâce à lui la nation a retrouvé sa vitalité ; non cette vitalité fiévreuse que donne le succès momentané des armes, mais celle qui prend sa force dans des institutions solides, la sage tolérance des croyances, le développement des transactions, l'amélioration du sort du travailleur et le soulagement du pauvre.

Tandis que l'Occident s'agite, S. M. I. le Sultan Abd-Ul-Hamid Khan II écoute, étudie, cherche le côté pratique des théories et lorsqu'il a trouvé une solution apportant un bien à ses sujets, Il l'exécute.

Si les finances de l'Etat ne peuvent suffire à la réalisation de son dessein, tout comme

le fait S. M. le Roi Léopold II, Sa main prend sans compter dans sa cassette particulière.

Ce qui prouve l'élévation de ce grand esprit que la Providence a mis à la tête de l'Empire Ottoman, c'est qu'il se montre le Souverain de toutes les races qui composent Son Empire, c'est qu'une impartialité absolue préside à tous Ses actes.

Lui, le Commandeur des Croyants, le Calife, Il ne distingue pas entre ceux dont Il est le Chef spirituel, et les Chrétiens ou les Juifs.

Il ne voit que des sujets que Dieu a confié à sa garde et sur lesquels sa sollicitude doit s'étendre et se manifester sous toutes les formes.

Et, pour l'accomplissement de ce Devoir, Il ne recule devant aucun labeur étonnant tout le monde, même ses ennemis qui sont forcés de lui rendre justice sur ce point, par la puissance de travail dont Il fait montre.

Ses peuples ont confiance en Lui et Lui sont reconnaissants de tout ce qu'Il a fait et qu'Il s'efforce encore de faire pour eux.

Le crime que des misérables ont tenté contre Lui et auquel, grâce à la protection de la Providence, Sa Majesté Impériale le Sultan a échappée, a fourni à ses peuples l'occasion de Lui manifester leur attachement et leur reconnaissance.

A la nouvelle de l'attentat, ce fut dans tout l'Empire une explosion d'indignation et des malédictions à l'adresse des misérables qui avaient tenté un aussi abominable forfait.

De toutes parts, des manifestations de loyalisme furent prodiguées au Souverain et il n'est pas jusqu'à la plus petite bourgade qui n'ait fait entendre sa voix dans ce concert unanime.

Les chrétiens ne furent pas les derniers à donner l'exemple de ces manifestations et dans leurs églises retentirent des cantiques d'actions de grâces pour remercier Dieu d'avoir si manifestement protégé les jours précieux de S. M. I. le Sultan Abd Ul-Hamid Khan II.

Quant à Lui, cet horrible attentat lui fournit l'occasion de donner au monde une preuve nouvelle de son immense bonté.

Tandis que S. M. I. le Sultan faisait secourir les victimes et leurs familles il signait, en outre, la grâce de nombreux prisonniers de droit commun en même temps qu'il faisait remettre en liberté des prisonniers subsistant de la prison pour dettes et qu'il désintéressait leurs créanciers.

Quel contraste entre l'acte brutal des misérables assassins et le geste plein de bonté et de mansuétude de Celui dont ils avaient pensé faire leur victime !

II

L'Œuvre financière

Pour bien comprendre l'importance de l'œuvre accomplie par le Sultan Abd-Ul-Hamid Khan II depuis Son Avènement, il faut se souvenir de la crise terrible que tra-

N. Nicolaidis depicted the evolution of reforms initiated by Abdulhamid II in various Ottoman institutions by the 29th year of Abdulhamid II's reign, source: gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

versait l'Empire Ottoman à l'heure où il s'assit sur le trône de ses frères.

L'Empire Ottoman traverserait une période critique, les intrigues des Puissances avaient amené ruines sur ruines, dettes sur dettes; son crédit était nul, la banqueroute de l'Etat était chose accomplie.

Dès les débuts de son règne, le Sultan Abd-UI-Hamid Khan II vit se joindre d'autres difficultés à celles existant déjà dans le domaine financier. La guerre vint ses horreurs et ses conséquences ruineuses; vaincu par le nombre, l'Empire avait néanmoins un rayonnement de gloire par la brillante défense de son armée à Plewna.

Cette guerre comme la défaite était, nous l'avons dit, la conséquence des erreurs du règne précédent.

Le jeune souverain dut donc s'attacher à un véritable travail de Titan et il dut le faire seul, car l'essai qui fut tenté de faire appel au concours d'un Parlement, fut désastreux.

Les hommes qui y siégèrent ne comprirent point la grandeur de la tâche à laquelle on les avait conviés, ils perdirent leur temps en querelles oiseuses et au lieu d'aider à applanir les difficultés du passé, faillirent en créer de nouvelles.

Le Sultan Abd-UI-Hamid Khan II se souvenant du mot d'un homme d'Etat célèbre : « Faites-moi de bonnes finances et je vous ferai de la bonne politique » s'attacha tout d'abord à la réorganisation des finances de l'Empire.

Il fallait tout d'abord mettre de l'ordre dans les emprunts contractés précédemment, il fallait assurer le paiement des coupons de ces emprunts.

Le Souverain n'hésita point, il fit appel au concours des créanciers de l'Empire, les invitant à nommer des délégués qui viendraient étudier avec les délégués de l'Empire les moyens les plus propres à satisfaire les intérêts de tous.

Cette entrée en contact produisit les résultats qu'en attendait le Souverain et bientôt paraissait le décret de Mouharrem, qui organisait l'administration de la Dette publique Ottomane et fixait les revenus qui lui étaient attribués pour son service.

Dès lors une partie du problème financier et peut-être la partie la plus difficile était résolue.

L'administration de la Dette allait évoluer et à mesure que l'effort de réorganisation du Souverain se manifestait sur d'autres points, les revenus attribués à cette administration voyaient leur rendement augmenter.

Un moment vint où une partie du surplus de la somme nécessaire au service de la Dette put être réservé aux finances de l'Etat, venant augmenter ainsi les ressources de celui-ci et faciliter l'accomplissement des réformes et des améliorations qu'ordonnait le Souverain.

Plus de 20 années furent ainsi employées, et sans qu'un emprunt nouveau fut émis, l'Empire se transforma progressivement.

Un moment vint où la confiance dans le Crédit de l'Empire Ottoman étant devenue aussi forte qu'au sein du Crédit des autres grands Etats, le Souverain put songer à l'unification des diverses séries de la Dette Ottomane.

Cette grande opération donna lieu à de nombreux pourparlers qui aboutirent, enfin, en 1904, au mieux des intérêts de l'Empire Ottoman et des porteurs de ses titres, puisque la nouvelle Rente Ottomane se négociait aujourd'hui en Bourse au même taux que les meilleures valeurs d'Etats.

Cette unification laissa de nombreux surplus disponibles dans les rendements des revenus attribués à la Dette Publique Ottomane et, d'accord avec cette administration, ils servirent à gager les intérêts des deux emprunts dont après trente années de règne le Sultan Abd-UI-Hamid Khan II permettait l'émission.

Ainsi donc tout ce travail de réorganisation financière s'était effectué sans qu'un emprunt fut émis et aussi sans qu'un impôt nouveau fut établi.

Ceux qui prétendent que l'Empire Ottoman est le pays de la dilapidation financière par excellence n'ont qu'à méditer cet exemple pour voir combien sont injustes leurs accusations.

A mesure que la situation financière de la Dette Ottomane s'éclaircissait, le Souverain voyait arriver le moment où il serait possible d'aborder la réforme de l'impôt.

C'est dans les vilayets rouméliotes que les premiers essais de cette réforme ont été tentés sous la direction de l'Inspecteur Général de ces vilayets Hussein Hilmi pacha. Les premiers résultats obtenus ont été satisfaisants et ont permis d'aborder un autre essai de perception de l'impôt en confiant cette perception à la Banque Impériale Ottomane; ici encore les résultats paraissent répondre à l'attente du Souverain.

III

Instruction Publique — Travaux Publics Développement économique

En même temps qu'il abordait le relèvement financier de l'Empire Ottoman, le Sultan Abd-UI-Hamid Khan II voulant que son œuvre fut complète, abordait aussi son développement économique.

Estimant que pour faciliter l'accomplissement de ses desirs il était nécessaire que le peuple ne fut pas un peuple ignorant, il entreprit la diffusion de l'instruction parmi les populations ottomanes.

Beaucoup se figurent encore, parce que d'aucuns, dans le but de nuire à l'Empire Ottoman, se sont plu à le répéter, que la Turquie est la terre de l'ignorance.

Il n'en est pourtant rien.

Le développement de l'instruction a été particulièrement encouragé par Sa Majesté Impériale.

faites dans les domaines forestiers de l'Empire, ce qui a donné un bon essor à l'industrie de la construction des navires.

IV

L'Agriculture

Dans son œuvre de rénovation de l'Empire Ottoman, le Sultan Abd-El Hamid Khan II n'a point manqué de se souvenir que si l'agriculture était une des mamelles de la France, elle était aussi l'une de celles de la Turquie.

Il était donc tout naturel que les travailleurs de la terre, qui constituent la force du pays, attirassent d'une façon particulière la sollicitude du Souverain et de Son Gouvernement.

Une Banque agricole possédant de nombreuses succursales a été établie, qui facilite les opérations des agriculteurs et vient en aide efficacement aux communes ayant souffert des intempéries ou de quelque calamité publique.

Les services déjà rendus par cette Banque sont innombrables et ceux qu'elle est appelée à rendre sont immenses.

A ces facilités d'ordre pécuniaire s'ajoutent d'autres dispositions heureuses par lesquelles on a mis à la portée du paysan ottoman ce qui lui est nécessaire pour travailler. *Machines agricoles, outils perfectionnés, semences de qualités parfaites, etc.*, sont non seulement mis à sa disposition, mais lui sont distribués *gratuitement*.

Des leçons pratiques sur la façon d'utiliser les outils et machines qui lui sont confiés, lui sont données avec toutes indications sur les procédés de culture moderne dont il fait son profit pour tirer davantage du sol docile du pays.

Certaines grandes cultures font l'objet de l'attention toute particulière des pouvoirs publics et on ne peut que s'en féliciter, car leur adoption définitive par la classe agricole sera la source d'une nouvelle richesse pour l'Empire.

La culture du riz en vue de laquelle de grands efforts sont tentés, entreprise sur une plus grande échelle évitera à l'Empire Ottoman d'être tributaire de l'étranger pour de très nombreux millions.

Des mesures continuelles sont prises qui améliorent les conditions de travail des populations agricoles et les résultats se font déjà sentir.

Dans la branche de la sériciculture notamment, le développement est constant, grâce aux encouragements donnés aux populations et aux aptitudes de celles-ci.

Les graines saines de vers à soie qu'on produit depuis quelques années rendent complètement inutiles les importations françaises et italiennes. Il y a vingt ans à peine, l'Empire achetait à la France seule pour 90,000 livres turques de graines. Aujourd'hui c'est l'Empire qui exporte en Roumélie, en Grèce, en Russie et jusqu'en Afghanistan.

Pendant les six dernières années, la valeur

de ces exportations s'est élevée à 230,959,334 piastres.

Mais le sol de l'Empire Ottoman ne retient pas seul toute l'attention du Souverain, le sous-sol, si riche en minerais de toutes sortes, l'intéresse également.

Des améliorations sensibles ont été apportées et d'autres sont à l'étude qui faciliteront la prospection et la mise en exploitation des gisements d'or, de platine, de chrome, d'argent, de charbon, etc.

V

Les Institutions Philanthropiques.

Le magnanime Souverain qui préside avec tant de vigilance au progrès de toutes les branches de la vie nationale ottomane n'oublie pas les institutions charitables et Son Règne, qui sera aussi le Règne de la philanthropie, se signale sans cesse à l'admiration du monde et à la reconnaissance des Ottomans, par les œuvres les plus touchantes de commisération et de charité.

Le Souverain miséricordieux qui donne sans compter à tous ceux que frappe une infortune, tant dans la capitale que dans les provinces, a fondé des institutions admirables, dont l'avenir est assuré et où tous les déshérités de la vie trouvent repos et confort.

Les pauvres, quelle que soit leur religion, finissent leurs jours dans l'asile.

Les enfants orphelins ou pauvres sont recueillis dans les institutions créées à leur intention, tel le *Dar-ul-Chéfakat*, où, aux classes ordinaires sont jointes des classes où sont enseignées la télégraphie et les connaissances utiles dans le service des douanes.

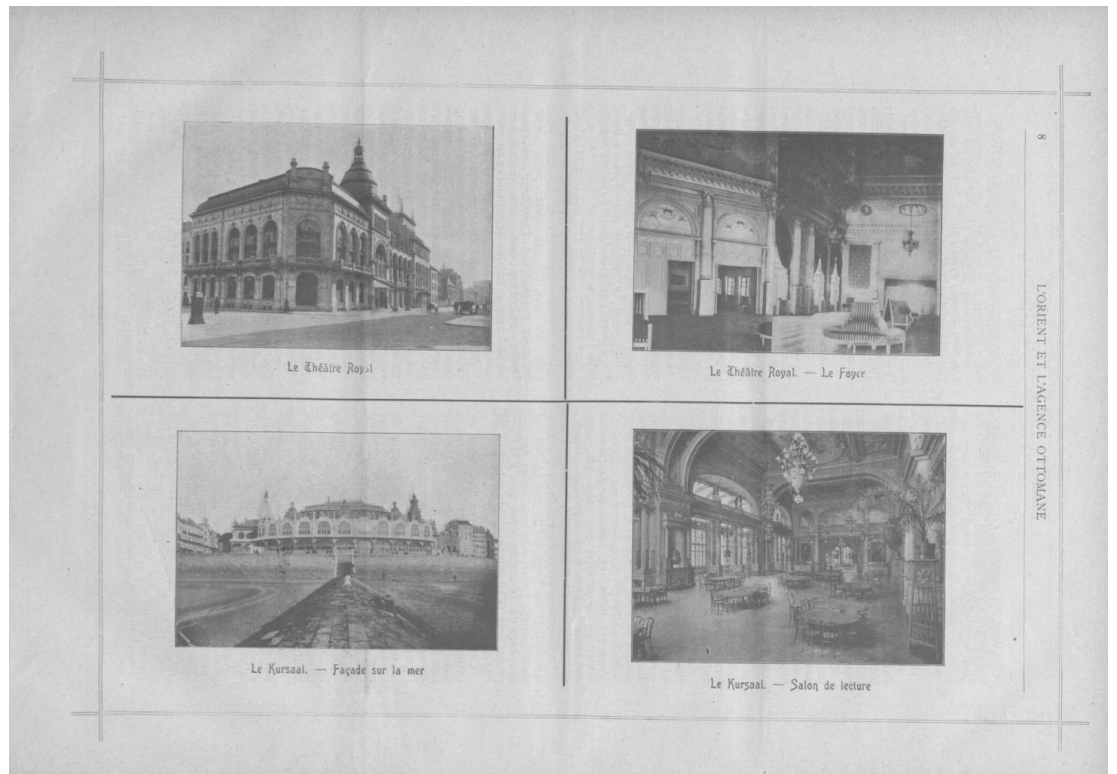
Ainsi, ces enfants éduqués aux frais de l'Etat sont, dès leur sortie de l'école, en état de gagner leur vie, la charité du Souverain ayant remplacé pour eux leurs parents disparus ou pauvres.

Les sourds-muets et les aveugles n'ont point été oubliés et une institution récente encore, due comme toutes les autres à l'initiative généreuse de Sa Majesté Impériale le Sultan Abd-El Hamid Khan II, le *Dar-ul-Hair*, est destinée à les recevoir.

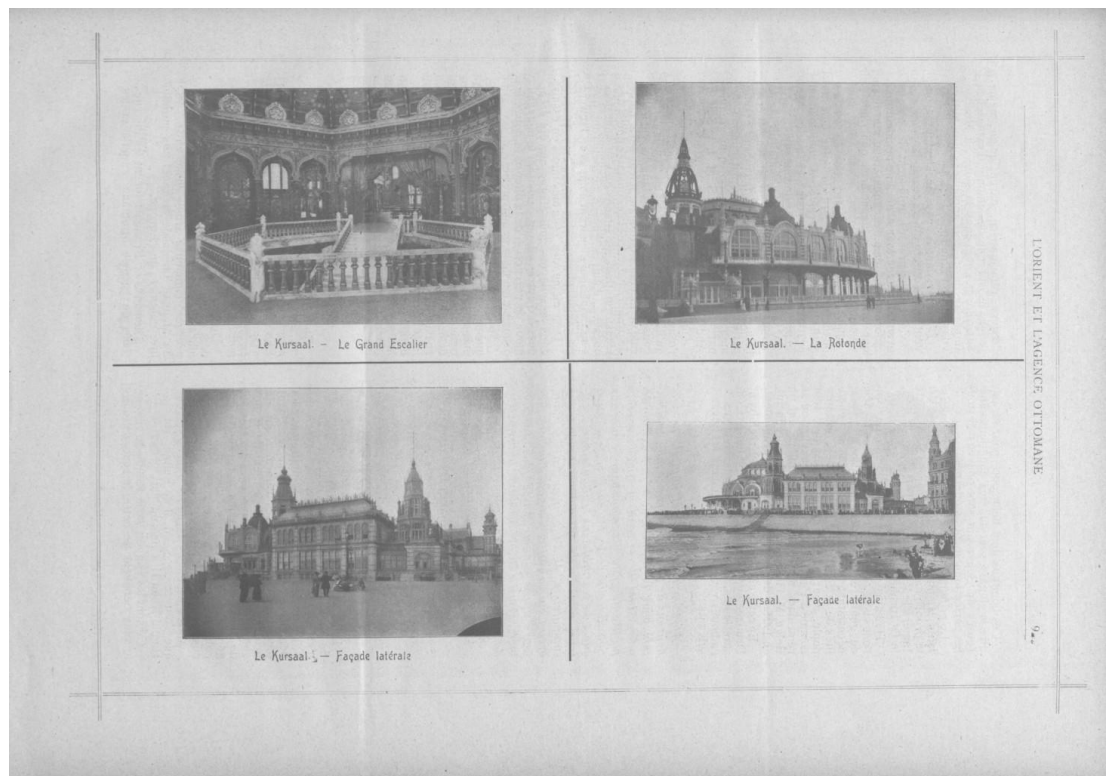
Dans le domaine médical et chirurgical, le Souverain a voulu que le corps doctoral ottoman fit bonne figure en regard de celui des autres nations.

Les grandes écoles de médecine et de pharmacie de la capitale se sont élevées à un haut degré de perfectionnement et se tiennent au courant des découvertes les plus récentes de la science; les médecins et les pharmaciens ottomans occupent, grâce à leur science et à leur habileté, la place avancée qui leur revient.

Le Souverain a voulu que les soins de ce personnel d'élite puissent être dispensés aux riches et aux pauvres, et les hôpitaux se sont élevés dans toutes les villes de l'Empire, qui recueillent les malades pauvres.



Pictures illustrating Hamidian reforms according to N. Nicolaides in 1905
Bruxelles.-imprimerie Th. Dewaricht, 52. Rue de la Montagne, source:
gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/
accessed on June 6, 2013.



Ibid. p.136

Belges en la personne de l'illustre général Brialmont, donnèrent leur avis sur les nouveaux travaux de fortifications qu'on entreprenait.

Aujourd'hui, l'Empire Ottoman pourra, dans une guerre générale, mettre en ligne une armée de plus d'un million et demi d'hommes.

Les qualités militaires seraient des plus parfaites, car le soldat turc est obéissant et discipliné.

Quant aux corps des officiers, il est complètement à la hauteur de sa tâche et le Haut Etat Major a prouvé durant la guerre de Thessalie qu'il est apte à diriger des opérations aussi rapides que décisives.

A ces qualités militaires l'armée Ottomane verra bientôt se joindre les qualités d'un matériel moderne et perfectionné tant comme fusils que comme canons.

Les emprunts effectués dernièrement ont été, en effet, pour la plus grande partie, consacrés à la réfection du matériel et de l'armement.

Sans bruit, sans tapage, lentement, mais sûrement, la flotte ottomane se réorganise, également, et devient de jour en jour plus importante.

Cet accroissement de la puissance navale de l'Empire Ottoman est la conséquence du développement militaire, commercial, industriel et économique de l'Empire dont les progrès immenses accomplis sous le règne glorieux de S. M. I. le Sultan Abd-El-Hamid Khan II retiennent l'attention du monde entier.

Dans le courant de ces dernières années, la marine de guerre de l'Empire s'est enrichie de nombreuses et puissantes unités.

Le *Hamidié*, le *Fethi-Belend*, l'*Assari-Tevfik*, le *Hibet-Nama*, l'*Abd-El-Médjid*, l'*Erthegroul*, le *Loufti-Houmayoun*, croiseurs de première classe sortis de l'arsenal impérial ou des premiers chantiers de constructions navales de l'étranger, sont déjà en service.

D'autres croiseurs, de nouvelles corvettes, des torpilleurs et des gardes-côtes, actuellement en construction, sortent successivement des chantiers maritimes pour aller renforcer la marine de guerre ottomane, qui sera bientôt une force navale de premier ordre.

VIII

Voilà rappelée dans ses grandes lignes l'œuvre accomplie par le Sultan Abd-El-Hamid Khan II depuis son avènement au Trône.

Si nous avons voulu entreprendre l'exposé détaillé de cette œuvre, nous eussions dû écrire des volumes.

L'Empereur des Ottomans comptera parmi les plus grands monarques des temps modernes et l'Histoire impartiale célébrera les mérites et les vertus du

Sultan Abd-El-Hamid Khan II

L'ORIENT.



OSTENDE

— « 0 » —

LE KURSAAL. — LE THÉÂTRE ROYAL

Ostende! qui donc n'a point entendu parler de la « Reine des Plages », dont s'honore la Belgique, et qui chaque année attire durant la belle saison un flux de visiteurs, de touristes et de villégiaturants?

Il en vient des points les plus extrêmes, non seulement de la vieille Europe, mais encore du Nouveau Continent.

Les opulences cosmopolites se donnent rendez-vous en ce cadre merveilleux sur cette plage au sable fin sur laquelle les vagues déferlent et viennent mourir.

Les plages les plus réputées voient leur soleil pâlir à côté de celui d'Ostende qui chaque année brille plus fortement.

Il est vrai que tout a été fait pour que cette ville balnéaire devint une cité de rêve où le touriste trouve tout à portée de sa vue et de ses pas.

Au spectacle merveilleux de la mer, se joint la vision féérique de la digue de mer qui s'étend du vieux phare au chalet du Roi présentant aux regards charmés une suite ininterrompue de constructions aussi variées, que belles et grandioses.

Quel coup d'œil splendide!

Comme on doit admirer aussi la pensée maîtresse, qui a su faire sortir semblables merveilles de ce sable aride qui, il y a un demi-siècle, n'était que le seul ornement de cette plage aujourd'hui incomparable.

Et cette pensée maîtresse toujours veille à ce que de nouvelles merveilles sortent encore de ce sable; à l'heure actuelle, le Roi Léopold II fait construire d'admirables galeries contre le chalet royal et le Palace Hôtel, qui bientôt seront terminées et vien-

N. Nicolaidis depicted the evolution of reforms initiated by Abdulhamid II in various Ottoman institutions by the 29th year of Abdulhamid II's reign, source: gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

Echos et Nouvelles

Nouveaux timbres-poste

L'administration générale des postes et télégraphes a mis en circulation le 19^{1er} septembre, anniversaire de l'avènement de S. M. I. le Sultan, de nouveaux timbres-postes.

La nouvelle émission comprend : des timbres-poste ordinaires de P. 50, 25, 10, 5, 2 et de paras 40, 20, 10 et 5; timbres-taxes de P. 5 et 2; enveloppes timbrées de 40 et de 20 paras; timbres pour imprimés de P. 5 et 2, et de 40, 20, 10 et de 5 paras.

Les timbres de la dernière émission pourront être échangés dans un délai de deux mois. L'échange a lieu, en province chez les autorités, à Constantinople par les commissions spéciales dans les bureaux de postes de Yénidjani et de Galata.

Postes et Télégraphes

L'administration des postes et télégraphes a dressé une statistique de ses opérations pendant l'année 1319.

L'Empire possédait cette année un réseau terrestre de 41,991 kilomètres accusant une augmentation de 1,171 kilom. sur le réseau de l'année précédente.

Quant aux câbles sous-marins, ils ont un développement de 637,603 kilom.

Le nombre des télégrammes officiels échangés en toutes langues est de 3,383,729 et le nombre des dépêches non officielles de 1,537,054. Les télégrammes officiels ont produit 70,209,105 piastres et les non officiels 15,005,940 piastres.

Avec diverses autres recettes, les revenus ont accusé un total de 85,893,018 piastres. En y ajoutant les revenus étrangers, on a un total général de 101,855,409 piastres.

Les dépenses se sont élevées à 312,433 piastres. On a payé comme appointements 26,257,771 piastres.

Les frais de réparation des lignes ont occasionné une dépense de 2,201,434 piastres.

En ce qui concerne les opérations postales, les revenus généraux se sont élevés à 35,014,437 piastres et les dépenses à 9,671,757 piastres.

Pendant l'année 1319, les correspondances officielles et particulières, colis postaux, cartes postales, lettres à valeur déclarée et autres, échangés dans l'Empire se sont élevés à 25,486,191.

Les taxes télégraphiques pour le Hedjaz et le Yemen

L'administration générale des postes et télégraphes annonce qu'à partir du 1^{er} août les taxes télégraphiques pour le Hedjaz et le Yemen ont été réduites de la façon suivante :

Des bureaux télégraphiques de la Turquie d'Europe et des îles de l'Archipel :

par mot
Pour le Hedjaz et El-Arich-Suez de Fr. 2.65
Pour le Yemen » » » 3.65

Des bureaux de la Turquie d'Asie :
Pour le Hedjaz de Fr. 2.40 par mot
Pour le Yemen de Fr. 3.40 par mot

Pour les télégrammes du gouvernement impérial :

Pour le Hedjaz de Fr. 0.45 par mot
Pour le Yemen de Fr. 1.— par mot

Les permis de voyage

Le ministère de l'Intérieur adressera à toutes les autorités de l'Empire une circulaire prescrivant de ne permettre à personne d'aller d'une province à l'autre sans permis de voyage. Les

fonctionnaires qui contreviendraient à cet ordre seront tenus responsables.

À Constantinople comme en province, les hôteliers seront tenus de remettre à la police les noms des voyageurs qui arriveront à leurs hôtels et de présenter les permis de voyage (le *teskere*) de ceux qui resteront chez les handjia ou hôteliers. Ceux-ci devront en outre noter dans leur livre combien de temps restera chaque voyageur. Les dispositions de la loi seront appliquées aux voyageurs qui n'auront pas de permis de voyage.

Chemin de fer de Bagdad

Nous avons déjà parlé succinctement des résultats du second exercice (1904). Aujourd'hui, le « Journal de la Chambre de commerce française » donne les renseignements complémentaires suivants sur le premier tronçon de 200 kilomètres, Koniah-Eregli-Boulogourou.

Les « recettes brutes » effectuées du 25 octobre au 31 décembre ont produit :

Voyageurs	Fr. 28,643.18
Bagages et chiens	» 1,977.67
Marchandises (4,324 tonnes dont 3,069 de céréales)	» 34,596.38

Total Fr. 69,417.23

Le « produit kilométrique » a atteint fr. 1,808.14 et le gouvernement a complété la garantie en versant fr. 97,359.96.

Les trains ont parcouru 28,150 kilomètres.

Durant l'année 1904, le matériel suivant a été commandé : 10 locomotives, 12 voitures-restaurant, 171 wagons à marchandises et charrettes à neige. La plus grande partie de ce matériel a été livrée.

Les bénéfices nets ont atteint fr. 783,117.84 qui ont été répartis comme suit :

Fonds de prévoyance à la disposition du conseil d'administration	Fr. 250,000.00
Reserve statutaire	» 53,311.78
5 % d'intérêts sur le capital-actions versé	» 375,000.00
Aux administrateurs	» 10,480.00
Report à nouveau	» 94,325.46
Total égal	Fr. 783,117.84

Le conseil d'administration se compose de 27 membres. Il est présidé par M. Arthur Gwinor, directeur de la Deutsche Bank à Berlin ; les deux vice-présidents, M. J. Deffès, directeur-général de la Banque Impériale Ottomane, et M. C. Twestr, délégué allemand à la Dette publique ottomane, résident à Constantinople. Parmi les autres membres du conseil, notons les Français et Suisses protégés Français. Ce sont : MM. le comte d'Arnaud, le commandant L. Berger et E. Huguenin, à Constantinople ; Gaston Auboyneau, L. Chenu, Pyrame Naville et Ad. Vernes, à Paris.

L'éloquence des chiffres

Plus de 7,000,000 (sept millions) de bouteilles, telle est la vente annuelle de l'eau de la SOURCE CACHAT d'Évian. Voilà qui représente un nombre considérable de cures des maladies de l'estomac.

En vente chez tous les principaux pharmaciens et marchands d'eaux minérales de la France et de l'étranger.

XXIX^e Fête Nationale Ottomane

Donnée par « l'Orient », avec le Concours de la Société des Bains de Mer d'Ostende à l'occasion de l'Anniversaire de l'avènement au Trône de S. M. I. le Sultan Abd-El-Hamid Khan III le 31 août 1905.

La XXIX^e Fête Nationale Ottomane donnée par l'Orient, s'annonçait comme ne devant pas bénéficier d'un temps favorable. Depuis le commencement de la semaine il pleuvait, il pleuvait, et quelle pluie grand Dieu ! C'était à croire que nous étions menacés de finir sous un déluge.

La tempête sévissait avec rage sur les côtes de Belgique, la mer était démontée et ses vagues d'une hauteur démesurée venaient se briser avec violence contre la Digue, menaçant de la submerger.

Bref, nous étions très inquiets, nous craignions de voir la fête compromise par ce déchaînement des éléments qui, d'après les astronomes, manifestaient ainsi leurs sentiments à l'égard de l'éclipse de soleil du 30 août.

Nous estimions, quant à nous, qu'ils eussent pu s'y prendre d'une autre façon et nous laisser en paix fêter l'anniversaire de l'avènement au Trône de S. M. I. le Sultan Abd-El-Hamid Khan II.

Et voilà qu'à notre grande surprise, le 31 août, alors que nous nous attendions à trouver à notre réveil, comme tous les autres jours de la semaine, un ciel noir de nuages, nous découvrons non pas un ciel complètement pur, mais un ciel laissant voir de nombreuses éclaircies d'azur.

Bientôt ces éclaircies s'élargissent, le bleu du ciel s'étendit peu à peu et le soleil qui ne brillait que par intermittences ne tarda pas à darder sur nous ses chauds et caressants rayons, tandis que, toujours boudeuse et maussade, la mer continuait de bondir et de briser ses lames violentes contre la Digue.

Nous fûmes donc tranquillisés et nous nous primes à espérer que les efforts faits pour que S. M. Impériale fut dignement fêtée ne seraient point annihilés par la faute du mauvais temps. Il faut donc remercier Messire Phébus d'avoir bien voulu, après une éclipse aussi mouvementée, que celle qu'il avait subie la veille, prêter son concours à cette fête qui a été réussie en souhait.

Pour cette fête, le Kursaal avait fait sa toilette des grands jours. A la porte principale, en face l'Avenue Léopold II, le Drapeau Ottomane, avait été arboré, et aux quatre dômes en façade sur la mer flottaient les pavillons de la Belgique et des pays étrangers.

Les invitations avaient été répandues

SOMMAIRE

I. Les mobiles auxquels obéissent les Puissances. — II. L'Impasse. — III. Un Parallèle. — IV. Lettre de Turquie. — V. A la Cour Impériale. — VI. Echos et Nouvelles. — VII. La raison du plus fort. — VIII. Bulletin. — IX. Les raïstins d'Aïdia. — X. Les bienfaits du café sur notre organisme. — XI. La démonstration navale internationale. — XII. Un silence diplomatique. — XIII. L'ortographe et les (Euvres de l'École. (Orthographe simplifiée). — XIV. Le Budget des Affaires Etrangères. — XV. Les forêts de Castamoni.

Les mobiles auxquels obéissent les Puissances

Le crime est commis, les Puissances ont perpétré l'attentat contre le Droit ! Elles ont ainsi, pensent-elles, apporté la démonstration de la bonté de la cause qu'elles soutiennent.

Elles se sont mises à cinq pour imposer leur volonté au Gouvernement Ottoman et si celui-ci, subissant la force, accepte leurs conditions, elles triompheront.

Beau triomphe que celui-là, dont les bénéficiaires devraient rougir !

Puis, ce triomphe acquis, ce contrôle financier international imposé par la force, pense-t-on vraiment que le calme renaitra définitivement ?

Nous ne le croyons pas quant à nous, si, en même temps, on ne frappe la cause initiale des troubles qui, un moment, furent si violents dans les vilayets rouméliotes.

Et si le calme ne renait pas, si des violences sont encore commises par des Chrétiens contre d'autres Chrétiens, qu'exigera-t-on, que voudra-t-on imposer encore au Gouvernement Ottoman ?

Nous n'avons cessé de le répéter en ce journal, si réellement les Puissances, s'arrogeant un droit surprenant, avaient voulu intervenir utilement pour ramener l'ordre en Macédoine, ce n'est pas à Constantinople, mais à Sofia qu'elles auraient dû faire des représentations, ce n'est pas à Constantinople qu'on aurait dû vouloir imposer un contrôle quelconque, c'est à Sofia même.

Si les Puissances eussent appliqué ce contrôle dans la Principauté, elles y eussent trouvé de bien curieuses choses et elles y auraient eu la preuve indubitable que les principaux d'entre les dirigeants de la Principauté, sont les organisateurs du régime des troubles en Roumélie.

Sans ce contrôle même, par le simple moyen de leurs agents diplomatiques ou consulaires, elles auraient eu cette preuve, si elles avaient voulu l'avoir.

Elles n'ont point voulu que cette preuve leur fut apportée, et lorsque malgré tout ce qu'on pouvait faire pour l'empêcher d'apparaître, elle se montrait quand même, les Puissances détournèrent la tête pour ne la point voir.

Qu'on ne croit point que ce que nous écrivons là soit une affirmation dénuée de base. Rien ne s'appuie au contraire sur des éléments aussi sérieux et aussi solides.

C'est dans l'étude des faits, c'est dans la lecture des documents diplomatiques eux-mêmes, que nous avons trouvé les éléments de notre conviction et de notre affirmation.

Qu'on les relise donc un peu ces *Livres jaunes, bleus* ou de toute autre couleur et on verra que les rapports des consuls eux-mêmes n'osent point contenir une accusation formelle de responsabilité contre les Autorités Ottomanes.

Qu'on les relise, ces documents, et on verra qu'ils ne contiennent aucune accusation de monstruosités et de crimes de la part des Turcs, mais que tous les crimes, tous les assassinats dont on y parle sont commis par des Bulgares.

Qu'on les relise, on verra qu'il y est question de bandes formées en territoire bulgare, commandées par des officiers de l'armée bulgare, qui franchissent la frontière et sèment la désolation dans les vilayets rouméliotes.

On y verra aussi dans ces documents que le gouvernement bulgare vend et expédie à des Macédoniens des armes et des munitions, mais on n'y verra pas dans ces documents qu'il ait jamais été fait de représentations sérieuses au Gouvernement Princier pour ces actes criminels et attentatoires aux droits et au territoire de l'Empire Ottoman.

En revanche celui-ci était assailli des réclamations des Puissances. L'ordre ne régnait pas en Macédoine, pourquoi ne le rétablissait-il pas ?

Et, lorsqu'il répondait, qu'il s'efforçait de le maintenir, mais que les Puissances seraient bien aimables de mettre Sofia en demeure de ne point continuer ses agissements, les Puissances lui déclaraient que cela ne les regardait pas.

Et quand les troupes ottomanes poursuivant une bande bulgare l'anéantissaient, les Puissances criaient « un massacre ».

Et, toujours, à leurs yeux prévenus, l'Empire Ottoman avait et a toujours tort.

Les Puissances doivent pourtant se rendre compte, si elles veulent juger impartialement les événements que la cause des troubles ne saurait être imputable aux Autorités Ottomanes ni au Gouvernement.

Certaines d'entre elles retrouvent dans leurs Etats les mêmes difficultés que l'Empire Ottoman rencontre dans les siens, et encore, ces difficultés ne sont pas aggravées par les excitations venues du dehors de la part du Gouvernement d'un pays dont les frontières touchent aux leurs.

La Russie se débat dans une crise épouvantable, où les diverses races qui composent cet Empire, se heurtent, se choquent et s'entre-tuent.

L'Autriche-Hongrie est en proie aux mêmes luttes intérieures, et ces deux pays qui ne peuvent pas maintenir l'ordre chez eux, ont jugé qu'il était à leur honneur de joindre leurs efforts à ceux qui rêvent d'établir le désordre à l'état d'institution dans l'Empire Ottoman.

Et l'Angleterre, et la France et l'Italie, qui, avec l'île de Crète, devraient avoir fait l'expérience de ce que sont certains des groupements chrétiens et ethniques de l'Orient, ont pensé, sans doute, que la révolte Crétoise ne leur donnait pas une suffisante occupation et qu'il était bon d'aller jeter le trouble en d'autres lieux de l'Orient.

Que veulent donc toutes ces Puissances ? Est-ce bien le rétablissement de l'ordre ? N'est-ce pas le désordre à l'état permanent qu'elles désirent ?

Ce désordre perpétuel, n'est-ce point l'affaiblissement de l'Empire Ottoman ?

Ne serait-ce point à une désagrégation qu'il serait un jour ou l'autre acculé, et dans un démembrement de l'Empire Ottoman, chacune des Puissances coopérantes ne trouverait-elle pas quelque territoire qui ferait bien son affaire.

N'avons-nous point lu tout dernièrement dans des journaux anglais, et non des moindres qu'une « entente cordiale » entre la Russie et l'Angleterre ne serait pas impossible et ces journaux n'offraient-ils point déjà à la Russie, comme don de joyeux avènement de cette nouvelle « entente cordiale », Constantinople même.

Qu'on en soit bien persuadé, c'est bien moins le souci du rétablissement de l'ordre qui fait agir les Puissances, que le souci d'affaiblir l'Empire Ottoman.

Et ce n'est point l'amour de l'humanité souffrante qui les a guidés dans leur équipée grotesque et brutale, mais bien au contraire le seul désir de satisfaire au plus tôt leurs appétits.

Dans cette intervention les Puissances ne peuvent arguer d'aucune raison capable de justifier leur acte.

Elles ont toutes oublié ce qui est la base même des relations des pays entre eux, c'est-à-dire que ni les uns, ni les autres n'ont le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre pays.

Et c'est pour avoir oublié ce principe, que les Puissances ont commis un crime contre le Droit et que la France, a été conduite à piétiner les principes d'honneur qui la dirigeaient jadis et qu'on lit dans la Constitution :

Nul peuple n'a le droit d'envahir la propriété d'un autre peuple ni de le priver de ses avantages naturels.

Au respect de ces préceptes d'honneur la France a préféré prêter son concours à un acte de violence injustifiable.

Il est vrai qu'il s'agissait de l'Empire Ottoman. Quant à l'Empire de Russie, lorsque des députés demandent au Gouvernement français d'user de son influence pour arrêter les effusions de sang auxquelles nous avons assisté et assistons encore, le Gouvernement français déclare n'en pouvoir rien faire, car il s'agit là des affaires intérieures d'un pays étranger, et la Chambre française l'approuve.

Aux Juifs autrichiens, qui venaient se plaindre à lui des massacres d'Odessa M. Goluchowski a déclaré de même n'avoir pas à se mêler des affaires intérieures d'un autre pays.

Aux tribunes des divers Parlements européens les Gouvernements ont tous fait des déclarations identiques.

Pourquoi agit-on autrement envers l'Empire Ottoman qu'envers tout autre pays ?

Il n'y a pas d'autres raisons que celles que nous avons indiquées plus avant : Parce qu'il faut l'empêcher de rétablir et de maintenir l'ordre chez lui afin de l'affaiblir pour pouvoir impunément se partager ses dépoüilles.

N. NICOLAÏDES.

La fin du protectorat français

EN ORIENT

De la *Vérité Française* (7 juin)

Malgré le mot fameux de Gambetta, était inviolable qu'un jour ou l'autre l'anticléricalisme devint « un article d'exportation. » Rognant en France, il ne pouvait pas s'arrêter aux frontières. L'expansion naturelle de la politique intérieure devait étendre ses effets jusqu'aux extrémités du champ d'action de la France. Fatalement, l'anticléricalisme a passé les mers. Il s'est fait sentir en Orient.

Dans cette vaste contrée qu'on appelle l'Orient et qui s'étend de la Libye à la mer Noire, de Suez à Constantinople, de la Méditerranée à l'Euphrate, la France possédait, à titre de protectorat sur les chrétiens de toutes nations, une sorte de suzeraineté morale. Celle-ci s'exerçait surtout par les communautés religieuses, dont les établissements de toute nature, églises, convents, écoles, hôpitaux étaient autant de centres de propagation de la langue et de l'influence françaises.

Il était impossible que cette situation privilégiée, consacrée par les traités mais due surtout à l'action incessante des représentants de la France, ne se ressentit pas de la persécution exercée dans la mère-patrie contre le clergé et les ordres religieux.

En voyant sévir chez nous cette stupide politique de l'anticléricalisme, les nations concurrentes comprirent que le moment était propice pour nous disputer un empire moral que nous nous étions volontairement les moyens d'exercer. Dans l'esprit des populations elles-mêmes, nos consuls et notre drapeau n'avaient plus d'autorité suffisante pour représenter des droits auxquels nous paraissions si peu tenir. La loi sur les congrégations religieuses a porté le coup à notre protectorat en Orient.

C'est la Russie, d'abord, notre alliée, qui a trouvé l'occasion favorable pour partager avec nous un empire qu'elle nous voyait volontairement détruire. C'est l'Allemagne ensuite qui a pensé que la France anticléricale serait encore bien moins en mesure de défendre contre elle ses privilèges, que la France républicaine ne l'avait été de revendiquer ses provinces perdues. Enfin, c'est l'Italie qui estime qu'un fachaoda clérical en Orient n'a plus rien qui puisse coûter à l'amour-propre français.

L'Allemagne n'a pas hésité à assumer pour elle, en vertu du droit du plus fort, ce rôle de protectrice des chrétiens, que les traités et la tradition réservaient exclusivement à la France; dans les derniers incidents du Saint-Sépulchre elle a pris hautement la défense de ses nationaux. A son tour l'Italie a jugé le moment venu de se prévaloir du traité de Berlin pour se faire attribuer les mêmes droits qu'à nous. Par le crédit de l'Allemagne, dit-on, elle n'a pas eu de peine à obtenir du Sultan un *irade* qui met sous sa protection directe ses nationaux du Levant.

C'en est donc fait de la souveraineté morale de la France en Orient. La Russie, l'Allemagne, l'Italie se partagent l'héritage qu'elle laisse tomber de ses mains. Le Pape, sans doute, plus soucieux des droits et de l'honneur de la France que la France elle-même, a protesté contre cette nouvelle usurpation de l'Italie, comme il avait déjà protesté contre la prétention de l'Allemagne de se mettre à la place de la France pour ses nationaux.

Mais l'Italie aussi a passé outre à cette protestation du chef de l'Eglise et ses journaux annoncent triomphalement aujourd'hui que, en raison de l'importance que prend le consulat d'Italie à Jérusalem, par suite de l'acte en vertu duquel la protection des religieux italiens de Terre Sainte lui est exclusivement dévolue, ce consulat est élevé au rang de consulat général et son titulaire promu consul général.

C'est donc bien la fin du protectorat français. L'anticléricalisme a produit ses effets jusqu'au delà des mers. La logique des choses l'a exporté. En persécutant le catholicisme et en chassant les congrégations, la secte républicaine a détruit du même coup la situation politique et religieuse de la France en Orient. Toute politique

inférieure à son contre-coup à l'extérieur. Celle qui chasse les religieux est fatalement impuissante à se servir d'eux, là-bas, pour conserver des droits qui ne valent qu'autant qu'on paraît y tenir et qu'on a les moyens de les exercer.

ARTHUR LOTH.

LA FRANCE EN ORIENT

De la *Libre Parole*, 9 juin

M. le baron de Ring nous adresse la très intéressante lettre qu'on va lire, au sujet des questions soulevées ici par notre ami et collaborateur Firmin Faure. Notre honorable correspondant n'est pas absolument d'accord avec notre collaborateur, mais nous n'en publions pas moins sa lettre avec grand plaisir, conformément à nos habitudes de discussion. Les fonctions qu'a occupées le baron de Ring, comme son haut savoir, lui assuraient d'ailleurs l'hospitalité de nos colonnes :

Dijon, le 1^{er} juin 1902.

Monsieur,

Je viens de lire dans le numéro de la *Libre Parole*, daté d'avant-hier, l'article de M. Firmin Faure sur la politique française en Orient. Cet article, qui s'occupe principalement de la protection des établissements catholiques en Terre Sainte, me suggère quelques réflexions que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, dans l'espoir que vous voudrez bien les communiquer à vos lecteurs.

Le traité élaboré par le Congrès, réuni en 1878 à Berlin, contient deux dispositions sur la matière. Le texte en a été fort mal rédigé, — par la faute évidemment de nos plénipotentiaires, dont le premier en rang fut M. Waddington, alors ministre des affaires étrangères, homme funeste à notre pays, pendant toute sa carrière. Vous vous êtes souvent occupé de lui dans la *Libre Parole*. Je n'ai donc pas à en faire ici le portrait.

Je ne saurais cependant résister à la tentation de compléter ce que vous en avez dit, par deux ou trois histoires, bien faites pour mettre en lumière l'intensité de son anglomanie. Un jour que des délégués d'une société financière française lui demandèrent son patronage en vue d'obtenir du gouvernement turc la cession d'un chemin de fer en Syrie, il leur posa cette question : « Des capitaux anglais sont-ils engagés dans l'affaire ? » Puis, sur une réponse négative de leur part, il ajouta : « Tâchez d'y en attirer; car autrement, je ne saurais vous venir en aide. J'estime, en effet, que Français et Anglais doivent partout marcher de concert, surtout en Orient. » Tels des délégués, qui savaient à merveille, comme tout le monde d'ailleurs, combien peu les Anglais n'ont cure, soit en Orient, soit ailleurs, d'associer à leurs affaires des Français lorsqu'ils peuvent s'en passer. L'entreprise fut abandonnée.

Pendant que j'étais directeur politique au ministère des affaires étrangères, j'eus à m'occuper de nos possessions en Océanie. Les Anglais y possédaient l'île de Rapa, nous appartenant, bien que nous n'y entretenions pas de poste européen, ce qui rendait nos droits douteux aux yeux de nos voisins. Eux ne doutèrent jamais des leurs. Le gouvernement français avait donné l'ordre à son ambassadeur à Londres, M. Waddington, de défendre nos titres à la possession de l'île, à laquelle la marine attachait un grand prix, parce que Rapa se prête admirablement à l'établissement d'une station de ravitaillement et de refuge pour notre flotte en temps de guerre.

Or, ce ne fut qu'avec une peine infinie qu'on parvint à aboutir. Les difficultés ne surgirent pas du côté de l'ambassade britannique en France, mais fâcheusement du côté de l'ambassade française à Londres. Ce ne fut qu'après avoir usé de toute espèce de finasseries et longtemps tergiversé, que M. Waddington s'exécuta,

et seulement à la suite d'injonctions péremptives et répétées du département, provoquées par moi; c'est uniquement grâce à ma ténacité que Rapa finit par nous rester.

A ce propos, un ancien fonctionnaire des plus méritants, du ministère des affaires étrangères, excellent patriote, feu M. Jaegerschmit, me dit : « Chaque fois que M. Waddington reçoit des instructions de nature à contrarier si peu que ce soit ses bons amis d'outre-Manche, il fait d'abord semblant de ne pas les comprendre, puis les élude quand il le peut. Vous lui avez serré la vis. C'est le seul moyen connu de le faire marcher dans ces cas-là. » Sans commentaire.

Anglomane à l'excès, M. Waddington était en outre protestant et franc-maçon, d'une loge en Angleterre. Cela contribuait à expliquer son attitude au Congrès de Berlin, où il fit le jeu de l'Angleterre contre la Russie et défendit avec ténacité notre patrimoine moral en Palestine. Néanmoins, pour le fond, nos droits là-bas ont été à peu près sauvagardés alors, comme vous allez le voir.

L'économie du traité de Berlin de 1878, en ce qui concerne la protection des religieux et établissements catholiques, est la suivante : Il reconnaît, d'une part, à chacun des Etats contractants, le droit de protéger ses nationaux, moines ou pèlerins, voyageant dans l'Empire turc, ainsi que ses établissements religieux, de bienfaisance ou autres, aux Lieux Saints comme ailleurs.

À côté de cela, il maintient le *statu quo* sur les Lieux Saints. Cela veut dire que les communautés monacales catholiques, fondées par une nation déterminée et subventionnées exclusivement par elle, ayant par conséquent un caractère national, peuvent être protégées par les représentants diplomatiques et consulaires de cette nation. Exemple : le couvent allemand créé ou devant l'être prochainement dans l'enceinte du *cénotacé* à Jérusalem, dont le Sultan a fait présent à l'empereur Guillaume II; ce couvent est ou sera placé sous la protection de l'Allemagne.

Par contre, ni l'Allemagne ni aucune autre puissance n'a le droit de protéger les établissements catholiques, qui, fondés à l'origine avec le produit des aumônes de la chrétienté catholique, sont le bien commun d'icelle, et, à ce titre, régis et subventionnés encore à cette heure par la *Propagande*, institution pontificale reconnue comme étant par excellence la chose du monde tout entier. Tel est notamment le cas des couvents des Franciscains de Terre Sainte.

C'est à cette catégorie d'établissements que s'adresse la protection exercée *ab antiquo* par la France, en vertu d'arrangements avec le Saint-Siège, dont le Pape Léon XIII a récemment encore proclamé la validité inaltérée. Précédemment le contraire équivaut à dire que l'article du traité de Berlin visant les fameux *statu quo*, n'a proprement aucun sens, est un pur coq-à-l'âne. Il est vrai que la mauvaise foi diplomatique peut aller jusque-là, si elle s'exerce sans crainte de la résistance de la part de ceux qu'elle se propose de dépouiller. Reste à savoir si le gouvernement français voudra, et osera défendre nos droits. Tout est là.

Quant aux griefs que M. Firmin Faure articule contre M. Delcassé à propos des créances Lorando et Tubini, elles n'ont aucun rapport avec le problème des Lieux Saints. Je regrette que le très distingué publiciste en ait parlé.

Les lamentations de M. Faure à propos du chemin de fer qui va aboutir au golfe Persique m'inspirent le même sentiment. Je veux cependant en dire un mot. A mon humble avis, ce chemin de fer profitera à tout le monde, et il procurera spécialement aux populations chrétiennes fixées à proximité de son tracé une incalculable garantie de sécurité. Donc, qu'on le construise au plus tôt. Mieux que cela, qu'on en construise encore beaucoup d'autres en Asie-Mineure; parce que, le jour où des milliers d'Européens y circuleront, il y aura peut-être encore là-bas des exactions et des violences isolées, mais que l'ère des massacres sur une grande échelle y sera close.

Pour quiconque est au courant des choses de Turquie, cela ne saurait faire de doute. Quant au danger que le chemin de fer concède ferait courir à la Russie, il ne m'émeut point. Là où il

The decline of French protectorate in Orient in 1902, its causes and its consequences, source: gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

se rapprochera le plus de la frontière russe, il en restera encore distant de plus de cent lieues à vol d'oiseau, et, entre ses rails et ladite frontière, se dressent les énormes massifs des monts du Kurdistan et de l'Arménie.

Au surplus, je doute fort que M. Firmin Faure lui-même suppose l'Empire ottoman en mesure d'entreprendre des conquêtes. Mais peut-être souhaite-t-il que la domination russe s'étende sur l'Asie-Mineure. Ceci est une autre question, qui demande à être discutée à part. En ce moment, elle m'entraînerait trop loin.

Veuillez agréer, monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

BARON DE RING.

Échec de l'influence française en Orient

Du *Gaulois* (9 juin) :
Un de nos plus éminents diplomates me disait, au lendemain de la démonstration navale française dans les eaux de Mitylène : « Le Turc s'incline pour l'instant ; il vous accorde toutes les apparences d'une satisfaction éclatante... mais avec la ferme intention, soyez-en persuadé, de prendre sa revanche : il relèvera la tête quand vous vous y attendrez le moins. »

Nous n'ignorons pourtant pas que les multiples tentatives faites par les puissances intéressées pour contester à la France son droit séculaire de protectorat sur les chrétiens du Levant, avaient échoué jusqu'à présent, grâce aux efforts de notre diplomatie auprès de la Porte. Le maintien de ce privilège exclusif, consacré par des traités, offrait pour nous une importance capitale qu'il serait presque superflu de souligner. Il nous constituait, en effet, en suprématie morale qui assurait encore l'éclat de notre prestige dans ces pays d'Orient, où des influences redoutables tendent de plus en plus à l'affaiblir.

Nous étions donc en droit d'espérer, surtout après l'impression produite dans l'esprit du Sultan par l'affirmation énergique de nos droits dans des circonstances récentes, que ce dernier lambeau de notre ancienne et toute puissante influence en Orient nous serait conservé.

Mais les événements qui viennent de se produire à Jérusalem nous apportent un cruel démenti et, il faut l'avouer, donnent singulièrement raison à la prophétie du diplomate auquel j'ai fait allusion. Leur origine remonte au mois d'octobre dernier.

A cette époque les dépêches nous apprenant qu'une rixe sanglante avait eu lieu dans l'église du Saint-Sépulchre entre moines et prêtres orthodoxes et fidèles catholiques à propos d'un incident futile.

Conformément à la tradition, la France étant la protectrice de tous les catholiques vivant ou voyageant dans les pays du Levant, le tribunal s'était adressé au consul de France, l'invitant à assister au procès ou à s'y faire représenter par le drogman du consulat, ainsi qu'il est d'usage dans ces procès mixtes — c'est-à-dire où les prévenus sont des sujets du Sultan et des sujets étrangers — en Turquie.

Le consul d'Allemagne protesta contre

cet usage et réclama pour lui le droit d'assister également au procès, vu que parmi les moines catholiques il y avait des Allemands. Il refusait catégoriquement de reconnaître à la France son droit de protectorat exclusif.

L'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople soutint énergiquement son consul, et celui-ci fut autorisé à assister aux audiences du tribunal en qualité officielle de protecteur des catholiques allemands.

Cette victoire du consul d'Allemagne produisit une immense impression, tant à Jérusalem qu'à Constantinople. L'écho en a été répercuté jusqu'à Saint-Petersbourg même, et les journaux russes, commentant le fait, disent qu'il constitue une reconnaissance officielle de la part de la Porte de la suppression du droit exercé jusqu'alors par la France en Orient.

Ce n'est pas tout : l'Italie, imitant l'Allemagne, a revendiqué et obtenu du gouvernement ottoman le droit de protéger ses nationaux catholiques en Orient. Le Sultan a même promulgué un iradé en vertu duquel les citations à comparaître concernant les moines italiens dans le procès dont nous parlons plus haut, se feront par l'entremise du consul d'Italie. L'ambassade de France à Constantinople a adressé une protestation énergique contre la promulgation de cet iradé en rappelant les assurances plusieurs fois données par la Porte et la clause du traité de Berlin à cet égard ; mais la Porte fait la sourde oreille et les deux puissances intéressées, l'Allemagne et l'Italie, tiennent ce fait de Jérusalem comme un précédent mettant définitivement terme « aux prétentions de la France d'exercer le protectorat sur tous les catholiques du Levant ».

Le langage des journaux allemands et italiens prouve, du reste, que la question est considérée comme définitivement réglée et que dorénavant chacune des puissances étrangères qui ont des sujets catholiques en Orient les protégera elle-même sans en laisser le soin à la France. « Ce n'est pas la résistance des Français, conclut dernièrement un important journal d'outre-Rhin, qui pourra arrêter le cours des événements. »

Toutefois, le Saint-Père, voulant nous donner un nouveau témoignage de sa touchante sollicitude, vient d'adresser une lettre circulaire aux prélats latins en Orient, leur rappelant que, seule, la France possède le droit de protection sur tous les chrétiens du Levant, et les engageait à agir en ce sens.

Mais l'intervention du Pape ne saurait, bien entendu, modifier les décisions des tribunaux mixtes et les conséquences de l'iradé impérial. Il est incontestable que le prestige et l'influence de la France sortent considérablement amoindris de ces événements. Il faut que le ministre des affaires étrangères adresse une vigoureuse protestation à la Porte : il n'est pas admissible que nous empochions ce nouveau camouflet du Sultan.

RENÉ D'ARAL.

LETTRES DE TURQUIE

Constantinople, 14 juin.

Tout ce qu'a dit dernièrement le correspondant athénien du *Standard*, touchant la situation en Albanie, est en opposition complète avec la vérité.

Les cas d'insubordination et l'agitation latente dont parle ce correspondant ne subsistent que dans son imagination. Il en est de même de la prétendue perception anticipée des taxes.

Certaines agences télégraphiques persistent à vouloir lancer des nouvelles alarmantes telles que la prise de Sanaa par les insurgés, la fuite du Gouverneur général, la défection probable d'une partie des troupes, l'envoi de forces imposantes, etc.

Malgré le caractère manifestement faux de ces nouvelles, j'ai cru devoir y opposer encore un démenti formel, afin de mettre les amis de la vérité en garde contre des manœuvres destinées à spéculer sur la crédulité publique.

La nouvelle alarmante lancée par le correspondant constantinopolitain du *Berliner Lokat Anzeiger*, concernant le vilayet de Tripoli d'Afrique, n'est pas plus exacte que les publications similaires, déjà démenties, de certains autres correspondants.

La situation dans ladite province n'offre rien d'inquiétant : l'ordre et la sécurité y sont parfaits.

Le correspondant qui parle à ce propos d'une intervention étrangère éventuelle oublie qu'il s'agit ici d'une affaire d'ordre intérieur qui exclut une hypothèse pareille.

Le télégramme de Vienne, publié par l'*Eclair*, de Paris, annonçant des massacres et actes de violence dans plusieurs districts d'Anatolie ne repose sur aucun fondement et est uniquement dicté par la malveillance.

Dans toutes les parties de l'Anatolie, l'ordre et la tranquillité sont parfaits.

Les nouvelles de prétendues exécutions à Salonique et de déportations en Arabie, que le *Secolo*, de Milan, a publiées sont absolument fausses.

Quant au complot qui aurait été découvert ici et de la répression qui s'en serait suivie, c'est là une de ces ridicules inventions dont le journal turcophobe milanais est coutumier.

La *Politische Correspondenz* a parlé dernièrement d'une collision sur la frontière turco-serbe. Il résulte des informations recueillies sur les lieux que l'agression est venue du côté des Serbes, et que la patrouille ottomane, attaquée, ayant eu deux caporaux blessés, a dû faire feu sur les agresseurs.

La nouvelle de prétendues propositions qui auraient été faites par le Gouvernement Impérial Ottoman à un certain Castriotti est une invention ridicule.

Tous les détails que le correspondant viennois du *Morning Post* a fournis à ce sujet ne sont qu'imaginaires.

Malgré la nouvelle lancée par la *Frankfurter Zeitung*, la mission spéciale, envoyée au Yémen, est arrivée à Sanaa, d'où elle a déjà transmis plusieurs télégrammes à Constantinople.

L'information de *Paris-Nouvelles* touchant la prétendue révolte des habitants de deux villages au sud de Scutari d'Albanie, les arrestations arbitraires qui auraient été opérées à Krani (Monastir) et l'assassinat d'un prêtre par des gendarmes est absolument controuvée.

La nouvelle publiée par la *Patrie* au sujet de laquelle on aurait enregistré, la semaine dernière, à Constantinople neuf cas de peste, ne peut qu'être le résultat d'une mystifica-

des mesures quaranténaires très rigoureuses étaient appliquées à la frontière turco-bulgare. La conséquence a été une diminution du nombre des voyageurs. Mais cette moins-value a été compensée par les résultats provenant d'une abondante récolte de céréales dans les provinces traversées par la voie ferrée.

Après avoir parlé ensuite de l'affaire de l'arbitrage qui n'a encore abouti à aucun résultat, le compte rendu énumère en détail les résultats de l'exploitation pour chaque branche, et exprime l'espoir que les bons résultats de la récolte de 1901 auront une heureuse influence sur l'année courante, tant pour le transport du reste des récoltes, qui a déjà commencé, que pour l'augmentation de la faculté d'achat de la population.

Les dépenses ont été de fr. 25,242,220 en augmentation de 1,180,585 par kilomètre. Ce surplus est dû, en partie, à la nouvelle ligne Nova-Zagora-Tchirpan, qui a été ouverte le 5/18 septembre 1900, en partie à l'augmentation du transport de marchandises de 25,000,000 de tonnes-kilométriques, soit le tiers des transports de l'année dernière.

Le nombre des voyageurs transportés a été de 4,292,779 (contre 4,261,097) soit de 31,682 personnes en plus mais les recettes ont été de fr. 17,645,204 par kilomètre soit de 683,779 par kilomètre en moins.

Les marchandises transportées ont été de 587,816 (+ 142,000) tonnes et 95,700,978 (+ 25,583,866) tonnes-kilométriques. Les recettes de cette branche ont été de francs 29,048,965 (+ 5,259,110) par kilomètre.

Les fonds de la Société étaient à la fin de l'exercice 1901 : fonds d'amortissement, fr. 2,387,267 ; fonds de réserve, fr. 2,012,102 ; fonds d'assurances contre les incendies, fr. 163,484 ; fonds de renouvellement, fr. 2,150,000 ; réserve extraordinaire, fr. 750,000.

Les recettes totales de l'année 1901 ont été de fr. 11,547,183 et les dépenses générales de fr. 9,460,001, en sorte qu'il y a un profit net de fr. 2,078,181 soit de fr. 1,576.47 par kilomètre.

Sur ces profits nets : fr. 103,900 sont inscrits à la réserve ; 350,000 aux fonds de renouvellement ; 1,600,000 servent à la distribution d'un dividende de 4 p. c. ; 106,285 sont reportés à nouveau.

Les propositions du Conseil ont été acceptées sans discussion.

Les conseillers sortants : MM. C. Abegg-Arter, E. Gutmann, consul ; et le docteur Joseph Joly ont été réélus ; M. Gwinner a été confirmé dans ses fonctions.

EVIAN-LES-BAINS

Combien d'eaux employées en thérapeutique ne sont prises qu'à regret par les malades à cause de leur goût particulier ! On n'en peut dire autant de l'eau de la *Source Cachal* d'Evian, si fraîche, si limpide et si agréable à boire. Aussi sa faveur va-t-elle croissant auprès des malades. Dépôt à Paris : 18, rue Favart.

Ch. -A. Besson, directeur.

Exiger toujours le nom de la *Source, en rouge*, sur l'étiquette.

Le Conflit Franco-Turc⁽¹⁾

Ses origines, Sa marche, Ses conséquences

PAR
GÉRARD DE NOIRVAL

A Messieurs les Députés
de la Législature 1902-1906

A la fin de la dernière législature, le ministère des Affaires étrangères a cru devoir publier un *Livre jaune*, pour renseigner les représentants du pays sur les diverses phases du conflit franco-turc.

Nous avons eu en main ce recueil de documents diplomatiques et, après une lecture attentive autant qu'impartiale, nous en sommes arrivés à conclure que les Députés n'avaient pas eu à leur disposition tous les éléments nécessaires, pour envisager en connaissance de cause les événements, qui se sont déroulés au cours de l'année 1901.

Nous disons qu'ils n'ont pas en les éléments nécessaires pour établir un jugement sain.

1^o Parce que les pièces qu'ils ont eu sous les yeux n'expliquent point d'une façon suffisante, à notre avis, les origines du conflit ;

2^o Parce que toutes les pièces diplomatiques n'ont pas été publiées, et, parmi celles qui l'ont été, il en est qui ont été tronquées.

Lorsque nous disons que toutes les pièces diplomatiques n'ont pas été publiées, nous n'émettons pas la prétention d'exiger du gouvernement français la publication de toutes les pièces depuis les origines des réclamations qui ont amené le conflit, mais nous pensons avoir le droit de reprocher au ministère des Affaires étrangères de ne pas avoir publié toutes les pièces diplomatiques échangées entre M. Constans et Tewfik pachà avant la rupture des relations diplomatiques, et d'avoir simplement fait un choix.

Nous avons donc pensé qu'il était utile de remédier à cela et de combler les lacunes de la publication du ministère des Affaires étrangères.

Nous allons donc aussi rapidement que possible étudier les origines du conflit et nous ferons connaître les pièces que le gouvernement français n'a pas cru devoir mettre sous les yeux des mandataires du pays.

Peut-être trouveront-ils que notre petite brochure est le complément nécessaire de ce *Livre jaune*, un peu revêché à première lecture, mais où, malgré les lacunes que nous signalons, on découvre des choses intéressantes, ne serait-ce que la progression plutôt étrange des créances Lorando et Tubini, et aussi le rôle de recours d'huissier, qu'on a fait jouer à la marine française pour le recouvrement de créances usuraires.

Si les nouveaux députés arrivent à porter ce jugement sur notre brochure, nous aurons la satisfaction de voir que notre travail n'aura pas été inutile et lorsqu'une circonstance semblable à la situation de l'an passé se présentera, les représentants de la France à l'étranger et le ministre des Affaires étrangères regarderont à deux fois avant de lancer le pays dans une autre aventure du même genre, d'où son bon renom d'honneur et de désintéressement ne pourrait sortir qu'amoindri.

AVANT LE CONFLIT

Les banquiers Levantins

Le quartier de Galata, à Constantinople, est la résidence de presque toutes les principales maisons de banques de la Turquie. Il y a quelques années, la plupart d'entre elles, pour ne pas dire toutes, étaient entre les mains de Levantins qui n'hésitaient pas, le cas échéant, à ajouter aux bénéfices de l'escompte simple, ceux du prêt usuraire.

(1) En vente à la Librairie DEBRESSE, 20, rue du Persil, et Galerie du Roi, à Bruxelles.

Mais comme il y avait toujours assez de risques à courir avec les tribunaux ottomans qui n'auraient pas toléré ce genre de trafic, la plupart de ces banquiers s'étaient arrangés de telle façon qu'ils pouvaient, à un moment donné, se réclamer d'une ambassade étrangère par laquelle ils avaient réussi à se faire adopter comme protégés, quelquefois même comme nationaux.

D'ailleurs, il n'y avait de leur part, dans cette naturalisation aucun amour pour le pays qu'ils adoptaient. Qu'un embarras leur soit créé par leur nouvelle patrie, qu'ils aient ou ne l'aient pas à régler avec ses tribunaux, ces messieurs argumentaient rapidement de leur ancienne nationalité.

Nous n'inventons rien ; nombreux sont ceux qui se rappellent l'incident qui se produisit au tribunal consulaire français à Constantinople il y a quelques années.

Une instance en divorce était pendante devant le tribunal consulaire ; le mari était de famille levantine que tout le monde croyait française depuis nombre d'années.

Et voilà qu'au cours de la première audience l'incompétence des juges français fut soulevée par l'avocat du mari, qui déclara que son client n'était pas Français.

M. Delcassé a déclaré à la Chambre des Députés que MM. Lorando et Tubini étaient naturalisés Français. Nous ne sommes point mécontents nous ne souhaitons nullement qu'un beau jour ces messieurs renient la nationalité dont ils se sont réclamés pour se faire rembourser des créances usuraires ; mais, franchement, nous ne pourrions nous garder d'un petit sentiment de satisfaction à voir la mine déconçue de notre ministre des Affaires étrangères.

Ce rapide exposé fait, nous allons étudier chacun des trois principaux points qui ont amené l'intervention de la flotte française à Mytilène, c'est-à-dire, la créance Lorando, la créance Tubini, l'affaire des quars de Constantinople. Les autres points de l'ultimatum, comme nous le démontrerons, n'y ont été portés, en quelque sorte, que pour couvrir la marchandise des créances usuraires ; quant à l'affaire des quais elle n'avait aucune raison d'y figurer car, ainsi qu'on le verra, elle était réglée avant que M. Constans ne quittât Constantinople.

La créance Lorando

Quelle est l'origine de cette créance ? Les documents diplomatiques vont eux-mêmes nous renseigner.

La note cotée n^o 38 au *Livre jaune*, de M. Bapst, conseiller de l'Ambassade de la République Française, à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, nous apprend que cette créance a provint de deux prêts consentis, en 1875, par la maison Lorando frères, de Constantinople.

Le premier de ces prêts est du 17 mars 1875, il porte sur une somme de 30,000 livres turques (600,000 francs) au taux de 13 p. c. l'an ; le second prêt est de 55,000 livres turques (1 million 265,000 fr.) au taux de 12 p. c. l'an, avec commission de 1/2 p. c. par mois, ce qui fait, en résumé, du 18 p. c. l'an.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les taux quelque peu usuraires de ces prêts, le taux légal le plus élevé de l'Empire ottoman, comme en conviennent les documents diplomatiques, étant de 9 p. c.

Donc ces prêts sont de 1875 ; le premier est, nous dit-on, fait au ministère des Travaux publics, le second au ministère des Finances.

Sans vouloir contester en quoi que ce soit la validité de ces deux créances originelles, il nous sera toutefois permis de faire remarquer que l'époque à laquelle ces prêts ont été faits était une période plutôt dure pour l'Empire ottoman, car, à ce moment, l'Etat n'avait aucun répondant financier et était dans l'impossibilité de faire face à ses engagements.

Les Lorando ont donc avancé des sommes au gouvernement ottoman et, comme ils savaient que les crises économiques des Etats ne sont pas éternelles et qu'il arrive toujours un instant où les avances ainsi faites sont toujours remboursées, ils ont consenti les prêts à des taux exagérés, sachant bien que, sorti de l'embarras où il se trouvait, le gouvernement ottoman serait obligé de payer quelle que soit la somme réclamée.

Mais, comme, suivant la règle des banques de ce genre, les avances en argent ont d'autant plus

The Ottoman and French conflict in 1902, its causes and consequences, source: gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

de valeur que l'emprunteur se trouve dans une nécessité plus urgente, les Lorando imposèrent au gouvernement turc le contrat Léonin, par lequel il s'engageait à leur servir un intérêt de 12 et 18 p. c. avec capitalisation des intérêts, ce que la loi turque ne reconnaît nullement.

Pour des gens de cette force, il ne suffit pas de se faire octroyer un intérêt usuraire, cela c'est l'enfance de l'art ; il faut encore se faire accorder des garanties pour assurer le paiement des intérêts.

C'est ainsi que les prêteurs de ce genre se faisaient octroyer, par le ministère des Finances, des *harakés*, sorte de lettres de crédit tirées par les départements centraux sur les administrations provinciales, qui, pour y faire face, se voyaient obligées de donner en garantie les revenus de tel ou tel impôt, de telle ou telle douane, etc., etc.

Le prêteur, ayant cette garantie en main, s'empressait, vu l'état de désordre des administrations de l'Empire à ce moment, d'encaisser les revenus, mais oubliait, toutefois, d'en opérer la déduction sur le montant des intérêts qu'il devait toucher régulièrement, et, avec la patience de l'araignée qui tisse une mouche, attendait le moment où l'Empire recommencerait à avoir une surface financière suffisante pour présenter sa créance avec les intérêts capitalisés.

Les créances Lorando suivirent, nous ne dirons pas complètement ce chemin, mais tout au moins ces principales étapes pour arriver au chiffre gentil de 1.792.234 livres turques en 1895, soit 41.227.552 francs. (Nous recommandons à nos lecteurs de se reporter aux chiffres des créances originelles.)

Le premier de ces prêts avait été fait, dit la note diplomatique du 23 octobre 1895, adjointe à celle cotée n° 38 au *Livre jaune*, au ministère des Travaux publics de l'Empire pour l'Administration impériale du chemin de fer d'Haïdar-Pacha.

Est-ce bien exact? La diplomatie française a-t-elle été bien renseignée?

Et le journal *Le Temps* n'est-il pas plus près de la vérité lorsqu'il dit que cet emprunt était gagé par le revenu des chemins de fer d'Haïdar-Pacha?

Mais, alors nous approchons fort du système de garantie que nous indiquions tout à l'heure, et si nous voyons intervenir le ministère des Travaux publics, ce n'est plus comme emprunteur, mais bien comme signataire de l'aval qui déléguera à MM. Lorando frères les rendements du chemin de fer d'Haïdar-Pacha ottoman.

Or, nous ne devons pas oublier que *Le Temps* est un journal officieux qui, en matière de notes se rapportant à la diplomatie, prend ses inspirations au bon endroit. Nous sommes donc amenés à penser que, tout en se servant de la note de M. Cambon en 1895, le ministère des Affaires étrangères avait reconnu qu'elle ne disait pas l'exacte vérité, non pas que nous doutions un seul instant de la bonne foi du représentant de la France à cette époque, mais parce qu'il avait été trompé par les intéressés, et penchait à reconnaître que l'explication que nous donnons plus haut de l'intervention du ministère des Travaux publics ottoman était non pas celle d'un emprunteur, mais au contraire celle d'un monsieur qui garantit les intérêts de l'emprunt que négocie son voisin.

Sur ce premier point, il est donc établi que nous sommes en présence d'un prêt consenti au ministère des Finances, et s'il fallait une preuve de plus, nous rappellerions que lorsque, en 1882, les Lorando réclamèrent devant le Tribunal de commerce de Constantinople le remboursement de cette créance, ils attaquèrent non le ministère des Travaux publics, mais bien celui des Finances.

Quant au second prêt, il n'y a pas de contestation possible ; il est bien fait au ministère des Finances, et, comme nous l'avons indiqué, il est garanti pour le paiement des intérêts par un *haraké* qui affecte à ce service une somme de 65.000 livres turques sur le solde des revenus d'une ann. e des vilayets de Salonique, Danube et Andrinople.

Donc voici les origines de la créance ou plutôt des deux créances Lorando frères, bien établies. Nous partons pour l'une d'une somme

de 30.000 livres turques à 15 p. c. l'an et pour l'autre d'un capital de 55.000 livres turques à 12 p. c. plus 1/2 p. c. de commission, par mois, ce qui fait le joli taux de 18 p. c. ; et ayant totalisé ces deux sommes, nous les trouvons, avec leurs intérêts capitalisés, grossis d'une façon démesurée, au point d'atteindre le chiffre de 1.792.234 livres turques, soit environ 41 millions 227.552 francs.

On conçoit donc facilement que la Porte, lorsqu'elle s'est trouvée, en 1895, en présence d'une créance aussi formidable, ait voulu examiner d'un peu près le bien-fondé de ce chiffre avant d'alléger les caisses de l'Etat d'une aussi terrible façon.

Nous allons voir qu'elle n'eut pas tort.

Les héritiers Lorando reconnaissent l'exagération du chiffre de leur créance.

La créance est actuellement entre les mains des héritiers Lorando.

Ceux-ci, à la mort de leurs parents, se trouvèrent en face d'une brillante fortune. L'engagement-ils dans des spéculations malheureuses? en dispersèrent-ils la majeure partie en plaisirs? Ceci ne nous regarde point ; toujours est-il que nous les trouvons, en 1901, débiteurs de la Banque Impériale Ottomane à laquelle ils avaient hypothéqué leurs immeubles.

Les héritiers Lorando ont prétendu que ces hypothèques étaient la conséquence du refus de paiement de la Porte à leurs diverses réclamations, refus qui avaient empêché la rentrée dans leur caisse de sommes considérables et les avaient mis dans la nécessité d'emprunter à la Banque Impériale Ottomane.

On nous permettra de faire remarquer qu'il est extraordinaire de voir une maison de banque, telle que celle des Lorando, pouvoir faire à un Empire, dont la surface financière était nulle, des avances de 30.000 et 55.000 livres turques, en réalité des capitaux placés à fonds perdus, et, après avoir ainsi sorti de sa caisse des sommes pareilles, venir prétendre que la seule cause de ses malheurs financiers est ce prêt qui, par son importance, laissait supposer que la maison Lorando avait un capital très important.

Mais là, n'est pas la question. Les héritiers Lorando croyaient-ils réellement à la validité de leur créance dans toute son ampleur? Je ne le crois pas.

En effet, dans les diverses démarches diplomatiques qui furent faites sur les instances des Lorando, nous ne voyons figurer qu'une fois le chiffre de 1.792.234 livres turques, et encore ne figure-t-il qu'à titre d'indication, car il est immédiatement suivi de restrictions de la part même de la diplomatie française.

Celle-ci, en effet, ne veut, dès 1895, intervenir pour une somme de 253.000 livres turques, ce qui ramène la créance au sixième seulement des prétentions des héritiers Lorando. Ceux-ci protestent-ils? Loin de là ; après s'être fait tirer l'oreille pour la forme, ils acceptent que l'ambassadeur de France à Constantinople fasse les démarches pour arriver à une solution transactionnelle sur le chiffre de 253.000 livres turques.

C'était donc reconnaître l'exagération de la créance qu'ils prétendaient avoir sur le gouvernement ottoman et faire l'aveu du prêt usuraire. Les Lorando se jugeaient donc eux-mêmes, et il faut avouer que leur jugement ne leur était guère favorable.

La créance Tubini

Celle-ci, nous avonons franchement notre ignorance, quant à son origine.

Nous avons eu beau consulter toutes les pièces diplomatiques imprimées dans le *Livre jaune* et même celles qui n'y figurent pas, il nous a été impossible de découvrir d'où elle pouvait bien venir.

Nous nous sommes alors rejoints sur le compte rendu sténographique des débats de la Chambre des Députés et nous avons trouvé sur cette créance des indications qui nous ont paru d'autant plus précieuses que nous les tirions de discours de M. Marcel Sembat qui, on nous l'accordera, n'est pas suspect de turcophilie.

Mais, comme nous craignons de déformer ces renseignements en les résumant, nous les reproduisons tels que l'honorable député les a donnés à la Chambre.

Dans l'autre cas c'est encore mieux ; il n'y a pas ici de jugement ; a Tubini n'a rien prêté ; il a acheté à un usurier, à un prêteur, à une espèce de marchand à la toilette, un certain Arménien, marchand de bijoux. Cet homme se prétendait titulaire d'une créance de 300.000 livres que personne — pas même la justice ottomane — n'est en état d'apprécier et d'approfondir ; et un jour il a fait une proposition à Tubini : « Puis-je vous vous trouvez être protégé français, je vous vendis un petit morceau de ma créance. Voulez-vous 71.000 livres? Vous les ferez rentrer? » — « Je veux bien, dit Tubini, je vous achète 71.000 livres de votre créance.

Et pour la bonne compréhension de ce qui précède, nous croyons devoir ajouter que cette cession fut proposée par l'Arménien et acceptée par Tubini parce que le second était créancier du premier.

Voilà donc comment Tubini est devenu créancier de l'Empire ottoman.

Or, lorsque Tubini fit valoir sa créance, il dut le faire sous la forme de *séquestre judiciaire*, et comme la créance de l'Arménien était déjà frappée de nombreuses oppositions de ce genre, il était donc de toute justice que le ministère des Finances fit opérer une vérification sérieuse des comptes de l'Arménien.

Comme l'origine de cette créance est enveloppée d'un brouillard assez épais et qu'avec la meilleure volonté il est assez difficile de la découvrir, il était de toute évidence qu'il fallait quelque temps pour accomplir cette vérification.

On nous objectera que, malgré tout, la validité de la créance avait été reconnue par les tribunaux ottomans.

Pardon ! il faut distinguer. M. Marcel Sembat nous a dit qu'il n'y avait pas de jugement établissant la créance ; il a dit l'absolue vérité.

Les documents diplomatiques, se basant sur les dires de Tubini, parlent d'un jugement rendu par les tribunaux ottomans ; il s'agit de savoir sur quel point est erré.

Était-ce sur l'origine même de la créance de l'Arménien?

— Il n'en est pas question.

De quel côté traite ce jugement?

— Tout simplement de la substitution d'un créancier à un autre, de la transmission d'une partie de la créance de l'Arménien entre les mains de Tubini et ce par voie de *séquestre judiciaire*.

Et, avec la subtilité et l'adresse d'un Levantin, Tubini a réussi à mettre la diplomatie française en défaut au point de lui faire soutenir le contraire de la vérité.

Or, ne croyez pas que Tubini ait conservé sa créance sans la faire entrer ; tout comme celle des Lorando elle a pris des proportions majestueuses et M. Tubini ne réclamait pas moins de 200.000 livres plus les intérêts de cette somme.

Voilà donc pour quel genre de créance la diplomatie française s'est mise en mouvement. Les relations entre la France et la Turquie ont été rompues, et une flotte envoyée à Myriène.

C'est pour cela et pour rien d'autre ; car, ainsi que je le démontrerai, l'affaire des quais de Constantinople était réglée ; quant aux autres réclamations, elles n'étaient portées sur l'ultimatum que comme un pavillon pour couvrir la marchandise de ces créances usuraires.

Mais si nous avons eu l'ennui de nous déranger pour deux créances usuraires, avons-nous eu tout au moins la consolation d'avoir défendu les intérêts de deux Français?

C'est ce que nous allons examiner avec la plus scrupuleuse attention.

Les Lorando et les Tubini sont-ils Français?

Cette question a déjà été posée à M. Delcassé ministre des Affaires étrangères, à la Chambre des députés, lors des débats sur le conflit franco-turc.

M. Delcassé a répondu à cette question en déclarant que les Lorando et les Tubini avaient reçu la nationalité française.

Nous n'insisterons pas à nouveau sur la façon dont les Levantins de Pera recevaient la qualité de Français, lorsqu'elle leur était utile, et la façon plutôt cavalière dont ils s'en débarrassaient lorsqu'elle les gênait.

Mais il était une autre question intéressante à

SOMMAIRE

Cour Impériale. — Crimes Bulgares. — Le Nouveau Ministre Bulgare. — Le lancement du vapeur « Basra » au chantier Cockerill, Hoboken. — Bulletin. — Echos et nouvelles de l'Empire Ottoman. — La Soirée Artistique de l'Association des Journalistes Belges et Etrangers à l'« Hôtel Mengelle ». La nouvelle loi sur la police (suite). — Les chemins de fer de l'Empire Ottoman.

COUR IMPERIALE

Le Sclamlık

Constantinople, 8 février 1908.

Hier, vendredi, 7 février, la cérémonie du Sclamlık a eu lieu à la mosquée Hamidié.

S. M. I. le Sultan S'est rendu en voiture à la mosquée où Il a fait Ses prières. Sa Majesté a été vivement acclamée par les troupes rangées sur Son passage et par la foule qui se pressait aux abords de la mosquée.

Parmi les personnes présentes au défilé du cortège Impérial, on remarquait :

S. E. Sir Nicholas O'Connor, ambassadeur d'Angleterre, avec M. Fitzmaurice, premier drogman de l'ambassade; S. A. le prince Mirza Riza Khan, ambassadeur de Perse, avec Ohannès Khan, premier drogman et premier secrétaire de l'ambassade; S. S. Mgr Tacci, nonce à Bruxelles, avec M. Ledoux, premier drogman de l'ambassade de France; S. E. M. Papi-niu, ministre de Roumanie, avec M. Labaille, premier drogman de la légation; S. E. M. d'Anckarsværd, ministre de Suède; M. Guéchoff, agent princier de Bulgarie, avec M. Popoff, premier drogman de l'agence, ainsi que d'autres personnes de distinction recommandées par leurs ambassades et légations respectives.

Hier, vendredi, 7 courant, après la cérémonie du Sclamlık, Son Excellence Sir Nicholas O'Connor, ambassadeur de Sa Majesté Britannique, Son Altesse Arfa-ud-Devli, Djenabe Echref, prince Mirza Riza Khan, ambassadeur de Sa Majesté le Schah de Perse, et Son Excellence Monseigneur Tacci, délégué apostolique à Constantinople, nommé récemment nonce à Bruxelles, ont eu l'honneur d'être reçus par Sa Majesté Impériale le Sultan en audience privée.

Au cours de l'audience de congé que S. E. Mgr Tacci, le nouveau nonce à Bruxelles, a eu l'honneur d'avoir hier, après le Sclamlık, de S. M. I. le Sultan, le Souverain a été d'une extrême cordialité envers Son Excellence et a bien voulu la charger de transmettre Ses salutations au Saint-Père.

Le Choc des Ambitions et des Intérêts

Dès que l'une ou l'autre Puissance pense s'occuper plus attentivement de l'Orient, aussitôt les choses les plus simples paraissent se compliquer, au point de pouvoir être envisagées, par les uns et par les autres, comme autant de causes de conflits divers, pouvant mettre à feu et à sang l'Europe entière.

La raison de tout ce bruit et de toutes ces inquiétudes se trouve en cette cause unique, c'est que les unes et les autres Puissances, qui ont voulu et veulent s'occuper de l'Orient, le font bien moins dans l'intérêt des populations orientales, que dans leur propre intérêt à elles.

A vrai dire, ce n'est point le souci de soustraire les populations orientales à des persécutions imaginaires, qui leur dicte leur conduite, c'est le souci de se créer des droits moraux ou matériels sur ces populations.

Ce n'est point une amélioration de leur sort qu'on recherche, mais tout au contraire, tout en paraissant la vouloir, on s'efforce de la rendre impossible.

Si c'eût été réellement une amélioration du sort des populations orientales qu'on poursuivait, il y a beau temps qu'on eût mis à la raison, ceux qui, par leurs menées et leurs agissements, constituaient des obstacles à cette amélioration.

Point n'était besoin de tous ces discours, qu'on prononce de temps à autre à la Tribune des Parlements divers de l'Europe, un peu de meilleure volonté eût suffi, qui aurait permis au Gouvernement Ottoman de renverser facilement les obstacles, qui s'opposaient à la réalisation de l'œuvre réformatrice, qu'il avait entreprise.

Ah! je sais bien qu'on nous dira qu'on ne lui a point ménagé les bons conseils; c'est là une monnaie courante dans les diverses chancelleries de l'Europe. Avec cela on est persuadé avoir fait suffisamment *pour sauver la face*, car si on donne à l'un les bons conseils, les regards qu'on adresse à ceux qui élèvent les obstacles ne sont point trop sévères.

Ces regards mêmes se sont trouvés, parfois, singulièrement adoucis par des clignements d'yeux qui, sans être une entière approbation, enlevaient cependant toute valeur réprobative au précédent regard.

Mais, tandis qu'ainsi on montrait autant de mauséture, pour ceux qui troublaient la tranquillité de l'Europe, on ne craignait point de reprocher à l'Empire Ottoman de ne pas être suffisamment actif dans son œuvre réformatrice.

A quel étrange double jeu se livrait-on là?

Ne comprenait-on pas que de cette double attitude, ceux qui élevaient les obstacles voyaient découler des encouragements à persévérer dans leur attitude?

Devons-nous croire que les chancelleries ont manqué à ce point de clairvoyance, ou devons-nous croire qu'elles n'ont point voulu blâmer, parce qu'elles approuvaient?

Nous ne voulons point conclure, nous laissons ce soin au lecteur attentif, qui, non seulement aura lu ces lignes, mais qui se sera encore donné la peine de s'essayer à quelque étude psychologique des événements, qui, depuis longtemps, ont l'Orient européen pour théâtre.

Pour notre part, nous nous contentons d'estimer ici que les Puissances se trouvent surtout tenues à une attitude peu conforme au maintien de la tranquillité en Orient, parce qu'elles ont pour unique souci de se créer ou de développer dans cette contrée une clientèle, dont elles ont besoin soit pour leurs intérêts économiques, soit pour leurs intérêts politiques.

A vrai dire les Puissances se jaloussent les unes les autres et c'est ainsi que pour arriver à se concilier chacune le plus de sympathies, elles en sont arrivées à ne pas oser suffisamment blâmer les actes les plus blâmables.

Comment veut on dans ces conditions que les moindres événements, dont l'Orient peut être le théâtre, ne soient point l'occasion de craintes de conflits divers.

Si les actes des uns et des autres, de ceux qui prétendent tant s'intéresser aux populations orientales, étaient dictés par le désintéressement le plus absolu, nous n'aurions point l'occasion d'entendre de temps à autre exprimer les craintes auxquelles nous faisons allusion. Mais il n'en est rien. Le désintéressement n'engendre point la concurrence, or, il est indéniable que les Puissances sont en Europe Orientale en continuelle état de concurrence.

Pour les raisons que nous avons exposées plus avant, chacune des Puissances éprouve le besoin de montrer des sympathies aux unes et aux autres populations et cela sans souci aucune des difficultés que cela peut engendrer.

Il est vrai que les Puissances estiment pour la plupart que, tant que ces difficultés sont limitées au seul Orient, elles n'ont à s'en inquiéter, que pour en faire supporter les conséquences à l'Empire Ottoman, mais peut-être changeraient-elles d'avis si

N. Nicolaidès depicted the attitude of European Great Powers regarding the Ottoman Empire in 1908 as clashes of ambitions and interests, source: gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

demain, sortant du cercle dans lequel on les a tenues jusqu'à présent, ces difficultés s'étendaient jusqu'à l'Occident.

Ce serait là pour les Puissances une surprise bien désagréable, et elles jugeraient, mais un peu tard, que perpétuer la *Question d'Orient*, sous des formes diverses est un jeu dangereux pour tout le monde.

Mais, l'Europe paraît avoir compté dans toute cette affaire sur le temps, elle semble persuadée que celui-ci travaille pour elle, et, dans le souci de ne point trop se quereller entre elles, les Puissances ont remis à plus tard, la solution que désirent leurs ambitions économiques ou politiques.

Mais la question est tellement délicate pour elles, qu'il suffit que quelque chose sorte de cette réserve, qu'elles conservent vis-à-vis les unes des autres, pour qu'aussitôt les craintes les plus vives se manifestent.

On vient de le voir par cette question de l'autorisation d'études préliminaires pour la continuation de la voie ferrée de Mitrovitz à la frontière bosniaque. Pour cette simple autorisation demandée et obtenue par l'Autriche-Hongrie, du côté russe on se croit lésé, et on en vient à dire des choses désagréables pour l'empire Austro-Hongrois.

Dieu nous garde, de nous mêler à semblable querelle, et nous ne citons le fait que pour bien faire ressortir la justesse de ce que nous venons d'écrire.

Pour notre part, nous n'avons cessé de l'écrire, et c'est notre conviction, la *Question d'Orient* n'existerait point, s'il n'y avait pas tant d'ambitions convergentes vers ce point de l'Europe.

Que ces ambitions disparaissent et la *question* sera aussitôt résolue, par l'Empire Ottoman lui-même, qui, en toute liberté, et sans craindre de se heurter aux uns et aux autres pourra travailler à son développement complet.

Déjà, grâce au Souverain éclairé et sage qui préside à ses destinées, de grandes choses ont été faites et c'est miracle qu'elles aient pu être accomplies au milieu de toutes les compétitions, de toutes les discussions soulevées par les ambitions des uns et des autres.

Il faut louer le Souverain qui, par son tact politique et son habile volonté a réussi à réaliser cela, car beaucoup à sa place en Europe, n'eussent point pu arriver à un semblable résultat.

N. NICOLAÏDÈS

CRIMES BULGARES

Dans notre précédent numéro nous avons reproduit plusieurs extraits de journaux bulgares, relatifs à l'assassinat de Sarafof; nos lecteurs ont pu voir que les Bulgares se jugeaient entre eux autrement sévèrement que nous ne le faisons ici. La raison de cela, c'est qu'ils se connaissent bien et qu'ils peuvent ainsi se bien juger. Pour notre part, si nous nous permettions à leur égard des jugements aussi sévères, on nous accuserait de partialité, d'animosité que rien ne justifierait.

Nous avons conscience de ne nous être jamais laissé aller à porter des jugements semblables; tout ce que nous avons écrit l'a été en parfaite connaissance de cause, en toute indépendance et sans aucun esprit de dénigrement systématique.

Bien souvent, évidemment, nous avons laissé éclater notre indignation, nous l'avons manifestée véhémentement, mais cela n'excluait point de nos écrits l'esprit de justice qui nous a toujours guidé, et continue de nous guider.

Mais comment n'aurions-nous point laissé éclater notre indignation, comment n'aurions-nous point stigmatisé comme il convient ces monstres à face humaine qui ont ensanglanté et qui ensanglantent encore la Macédoine?

Encore pouvait-on trouver une excuse à ces monstruosités dans ce fait qu'elles étaient engendrées, croyait-on, par le désir de la Principauté d'arrondir son territoire. Mais voilà que les journaux bulgares nous révèlent eux-mêmes, que si dans les hautes sphères de la Principauté on voulait travailler à cet arrondissement, les exécutants du programme ne furent que de vils et vulgaires assassins poursuivant la bourse de ceux qu'ils massacraient, et non un idéal.

C'est donc à de véritables bandits dans toute la force du terme, à des coupe-jarrets ignobles et vils que les hautes sphères bulgares s'étaient confiées pour réaliser leur plan de bouleversement des vilayets rouméliotes.

N'est-ce donc point là chose abominable? A quelle époque se croyait-on revenu dans la Principauté, qu'on osait employer semblables monstres, que, certes, au moyen âge nul n'eût voulu employer pour servir les intérêts mêmes les plus bas et les plus vils?

Nous ne le savons, car nous n'avons point la mentalité toute spéciale de ceux qui avaient dressé le plan de bouleversement des vilayets rouméliotes.

Mais, si nous ne savons cela, nous avons à enregistrer, après les premiers aveux des précédentes polémiques, que les bandes étaient organisées avec le concours du gouvernement bulgare, nous avons à enregistrer les aveux nouveaux que vient de provoquer la mort de Sarafof.

Ces aveux peuvent se résumer à ceci:

« Les hommes que nous avons employés

dans les vilayets rouméliotes pour y semer le désordre et le trouble, se sont vautrés bassement et ignominieusement dans le sang. Ils ont assassiné pour le plaisir de tuer et de torturer, ils ont pillé pour se constituer des réserves leur permettant en temps de repos de se livrer aux orgies les plus viles. »

Voilà à quoi peuvent se résumer ces aveux; les Bulgares avaient perdu ces dernières années beaucoup de l'estime dont ils avaient joui indûment; les aveux de ces crimes abominables ne les relèveront point dans l'esprit de ceux qui avaient dû leur retirer leur estime.

PIERRE MAREUILLES.

Le Nouveau Ministère Bulgare

A peine le nouveau ministère bulgare est-il constitué que, déjà, on émet des appréciations pessimistes au sujet de la politique qu'il suivra. C'est aller un peu vite en besogne, et nous estimons qu'avant de voir en noir l'horizon oriental, il serait bon d'attendre les hommes à l'œuvre même.

Pour notre part, nous avons eu maintes et maintes fois l'occasion de constater que les opinions et les intransigeances de tel homme, alors qu'il n'était pas au pouvoir, se modifiaient sensiblement au point de ne plus ressembler à elles-mêmes, lorsque cet homme avait sous son bras un portefeuille de ministre.

Ce que l'on écrit donc, de ce que pourrait être la situation en Orient, par suite de l'arrivée au pouvoir du nouveau ministère bulgare, ne nous émeut pas outre mesure. Avant de juger les ministres, nous voulons ne point nous souvenir un instant de ce qu'ils furent, non point dans leur vie privée, mais dans leur vie politique d'hommes de parti.

Nous estimons que c'est là la meilleure méthode; leurs opinions d'hier ne nous apparaissent point, en effet, comme devant être le moteur dirigeant leur politique, elles nous apparaissent seulement comme des indications sur la *possibilité* qu'elles le deviennent.

Ainsi nous nous tenons sur la réserve et pouvons mieux attendre les événements, sans nous efforcer de les prédire, nous laissons, en effet, ce rôle d'oracle à d'autres, qui, se croyant mieux informés, se trompent plus aisément.

Pour notre part, nous nous bornons à espérer et à souhaiter que le nouveau ministère bulgare comprenne au mieux les véritables intérêts de la Bulgarie et de tout l'Orient européen.

Si les nouveaux ministres comprennent bien ces intérêts, ils feront abandon de la politique mégalomane, qui est celle de la Bulgarie depuis qu'elle existe, et qui a conduit à l'état de troubles et d'incertitude dans lequel se trouvent les divers Etats de l'Orient européen.

Si les nouveaux ministres comprennent

Bienveillance Impériale

Nous extrayons de «l'Ecclissiastiki Alithia», organe officiel du Patriarcat Ecuménique. (Numéro 51, 1 décembre v. s.).

S. E. Munir Pacha, Ambassadeur de Turquie près la République Française, ayant été chargé de la part de S. M. I. le Sultan d'une mission spéciale auprès du Patriarcat Ecuménique, se rendit au Patriarcat le mardi 28 novembre (v. s.) dans l'après-midi. S. E. Munir Pacha a été reçu par S. S. le Patriarcat entouré du Saint Synode, avec les honneurs dus à la haute mission qu'il venait remplir et à son rang. L'entrevue, qui a duré plus d'une heure, a eu lieu dans le Cabinet Officiel de S. S. le Patriarcat.

L'Ambassadeur avait été chargé par S. M. I. le Sultan d'assurer le Patriarcat qu'il n'a jamais cessé d'être l'objet de la haute estime et de la bienveillance Impériale, grâce à ses qualités personnelles et aux services qu'avec zèle et loyalisme il rend à l'Empire et à la Nation grecque qui se trouve sous le sceptre de Sa Majesté.

L'Ambassadeur, parlant des affaires patriarcales et de la nation grecque, en général, a transmis au Patriarcat des paroles Impériales qui constituent des promesses solennelles garantissant les droits incontestables et séculaires du Patriarcat et la bonne administration de la Nation grecque.

Le Souverain nourrit l'intime désir que les droits du Patriarcat Ecuménique et son prestige ne subissent aucune atteinte; Il veut que le Patriarcat continue à conserver son autorité et son pouvoir séculaires, tels qu'ils ont reconnus et sanctionnés par le grand Conquérant, le Sultan Mohamed II et ses Successeurs.

Sa Majesté considère que leur conservation constitue un des éléments fondamentaux de la gloire et de la prospérité de l'Empire et un des facteurs de sa bonne administration.

S. S. le Patriarcat a exprimé à Munir

s'élever la puissance de Méhémet-Ali, affaiblissant celle de la Porte, prit crainte et, voulant restreindre cette puissance grandissante, proposa ses bons offices à l'Empire Ottoman qui les accepta.

L'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche signèrent avec la Porte, le 15 juillet 1840, un traité qui assurait à Méhémet Ali la vice-royauté d'Egypte, héréditaire dans sa famille, avec investiture du Sultan, l'Egypte demeurant territoire de l'Empire.

En revanche, Méhémet Ali devait évacuer la Syrie, l'Arabie et Candie.

Le traité prévoyait, en outre, le refus de ces clauses par le Pacha d'Egypte et dans ce cas apportait, sa déchéance comme solution.

Méhémet-Ali tenta de lutter, mais en vain: il dut céder et un an après, le 15 juillet 1841, un nouveau traité mettait fin à sa lutte, et, en même temps, fermait le Bosphore aux bâtiments de guerre de toutes les nations.

Pacha sa profonde gratitude et celle de la Nation grecque pour les assurances précieuses du Souverain et a longuement indiqué à l'Ambassadeur le besoin pressant, qu'il y a, de leur prompt réalisation.

Plusieurs questions pendantes ont été tour à tour touchées au cours de l'entrevue. Au nombre de ces questions il y en a, sur lesquelles l'accord entre le Gouvernement Impérial et le Patriarcat, parut être parfait; il a été également reconnu que là où il y a divergence de points de vue, il y a également possibilité d'une conciliation.

On ne saurait nier l'extrême importance de cette entrevue. Le Patriarcat Ecuménique a reçu de la part du Sultan, en ce qui concerne la conservation de ses droits et Privilèges, des assurances spontanées, qui ne peuvent que le reconforter dans la crise qu'il traverse depuis quelque temps; il a eu, en même temps, l'occasion de proclamer solennellement qu'il réprovoit tout agissement contrevenant au maintien de l'ordre et à la Loi. Toute la politique du Patriarcat se résume en la conservation de ses droits acquis. Il ne poursuit pas d'autre but.

Dérisonnables prétentions des Bulgares

VI

(Suite; voir le numéro précédent).

Nous avons amplement exposé, dans les articles précédents, que la question bulgare qui, après une longue crise, a abouti au Schisme avec toutes les conséquences fâcheuses qui ont résulté de ce dernier, devait son origine non pas à un refus opiniâtre du Patriarcat Ecuménique de satisfaire les vœux légitimes du peuple bulgare, mais à diverses intentions d'arrière-pensée, qui n'avaient rien de commun avec les intérêts légitimes des Bulgares. C'est de ces agissements en particulier que nous nous occuperons dans le présent article.

—0—

Vers le milieu du siècle précédent, quelques patriotes, dans le grand Empire orthodoxe du Nord, ont érigé en dogme

Mais, trois années n'avaient point marqué la fin de cette lutte, que le Liban était le théâtre d'une lutte à laquelle la main de l'Angleterre n'était pas étrangère. Druses, protestants et Maronites catholiques entrèrent en lutte, et le sang coula.

Des historiens ont voulu faire retomber sur le Gouvernement Ottoman la responsabilité de ces événements, mais les historiens impartiaux n'attribuent point au Gouvernement Impérial la responsabilité du sang versé, celle-ci retombe tout entière sur l'Angleterre, et ils rendent hommage aux efforts faits au contraire par le Gouvernement Ottoman pour limiter les effets de cette lutte fratricide entre chrétiens et en réparer les ruines.

Ces agitations ne détournèrent point le Sultan Abd-Ul-Medjid de poursuivre activement les réformes commencées par son père.

Au lendemain même de son avènement au trône, il avait marqué qu'il entendait marcher sur les traces de son père et

l'idée de la prédominance, de par le monde, de la race slave. Et comme, par suite des événements politiques, ils avaient acquis la conviction que la prédominance morale devait précéder toute autre, ils ont fondé, par la réalisation de ce but, à Moscou, une association qui fut placée sous la direction de M. Katkoff, un journaliste renommé de cette époque. Cette association s'est vite développée et fut bientôt divisée en cinq sections, dont celle d'Odessa, a entrepris de travailler le peuple bulgare, tandis que celle de St. Pétersbourg devait s'occuper des églises et des couvents orthodoxes de l'Empire ottoman. Le premier résultat de l'activité de cette association a été la création de salles de lectures à Roustchouk, Viddin, Toultscha, Varna, Tirnovo, ainsi que dans quelques monastères du Mont Athos, et de clubs à Constantinople, Andrinople, Philippopolis, Salonique et Monastir.

Tant que cette activité se bornait à réveiller le sentiment national chez les Yougoslaves, dans les limites des pays dans lesquels ce peuple a, autrefois, prédominé et où ils formaient la majorité de la population, on n'aurait eu rien à objecter. Mais, malheureusement, leurs visées sont allées plus loin et ont embrassé la majeure partie des pays cis-balcaniques, dans lesquels la prédominance slave aurait été un empiètement sur d'autres droits préexistants. Les gens de l'association de Moscou ont trouvé que l'instrument le plus convenable pour arriver à cette prédominance, c'étaient les Bulgares.

Pour arriver à ce résultat, ils ont, d'abord, porté tous leurs soins à faire réveiller le sentiment national des Bulgares et à exciter la haine de ceux-ci contre le Patriarcat. Ils les ont laissé se berner, pour cela, des légendes de Benelin, et de Rakovsky, qui racontaient que les Bulgares étaient le peuple le plus ancien de la Péninsule Balcanique, où il se serait établi depuis l'époque préhistorique sous le nom de Pelasges d'abord, et d'Illyriens ensuite, et que le petit peuple montagnard des Grecs, par des procédés sataniques, les

entra résolument dans la voie des réformes.

Le 3 novembre 1839, une déclaration Impériale était portée à la connaissance des fonctionnaires par le ministre des affaires étrangères.

Cette déclaration établissait: 1^o garanties sauvegardant la vie, la fortune, l'honneur de tous les sujets de l'Empire; 2^o le mode régulier de l'assiette de l'impôt; 3^o le fonctionnement du recrutement militaire; 4^o la durée du service militaire fixée à 4 ou 5 ans; 5^o l'égalité devant la loi; 6^o la liberté des transactions immobilières; 7^o l'abolition de la confiscation et le retour aux héritiers légaux des biens des criminels.

Cette déclaration marquait un pas décisif dans la voie des réformes, une ère nouvelle s'ouvrait pour l'Empire Ottoman, ou plutôt, c'était une accentuation de la marche de l'Empire dans la voie où Sultan Mahmoud II l'avait engagé.

(A suivre.)

L'Orient narrated in 1907 some kind works accomplished by Abdulhamid II and great ambitions expressed by Bulgarians, source: gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/, accessed on June 6, 2013.

qui défilent à notre tribune, applaudis, fleuris, admirés! M. Léopold Samuel, un visionniste du plus grand avenir, qu'accompagne à merveille Mlle Marjorie Samuel, elle-même une artiste consommée; Milles J. et L. De Myttenaere, rivalisant de talent et de savoir artistique dans le *Duo d'Etoiles*, de Chaminade, le quatre mains, *Danses Hongroises*, de Mlle Marthe De Myttenaere (Ils sont donc tous artistes dans cette famille!) et M. J. Fischback, joué de manière impeccable. Nous citons là le nom de M. l'avocat J. Fischback et nous nous trouvons sincèrement gênés d'avoir à le citer à la fin de ce compte rendu, lui qui fut presque pendant toute la soirée notre infatigable, artistique et consciencieux accompagnateur. Il a bien mérité de l'art et de notre Association.

Dans l'ordre des numéros, M. Paul De Myttenaere vint à la fin de la soirée. Avouons que nous lui devons d'avoir déridé et amusé un public qui, malgré sa réceptivité et son dilettantisme, avait été un peu fatigué par un programme trop copieux et uniformément sérieux. Les monologues de M. De Myttenaere, bien choisis et surtout excellentement dits, ont produit une agréable détente et c'est grâce à lui que cette belle soirée a pu finir dans un long éclat de rire. Nous l'en remercions du fond du cœur.

Nous sommes au bout de la place disponible et certainement nous avons omis de citer ou de remercier l'un et l'autre. Ces oubliés, nous les comprenons tous dans le collectif *MERCI!* que nous adressons à tous les collaborateurs de cette inoubliable soirée. Ce *MERCI!* s'adresse aussi à nos vaillants commissaires et au charmant directeur de l'*Hôtel Mengelle* et son personnel dévoué.

La vente des programmes au profit de la *Croix Verte* a produit 100 francs environ. Bravo!

La collecte faite par un mineur, en costume de travail, du Couchant du Flénu, au profit des victimes de la récente catastrophe de Quaregnon, donna un total de 150 francs.

Deux fois bravo!

F. F.

La nouvelle loi sur la police. (Suite)

La police est tenue d'informer l'autorité compétente de toute entreprise, ayant pour but la construction, sans irradé Impérial, d'établissement de culte, d'éducation et autres immeubles qui ne peuvent être édifiés sans l'autorisation du Souverain.

La police donne également avis à l'autorité compétente toutes les fois qu'elle constate l'ouverture d'imprimerie ou la publication de journaux, livres, brochures, marques de fabrique et autres sans autorisation officielle.

Il est interdit aux vendeurs de journaux et revues de crier leur contenu dans les rues.

La police empêche la représentation de pièces non autorisées dans les théâtres et autres lieux de spectacle, les chants inconvenants et tout acte enfin offensant la morale publique.

La police recueille les enfants abandonnés dans les rues et les remet, après enquête, à la communauté à laquelle ils appartiennent.

Si aucun indice d'identité n'existe, l'enfant est remis, à Constantinople, à l'Asile des pauvres et dans les villes des provinces orphelinats et autres établissements philanthropiques, et à défaut à la municipalité locale après enregistrement au bureau de l'Etat civil, sauf si quelqu'un veut l'adopter. Il lui est alors confié sous certaines garanties.

La police avertit les autorités compétentes dans les cas suivants, savoir :

1. Si une épidémie endémique ou épidémique éclate en prenant des mesures prophylactiques.

2. Si des accidents graves se produisent, tels que écroulement d'édifices, de mur, d'égout, etc.

3. Si elle constate l'existence dans un lieu de pétrole, alcools et autres matières inflammables en quantité exagérée.

4. S'il y a insuffisance de pain et autres articles de première nécessité, tout en prenant elle-même les mesures nécessaires pour remédier à la situation et en avertissant qui de droit, lorsqu'elle constate, après enquête, l'existence d'une manœuvre frauduleuse.
(A suivre.)

Les chemins de fer de l'Empire Ottoman

Résultats de l'exploitation. — Statistique pour 1906, par M. Alexis Rey

Le fascicule annuel publié par M. Alexis Rey vient de paraître. Nous avons déjà expliqué quel est l'intérêt grandissant de cette publication qui constituera plus tard, qui est déjà la source presque unique de renseignements détaillés sur le développement des voies ferrées en Turquie, sous le règne de S. M. I. le Sultan Abdul Hamid. Or, parmi tous les progrès accomplis en Orient depuis l'avènement de ce glorieux Souverain, c'est certainement l'essor vertigineux des railways qui est un des plus remarquables. M. Alexis Rey a donc fourni aux futurs historiens des documents essentiels. Son étude est, cette année, plus complète encore que les précédentes. Car elle ne se borne pas à enregistrer les recettes et les garanties, de manière à pouvoir donner aux capitalistes une idée des revenus des chemins de fer. Il a étudié les recettes de ces voies ferrées au point de vue des pays qu'elles desservent, c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles concourent au développement commer-

cial et à la prospérité publique. Ce point de vue nouveau constitue la meilleure des contributions à la connaissance de l'état économique de l'Empire.

Enfin la statistique nous renseigne sur le matériel de traction et le matériel roulant des réseaux.

Les recettes des chemins de fer se sont élevées en 1906 à 51,538,000 francs, en augmentation de 1,85,000 francs sur celles de 1905, tandis que les garanties payées par le Gouvernement Impérial pour la même année n'ont atteint que 17,845,000 francs, en diminution de 1,199,000 francs sur l'année 1905.

La longueur des réseaux ottomans a passé de 5,627 kilomètres indiqués dans notre précédente statistique à 6,236 kilomètres, présentant une augmentation de 609 kilomètres, dont 466 pour le chemin de fer Hamidié du Hédjaz et 143 kilomètres pour la ligne Hamah Alep.

Cette dernière ligne n'a été exploitée que pendant un peu moins de trois mois, en 1906, ayant été ouverte le 5 octobre.

« Quant au chemin de fer du Hédjaz, dit M. Rey, sa construction se poursuit avec une activité et un succès digne de la plus sincère admiration. Ce chemin de fer atteindra certainement Médina dans le courant de 1908 et son achèvement complet ne peut plus désormais être mis en question. »

« Au 30 juillet/13 août 1906, les recettes d'exploitation du chemin de fer du Hédjaz, cumulées depuis l'origine, c'est-à-dire depuis 1902, s'élevaient à piastres argent 35 millions 965,516, soit à 7,525,000 francs.

« Le coût des parties contraintes à fin juillet 1906 est évalué à 2,245 Ltq. par kilomètre, soit 51,022 francs. »

Les renseignements que M. Rey donne sur ce remarquable Chemin de fer, sont de nature à intéresser nos lecteurs par l'importance des travaux signalés et par les ressources mises en œuvre pour les effectuer.

Nous les reproduisons ici, sans y rien changer :

Ligne principale. — Partant de Damas pour aboutir à Médine, et de là à la Mecque.

Embranchement. — De Caiffa jusqu'à Déraa, point de jonction avec la ligne principale.

Partie de la voie complètement achevée
Ligne principale. — Jusqu'à Bain-el-Goul au delà de Mann. Partie la plus difficile. Longueur : 523 kilomètres.

Embranchement. — Longueur 166 kilomètres.

Terrassements. — Achevés depuis Bain-el-Goul jusqu'à Kalat-ul-Medawa. Longueur : 45 kilomètres.

Etude. — Depuis cette dernière localité jusqu'à Zat-ul-Hidji, 35 kilomètres divisés en deux sections.

Les grands ponts de Bain-el-Goul sont achevés, et les trains pourront circuler avant un mois jusqu'à Kalat-ul-Medawa.

Coût de la ligne 1,667,208 Ltq. ; à déduire 120,000 Liv. tq. Rails pour 100 et traverses

A LA COUR IMPÉRIALE

Constantinople, le 30 décembre 1905

Le Sélamlik

La cérémonie hebdomadaire du Sélamlik a eu lieu à la mosquée Hamidé.

Parmi les personnes présentes au défilé du cortège impérial, nous citerons S. E. le comte de Dudzele, ministre de Belgique, avec le baron de Hübsch, premier drogman de la légation; M. Matanovitch, chargé d'affaires de Monténégro; M. Lamb, premier drogman de l'ambassade d'Angleterre, etc.

S. E. Ibrahim pacha, grand-maître des cérémonies et drogman du Divan Impérial, a transmis, à ces personnages, les salutations impériales.

Echos et Nouvelles

S. M. I. le Sultan et les musulmans des Indes

Les musulmans des Indes viennent d'envoyer ici un tableau richement encadré et destiné à être présenté à S. M. I. le Sultan. Il a été retiré de la donne par le ministère des affaires étrangères. Ce tableau, de forme ovale, est peint sur parchemin et porte d'un côté une locomotive et de l'autre une mosquée et au milieu en lettre d'or l'inscription suivante: « El-Ghazi Sultan Abd-ul Hamid Sani », avec un croissant et une étoile.

Au bas, figure une carte de la voie ferrée du Hédjaz.

Ce cadeau est envoyé à S. M. I. le Sultan, en mémoire de la construction du chemin de fer Hamidié du Hédjaz, due à l'initiative du Souverain.

Service anniversaire à la mémoire de Costaki bey Pangiri

La cérémonie a eu lieu, en l'église de la Sainte-Vierge, à Péra, au milieu d'une grande affluente d'amis connus et inconnus qui avaient tenu à porter ce nouveau témoignage de sympathie à la famille d'Aléko Pangiri bey, frère du défunt. Reconnu dans cette foule:

M. J. Deffès, directeur général de la Banque Ottomane; M. Bonet, premier drogman de l'ambassade de France; S. E. Yousof bey Franco Cusao, Fethi, Franco, Cusao, S. E. Mavroyani bey, S. E. Yanko bey Joannidi, M. Et. E. Eugénidi, M. L. Zarifi, M. John Eliason, M. G. Cartali, M. A. Bossy, M. S. Sadoch, Nahmas bey, M. Chénevier, M. E. Psathy, Ismail bey Djénary, Hadji effendi, etc.

Dans la nef, se trouvait également un nombreux groupe de dames, parmi lesquelles nous avons remarqué M^{lle} veuve Zarifi, M^{lle} Stavro, M^{lle} Cartali, M^{lle} Stavro, M^{lle} Elinao, etc.

Le service a été présidé par Mgr Aghathangelos, préposé épiscopal de Péra.

L'Islamisme en Chine

DECLARATIONS DE S. E. SENG-PAO-KI.

Un rédacteur de l'*Ikdam* a eu une conversation avec S. E. M. Seng-Pao-Ki, ex-ministre de Chine à Paris, au sujet de l'influence de l'islamisme dans le Céleste Empire.

Son Excellence a dit qu'à l'époque où il était directeur des postes et télégraphes, il avait appris que les musulmans chinois recevaient des journaux turcs. Il en a fait venir et il les a fait lire. Les sujets qu'ils traitaient lui ont plu. C'est pour la première fois qu'il avait vu un journal turc.

M. Seng-Pao-Ki a dit que les musulmans chinois apprennent, outre leur langue, l'arabe

et le turc. Presque toute la population de la province occidentale de la Chine est musulmane. Tous sont laborieux, ils apprennent très facilement les langues étrangères. Le gouvernement chinois a une bienveillance particulière pour eux. Dans ces provinces, tous les gouverneurs sont musulmans. L'islamisme exerce sur la population chinoise une influence salutaire. Les chinois bouddhistes en contact avec leurs compatriotes musulmans adoptent les bonnes coutumes de ceux-ci.

De nombreux fonctionnaires supérieurs professent la religion musulmane, surtout ceux de l'instruction publique.

Les musulmans ont un penchant particulier pour le commerce et la vie militaire. Le général Ma, comme on le sait, est musulman. C'est qui, avec le concours du ministre des affaires étrangères a organisé l'armée de Mandchourie sur le modèle des armées européennes. Le meilleur élément de cette armée est musulman.

Sur la ligne ferrée du Hédjaz

Sur la proposition de la haute commission du chemin de fer du Hédjaz, un irradié impérial a été promulgué ordonnant la construction à Maan d'un hôpital militaire de 120 lits et composé de plusieurs pavillons. Cet hôpital sera édifié sur les modèles les plus récents.

Les frais en seront supportés par le budget du 5^{me} corps d'armée (Damas). Cet hôpital est destiné à recevoir les militaires employés à la ligne ferrée du Hédjaz, qui pourraient tomber malades.

En attendant l'ouverture de cet hôpital, une ambulance de 40 lits composée de trois baraquements démontables, sera créée à Maan.

LETTRE DE TURQUIE

Constantinople, 30 décembre 1905.

Dans les cercles compétents on n'a aucune connaissance du prétendu meurtre d'un prêtre grec à Berat, dont parle la *Politische Correspondenz* de Vienne.

— Le télégramme de Semlin, de la *Frankfurter Zeitung*, signalant une rencontre sanglante à Tetovo (Cassovo) entre soldats ottomans et albanais, suivie du meurtre du colonel et du mufti, et dépeignant la situation dans le vilayet comme alarmante, n'est qu'un tissu de mensonges.

— L'assertion contenue dans un prétendu télégramme adressé de Mitrovitza à l'*Autorité de Paris* concernant la population chrétienne de la frontière turco-serbe, est aussi fautive.

— Les nouvelles répandues ces jours derniers par une agence télégraphique, touchant de prétendus troubles à Prizren et dans d'autres localités habitées par des Albanais, sont complètement fausses.

L'ordre et la tranquillité continuent à régner dans toutes ces localités.

Politique extérieure

Pour si intéressante que puisse être actuellement la politique extérieure, une bonne politique intérieure a bien aussi son importance: et par politique intérieure, nous entendons celle de notre économie, de notre estomac principalement. Elle est assurée par l'emploi régulier et quotidien de l'eau de la *Source Cachat* d'Evian, souveraine dans le traitement des affections de cet organe.

En vente chez tous les principaux pharmaciens et marchands d'eaux minérales de la France et de l'Etranger.

Efforts réformateurs

Le résultat des négociations entre l'Empire Ottoman et les Puissances au sujet du contrôle financier en Macédoine, a prouvé combien les évolutions de la flotte internationale dans l'Archipel étaient irrévocables.

L'Empire Ottoman avait apporté dans les négociations toute la bonne volonté désirable et s'était montré dès le début prêt à toutes les concessions compatibles avec le respect et le maintien de son autorité sur les vilayets rouméliotes.

De leur côté, les Puissances montraient une intransigeance dans leurs prétentions qui ne cadraient point avec les causes réelles de ces prétentions et finalement elles ont dû reconnaître combien étaient outrées la plus grande partie les exigences dont elles voulaient assurer la réalisation, et cela même en portant atteinte au Droit.

Aujourd'hui, elles ont accepté ce que l'Empire Ottoman avait proposé en réponse au programme de contrôle financier qu'elles voulaient imposer. N'eût-il pas mieux valu commencer par cela, plutôt que de s'imposer vis-à-vis du Monde l'affront d'une reculade et d'avoir imposé à l'Empire Ottoman les violences auxquelles on s'est livré?

D'ailleurs, tout dans l'intervention de l'Europe dans les affaires macédoniennes s'est inspiré d'un manque absolu de juste appréciation des choses orientales.

C'est au nom du maintien de l'ordre dans les vilayets rouméliotes que les Puissances prétendent intervenir, elles veulent, disent-elles ou font-elles dire, protéger les chrétiens contre les exactions des fonctionnaires ottomans et contre les brutalités de la force armée. Or, nombreuses sont les attestations des consuls des Puissances qui conviennent que les vexations des fonctionnaires ottomans n'existent que dans l'imagination de gens ayant intérêt à y faire croire; quant aux brutalités de la force armée, elles ne sont que le corollaire des brutalités des bandes luitars ou autres entrant en lutte avec cette force armée.

Si donc les Puissances se livraient à une juste appréciation des choses orientales, loin de créer toutes sortes d'entraves aux manifestations de l'autorité de l'Empire Ottoman, elles ne feraient que les rendre plus faciles, et aient, elles rendraient un réel service aux populations chrétiennes en faveur desquelles elles prétendent intervenir.

Les manifestations d'une autorité sont d'autant plus douces qu'elles ont plus de facilité à se produire tandis qu'elles sont d'autant plus lourdes que la résistance qu'elles rencontrent est plus forte.

En Macédoine, si les populations chrétiennes étaient livrées à elles-mêmes, elles s'accommoderaient fort aisément des conditions d'existence dont elles se trouvaient bien jusqu'au jour où des excitations extérieures sont venues troubler leur tranquillité.

Si ces excitations étaient supprimées, la tranquillité renaîtrait et l'évolution de l'Empire Ottoman vers un Progrès toujours plus grand serait facilitée.

Mais pour cela, il faudrait que les causes mêmes de ces excitations cessent de disparaître; il faudrait que des rêves d'hégémonie fussent abandonnés.

BIBLIOGRAPHY

Documents published in Journal L'Orient (1899-1909)

- **Chryssaphides, C.**, "Empereur et le Sultan", *Journal L'Orient* 3 (January 1899): 6p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Claireville, Ferdinand**, "Reformateur", *Journal L'Orient* 2 (February 1902): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France doi: /12148/cb32830005c/.
- **D'Aral, Rene**, "Echec de l'influence francaise en orient", *Journal L'Orient* 12 (June 1902): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France doi: /12148/cb32830005c/.
- **Daube, Claude**, "Les Albanais", *Journal L'Orient* 9 (1899): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France doi: /12148/cb32830005c/.
- **D'ette V.**, "La Turquie a l'exposition de 1900", *Journal L'Orient* 2 (January 1899): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Drumont, Edouard**, "Les vilayets de la Roumelie", *Journal L'Orient* 8 (February 1903): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Godin, Jean**, "La question macedonienne ce qu'il y a derriere", *Journal L'Orient* 5 (January 1903): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Godin, Jean**, "Finances francaises Finances Ottomanes", *Journal L'Orient* 9 (February 1903): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Hauttecoeur, Henry**, "Une page d'histoire diplomatique a propos de l'occupation de Mytilene par l'escade internationale", *Journal L'Orient* 3 (January 1906): 3p.

Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

-**Herald, Levant**, “L’exportation en Angleterre”, *Journal L’Orient* 3 (January 1907): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

-**Intelligenti Pauca**, “Lettre De Turquie”, *Journal L’Orient* 6 (February 1899): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Ivi Vidi Dixi**, “Autour des postes etrangeres dans l’Empire Ottoman”, *Journal L’Orient* 18 (May 1906): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Le Moniteur Oriental**, “Le 16 CHaban”, *Journal L’Orient* 3 (January 1899): 3p. Accessed June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Le Temps**, “Echos et Nouvelles”, *January L’Orient* 7 (February 1906): 6p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Le Veilleur de la Tour de Galata**, “La Turquie et la presse” *Journal L’Orient* 2 (February, May, 1902): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Levrault, E.**, “Les ennemis de la Turquie”, *Journal L’Orient* 8 (February 1899): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Levrault, E.**, “Nouvelles du Palais”, *Journal L’Orient* 3 (January 1899): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Levrault, E.**, “Aux Armes”, *Journal L’Orient* 9 (March 1900): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Levrault, E.**, “Au golfe persique”, *Journal L’Orient* 10 (March 1899): 1p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Levrault, E.**, “Aux comites slaves” *Journal L’Orient* 5 (February 1899): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Loth, Athur**, “La fin du protectorat francais en orient”, *Journal L’Orient* 12 (June 1902): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L’Orient**, “Echos et Nouvelles”, *Journal L’Orient* 18 (May 1906): 5p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L’Orient**, “Le Sultan Chez Lui”, *Journal L’Orient* 7 (February 1899): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L’Orient**, “La nouvelle loi sur la police”, *Journal L’Orient* 7 (February 1908): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L’Orient**, “Hierarchies”, *Journal L’Orient* 4 (January 1899): 2p. gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L’Orient**, “Echos et Nouvelles”, *Journal L’Orient* 11 (March 1905): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L’Orient**, “Echos et Nouvelles”, *Journal L’Orient* 6 (February 1905): 5p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L’Orient**, “Le Service Financier”, *Journal L’Orient* 9 (May 1902) 1p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/..

- **L'Orient**, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 3 (January 1906): 6p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 1 (January 1907): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Le Reglement des forets", *Journal L'Orient* 2 (February 1907): 1p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 13 (March 1906): 6p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Nouvelle Loi sure Les Analyses en Douane promulguee le 29 Rebl-Ul-Ewel 1223 (20 Mai 1905 V.S.)", *Journal L'Orient* 7 (February 1907): 6p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Le Reglement des Mines: les articles modifiees" *Journal L'Orient* 7 (February 1906): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Les Droits des Grecs en Bulgarie et en Roumelie Orientale", *L'Orient* 6 (February 1907): 9p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Echos et Nouvelles-Le trafic turco-italien", *Journal L'Orient* 11 (June 1902): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Les Chemins de fer de Turquie" *Journal L'Orient* 5 (February 1905): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **L'Orient**, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 8 (February 1903): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Les ecoles non-musulmanes et les etablissements scolaires etrangers en Turquie *Journal L'Orient* 3 (January, 1906): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "La Nouvelle Annee financiere" *Journal L'Orient* 12 (March 1906): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Echos et Nouvelles", *Journal L'Orient* 12 (March 1905): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Livre D'or De L'Orient", *Journal L'Orient* 2 (January 1899): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **L'Orient**, "Les Maitres D'Ecoles Bulgares En Macedoine", *Journal L'Orient* 10 (March 1904): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Mareuilles, Pierre**, "Les Conseillers Financiers", *Journal L'Orient* 2 (January 1906): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Mareuilles, Pierre**, "La Decroissance de l'influence francaise en Turquie" *Journal L'Orient* 12 (March 1905): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Mareuilles, Pierre**, "L'Empire Ottoman a toujours tort", *Journal L'Orient* 3 (January 1906): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Mareuilles, Pierre**, “Charbonnier est maître chez lui”, *Journal L’Orient* 4 (January 1904): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Mareuilles, Pierre**, “Toujours les memes mensonges” *Journal L’Orient* 4 (January 1904): 3p. Accessed on June 6 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Mareuilles, Pierre**, “Encore une Solution de la question macedonienne”, *Journal L’Orient* 4 (January 1904): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Mareuilles, Pierre**, L’Empire Ottoman les puissances et le progres, *Journal L’Orient* 20 (May 1904): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Mareuilles, Pierre**, “La campagne contre l’entente turco-bulgare” *Journal L’Orient* 18 (May 1904): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Mareuilles, Pierre**, and “L’Empire Ottoman a toujours tort” *Journal L’Orient* 3 (January 1906): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaidis, Nicolas**, “Le Choc des Ambitions et des Interets”, *Journal L’Orient* 7 (February 1908): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaidis, Nicolas**, “A Sa Majeste Abdulhamid Khan II Ancien Sultan des Ottomans” *L’Orient journal* n0s 9, 10, 11, and 12 (1909): 9p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaidis, Nicolas**, “S.M.I. le Sultan Abdulhamid Khan II ses plus Glorious Ancetres et les plus Illustres Souverains Chretiens”, *Journal L’Orient* 25, 27(June, july, 1908):10p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Nicolaides, Nicolas**, “Leurs crimes continuent”, *Journal L’Orient* 20 (May 1903): 3p, accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “Les privileges du Patriarcat Oeucumenique” *Journal L’Orient* 47 (December 1890): 7p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “L’Europe et Ses Promesses a l’Empire Ottoman”, *Journal L’Orient* 15 (April 1908): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “La situation”, *Journal L’Orient* 2 (January 1899): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “La situation”, *Journal L’Orient* 7 (February 1900): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “Lettre ouverte a Mahmoud pacha”, *Journal L’Orient* 6 (February 1900): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, and “Turcophobiana” *Journal L’Orient* 5 (February 1900): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “L’Exposition Universelle De 1900 ET LaTurquie”, *Journal L’Orient* 5 (February 1900): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “Turquie et France”, *Journal L’Orient* 7 (February 1900): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Nicolaides, Nicolas**, “Lettre ouverte a M.Emile Bergerat” *Journal L’Orient* 3 (January 1900): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “En pays Balkanique”, *Journal L’Orient* 3 (January 1900): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “Relachements Administratifs”, *Journal L’Orient* 10 (March 1900): 5p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “Les cables Anglais et la Turquie”, *Journal L’Orient* 1 (January 1900): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “Lettre ouverte a Mahmoud pacha”, *Journal L’Orient* 6 (February 1900): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “La presse belge et la Turquie”, *Journal L’Orient* 14 (July 1902): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “La Turquie aux Turcs”, *Journal L’Orient* 10 (May 1902): 6p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, Sa Majeste Imperiale Abdulhamid KhanII Sultan Reformateur et Reorganisateur de l’Empire Ottoman *Journal L’Orient* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 17, 18, 19, 20, 21(January, April, May, 1907): 120p., accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaides, Nicolas**, “Le Trone et la Nation” *Journal L’Orient* 3 (January 1903): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Nicolaïdes, Nicolas**, “Clans Imaginaires”, *Journal L’Orient* 9 (February 1903): 4p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, “Les nouveaux Valis de la Roumelie”, *Journal L’Orient* 4 (January 1903): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, “Un projet dangereux”, *Journal L’Orient* n03 (January 1903): 3p. Accessed on June 6, 2013, accessed June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, “Nouvelles garanties de paix”, *Journal L’Orient* 16 (April 1904): 3p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, “La flotte nationale”, *Journal L’Orient* 20 (May 1904): 3p. Accessed on June 2013, Gallica. bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, and “Les Ottomans a l’etranger” *Journal L’Orient* 19 (May 1904): 2p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, S.M.I. le Sultan Abdulhamid Khan II l’Empire Ottoman et les Puissances Occidentales, *Journal L’Orient* 39, 41,42,43,45,46,47,50,51,52 (September, October, November, December, 1907): 48p., accessed on June 6, 2013, Gallica. bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, “La gendarmerie en Macedoine”, *Journal L’Orient* 5 (January 1904): 3p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, “La guerre Russo-japonaise et la Turquie”, *Journal L’Orient* 10 (March 1904): 3p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Nicolaïdes, Nicolas**, “Bulgarie et Macedoine”, *Journal L’Orient* 1 (October 1888): 2p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas** (March, April, 1908) “S.M.I.le Sultan Abdulhamid Khan II l’Empire Ottoman et les Puissances Balkaniques” *Journal L’Orient* 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 (March, April, 1908): 47p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, “La Turquie et la Presse”, *Journal L’Orient* 4 (January 1904), 4p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, “Immunités Diplomatiques et Capitulations”, *Journal L’Orient* 13 (March 1906): 4p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Nicolaïdes, Nicolas**, “La Question Macedonienne et l’Influence Francaise en Orient”, *Journal L’Orient* 13 (March 1903): 11p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Noirval, Gerard de**, La Question Des Balkans; Quinze annees d’Etudes Macedoniennes, *Journal L’Orient* 19, 20, 21, 22, 3, 4, 5, 10, 13 (May, June, January, 1903, 1904): 54p. Accessed on June 6, 2013. gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Noirval, Gerard de**, Turquie et Bulgarie: Etude sur les causes de l’agitation Macedonienne et ses consequences, *Journal L’Orient* 3, 4, 5, 10, and 13 (January, March 1904): 6p. , accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Noirval, Gerard de**, Le Conflit Franco-Turc: Ses origines, Sa marche, Ses consequences, *Journal L’Orient* 13, 14, 15 (June, July, August, 1902): 20p. , accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Safvet, Rechid A.**, “Quelques mots sur les ecoles etrangeres en Turquie”, *Journal L’Orient* 4 (January 1906): 3p. , accessed June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Servet**, “Lettre De Turquie”, *Journal L’Orient* 5 (February 1899): 2p. Accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Servet**, “Anniversaire imperial” *Journal L’Orient* 2 (January 1899): 2p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Servet**, “Nouvelles du Palais”, *Journal L’Orient* 2 (January 1899) 1p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Stamboul**, “Les chemins de fer de l’Empire Ottoman”, *Journal L’Orient* 7 (February 1908): 3p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Themis**, La politique des puissances et l’ Empire Ottoman, *Journal L’Orient* 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, (January, February, March, 1905): 30p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Themis**, “La Turquie et la Presse”, *Journal L’Orient* 11, 12, installments 9th-10th (June 1902): 7p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- Un **Albanais**, “Lettre ouverte a S.EX. Ferid Pacha” (president de la Commission des reformes pour la Macedoine, a Stamboul)”, *Journal L’Orient* 4 (January 1903): 4p. gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- Un **Albanais** (February 1903) “La Langue Officielle”, *Journal L’Orient* 8 (February 1903): 4p. Accessed on June 6, 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

- **Verrier, officier du Medjidie**, “De l’influence du Coran sur le progres des sciences medicales” *Journal L’Orient* 3, 4, 5 (January 1903): 11 p., accessed on June 6, 2013, gallica.bnf.fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.
- **Whitman, Sidney**, “Le Sultan Chez Lui”, *Journal L’Orient* 8 (February 1899): 2p. Accessed on June 2013, Gallica. Bnf. Fr/ Bibliotheque nationale de France, doi: /12148/cb32830005c/.

Books and articles

- Agoston, Gabor and Masters, Bruce** (2009): Encyclopedia of the Ottoman Empire, New York, 689 p.
- Akmese, Handannezir** (2005): the Birth of Modern Turkey, the Ottoman Military and the March to World War I, London, 219p.
- Boyar Ebru**: “the Press and the Palace, the Two-Way Relationship between Abdulhamid II and the Press, 1876-1908”, *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, Vol.69, N03 (2006), pp.417-432.
- Brumett, Palmira** (2000): Image and Imperialism in the Ottoman Revolutionary Press, 1908-1911, New York, 470p
- Buzpinar, Tufan S.**: “Opposition to the Ottoman Caliphate in the Early Years of Abdulhamid II: 1877-1882”, *Die Welt des Islams*, Vol. 36, Issue 1 (Mars, 1996), pp.59-89
- Çiçek, Nazan** (2010): The Young Ottomans. Turkish Critics of the Eastern Question in the Late Nineteenth Century, published by Tauris Academic Studies, London. New York, 309p.
- Clayton, Gerald David** (1971): Britain and the Eastern Question Missolonghi to Gallipoli, London, 252p
- Cioeta, Donald J.**: “Ottoman Censorship in Lebanon and Syria, 1876-1908”, source: *International Journal of Middle East Studies*, Vol.10, and No2 (May 1979), pp.167-186

- Deringil, Selim** (2004): *The Well-Protected Domains Ideology and the Legitimation of Power in the Ottoman Empire 1876-1909*, London, 272p.
- Eren, Nuri** (1963): *Turkey Today-And Tomorrow an Experiment in Westernization*, published by Frederick A. Praeger, London, 279p.
- Findley, Carter, V.** (1980): *Bureaucratic Reform in the Ottoman Empire the Sublime Porte, 1789-1922*, New Jersey, 248p.
- Fua, Albert** (1909): *Abdul Hamid II et Mourad V, masque de fer*, pages d'histoire, source: Bibliotheque nationale de France, department philosophy, histoire, sciences de l'homme, 8-J-7574, Identifieur |12148|bpt6k74503S, accessed on June, 6, 2013., 78p.
- Georgeon, François** (2003): *Abdulhamid II, le Sultan Calife*, Paris, 523p.
- Gerard, Groc**, "Les premiers contacts de l'Empire Ottoman avec le message de la Revolution francaise (1789-1798)", *Cahiers d'Etudes sur la Mediterranee Orientale et le monde Turco-Iranien (En ligne)*, 12|1991, mis en ligne le 30 mars 2004, consulte le 06 fevrier 214. URL: [htt\\ cemoti.revues.org|372](http://cemoti.revues.org|372).
- Google**. "Google Privacy Policy.", "Resume d'un Devoir de Philosophie", publie le 27-02-2008, accessed on February 18, 2014, p.1
- Hanioglu, Şükrü M.** (2008): *A Brief History of the Late Ottoman Empire*, London, 249p.
- Heper, Metin and Criss, Nur Bilge** (2009): *Historical Dictionary of Turkey* (third edition) *Historical Dictionaries of Europe*, n0.67, New York, 565p
- Kellermann, Edmond de** (1850): *Reformes de l'Empire Ottoman, leur influence sur les progres de la civilization et le maintien de l'equilibre europeen*, Paris, Bibliotheque nationale de France, department Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 12148bpt6k115890c, 29p.
- Keskinkilic, Erdoğan** (2014): *Nicolas Nicolaidis, Bir Gazeterinin Goruyle II. Abdulhamid*, Istanbul Yitih Harne Yayinler, 167p.
- Keskinkilic, Erdoğan** (1997): *Osmanlı Düyun-I Umumiye İdaresinin Kuruluşu, Gelişimi ve Osmanlı Devletine Ethileri*, Unprinted PhD thesis, Ankara.

- Lewis, Bernard**: “Some Reflections on the Decline of the Ottoman Empire” *Studia Islamica*, N0.9 (1958), pp.111-127
- Marian Kent** (editor): *the Great Powers and the End of the Ottoman Empire*, London, British Library, ISBN, 1996, 213p.
- Quarter, Donald** (2005): *The Ottoman Empire 700-1922, New Approaches to European History*, Second Edition, New York, 237p.
- Servet**: “Etudes Financieres”, *La Jeune Turquie: organe des interest generaux de l’Empire Ottoman* 30 (1910):2p. source: Bibliotheque nationale de France, department Droit, economie, politique, Jo-25135, accessed on June, 6, 2013.
- Shaw, Stanford J.** (1976): *History Of The Ottoman Empire and Modern Turkey, Vol.I: Empire of the Gazis: The Rise and Decline of the Ottoman Empire, 1280-1808*, New York, 367p
- **Shaw, Stanford J.** (1977): *History Of The Ottoman Empire and Modern Turkey, Vol. II: Empire of the Gazis: Reform, Revolution, Republic: The Rise of Modern Turkey, 1808-1975*, New York, 543p
- Uyar, Mesut and Erickson, Edward J.** (2009): *A Military History of the Ottomans from Osman to Atatürk*, Praeger Security International, New York, 413p
- Zilfi, Madeline C.** (2010): *Women and Slavery in the Late Ottoman Empire: Cambridge Studies in Islamic Civilization*, David Morgan (general editor), New York, 291p.